



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

CONSULTATIONS

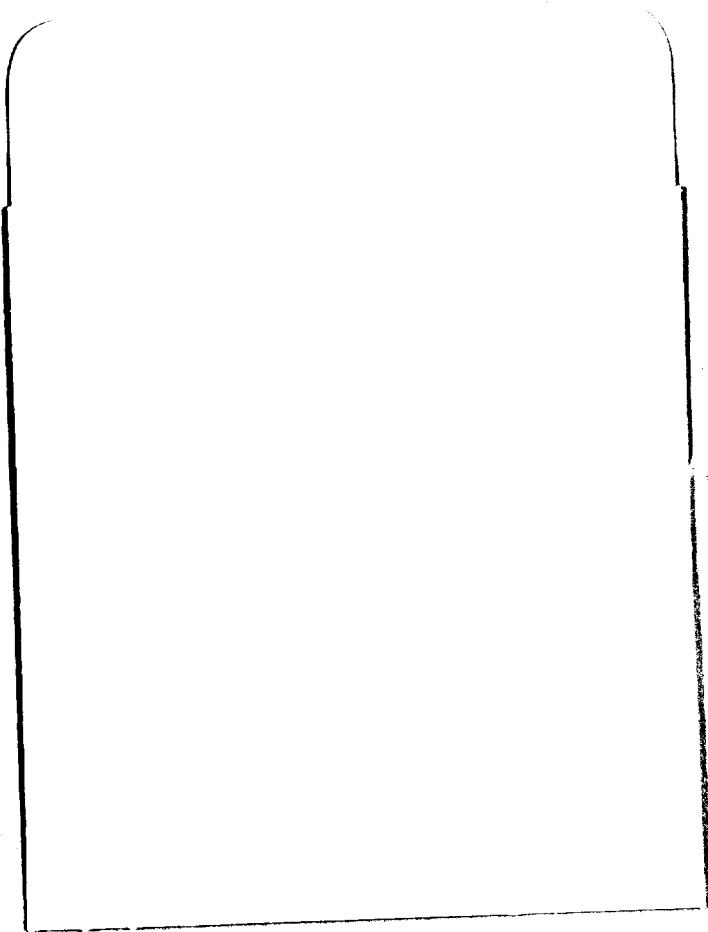
EN PREPARATION DE LA 43^{ieme} SESSION

DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES

SUR LES DROITS DE L'HOMME

LES 28-29 JANVIER 1987

Canada



EX-100
1
b

43.244.398

Le stationnement est très limité à l'Edifice
Lester B. Pearson. Nous suggérons le transport
public (autobus 3 ou 6) ou le taxi. Le ministère
des Affaires extérieures est situé au 125 Promenade
Sussex. Le tarif de l'autobus est de \$1.20 et celui
du taxi de \$2.75 du centre ville.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Ordre du jour
- 2 Lettre du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
- 3 Ordre du jour de la Commission des droits de l'homme
- 4 États membres de la Commission des droits de l'homme
- 5 Rapport de la 41^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies
- 6 Notes d'information sur différents pays
- 7 Notes d'information sur les questions autochtones
- 8 Récentes déclarations sur les droits de la personne
- 9 Extraits du Rapport Simard/Hockin et la réponse du gouvernement
- 10 Crise financière des Nations Unies
- 11 Consultations entre les organisations non-gouvernementales et le ministère des Affaires extérieures en matière des droits de la personne

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

CONSULTATIONS ENTRE LES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES
ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES EN VUE DE LA
43^e SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES
NATIONS UNIES (FÉVRIER ET MARS 1987)

Immeuble Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex, Ottawa

les 28 et 29 janvier 1987

ORDRE DU JOUR

Mercredi 28 janvier

8 h 30	Inscription et café	Hall du Centre des conférences
9 h 15	Allocution de bienvenue par l'honorable Monique Landry, ministre des Relations extérieures	Auditorium
9 h 45	Événements survenus aux Nations Unies depuis la dernière session de la Commission	Auditorium
10 h 30	Café	Hall du Centre des conférences
10 h 45	Informations sur les détentions, les disparitions, les conventions, l'intolérance religieuse, les minorités	Auditorium
12 h 30	Déjeuner/sandwiches	Tour A, 9 ^e étage
14 h	Informations sur les droits de l'enfant, le droit de promouvoir les droits de la personne, la discrimination raciale, le rapport de la Sous-commission, les autres méthodes	Auditorium
15 h	Café	Hall du Centre des conférences
15 h 30	Les autochtones et le système des Nations Unies	Auditorium

.../2

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

Jeudi 29 janvier

9 h	-	Groupe de travail sur le	Tour A, 3 ^e étage
10 h 30 ?		Moyen-Orient	
		Groupe de travail sur l'Europe	Tour A, 7 ^e étage
10 h 30 -		Groupe de travail sur l'Asie	Tour A, 5 ^e étage
12 h 30 ?		Groupe de travail sur l'Amérique latine et les Antilles	Tour B, 3 ^e étage
		Groupe de travail sur l'Afrique	Tour A, 4 ^e étage

(Les groupes de travail tiennent leurs séances à peu près simultanément pendant toute la matinée et la durée de ces séances est laissée à la discrétion des participants. Du café sera mis à la disposition des participants dans chacune des salles de réunion. La cafétéria du rez-de-chaussée, aile est, est ouverte.)

12 h 30	<table border="1"><tr><td>Déjeuner</td></tr></table>	Déjeuner	Cafétéria
Déjeuner			
13 h 30	La crise financière des Nations Unies et le Programme des droits de l'homme	Auditorium	
15 h	<table border="1"><tr><td>Café</td></tr></table>	Café	Hall du Centre des conférences
Café			
15 h 30	Informations sur le droit au développement, les travailleurs migrants, les services de documentation	Auditorium	
16 h	Question des consultations des ONG et évaluation du programme de 1987	Auditorium	

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

The Rt. Hon. Joe Clark, P.C., M.P.
Secretary of State for External Affairs



Le très hon. Joe Clark, C.P., député
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Canada

OTTAWA (ONTARIO)

le 29 décembre 1986

3
4
5
6
7
8
9
10
11

Chers participants,

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte, pour vous adresser quelques mots de bienvenue à l'occasion des consultations annuelles préparatoires à la réunion de la Commission des droits de l'homme. J'attache beaucoup d'importance à ces réunions, car elles permettent au gouvernement et aux organisations non-gouvernementales de renforcer leur dialogue sur les droits de la personne.

J'ai indiqué aux délégués canadiens à la Commission des droits de l'homme que le Canada devra poursuivre trois grands objectifs. Le premier de ces objectifs est de faire valoir l'intérêt du Canada à l'égard de la promotion et de la protection des droits de la personne dans le monde et son souhait que cette question soit traitée comme un sujet de discussion et un motif d'action légitime et précieux. Le deuxième objectif vise à poursuivre le travail déjà amorcé lors de réunions antérieures, afin d'assurer l'adoption de textes non équivoques sur la situation particulière qui prévaut dans certains pays, s'appuyant sur les procédures des Nations Unies qui visent à promouvoir les droits de la personne. Finalement, le troisième objectif vise à mettre de l'avant une série d'initiatives véritablement canadiennes sur des questions telles que: le droit de promouvoir les droits de la personne, les exodes massifs et les droits de la personne, les droits des minorités et la liberté confessionnelle.

Ce recueil a été conçu afin d'informer les intéressés sur le travail de la Commission, ainsi que sur la récente politique gouvernementale en matière de droits de la personne. N'hésitez pas à me faire part de vos commentaires, et soyez assurés que j'apprécie votre participation au processus consultatif. J'espère que nous en tirerons mutuellement profit et j'attends avec impatience les prochaines réunions.

Je vous prie d'agréer, chers participants, l'assurance de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joe Clark'.

LOWE-MARTIN

86-2380

3

4

5

6

7

8

9

10

11



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1987/1
4 décembre 1986

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-troisième session
2 février - 13 mars 1987

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général

Durée et lieu de la session

1. La quarante-troisième session de la Commission des droits de l'homme se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève du 2 février au 13 mars 1987. La première séance s'ouvrira à 11 heures, le lundi 2 février 1987.

Ordre du jour provisoire

2. L'ordre du jour provisoire dont la Commission a pris note à sa quarante-deuxième session est reproduit ci-après (voir E/1986/22, par. 577 et 578).

Groupes de travail préparatoires

3. Conformément à des décisions antérieures, cinq groupes devraient se réunir avant l'ouverture de la quarante-troisième session de la Commission pour examiner les points suivants :

a) Point 8 : Le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur le droit au développement (résolution 1986/16 de la Commission, décision 1986/133 du Conseil économique et social) devrait se réunir du 5 au 23 janvier 1987;

b) Point 12 : Un groupe de travail à composition non limitée créé en application de la décision 1984/116 de la Commission pour préparer un projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes ou

4
5
6
7
8
9
10
11

organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (résolution 1986/44 de la Commission, résolution 1986/37 du Conseil) devrait se réunir du 26 au 30 janvier 1987;

c) Point 12 b) : Un groupe de travail composé de cinq membres de la Commission devrait se réunir du 26 au 30 janvier 1987 pour examiner les situations particulières qui pourraient être renvoyées à la Commission par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social en date du 27 mai 1970 (décision 1986/109 de la Commission, décision 1986/142 du Conseil);

d) Point 13 : Un groupe de travail à composition non limitée pour faciliter l'achèvement des travaux sur un projet de convention relatif aux droits de l'enfant (résolution 1986/59 de la Commission, résolution 1986/40 du Conseil) devrait se réunir du 26 au 30 janvier 1987;

e) Point 16 : Le Groupe de trois membres de la Commission désigné en application de l'article IX de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid devrait se réunir du 26 au 30 janvier 1987 pour examiner les rapports soumis par les Etats parties conformément à l'article VII de la Convention (résolution 1986/7 de la Commission).

Groupes de travail de session

4. A sa quarante-deuxième session, la Commission a adopté les décisions suivantes au sujet des groupes de travail de session :

a) Dans sa décision 1986/107, elle a décidé d'examiner à sa quarante-troisième session, la création éventuelle d'un groupe de travail à composition non limitée chargé de poursuivre l'analyse globale des moyens mis en oeuvre pour encourager et développer davantage le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la question du programme et des méthodes de travail de la Commission et des autres méthodes et moyens qui s'offrent, dans le cadre des organismes des Nations Unies, pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

b) Dans sa résolution 1986/60, elle a décidé de créer à sa quarante-troisième session un groupe de travail à composition non limitée chargé de poursuivre l'examen du projet de déclaration révisé sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques, proposé par la Yougoslavie, en tenant compte de tous les documents pertinents.

5. Toutes décisions ou résolutions susceptibles de modifier l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session de la Commission que pourrait prendre le Conseil économique et social à sa session d'organisation de 1987 seront portées à l'attention de la Commission dans un additif au présent document. L'ordre du jour annoté se rapportant aux points énoncés dans l'ordre du jour provisoire sera publié dans un autre additif.

Ordre du jour provisoire

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Organisation des travaux de la session
4. Questions de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine
5. Question des droits de l'homme au Chili
6. Violations des droits de l'homme en Afrique australe : rapport du Groupe spécial d'experts
7. Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe
8. Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation des droits de l'homme et notamment :
 - a) Problèmes relatifs au droit à un niveau de vie suffisant; droit au développement;
 - b) Effets que l'ordre économique international injuste existant actuellement exerce sur l'économie des pays en développement, et obstacle que cela constitue pour la mise en oeuvre des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) La participation populaire sous ses diverses formes en tant que facteur important du développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme.
9. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère
10. Question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, en particulier :
 - a) Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
 - b) Etat de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
 - c) Question des disparitions forcées ou involontaires.

4
5
6
7
8
9
10
11

11. Action visant à encourager et développer davantage le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et, notamment, question du programme et des méthodes de travail de la Commission; autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales
12. Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales où qu'elle se produise dans le monde, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants, et notamment :
 - a) Question des droits de l'homme à Chypre;
 - b) Etude des situations qui semblent révéler l'existence d'un ensemble de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, conformément à la résolution 8 (XXIII) de la Commission et aux résolutions 1235 (XLII) et 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social : rapport du Groupe de travail créé par la Commission à sa quarante et unième session
13. Question d'une convention relative aux droits de l'enfant
14. Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants
15. Le rôle des jeunes dans la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris la question de l'objection de conscience au service militaire
16. Application de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid
17. a) Etude, menée en collaboration avec la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, des moyens de faire appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'apartheid, au racisme et à la discrimination raciale;

b) Mise en oeuvre du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale
18. Etat des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme
19. Rapport de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités sur les travaux de sa trente-huitième session */
20. Droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques

*/ Voir les annotations à ce point dans E/CN.4/1987/1/Add.1.

21. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme
22. Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
23. Election de membres de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités */
24. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session de la Commission
25. Rapport de la Commission au Conseil économique et social sur les travaux de sa quarante-troisième session

4
5
6
7
8
9
10
11

*/ Voir les annotations à ce point dans E/CN.4/1987/1/Add.1.

LOWE-MARTIN

86-2380

4

5

6

7

8

9

10

11

États membres de la Commission des droits de l'homme, 1987

Question

Créée en 1946, la Commission des droits de l'homme a pour fonction première de faire des recommandations et de rédiger des rapports concernant les déclarations ou conventions internationales, les conventions sur les droits civils, la liberté de la presse, la protection des minorités, la prévention de la discrimination fondée sur la race, le sexe, la langue ou la religion, et toute autre question relative aux droits de la personne. Les 43 membres de la Commission sont élus pour un mandat de 3 ans par le Conseil économique et social.

Pendant la Session de 1987, la Commission sera composée comme suit:

États africains

Algérie	(1988) *
Congo	(1987)
Éthiopie	(1988)
Gambie	(1987)
Lesotho	(1987)
Liberia	(1987)
Mozambique	(1988)
Rwanda	(1989)
Sénégal	(1989)
Somalie	(1989)
Togo	(1989)

États asiatiques

Bangladesh	(1988)
Chine	(1987)
Chypre	(1988)
Inde	(1988)
Iraq	(1989)
Japon	(1987)
Pakistan	(1989)
Philippines	(1989)
Sri Lanka	(1987)

États d'Amérique latine

Argentine	(1987)
Brésil	(1989)
Colombie	(1988)
Costa Rica	(1988)
Mexique	(1989)
Nicaragua	(1988)
Pérou	(1988)
Venezuela	(1987)

États d'Europe de l'Ouest et autres

Australie	(1987)
Autriche	(1987)
Belgique	(1988)
États-Unis	(1989)
France	(1989)
Irlande	(1988)
Italie	(1989)
Norvège	(1988)
République fédérale d'Allemagne	(1987)
Royaume Uni	(1987)

États de l'Europe de l'Est

Bulgarie	(1987)
Biélorussie R.S.S.	(1988)
République démocratique d'Allemagne	(1989)
URSS	(1988)
Yougoslavie	(1989)

* Indique l'année où prend fin le mandat

5
6
7
8
9
10
11

5

6

7

8

9

10

11

RAPPORT SUR LA 41e SESSION

Les travaux de la troisième Commission (droits de l'homme, questions humanitaires et sociales) à la 41e session de l'assemblée générale (1986) se sont déroulés dans une atmosphère de transition, aucune question majeure (sauf l'adoption d'un texte sur le projet de déclaration concernant le droit au développement) n'ayant dominé les débats. Les travaux de la troisième Commission ont, en général, été assombrés par la crise financière et des graves restrictions budgétaires auxquelles fait face l'Organisation des Nations Unies. L'accent a porté davantage sur les activités et les programmes à court et à moyen terme que sur de nouvelles initiatives. La délégation canadienne est intervenue sur la plupart des points de l'ordre du jour et a notamment pris une part active à ceux touchant les pactes internationaux, les drogues, les réfugiés, les droits de l'homme et les questions relatives à la femme. Toutes ces questions ont fait l'objet de résolutions concrètes, adoptées par consensus ou avec une majorité confortable. De ce point de vue, l'AGNU 41 a confirmé la tendance à une réforme du système des Nations Unies ainsi que la priorité croissante que les États membres semblent accorder aux droits de l'homme.

Le débat sur le racisme et la discrimination raciale, qui s'est largement confondu avec celui sur l'apartheid et l'Afrique du Sud, s'est déroulé dans un climat de modération relative, malgré de nombreuses attaques et les appels en faveur de sanctions globales et obligatoires contre ce pays. La présentation du Rapporteur spécial, M. Ahmed Khalifa, n'a guère été qu'une répétition de celle des années antérieures. Par contre, le coût de son voyage pour venir présenter ses vues (de même que les frais de déplacement de tous les rapporteurs spéciaux) a soulevé un débat plus passionné que la nature parfois sélective et imprécise des annexes de son rapport. En ce qui concerne la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CEDR) - la session du comité avait été annulée en 1986 - des consultations officieuses, auxquelles la délégation canadienne a pris une part active, ont eu lieu. Les consultations ont abouti à l'adoption par consensus d'une résolution qui prévoit la tenue d'une session extraordinaire des États parties à la CEDR en 1987, en vue de mettre fin à la crise financière qui oblige à limiter les sessions du Comité.

6

7

8

9

10

11

Durant les débats sur les questions sociales (vieillesse, jeunesse, personnes handicapées), la plupart des délégations ont mis l'accent sur les programmes nationaux, en partie afin de réduire l'impact de l'affrontement entre les auteurs de deux propositions en vue de la création d'un fonds spécial pour le vieillissement. L'une était faite par Malte, l'autre par la République dominicaine. Le même climat d'affrontement a dominé les débats concernant le financement de la Décennie pour les personnes handicapées. Les questions relatives à la jeunesse ont été seulement mentionnées au passage, et même les pays socialistes, qui sont en principe ceux que ce point intéresse le plus, se sont montrés relativement réservés au sujet des programmes et des politiques en faveur de la jeunesse.

Les débats concernant l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici l'an 2000 se sont terminés par l'adoption, par consensus, de quatre résolutions et d'une décision (proposée par le Canada). Selon cette dernière, le plan à moyen terme adopté lors de la Conférence de Nairobi fera l'objet de débats à la session extraordinaire de la Commission de la condition de la femme, en janvier 1987. Le Canada a pris une part active aux efforts visant à ce que ces stratégies aboutissent à des résultats concrets, de façon à contrer l'intention de certaines délégations d'user des restrictions financières contre les programmes relatifs à la femme.

L'intolérance religieuse, la science et la technologie, les droits de l'enfant, les pactes internationaux et la torture ont fait l'objet d'un débat général. Ce débat a donné lieu à des interventions disparates, dont l'unique dénominateur commun était probablement l'utilité d'un certain degré d'influence morale pour souligner l'importance des activités des Nations Unies relatives aux droits de l'homme.

Pour ce qui est de la question des drogues, la troisième Commission a insisté sur trois thèmes, qui ont fait l'objet de trois résolutions distinctes: la lutte contre la production, le trafic et la consommation; la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants; et la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, qui se tiendra à Vienne en 1987.

Le débat sur le point concernant les activités du Haut commissariat pour les réfugiés a démontré l'importance de la coopération internationale si l'on veut éviter de nouveaux courants massifs de réfugiés, faciliter leur rapatriement volontaire et leur procurer un asile temporaire. Le projet de résolution controversé, présenté par le Danemark, qui souhaitait un processus de sélection des pays d'asile basé sur la densité de la population, les richesses naturelles, l'étendue du territoire et le produit national brut, n'a pas été mis aux voix. Malgré des progrès encourageants dans certaines régions, les réfugiés continueront de faire l'objet d'une attention publique considérable et exigeront des programmes d'aide spéciaux, notamment dans les pays en développement.

Le débat sur la situation des droits de l'homme dans le monde a été hautement politisé, chaque région attirant l'attention sur les violations des droits de l'homme dans d'autres parties du globe. Dans son intervention, l'ambassadeur Stephen Lewis a confirmé la préoccupation du Canada à l'égard des violations flagrantes des droits de l'homme et a mentionné certaines régions. Si la plupart des interventions à ce sujet n'ont pas été remarquables, des manoeuvres ont eu lieu comme d'habitude afin d'influencer les votes. Pour conclure, des résolutions ont été adoptées en ce qui concerne l'Afghanistan, le Chili, le Guatemala, le Salvador et l'Iran. Le Canada a activement participé à la rédaction du texte de la résolution sur l'Iran et a appuyé les efforts des États du Groupe occidental afin de produire des textes de même force en ce qui concerne d'autres régions du monde.

L'évolution de la question du droit au développement est toujours décevante. Les travaux se poursuivront au sein de la Commission des droits de l'homme. Tout en sympathisant avec les vues des pays en développement qui estiment que ce droit doit être fermement établi en droit international, le Canada continue d'avoir de sérieuses réserves au sujet des concepts clés contenus dans la résolution, notamment des efforts visant à affaiblir les principes relatifs aux droits de l'homme enchâssés dans les principaux documents des Nations Unies.

Enfin, la délégation canadienne a activement défendu l'ensemble des réalisations des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, que ce soit dans ses

6
7
8
9
10
11

interventions ou lors des négociations menées en privé sur les principaux points. Bien que la crise financière jette une ombre sur l'ensemble du système, et tende à nuire aux efforts en vue d'accomplir des progrès sur les grandes questions, nous estimons que nous avons réussi à parer aux attaques visant à affaiblir le système des Nations Unies. Nous avons par conséquent ouvert la voie à la poursuite du progrès, une fois que la crise financière actuelle aura été résolue.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS
AUX DROITS DE L'HOMME

QUESTION

La Commission aura à étudier un rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, lequel prévoit un mécanisme pour le règlement des plaintes individuelles.

HISTORIQUE

À sa 21^e session, en 1966, l'Assemblée générale a adopté les trois documents susmentionnés et les a ouverts pour signature, ratification et adhésion. Ces trois documents sont entrés en vigueur en 1976. L'Assemblée a également demandé au Secrétaire général de faire le point, à l'occasion des sessions futures, sur la ratification des pactes et du protocole. Le 25 juillet 1986, 83 États avaient adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et 37 avaient adhéré au Protocole facultatif; 18 pays avaient fait la déclaration prévue à l'article 41 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui prévoit un mécanisme de règlement des plaintes entre États. Les parties à ce pacte rendent compte à un organisme d'experts indépendants, le Comité des droits de l'homme, au sujet de la mise en oeuvre du Pacte. Les parties au Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (87 au 1^{er} juin 1986) sont tenues, par l'article 16 de ce document, de faire rapport au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) sur les mesures qu'ils ont adoptées et les progrès réalisés à l'égard du respect des droits reconnus dans ce document.

A) PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES,
SOCIAUX ET CULTURELS

Le comité de surveillance qui examine les rapports des États sur la mise en oeuvre du Pacte a subi plusieurs modifications organisationnelles depuis qu'il a été instauré par l'ECOSOC en 1978 (décision 1978/18 de l'ECOSOC) comme groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. À l'origine, il se composait de 15 représentants des États membres, choisis par le président de l'ECOSOC. À la suite de la résolution 1982/33 de l'ECOSOC, il s'agit maintenant de 15 experts gouvernementaux d'États membres choisis par l'ECOSOC pour une période de trois ans.

6
7
8
9
10
11

La résolution 1985/17 de l'ECOSOC apportait plusieurs changements à l'organisation du comité de surveillance. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (nouveau nom) est maintenant structuré de la même façon que le Comité des droits de l'homme; il se compose de 18 ressortissants des États parties au Pacte, élus pour leurs capacités personnelles (plutôt que d'experts gouvernementaux), pour des périodes de quatre ans, dont la moitié sont remplacés tous les deux ans pour assurer une continuité. Le premier Comité des droits économiques, sociaux et culturels a été élu à la session tenue par l'ECOSOC au printemps de 1986; son mandat commencera au printemps de 1987. Le plus récent rapport reçu par l'ECOSOC (E/1986/49) est donc le dernier qu'il recevra d'un groupe de travail formé d'experts gouvernementaux.

Dans son rapport de 1986, le Groupe de travail, désireux d'aider le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, a suggéré un certain nombre d'améliorations pour la présentation, le contenu et l'examen des rapports.

B) PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Le Comité des droits de l'homme se compose de 18 ressortissants des États parties au Pacte, élus par les États parties au Pacte en raison de leurs capacités personnelles pour une période de quatre ans. Il surveille si les États parties au Pacte s'y conforment. En outre, il reçoit, étudie et juge les plaintes reçues des particuliers au sujet de la violation des obligations du Pacte par un État partie au Pacte et qui en a ratifié le Protocole facultatif.

Le Pacte exige que le Comité présente chaque année à l'Assemblée générale un rapport qui renferme les décisions du Comité sur les plaintes concernant le Protocole facultatif ainsi que ses observations sur la mise en oeuvre des rapports des États parties au Pacte. En raison des difficultés financières de l'ONU, le Comité a dû annuler sa session de l'automne 1986.

POSITION DU CANADA

Le Canada a adhéré aux deux pactes et au Protocole facultatif en 1976 et estime qu'ils sont des instruments importants en matière de droits de l'homme. Nous prenons généralement une part active aux débats sur ce sujet.

Le Canada a traditionnellement co-parrainé la résolution type concernant les pactes, présentée par l'un des pays scandinaves, et a fait de même l'année dernière (résolution 41/119). La résolution a été adoptée par consensus.

En 1986, la Commission des droits de l'homme (CDH 42) et l'ECOSOC (1^{re} session) ont adopté des résolutions types concernant l'état d'avancement des pactes (Rés. 1986/17 de la CDH; Rés. 1986/5 de l'ECOSOC). Dans la résolution 1986/5 de l'ECOSOC, on mentionne et demande également une réunion commémorative destinée à marquer le 20^e anniversaire des pactes internationaux.

En 1985, le Canada a présenté à l'ONU son rapport initial sur les articles 13 à 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Groupe de travail formé d'experts gouvernementaux a fait, en avril 1986, un examen du rapport dont les constatations ont été favorables.

Parce que notre rapport supplémentaire présenté à la fin d'octobre 1984 a été jugé satisfaisant, la date de présentation de notre deuxième rapport périodique en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques a été reportée à avril 1988.

Le Canada ne se préoccupe pas seulement du nombre de ratifications des Pactes et du Protocole; il s'intéresse également à leur mise en oeuvre et aux rapports qu'ils exigent. Malheureusement, la crise financière actuelle de l'ONU a déjà obligé le Comité des droits de l'homme à prendre des mesures pour réduire ses dépenses. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels subira certainement des contraintes semblables, peut-être à son détriment. Nous suivrons donc avec intérêt la performance du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

En ce qui concerne la performance du Comité des droits de l'homme, le Canada continue de se réjouir de ses activités et de l'approche adoptée. Le Canada s'intéresse particulièrement aux rapports du Comité tant à l'Assemblée générale qu'à la Commission des droits de l'homme. Dans l'ensemble, nous considérons le Comité des droits de l'homme comme un organisme qui contribue véritablement à l'avancement des droits de l'homme au plan international.

6
7
8
9
10
11

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

HISTORIQUE

Lors de la 41^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1986, le Canada a co-parrainé une résolution présentée par la Pologne, dans laquelle on demandait à la Commission des droits de l'homme d'accorder la priorité, lors de sa 43^e session, à l'achèvement du projet de convention. Le groupe de travail de la session précédente, dont le mandat n'est pas limité, s'est réuni une semaine en janvier 1986 et a adopté sept autres articles du projet de convention. Jusqu'à maintenant, il en a adopté 29. Il reste à discuter plusieurs articles de fond et ceux concernant la mise en oeuvre de la convention. Le projet initial soumis par la Pologne comprenait 27 articles.

Le Canada a été un participant actif au sein du Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme, et a bénéficié de l'étude de la question faite par un groupe de travail fédéral-provincial. À la 42^e session de la Commission des droits de l'homme, la résolution 1986/59 (co-parrainée par le Canada), qui proposait l'acceptation du rapport du Groupe de travail et demandait le rétablissement de son mandat, a été adoptée sans vote. La résolution 1986/40 d'ECOSOC, également adoptée sans vote, approuvait le rétablissement du Groupe de travail, sans mandat limité, à l'occasion de la 43^e session de la Commission des droits de l'homme, en 1987, pour une réunion d'une semaine; et faisait observer qu'il serait utile que le Secrétariat fournisse la documentation pertinente avant la réunion. Cette décision a été approuvée à la dernière session de l'Assemblée générale.

La coordination occidentale a été facilitée au groupe de travail de la 42^e session de la Commission des droits de l'homme par des rencontres du Groupe occidental, présidées par le Canada, qui se sont tenues avant et pendant les activités du Groupe de travail lui-même. Un nouveau et heureux développement a été l'intérêt accru manifesté par l'UNICEF, qui désire clairement jouer un rôle plus actif dans la rédaction de la convention. À cause de la situation financière de l'ONU, la Pologne n'a pas demandé, comme à la réunion de 1985, de porter à deux semaines plutôt qu'une la durée des activités du Groupe de travail. À la dernière réunion de celui-ci, un nombre record d'articles, c'est-à-dire 7, ont été adoptés, à savoir: 18 - Travail des enfants, 19 - Processus pénal, 18 bis - Drogues, 9 bis - Identité, 20 - Les enfants dans les conflits armés, 12 ter - Détention pour des raisons autres que criminelles, et 21 - Clause d'exception. Pour les articles 18, 19, 12 ter et 21, les propositions canadiennes ont servi de base aux discussions et, après des modifications mineures, ont été adoptées.

6
7
8
9
10
11

Le Canada est un fervent partisan de cette proposition. La délégation canadienne continuera à travailler activement à la Commission des droits de l'homme afin de mener le projet à terme le plus tôt possible.

Projet d'ensemble de principes pour la
protection de toutes les personnes soumises à
une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement

Genèse

On peut retracer l'origine du projet de principes à la 37e session de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités qui s'est tenue en 1978. Un groupe de travail de la Troisième Commission a analysé le projet de principes à la 35e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) et a référé cette question à la Sixième Commission. Un groupe de travail de la Sixième Commission, présidé par l'Italie, a été créé dès la 36e AGNU et se réunit annuellement depuis lors.

Développements à la 41e AGNU

Des progrès considérables ont été accomplis cette année, les principes suivants ayant été provisoirement adoptés: 22 (2) sur l'accès aux résultats des examens médicaux, 23 sur la recevabilité des preuves obtenues en contravention des principes, 24 sur le droit d'obtenir du matériel éducatif, culturel et d'information, 25 sur l'inspection des lieux de détention et d'emprisonnement, 26 sur les infractions disciplinaires, 27 sur l'assistance à fournir à la famille des personnes détenues ou emprisonnées, 28 sur l'habeas corpus. Le principe 29 sur le droit de présenter une requête pour mauvais traitement a été modifié à la suite des changements intervenus dans le principe 28. Les crochets ont été éliminés dans les principes 13 sur le droit à l'assistance d'un interprète et 22 (1) sur le droit de demander une deuxième opinion médicale. Le groupe de travail a aussi adopté provisoirement les définitions des concepts suivants: "arrestation", "personne détenue", "personne emprisonnée", "détention" et "emprisonnement". Ces définitions devraient faciliter considérablement l'élimination à la prochaine session du groupe de travail des crochets qui se trouvent encore dans plusieurs principes.

Position canadienne

1) En ce qui concerne le principe 22 (2), la délégation canadienne a soutenu qu'il fallait éviter, d'une part, que l'accès aux résultats médicaux soit absolument impossible et, d'autre part, que le détenu ou prisonnier ait lui-même accès à de tels résultats si cela devait lui causer un préjudice grave. Le

6

7

8

9

10

11

groupe de travail a pris ces remarques en considération en adoptant une formulation qui reconnaît dans tous les cas l'accès aux résultats médicaux et qui prévoit que les modalités d'accès seront définies par les règles pertinentes du droit national.

2) Le Canada ne souhaitait pas que le principe 23 prenne l'aspect d'une règle absolue sur l'admissibilité des preuves dans une procédure judiciaire, ce que ne fait pas le texte provisoirement adopté.

3) La délégation canadienne proposa de revenir à la version originale du principe 25 (1), ce qu'accepta de faire le groupe de travail.

4) Le Canada proposa avec succès que les procédures prévues au principe 28 devraient être gratuites pour les personnes sans revenu suffisant.

5) Pour clarifier la définition d'"arrestation", la délégation canadienne proposa un amendement qui fut accepté par le groupe de travail et qui fera en sorte que les principes protégeront sans aucun doute possible toutes les personnes arrêtées, qu'elles aient été arrêtées légalement ou non.

6) Le Canada a également soulevé la question de savoir si les principes s'appliqueraient seulement à l'incarcération ou également à d'autres formes de privation de liberté (couvre-feu, libération conditionnelle, etc.). Il fut convenu qu'à sa prochaine session le groupe de travail ajouterait aux principes une clause générale à l'effet qu'ils s'appliquent, dans toute la mesure du possible et mutatis mutandis, à toute personne privée de sa liberté.

7) La délégation canadienne a mis en cause l'utilité de l'adjectif "définitive" pour qualifier la condamnation dans les définitions de "personne détenue" et "personne arrêtée", mais il ne fut pas possible d'arriver à un consensus sur cette question. Vu le manque de temps, il fut convenu de placer "définitive" entre crochets pour discussion ultérieure.

Travaux futurs

Compte tenu du travail accompli cette année, il semble presque certain que le groupe de travail pourra compléter ses travaux au cours de la 42e AGNU. Pour ce faire, il devra éliminer les crochets qui demeurent dans le texte des principes, effectuer les changements rendus nécessaires par l'adoption des définitions et définir les concepts de "loi et règlements pris conformément à la loi" et "d'autorité judiciaire ou autre". Dans un dernier temps, le groupe de travail devra considérer le texte des principes dans son ensemble pour le polir et éliminer les répétitions.

LOWE-MARTIN

6
7
8
9
10
11

86-2380

NOTES D'INFORMATION SUR DIFFERENTS PAYS

AFRIQUE

ETHIOPIE
OUGANDA
AFRIQUE DU SUD

AMÉRIQUES

CHILI
CUBA
EL SALVADOR
GUATÉMALA
HAITI
NICARAGUA
PÉROU

ASIE

AFGHANISTAN
CORÉE
INDE
INDONÉSIE
PAKISTAN
PHILIPPINES
SRI LANKA
VIETNAM

EUROPE

CSCE
Derniers développements

MOYEN-ORIENT

VUE D'ENSEMBLE

ÉGYPTE
IRAN
IRAQ
ISRAEL
LIBAN
SYRIE

7
8
9
10
11

ETHIOPIE

INTRODUCTION

L'Ethiopie est l'un des pays les plus pauvres en Afrique et, selon les critères sociaux établis, l'un des moins développés. En 1984, c'est-à-dire avant la famine qui, au cours des deux dernières années a attiré l'attention de la communauté internationale, il ne recevait en moyenne que \$6 US par habitant au chapitre de l'assistance officielle au développement, la moyenne en Afrique étant de \$22 US par habitant. Bien que la crise alimentaire se soit atténuée en 1986, la situation demeurera précaire pour quelque sept millions de personnes qui continueront de dépendre des secours alimentaires dans l'immédiat.

RELIATIONS BIIATERAIRES

Le Canada fut l'un des premiers pays à répondre à la situation d'urgence créée par la famine. Avant même que les médias n'attirent l'attention du monde sur la gravité de la situation, l'aide alimentaire canadienne arrivait par bateau.

Nos relations avec le gouvernement éthiopien sont bonnes; les dirigeants éthiopiens respectent le Canada en raison de son approche non idéologique et de l'importance des contributions faites par les organisations non-gouvernementales canadiennes au développement du pays, y compris le rôle important joué par les missionnaires canadiens dans le passé dans le secteur de l'éducation. Le Canada a adopté un dialogue franc et amical avec le gouvernement éthiopien à la fois en ce qui concerne la livraison de l'aide canadienne et diverses questions politiques, y compris les droits de l'homme.

L'aide humanitaire canadienne, qui est surtout une aide alimentaire, a oscillé entre 15 et 25 millions de dollars au cours des dernières années (\$25 millions en 1985-86, \$16.5 millions en 1986-87). Environ 40,5 des 85 millions de dollars du Fonds spécial pour l'Afrique ont été affectés à des projets réalisés par les ONG en Ethiopie, ceci de décembre 1984 à mars 1986. Mis ensemble l'aide bilatérale et multilatérale

7
8
9
10
11

canadienne et les \$50 millions donnés par le secteur privé, l'aide totale canadienne atteignait 110 millions de dollars en 1984-85, au moment où la crise en Ethiopie était à son apogée. Sur le plan de l'aide au développement, l'ACDI finance un projet d'aménagement hydraulique rural (\$14.8 millions/5 ans) ainsi que de nombreux petits projets réalisés par les ONG canadiennes et internationales.

LA SITUATION DES DROITS DE LA PERSONNE

Le gouvernement canadien est préoccupé par l'extrême pauvreté et la situation des droits de la personne en Ethiopie, notamment dans le contexte de la mise en oeuvre de certains programmes du gouvernement éthiopien tels que le programme de réinstallation des populations. La poursuite de la guerre civile en Erythrée et au Tigré est aussi source de graves préoccupations car la guerre gaspille d'énormes ressources humaines et financières qui pourraient être mieux utilisées au développement du pays. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et les représentants canadiens à Addis Abéba et à Ottawa ont soulevé ces préoccupations à plusieurs reprises avec les autorités éthiopiennes. En ce qui concerne le programme de réinstallation, les autorités éthiopiennes ont pris en considération les représentations faites par le Canada, par d'autres pays, et par les agences spécialisées des Nations Unies. Le programme a été interrompu en mars 1986 afin d'effectuer la consolidation des sites de réinstallation existants et de s'assurer qu'une bonne planification sera effectuée et des ressources adéquates consacrées à tout effort futur de réinstallation. Le gouvernement éthiopien a admis que des abus avaient été commis dans la mise en oeuvre du programme et a indiqué que les réinstallations futures se feront de façon volontaire. Le Canada espère, par sa présence en Ethiopie, pouvoir contribuer à l'amélioration de la situation des droits de la personne dans ce pays ainsi que des conditions économiques et sociales des populations éthiopiennes.

UGANDA

INTRODUCTION

Depuis son arrivée au pouvoir en janvier 1986, le président Museveni s'est engagé à assurer la réconciliation nationale et le redressement économique après deux décennies de désordres civils dans le pays, dus à de profondes divisions tribales. L'infrastructure de base, tant économique que sociale, a été dévastée et au cours des prochaines années le gouvernement devra y consacrer d'importantes ressources financières et humaines.

RELATIONS BILATERALES

Les relations entre le Canada et l'Ouganda, qui furent établies au moment de l'indépendance en 1962 ont été entravées au cours des dernières années par la situation instable et les désordres civils dans le pays. L'aide canadienne au développement, qui avait connu une croissance graduelle après la mise en oeuvre des premiers projets au début des années 60, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'éducation, fut effectivement terminée pendant le gouvernement d'Amin, bien que le Canada ait, à l'occasion, fourni de l'assistance humanitaire par l'entremise d'ONG internationales. En 1980, le Canada participa au Groupe des observateurs envoyé par le Commonwealth pour superviser les élections de 1980, ainsi qu'à un programme de formation militaire du Commonwealth en 1982.

Depuis 1980, l'ACDI a fourni environ 26 millions \$ en vue de projets d'assistance humanitaire et de développement réalisés par diverses ONG et agences multilatérales. Avec l'arrivée au pouvoir du président Museveni, le gouvernement canadien s'est engagé à étudier sérieusement les possibilités d'assistance dans divers secteurs essentiels afin de contribuer à la réalisation des objectifs du gouvernement ougandais pour la réconciliation nationale et le redressement économique.

SITUATION DES DROITS DE LA PERSONNE

Le Canada se réjouit des récents événements en Ouganda en ce qui concerne la situation des droits de la personne et des assurances du président Museveni à ce chapitre. Nous espérons, en augmentant l'assistance canadienne au développement par les divers programmes à notre disposition, contribuer au processus de réconciliation ainsi qu'à l'amélioration des conditions économiques et sociales en Ouganda.

7
8
9
10
11

L'APARTHEID EN AFRIQUE DU SUD

La politique du Canada à l'endroit de l'Afrique du Sud est dominée par une opposition inébranlable à l'apartheid, ce système de racisme institutionnalisé qui a permis à une petite minorité de détenir le pouvoir et de prospérer aux dépens du reste de la population. Nos efforts sont axés sur l'élimination de ce système et sur la transition pacifique vers une Afrique du Sud nouvelle dotée d'un gouvernement non racial représentatif. John Diefenbaker a été le premier de plusieurs dirigeants canadiens qui ont pris des mesures exprimant la profonde aversion que l'apartheid inspirait aux Canadiens. Ces deux dernières années, le gouvernement a exercé de plus en plus de pressions dans l'espoir de contribuer à mettre fin à un régime que nous jugeons fondamentalement injuste et dégradant.

L'Afrique du Sud pourrait faire bénéficier sa population - l'ensemble de sa population - des fruits d'une économie prospère. Pourtant, les disparités et les iniquités dans ce pays choquent l'observateur de l'extérieur. Certes, certains changements ont été apportés au système ces dernières années, mais la structure fondamentale, basée sur la race, perdure. C'est manifestement un système sur lequel misent les Blancs pour s'assurer que leur domination et leurs privilèges demeurent incontestés.

En cherchant à mettre fin à l'apartheid, le gouvernement canadien estime agir dans l'intérêt non seulement de la majorité des Sud-Africains qui sont victimes du système, mais aussi de la population blanche qui sera en butte à des actes de violence et à de grandes agitations si elle ne choisit pas bientôt d'engager des négociations pacifiques avec des dirigeants noirs légitimes. Parallèlement, la persistance de la violence en Afrique du Sud ne fera qu'aggraver la situation dans d'autres pays de la région, ces derniers ayant déjà eu à subir pendant trop longtemps l'influence déstabilisatrice de leur puissant voisin.

En août dernier, à regret et uniquement après qu'eurent échoué les tentatives en vue d'encourager des négociations significatives, le Canada a fait sien l'ensemble de mesures convenues par les pays du Commonwealth. Pour contribuer au dialogue, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont mis sur pied un groupe de personnalités éminentes qui s'est rendu en Afrique du Sud durant les cinq premiers mois de 1986 et y a rencontré un grand nombre de Sud-Africains de tous milieux,

7

8

9

10

11

représentant un éventail d'opinions politiques. Le Groupe, au sein duquel le Canada était représenté par l'archevêque Ted Scott, a dû en venir à la conclusion que Pretoria n'était pas disposée à négocier et que, faute de nouvelles mesures contre l'Afrique du Sud, il faudrait se résigner à ne rien faire et à laisser le cycle de violence s'aggraver.

Sanctions

Dans l'espoir de changer un système que nous considérons comme fondamentalement mauvais, nous avons adopté - et encouragé d'autres pays à adopter - une série de mesures destinées à faire pression sur le gouvernement de Pretoria. Notre approche procède de deux principes:

- (i) nous jugeons préférable d'appliquer des sanctions de façon graduelle et ainsi maintenir les moyens de pression, et
- (ii) nous ne cherchons pas à détruire l'économie sud-africaine, mais plutôt à rendre ses bénéficiaires conscients du fait que les assises racistes de cette économie n'ont pas leur place dans une société civilisée.

Pour maximiser l'impact de nos mesures, nous avons cherché à les appliquer de concert avec d'autres pays. Le train d'initiatives dont nous avons convenu est fondé sur un accord entre les membres du Commonwealth, mais nous avons aussi recouru à d'autres instances, dont les Nations Unies et la Francophonie. Nous avons été heureux de constater que, depuis l'été dernier, d'autres pays - tout particulièrement les États-Unis, mais aussi la Communauté européenne et le Japon - ont mis en oeuvre diverses séries de mesures qui reflètent ou englobent certaines dispositions expressément prévues dans l'ensemble de mesures adoptées par le Commonwealth.

Les mesures dont sont convenus six des sept pays représentés à la Réunion d'examen des chefs de gouvernement du Commonwealth en août, et qui ont été appliquées par le Canada, sont les suivantes:

- a) une interdiction touchant des liaisons aériennes
- b) une interdiction touchant les nouveaux investissements et le réinvestissement des bénéfiques
- c) une interdiction touchant l'importation de produits agricoles

- d) la résiliation des conventions relatives aux doubles impositions
- e) la cessation par les gouvernements de leur assistance à l'investissement en Afrique du Sud et au commerce avec ce pays
- f) une interdiction touchant les achats des gouvernements
- g) une interdiction touchant la passation de contrats par les gouvernements avec les compagnies sud-africaines détenant la part majoritaire
- h) une interdiction touchant la promotion du tourisme
- i) une interdiction touchant les nouveaux prêts bancaires
- j) une interdiction touchant l'importation d'uranium, de charbon, de fer et d'acier
- k) la suppression de tous les services consulaires en Afrique du Sud (visas de visiteur).

Aide humanitaire

Le concept de l'apartheid se résume essentiellement à un abus flagrant des droits de la personne. Pour en atténuer les effets, le Canada dirige son aide vers les victimes les plus durement touchées. En septembre 1985, le gouvernement s'est engagé à verser un million \$ sous forme d'aide aux familles des prisonniers politiques en Afrique du Sud; la majeure partie de cette somme a été versée via l'ACDI aux ONG canadiennes qui accomplissaient déjà du travail humanitaire dans ce pays. Ces fonds, qui sont passés à 1,5 million \$ en 1986, ont aidé les familles des prisonniers à acquitter leurs dépenses quotidiennes.

Aide au développement

La dichotomie amenée par la présence d'une économie de pays en développement à l'intérieur même d'une économie très développée a posé un défi particulier à la politique de développement du Canada, qui cherche à venir en aide aux plus démunis tout en évitant de renforcer par la même occasion le système qui entrave l'épanouissement de ces personnes. Le Canada a choisi de mettre l'accent sur l'aide à l'éducation des Sud-Africains noirs démunis et d'y affecter les ressources voulues.

7
8
9
10
11

En juillet 1985, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il affecterait à l'aide à l'éducation des crédits de 5 millions \$ qui, depuis, ont été relevés à 7 millions \$. Le programme, qui a une composante sud-africaine et une composante canadienne, prévoit des bourses d'études, un fonds important destiné aux activités éducatives locales et la formation de membres d'organisations syndicales sud-africaines. Un administrateur canadien supervise la mise en oeuvre du programme en Afrique du Sud.

Au seuil de 1987, la situation en Afrique du Sud n'encourage pas à l'optimisme. Pretoria continue de multiplier ses abus des droits de la personne, abus qui sont de moins en moins fréquemment rapportés du fait d'une censure très rigide. Des centaines de gens ont été victimes d'actes de violence d'origine politique. Plus de 20 000 personnes ont été détenues en vertu de l'état d'urgence, y compris des centaines et peut-être des milliers d'enfants. Comme la situation continue de se détériorer en Afrique du Sud, le gouvernement du Canada maintiendra son rôle de chef de file dans la lutte qui vise à mettre un terme à l'agonie de l'apartheid et à instaurer un gouvernement démocratique pour tous les Sud-Africains.

CHILI

Nos relations avec le Chili se sont concentrées sur le commerce, l'immigration et les droits de la personne. Les relations bilatérales ont été correctes, mais plutôt froides, depuis le renversement du régime Allende lors du coup militaire dirigé par le général Pinochet en 1973.

La nature et la portée des relations ont été sérieusement touchées par les politiques du présent gouvernement chilien concernant le respect des droits de la personne. La situation a néanmoins connu une certaine évolution.

Les échanges commerciaux entre les deux pays sont régis par un accord commercial signé à Santiago en 1941 et par une participation commune au GATT. Nos relations économiques avec le Chili ne sont pas guidées par un comité commercial ou économique conjoint comme c'est le cas avec les autres pays d'Amérique latine, mais elles se sont accrues et élargies pendant les dix dernières années. En 1986, les échanges bilatéraux se situeront aux environs de 200 millions \$. Les entreprises canadiennes, notamment les entreprises de pointe et les sociétés d'exploitation de ressources, ont continué à se montrer très intéressées à mener des affaires au Chili; elles reçoivent l'aide de la SEE, qui continue à assurer pleinement les risques dans ce pays, et des banques commerciales qui se sont activement engagées dans des transactions au Chili et qui se trouvent grandement exposées. Depuis 1983, le Canada participe à la Foire commerciale internationale de Santiago (FISA), participation qui s'est avérée un fort bon mécanisme de vente. La vente de matériel militaire est toutefois soumise à la réglementation existante et, dans le cas du Chili, on ne peut exporter aucun matériel susceptible d'être utilisé contre la population civile. Les investissements canadiens au Chili sont modestes.

Les négociations sur un accord bilatéral de services aériens avec le Canada ont abouti en février 1986. Les sociétés aériennes CPA et Lan Chile offrent toutes les deux un service régulier comportant deux vols par semaine entre Santiago et Montréal (Lan Chile) et Toronto (CPA). L'accord donne de bons résultats.

Il existe aussi un grand nombre de contacts entre les Canadiens et les Chiliens dans d'autres secteurs, y compris la coopération touchant la gestion de la faune, de la flore et des ressources, l'éducation, les missions commerciales et la culture. L'université de Toronto maintient un observatoire à La Serena, au nord de Santiago.

7

8

9

10

11

Le Canada n'a aucun programme bilatéral officiel d'aide au développement du Chili, mais il est actif dans plusieurs domaines. D'importants crédits de l'ACDI sont consentis à des ONG chiliennes par le biais d'ONG canadiennes. En 1985-1986, l'ACDI a fourni 2,9 millions \$ à des ONG canadiennes pour contribuer à la réalisation de 134 projets et elle aide aussi de nombreuses ONG internationales. Par son Programme de coopération industrielle, l'ACDI finance six projets d'une valeur totale de 1,1 million \$. Les fonds administrés par les missions s'élèvent à 150 000 \$ et le Centre de recherches pour le développement international contribue également à divers projets au Chili.

Après le coup d'Etat militaire, le Canada a accepté plus de 7 000 réfugiés politiques de ce pays. Ces réfugiés, plus 3 000 autres Chiliens émigrés au Canada sous d'autres catégories, ont formé la base d'une forte coalition au Canada s'opposant à l'actuel régime chilien et à toute amélioration de nos relations avec ce pays. Aujourd'hui, la communauté chilienne compte environ 25 000 personnes.

Le Canada a toujours fait valoir aux autorités chiliennes ses préoccupations concernant les violations des droits de la personne dans ce pays. Il l'a fait directement par les voies diplomatiques et au sein d'instances internationales comme l'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission des droits de l'homme et le Conseil économique et social des Nations Unies. Par voie de conséquence, les relations bilatérales entre nos deux pays ont été occasionnellement tendues en raison des violations des droits de la personne par le gouvernement chilien et de la réaction du Canada à ce sujet. Nos interlocuteurs chiliens sont cependant nombreux à estimer que les positions canadiennes à l'égard de la situation des droits de la personne sont équilibrées et objectives.

Les contacts au niveau ministériel entre le Canada et le Chili ont été limités. En mars 1981, M. Ed Lumley, qui était alors ministre d'Etat au Commerce, dirigea une mission commerciale au Chili et fut le premier (et le seul) ministre du Cabinet à se rendre dans ce pays après 1968. Une réunion eut lieu en octobre 1983 à l'Assemblée générale des Nations Unies entre le ministre Pépin et le ministre des Affaires étrangères d'alors, M. Schweitzer. En mars 1986, à la Conférence régionale des ministres du Travail qui s'est tenue à Montréal, M. Bill McKnight eut une brève rencontre avec son homologue chilien au cours de laquelle ils se sont penchés presque exclusivement sur la situation des droits de la personne au Chili.

Aucune autre visite ministérielle entre les deux pays n'est prévue, bien qu'une délégation parlementaire se soit rendue au Chili en septembre dernier et qu'il y ait des contacts entre hauts-fonctionnaires. M. R. Bell, sous-ministre adjoint, secteur de l'Amérique latine et des Antilles, a visité Santiago en août 1985. En décembre de la même année, le directeur général de la politique étrangère du ministère chilien des Affaires étrangères a visité Ottawa pour faire le point sur les relations bilatérales et les événements dans la région. Une autre rencontre a eu lieu à ce niveau en novembre 1986 à Santiago entre M. Bell et son homologue, l'ambassadeur Illanes.

Les représentants chiliens se sont fréquemment montrés intéressés à élargir la relation bilatérale. Il existe à cet égard un potentiel très réel, mais les paramètres de la relation resteront restreints tant qu'il n'y aura pas une amélioration sensible dans les politiques de l'actuel régime touchant les droits de la personne.

7

8

9

10

11

CUBA

En dépit des différences idéologiques marquées entre les deux pays, le Canada et Cuba ont maintenu des relations plutôt étroites.

Les intérêts généraux du Canada à Cuba sont essentiellement d'ordre économique et politique et tiennent aussi à la sécurité. En termes économiques, Cuba est le troisième partenaire commercial du Canada en Amérique latine. Cette activité a été appuyée par des échanges périodiques et par une coopération dans le secteur agricole qui a amélioré les possibilités de ventes canadiennes. Pour ce qui concerne les questions politiques et de sécurité, Cuba est le plus gros État des Antilles et il est situé sur la route empruntée pour transporter les produits pétroliers du Mexique et du Venezuela vers les ports de l'Est du Canada. La volonté du Canada de maintenir une relation d'affaires avec le Cuba de Castro, combinée aux exemples de coopération continue avec ce pays, nous donne la possibilité de suivre l'évolution de la politique étrangère de Cuba et d'exercer une influence marginale sur elle.

En général, le Canada est peut-être mieux placé que tout autre pays de l'OTAN pour mener un dialogue politique avec Cuba. Cuba accepte que le Canada, en tant que pays de l'hémisphère occidental, s'intéresse tout autant que lui aux développements qui surviennent dans l'hémisphère. En outre, Cuba se rappelle que le Canada, durant les années 1960, a résisté aux pressions exercées par les États-Unis pour qu'il rompe les relations diplomatiques et cesse de commercer avec la République, et sait gré au Canada de la position qu'il a prise alors. Le premier ministre Trudeau a été le seul chef de gouvernement de l'OTAN à visiter Cuba (1976). Tous ces facteurs placent le Canada dans une position unique et donnent au Canada une excellente occasion de dialoguer franchement et sans circonlocutions avec Cuba. C'est ainsi que des échanges de vues fort valables ont lieu tant au niveau des ministres que des hauts fonctionnaires.

Toutefois, il existe sur le plan multilatéral divers points de friction qui ont nui à la relation. Ainsi, la présence de troupes cubaines en Angola, les expéditions d'armes cubaines à divers pays d'Amérique centrale, le soutien actif des guérilleros en Amérique centrale et la présence continue de conseillers cubains au Nicaragua suscitent certaines inquiétudes. Nous sommes préoccupés aussi par la récente détention de personnes oeuvrant dans le domaine des droits de la personne.

7
8
9
10
11

Le modeste programme d'émigration en place vise essentiellement à faciliter la réunion de citoyens canadiens d'origine cubaine avec des membres de leur famille au Canada. Toutefois, les autorités cubaines n'ont pas toujours acquiescé aux demandes de permis de sortie présentées par des émigrants éventuels déjà détenteurs d'un visa canadien.

Cuba voit dans le Canada un fournisseur occidental sûr de biens et services. Le tourisme aussi est important, quelque 45 000 Canadiens se rendant à Cuba en 1985-1986. Ce commerce est particulièrement prisé par Cuba, étant donné les importantes rentrées de devises en cause. Les relations culturelles ont été bonnes aussi et ont d'excellentes possibilités de se développer.

EL SALVADOR

La politique du Canada à l'endroit du Salvador consiste à encourager une amélioration de la situation pour ce qui concerne les droits de la personne et à aider au développement de la démocratie en atténuant les problèmes socio-économiques fondamentaux à l'origine des conflits au pays même. Cette politique est menée sur deux fronts. Premièrement, le Canada suit l'évolution de la situation concernant les droits de la personne et il appuie les efforts multilatéraux qui déboucheront sur de nouvelles améliorations. Notre intérêt dans ce domaine et notre soutien du dialogue au pays sont confirmés par le biais de réunions bilatérales avec les Salvadoriens à tous les niveaux. Deuxièmement, le Canada a rétabli son aide bilatérale au Salvador (aide qu'il avait suspendue en 1979), en tant que geste humanitaire destiné à améliorer le sort des centaines de milliers de personnes déplacées et à répondre aux besoins de développement du Salvador. À notre avis, le séisme tragique du 10 octobre fait qu'il est encore plus impératif de mettre en oeuvre dans ce pays des programmes d'aide du type de celui offert par le Canada.

Le gouvernement Duarte a été porté au pouvoir en 1984 à l'issue d'élections démocratiques que les observateurs du Canada et d'autres pays ont jugées équitables et représentatives de la volonté du peuple salvadorien. Il s'est fixé pour objectif la réconciliation nationale et, à cette fin, il a engagé un dialogue direct avec les guérillas de l'opposition. La troisième série de rencontres qui devaient avoir lieu à Sesori, le 19 septembre, ne s'est malheureusement pas matérialisée. Cela dit, il ne faut toutefois pas perdre de vue que deux séries de rencontres ont effectivement eu lieu et qu'on a raison d'espérer que la troisième série deviendra effectivement réalité.

Le président Duarte a en outre promis que son administration réduirait les cas de violations des droits de la personne. En fait, les statistiques se sont nettement améliorées depuis les pires moments du début des années 1980. Même si les données varient selon la source, il reste que le représentant spécial des Nations Unies et la Commission interaméricaine des droits de l'homme ont noté de nouveaux progrès en 1985-1986. On a observé plus particulièrement une diminution de l'activité des escadrons de la mort, des disparitions et des bombardements contre des civils.

7
8
9
10
11

Nous prenons note de ces améliorations et nous sommes encouragés par elles, mais nous croyons néanmoins qu'il est possible de faire bien davantage. Il est clair que les deux parties au conflit continuent de commettre des abus. C'est pour cette raison que le Canada a appuyé de nouveau cette année la résolution des Nations Unies demandant que la situation s'améliore davantage et que le mandat du représentant spécial des Nations Unies soit prorogé. Nous avons été particulièrement troublés en mai dernier par l'annonce de la détention de personnes oeuvrant dans le domaine des droits de la personne ainsi que par les allégations subséquentes à l'endroit de divers travailleurs et de diverses organisations rattachés aux Églises. Nous avons fait part de cette préoccupation directement aux autorités salvadoriennes. En outre, le Canada préconise une réforme globale du système judiciaire de façon que soit traduits devant les tribunaux ceux qui contreviennent aux droits de la personne.

En général, la politique du Canada à l'endroit du Salvador tient compte des facteurs positifs et négatifs en jeu dans ce pays. Il ne faudrait pas conclure de la reprise de l'aide bilatérale du Canada que celui-ci reconnaît que le problème des droits de la personne a été réglé à tous égards. Il faut plutôt situer cette décision dans le contexte d'une approche équilibrée devant une situation complexe. La nécessité d'adopter une pareille approche dans des situations du genre ressort clairement de la réponse du gouvernement au rapport du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada:

Par une approche équilibrée en matière de droits de la personne et de développement, on fera en sorte que les régimes répressifs ne soient pas récompensés ni reconnus pour légitimes par le biais des politiques de l'aide canadienne. Mais il faut veiller aussi à ce que les victimes de violations des droits de la personne, qui sont souvent les membres les plus pauvres de la société, ne subissent pas un double préjudice en étant privées, outre de leurs droits, d'une aide de l'extérieur dont elles ont si grand besoin. Cette politique est fondée sur la conviction du gouvernement que c'est en favorisant le développement économique et social, processus à long terme, que l'on permettra la jouissance de la gamme complète des droits de la personne.

Compte tenu de ces complexités, la politique suivie actuellement par le Canada se veut à la fois réaliste et constructive.

GUATEMALA

Droits de la personne

La délégation canadienne à la quarante-et-unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a parlé une fois de plus avec force de la situation des droits de la personne au Guatemala. Les vues du Canada touchant la situation des droits de la personne au Guatemala ont été exprimées d'une façon également éloquente à la 42^e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies qui a eu lieu plus tôt cette année.

Le gouvernement canadien continue de suivre la situation en matière de droits de la personne et reste en contact avec les organisations locales concernées qui sont à l'oeuvre au Guatemala. Heureusement, malgré les événements fâcheux qui se sont produits, il existe au pays des forces modératrices qui essaient d'amener la réconciliation, la paix, la démocratie et le respect des droits de la personne. Par exemple, les élections à l'Assemblée constituante qui ont eu lieu en 1984 ont été louées pour leur caractère ouvert et honnête et la liberté inhabituelle qui a marqué leur déroulement. De l'avis d'une équipe d'observateurs canadiens indépendants que dirigeait M. Gordon Fairweather, commissaire principal de la Commission canadienne des droits de la personne, les élections générales tenues en 1985 ont offert des choix équitables et honnêtes aux électeurs du Guatemala. Vinicio Cerezo, le nouveau président civil du pays, s'est montré déterminé à changer pour le mieux le climat politique et économique du Guatemala, ainsi que la situation des droits de la personne, et a pris un certain nombre de mesures concrètes dans ce sens, par exemple, dans le passage graduel d'un contrôle militaire à un contrôle civil du secteur du développement, y compris les "polos de desarrollo", élément critique dans le renforcement du respect des droits de la personne. En dépit de la violence qui continue à se manifester au Guatemala, nous apprenons d'un certain nombre de sources que la situation des droits de la personne a connu certaines améliorations. Des organisations syndicales et des droits de la personne, tels le "Grupo de Apoyo Mutuo" (GAM), et l'Association nationale des paysans dirigée par le Père Giron, ont été actifs et ceci de façon ouverte, ce qui aurait été impensable il y a deux ans. Le rapport de la Commission inter-américaine sur les droits de la personne de 1986 de l'Organisation des états américains a constaté l'amélioration sensible de la situation des droits de la personne depuis la venue au pouvoir de président Cerezo. Quelques centaines de réfugiés guatémaltèques sont retournés au Guatemala du Mexique et le gouvernement a mis sur pied une commission spéciale pour les aider. Le Canada envisage la possibilité de fournir des fonds à ce projet par le biais du Haut-Commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés.

7
8
9
10
11

Réfugiés

En 1984, diverses mesures spéciales sont entrées en vigueur: ouverture d'un bureau des visas à Guatemala City, assouplissement des critères visant la sélection des immigrants vivant au Guatemala, possibilités pour les Guatémaltèques au Canada de faire une demande de résidence permanente sans avoir à quitter le pays, moratoire sur les déportations au Guatemala, et inclusion du Guatemala dans le Règlement pour la catégorie désignée des prisonniers politiques et personnes opprimées (PPPO) de manière que la sélection de réfugiés puisse se faire à partir du pays même. La nécessité d'obtenir le visa de visiteur était un autre élément de ce programme, qui doit permettre de mieux s'occuper du nombre croissant de Guatémaltèques qui revendiquent le statut de réfugié souvent sans preuve à l'appui, tandis qu'ils sont au Canada; le programme devait aussi remédier à la situation alarmante en matière de droits de la personne au Guatemala et permettre de faciliter le départ de ceux qui sont en danger dans ce pays.

En réponse aux préoccupations qui ont été manifestées au sujet de l'exigence du visa de visiteur, il faut mentionner que les cas des personnes en danger au Guatemala qui réclament le statut de réfugié en vertu du programme PPPO sont traités rapidement en vertu de procédures qui écartent toutes les autres exigences canadiennes concernant les visas et les passeports. Des statistiques pour 1985 montrent que 226 Guatémaltèques ont été admis sur la foi de permis du ministre, tandis que 129 personnes ont bénéficié de cette procédure en 1984. Dans les cas moins urgents, l'ambassade à Guatemala City est prête à accorder la priorité à toutes les personnes qui revendiquent le statut de réfugié. En 1984, 306 réfugiés guatémaltèques, au total, ont vu traiter leur demande à l'étranger, le chiffre correspondant pour 1985 étant de 543. Ces deux volets réunis de notre programme visant à remédier à la situation au Guatemala ont aidé 256 personnes en 1983, 435 en 1984 et 769 en 1985.

Aide

En 1981, le gouvernement canadien a été amené à suspendre l'aide bilatérale de gouvernement à gouvernement avec le Guatemala, par suite des graves préoccupations que créait la situation interne du Guatemala pour la sécurité du personnel d'aide canadien, ainsi qu'en raison des violations des droits de la personne qui étaient perpétrées à une échelle massive (l'aide multilatérale et celle des organismes non gouvernementaux ont été maintenues sur une modeste échelle). A la lumière des changements qui se manifestent dans ce pays, nous envisageons la possibilité de remettre le programme en

application lorsqu'il nous paraîtra juste et opportun de le faire. La reprise de l'aide bilatérale dépendra de l'évaluation que nous ferons de la situation intérieure et du respect des droits de la personne au Guatemala ainsi que des besoins de la population et de la mesure dans laquelle l'aide canadienne peut répondre à ces besoins.

Nous avons reçu des lettres de personnes et de groupes faisant état de leur inquiétude au sujet des violations des droits de la personne au Guatemala et nous demandant de nous engager à ne pas reprendre les mesures d'aide jusqu'à ce que pratiquement tous les grands problèmes politiques, sociaux et économiques de ce pays soient résolus. Il ne faut pas oublier toutefois, que les victimes des violations des droits de la personne sont souvent les membres les plus pauvres de la société. Nous estimons qu'ils ne doivent pas être doublement pénalisés en étant privés de l'aide internationale au développement et de leurs droits en tant qu'êtres humains.

Nous croyons que les citoyens du Guatemala, particulièrement les autochtones, qui ont beaucoup souffert de la violence, du désordre intérieur, de la crise économique et des inégalités sociales méritent l'aide de la communauté internationale pour des raisons humanitaires pressantes. Cela ne diminue en rien nos graves préoccupations au sujet de la violence qui persiste au Guatemala. Nous continuons de faire valoir énergiquement notre position sur les droits de la personne. A notre avis, toutefois, cela ne peut constituer une raison suffisante de ne pas contribuer de façon concrète au soulagement de la situation économique lamentable qui affecte la population guatémaltèque. Vient un moment où le désir de prêter assistance peut venir en conflit avec une décision de ne pas remettre en application un programme d'aide bilatérale, spécialement si ce programme peut constituer le meilleur mécanisme pour canaliser l'aide humanitaire destinée à la population du Guatemala.

Après plusieurs décennies de régime militaire, il est désolant mais, malheureusement, compréhensible qu'il faille du temps pour réaliser toutes les améliorations fondamentales qui sont nécessaires dans le domaine des droits de la personne. Le nouveau gouvernement civil s'efforce de consolider son autorité et de raffermir un système démocratique en croissance. Il a cherché également à jouer un rôle actif dans les efforts déployés en vue de ramener la paix en Amérique centrale. Dans le contexte d'un système démocratique tout nouveau, de graves problèmes économiques et sociaux à régler, de ressources plutôt limitées et de besoins considérables, nous sommes d'avis que l'administration Cerezo, encore à ses débuts, mérite l'appui et l'encouragement de la communauté internationale.

7

8

9

10

11

Le Canada a indiqué qu'il appuyait sans réserve les efforts entrepris pour protéger les droits de la personne, promouvoir les réformes sociales et économiques et instaurer la paix en Amérique centrale. Nous avons aussi exprimé notre volonté de fournir une aide pratique. Par exemple, nous avons offert d'inviter le nouveau "procurador" des droits de la personne, lorsqu'il sera nommé, à venir au Canada pour partager notre expérience et prendre connaissance des règles que nous avons établies pour assurer la protection des droits de la personne. Nous avons maintenu un modeste programme, administré par la mission, visant à financer de petits projets de développement dont on peut donner des exemples récents: l'achat d'équipement pour le Centre alimentaire Mère Teresa, l'agrandissement et le réaménagement d'un centre de santé, la mise sur pied d'une garderie, la construction d'un dispensaire et l'organisation de cours de formation pour les femmes. Nous sommes disposés à faire davantage en ce domaine, selon que la situation le justifiera.

HAITI

SITUATION POLITIQUE

Le 7 février 1986 Jean-Claude Duvalier, Président d'Haiti depuis 1971, a passé les pouvoirs à une junte civilo-militaire présidée par le Lieutenant Général Henry Namphy, chef d'Etat major de l'armée. Depuis près de deux mois le régime Duvalier faisait face à une agitation populaire montante quasi-spontanée et avait imposé l'état de siège le 31 janvier. Face aux pressions internes et externes, le Président Duvalier dût se résigner à quitter son poste.

L'armée qui, avec l'église, est l'un des seuls groupes bien organisés en Haiti, a joué un rôle important dans la transition et est représentée de façon prépondérante dans le Conseil national de Gouvernement, qui compte maintenant deux militaires et un civil. Diverses tendances de la société haitienne se retrouvent dans le Cabinet nommé par la junte.

Le C.N.G. a établi un calendrier électoral qui doit culminer en novembre 1987 par des élections législatives et présidentielle. Malgré des difficultés dans son application, ce calendrier a été respecté jusqu'à maintenant. Vu la situation économique précaire du pays, il sera cependant difficile de satisfaire, à court ou à moyen terme, les attentes importantes d'une population démunie.

SITUATION ECONOMIQUE

Désavantagée par des déficiences structurelles importantes et par la rareté de ressources naturelles, Haiti est le pays le plus pauvre de notre hémisphère. Ceci est aggravé par une croissance démographique continue. On prévoit ainsi qu'en l'an 2000, la demande alimentaire dépassera de 87% la capacité agricole du pays. Même si les deux tiers de la population oeuvrent dans le secteur agricole, à peine la moitié de la superficie du pays est potentiellement cultivable. De plus, les terres arables sont durement touchées par une déforestation massive du pays et par l'érosion qui s'ensuit. L'agriculture a ainsi enregistré peu de progrès depuis 1980 et cette année a même vu une baisse de la production de café et de cacao compensée, il est vrai, par une hausse du prix international de ces produits.

7
8
9
10
11

Depuis 1980, l'économie haïtienne stagne et on estime que le revenu réel per capita en 1986 était inférieur de 10% à celui de 1980. Le secteur industriel de sous-traitance est le seul domaine à avoir connu une croissance économique marquée au cours des années 1980. Depuis février cependant, près de douze mille emplois (sur 60,000) ont été perdus suite à la fermeture d'usines par des compagnies affectées par les bouleversements actuels dans l'industrie électronique américaine et préoccupées par l'instabilité sociale du pays. L'industrie du tourisme est à son plus bas niveau et ne s'est toujours pas remis de l'association faite il y a quelques années par la presse américaine entre Haïti et le SIDA.

POLITIQUE EXTERIEURE

La politique d'ouverture du gouvernement actuel, contraste avec la politique extérieure souvent xénophobe de François Duvalier, qui avait mené le pays à un isolement régional et international, duquel il n'était pas entièrement sorti sous Jean-Claude Duvalier malgré certains efforts d'ouverture. Membre de l'Agence de coopération culturelle et technique depuis 1970, Haïti fait partie des principales associations internationales de la francophonie et se montre beaucoup plus impliqué dans ce domaine depuis quelques années. L'aide étrangère à Haïti était évaluée à environ \$200 millions en 1985.

RELATIONS AVEC LE CANADA

Les relations entre le Canada et Haïti sont aujourd'hui cordiales. Près de 2000 Canadiens vivent en Haïti et suite à une immigration importante dans les années 60 et surtout 70, le Canada compte une communauté d'origine haïtienne relativement nombreuse (environ 60,000 personnes).

On retrouve quelques investissements canadiens en Haïti et en 1985, les exportations canadiennes vers ce pays ont atteint \$18.5 millions. Les importations de produits haïtiens se chiffraient à \$16.5 millions la même année.

Le Canada a accueilli favorablement le changement de gouvernement et a indiqué qu'il appuyait les politiques de réforme et de démocratisation du gouvernement de transition. Cette position a été réitérée par Mme Monique Landry, Ministre des Relations extérieures, lors d'un voyage officiel en Haïti, en novembre 1986. Le Canada prévoit consacrer \$80 millions au cours des cinq prochaines années en aide officielle au développement. Un projet d'appui technique au processus électoral est également en voie d'élaboration avec le gouvernement haïtien.

NICARAGUA

Le Canada a adopté à l'égard du Nicaragua une politique qui lui est propre, fondée sur des critères canadiens. En élaborant celle-ci, on a tenu compte des réalités géopolitiques de l'Amérique centrale.

Le gouvernement canadien s'oppose à l'intervention d'une tierce partie en Amérique centrale. Il a publiquement désavoué l'inclusion de l'Amérique centrale dans le différend entre l'Est et l'Ouest et déploré la militarisation de l'isthme centre-américain. Le Canada s'oppose à ce que des pays fournissent des armes aux factions adverses de la région. Il a réitéré sa position à maintes reprises aux gouvernements d'Amérique centrale, des Etats-Unis et d'autres pays concernés. La décision américaine d'accorder une aide supplémentaire aux contras va à l'encontre de notre position. Le Canada n'a jamais manqué une occasion de souligner sa ferme conviction que les pays d'Amérique centrale doivent être laissés libres de trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes, sans que d'autres parties viennent s'ingérer dans leurs affaires.

Nous appuyons fermement le processus de Contadora, ainsi que les observations circonstanciées sur les modalités de contrôle et de vérification du projet de paix de Contadora. Notre position a été bien reçue par tous les intervenants de la région, y compris le gouvernement du Nicaragua.

Sur le plan politique, le Canada ne souhaite pas voir le Nicaragua enfermé dans le bloc soviétique ou engagé dans des manoeuvres destinées à déstabiliser les pays voisins. Nous encourageons le Nicaragua à se rapprocher des objectifs initiaux de la révolution sandiniste: le pluralisme politique, une économie mixte et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

Nous estimons que le Nicaragua doit améliorer la situation des droits de la personne. La suspension d'un grand nombre de droits civils fondamentaux, en vertu du décret de l'état d'urgence, constitue une situation très inquiétante. Nous encourageons le pluralisme politique au Nicaragua et nous estimons que les partis d'opposition légitimes devraient continuer d'avoir droit de cité. Nous regrettons la décision de fermer le journal La Prensa et le harcèlement dont sont victimes les groupes d'opposition et les Eglises, particulièrement monseigneur Pablo Vega, qui a été expulsé en juillet dernier.

7

8

9

10

11

Nous entretenons des relations commerciales et diplomatiques normales avec le Nicaragua. L'embargo commercial décrété par les Etats-Unis n'a pas modifié sensiblement les grandes lignes de notre politique. Cependant, l'embargo a fait ressortir plus clairement les points en litige, aggravé les problèmes existants et, par conséquent, a mis davantage en relief la politique adoptée par le Canada. Nous estimons que des sanctions économiques nuisent à l'efficacité du processus de Contadora. Le gouvernement n'a mis sur pied aucun programme spécial pour accroître le commerce avec le Nicaragua, mais il ne cherche pas à dissuader les entreprises canadiennes de chercher de nouveaux contrats. Aucun changement ne sera apporté aux méthodes employées pour faciliter le commerce. Le Nicaragua a établi une société de commerce à Toronto et on s'attend, en conséquence, à une augmentation des activités commerciales entre les deux pays.

L'aide canadienne au Nicaragua s'inscrit dans un programme équilibré à l'intention de l'Amérique centrale et constitue un appui concret du Canada à l'initiative de Contadora. Cette aide est plus importante qu'on ne le croit généralement puisqu'elle s'est chiffrée à plus de 50 millions de dollars entre 1981-1982 et 1985-1986.

Le Canada encourage la reprise des pourparlers bilatéraux entre le Nicaragua et les Etats-Unis pour compléter le processus de Contadora. Nous espérons que la décision rendue le 27 juin 1986 par la Cour internationale de Justice dans l'affaire Nicaragua/Etats-Unis aidera les parties à parvenir à un règlement pacifique des questions en litige. Le Canada estime hautement la Cour à titre d'institution judiciaire de plus haute instance dans le système des Nations Unies, et pour le rôle central qu'elle peut et qu'elle doit jouer dans le règlement pacifique des différends internationaux. C'est pour cette raison que le Canada a appuyé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies exigeant le respect intégral et immédiat de la décision de la Cour dans l'affaire du Nicaragua, laquelle a été adoptée le 3 novembre dernier.

PÉROU

Généralités

À l'époque de la conquête espagnole, le Pérou se trouvait au coeur du grand empire inca qui s'étendait du Nord de l'Equateur au centre du Chili. Au cours de la période coloniale qui suivit, les Indiens du Pérou ont été pratiquement réduits à l'esclavage. Ces conditions ont été maintenues officiellement jusqu'au milieu du XIX^e siècle, mais leurs effets se font encore nettement sentir aujourd'hui dans la plus grande partie de la population indienne. Elles restent l'un des facteurs qui ont le plus d'influence sur la vie politique, économique et sociale au Pérou.

Après dix ans de régime militaire, le gouvernement démocratique a été rétabli en 1980 avec l'élection de Fernando Belaunde, un conservateur qui avait été président dans les années 1960. Le gouvernement Belaunde était confronté à une situation économique difficile. Dès 1983, l'économie péruvienne, basée essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles, traversait l'une des pires crises du siècle, provoquée par la récession mondiale, la faiblesse des prix des denrées, des catastrophes naturelles et un endettement considérable. Les conséquences politiques sont apparues clairement dans les résultats des élections municipales tenues dans l'ensemble du pays en novembre 1983, au cours desquelles un candidat marxiste devait accéder pour la première fois au poste de maire de Lima, tandis que les candidats de l'APRA remportaient les élections dans la plupart des municipalités. À la même époque, le terrorisme a commencé à s'intensifier. Le principal groupe, Sendero Luminoso (Sentier lumineux) s'est manifesté pour la première fois dans la province d'Ayacucho en 1980. Une organisation moins importante et moins violente appelée Tupac Amaru est active à Lima. La violence s'est accrue dans les régions rurales et il a été porté des accusations de violations des droits de la personne tant par les forces armées que par le Sentier lumineux. L'état d'urgence a été institué dans de nombreuses provinces, tandis que le Sentier lumineux intensifiait ses activités.

Les élections présidentielles tenues en avril 1985 ont permis au candidat de l'APRA, Alan Garcia, d'obtenir une victoire retentissante avec 48 % des voix. Le candidat marxiste, Barrantes, arrivé en deuxième position (22 %), devait par la suite retirer sa candidature pour le deuxième tour de scrutin. Garcia fut déclaré vainqueur des élections par le tribunal électoral. Les candidats conservateurs sortants subissaient une cuisante défaite. L'assermentation de Garcia, en juillet 1985, marquait la première accession au pouvoir de l'APRA dans l'histoire du Pérou et le premier changement démocratique de gouvernement depuis une génération.

7

8

9

10

11

Le gouvernement Garcia

Le nouveau gouvernement s'est attaqué rapidement à la situation économique en annonçant un plan d'urgence visant à réduire l'inflation, à contrôler la fuite des capitaux et à stimuler la productivité intérieure et l'investissement. Les prix des produits de base ont été bloqués, le contrôle des changes resserré, le prix de l'essence augmenté, la devise nationale dévaluée et les taux d'intérêt réduits. En octobre 1985, une "seconde phase" du programme d'austérité économique a de nouveau réduit les taux d'intérêt, interdit les importations et bloqué les taux de change jusqu'à la fin de 1985. D'après les annonces faites par la suite, il semble que le gouvernement continuera d'intervenir dans de nombreux secteurs de l'économie.

Dans le mois qui a suivi son accession au pouvoir, l'APRA a lancé contre la corruption, profondément enracinée dans les institutions, un programme qui a permis d'effectuer une purge massive de la police nationale et des milices paysannes. Des mesures punitives ont été prises contre les producteurs et trafiquants de drogues. D'importantes réformes ont été amorcées pour lutter contre la corruption et l'inefficacité du système juridique. Des enquêtes effectuées sur les violations des droits de la personne ont fait la preuve de l'implication de militaires dans des exécutions extrajudiciaires de civils. Les chefs d'état-major et le commandant militaire de la province d'Ayacucho ont été par la suite démis de leurs fonctions. Le président Garcia a également entrepris de limiter l'influence de l'armée en annonçant une réduction de la commande passée pour l'achat de 26 avions de combat Mirage et en favorisant un rapprochement avec les pays voisins. Une Commission de la paix a été mise sur pied pour enquêter sur les violations des droits de la personne et pour examiner le cas de quelque 1 500 individus suspectés d'activités terroristes et en attente de leur procès. Jusqu'ici, toutefois, ces mesures n'ont donné que de minces résultats.

Orientations de la politique extérieure

La politique extérieure péruvienne est depuis longtemps centrée sur les événements qui se passent dans la région, tout en s'intéressant activement au Tiers monde du fait de l'adhésion du Pérou au mouvement des Non alignés et au Groupe des 77. La priorité a été traditionnellement donnée à des groupements régionaux tels que le Pacte Andin (dont le siège social est à Lima) et le Système économique latino-américain (SELA). Il y a également des conflits frontaliers qui mobilisent constamment les forces armées péruviennes.

Sous le régime du parti nationaliste APRA, qui est membre de l'Internationale socialiste, les relations étrangères du Pérou ont de nouveau amorcé un revirement important. Le discours d'assermentation d'Alan Garcia a donné le ton de cette nouvelle orientation en définissant les politiques étrangères du Pérou comme nationalistes, anti-impérialistes, intégrationnistes et non alignées et en revendiquant le droit de ce pays d'intervenir sur plusieurs fronts pour promouvoir l'unité de l'Amérique latine, le désarmement régional et une approche radicale concernant la question de l'endettement.

En dépit de ces succès régionaux et des interventions remarquées du Pérou dans les organisations du Tiers monde, deux questions étroitement liées continuent de dominer ses relations internationales: le problème de la dette et les relations avec les États-Unis. Le discours anti-impérialiste du président Garcia, ses critiques à l'égard de l'ensemble des politiques américaines, tant sur le plan économique que politique, sa position sur la dette et, plus récemment, la nationalisation de la compagnie américaine Belco Oil ont gravement détérioré les relations entre les deux pays. Le refus du président Garcia de traiter avec le FMI, son attitude ferme en faveur de la formule prévoyant le remboursement de 10 % des exportations, l'annonce récente d'un moratoire de six mois sur le remboursement de la dette et les arrérages accumulés par le Pérou sont des questions qui préoccupent les créanciers occidentaux de ce pays, en particulier parce qu'elles n'ont pas fait jusqu'ici l'objet de négociations.

Relations bilatérales

Le Canada et le Pérou entretiennent régulièrement des contacts depuis l'établissement de relations diplomatiques en 1944. Le gouvernement canadien était représenté lors de l'assermentation du président Garcia, et les contacts de haut niveau ont été repris au cours d'une réunion tenue aux Nations Unies, à New York, au mois de septembre entre le SEAE et le ministre péruvien des Affaires étrangères, M. Allan Wagner. En février 1986, le premier ministre du Pérou, M. Alva Castro, et le ministre Wagner ont effectué une visite officielle à Ottawa. Les entretiens ont porté en particulier sur les politiques du Pérou concernant la dette, un réexamen du programme de l'ACDI et des questions de politique étrangère intéressant les deux pays.

L'un des éléments majeurs des relations bilatérales est l'important programme offert par l'ACDI. En 1974, l'Agence a désigné le Pérou comme pays admissible aux programmes de la catégorie I. Bien que les échanges commerciaux soient encore modestes, le Pérou devrait offrir un marché de plus en plus intéressant pour les exportations

7
8
9
10
11

canadiennes lorsque la question des arrérages impayés sera réglée et que l'économie péruvienne aura été redressée. Plusieurs projets offrant d'importants avantages au Canada restent en suspens en raison des problèmes de créances du Pérou. En 1985, les exportations vers le Pérou ont totalisé 46 millions \$, ce qui traduit un retour à des niveaux plus traditionnels. Pendant la même période, les importations ont totalisé 68 millions \$.

Un élément des relations bilatérales qui a pris une importance croissante au cours des dernières années est le trafic de drogues qui s'intensifie entre le Pérou et le Canada. S'ajoutent à cela les retards que prennent les procédures judiciaires intentées contre des Canadiens détenus dans les prisons péruviennes et dont la plupart sont accusés de trafic de drogues. Le traité sur le transfert des contrevenants signé en 1980 permet notamment d'atténuer les difficultés auxquelles ces personnes sont exposées.

AFGHANISTAN

Le 27 décembre 1979, l'Union soviétique a envahi et occupé l'Afghanistan. Elle y a installé un nouveau gouvernement, sous la direction de Babrak Karmal. Depuis l'invasion, le gouvernement est exercé par l'Union soviétique, le contrôle des ministères étant effectivement entre les mains de conseillers soviétiques. En 1986, Najibullah a remplacé Babrak Karmal comme secrétaire général du Parti communiste afghan. Ancien chef de la police secrète en Afghanistan (KHAD), il appuie vigoureusement l'Union soviétique.

Depuis sept ans, celle-ci se bat contre les moudjahidin, utilisant des tactiques militaires extrêmement brutales, qui ont entraîné la mort de plus d'un million d'Afghans et en ont forcé plus de cinq millions à se réfugier à l'étranger. La campagne a été dévastée, les soldats soviétiques détruisant les villages et forçant la population à se rassembler dans certaines villes dont ils avaient le contrôle. Les Soviétiques ont fait usage d'armes chimiques et ont même distribué des grenades camouflées en jouets. D'un côté, l'insurrection se poursuit; de l'autre, l'Union soviétique n'a nullement manifesté l'intention de retirer ses soldats de l'Afghanistan.

L'Union soviétique et l'Afghanistan ont aussi commis des violations des droits fondamentaux des citoyens, sans compter celles commises dans le cadre de la guerre. Ils ont arbitrairement arrêté et détenu des personnes et ont régulièrement recouru à la torture. Des exécutions sommaires et des disparitions ont également été signalées à maintes reprises. Amnistie internationale a récemment publié un rapport sur ces violations des droits de l'homme.

Le Canada s'est élevé fermement contre l'occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques et contre les pratiques brutales utilisées par le gouvernement soviétique et le gouvernement afghan. Le Canada a rompu ses relations diplomatiques avec l'Afghanistan et ne reconnaît plus le gouvernement de ce pays. Sa réaction politique à l'invasion soviétique s'est manifestée de trois manières. Premièrement, nous avons vigoureusement condamné cette invasion à l'Assemblée générale des Nations Unies, devant la Commission des droits de l'homme à Genève et d'autres organismes internationaux. Le Canada est l'un des pays qui ont critiqué avec le plus de sévérité et de constance l'occupation soviétique et croit fermement qu'il faut attirer l'attention du monde sur cette tragédie. Deuxièmement, nous avons cherché à encourager le gouvernement du Pakistan, dont l'opposition soutenue à la

7

8

9

10

11

présence soviétique est essentielle au maintien de pressions sur l'Union soviétique pour qu'elle retire ses troupes. Troisièmement, nous avons fourni une aide humanitaire de plus de 114 millions de dollars pour les réfugiés afghans qui se trouvent actuellement au Pakistan et nous continuerons à aider les victimes de cette tragédie aussi longtemps qu'elles ne pourront retourner dans leur patrie.

Le 5 novembre 1986, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Stephen Lewis, ambassadeur du Canada, a condamné l'occupation de l'Afghanistan et la violation des droits de l'homme par l'Union soviétique. Le Canada a coparrainé la résolution visant à prolonger le mandat du rapporteur spécial sur les violations des droits de l'homme en Afghanistan et a naturellement voté en faveur de cette résolution.

CORÉE

CONTEXTE

Les contacts du Canada avec la péninsule coréenne et avec sa population ont commencé à la fin du 19^e siècle, époque où les missionnaires canadiens jouaient un rôle important dans l'éducation et les soins de santé dispensés aux Coréens. Lorsque la Corée du Nord a tenté la réunification de la péninsule par la force en 1950, le Canada a fourni du personnel militaire au Commandement des Nations Unies. Au moment de l'armistice de 1953, 26 791 militaires avaient servi en Corée et 516 y avaient perdu la vie. Depuis lors, le Canada est soucieux de contribuer à la stabilité de la péninsule, de favoriser la sécurité régionale, de protéger et d'affermir les intérêts commerciaux croissants et d'autres intérêts bilatéraux que nous avons en République de Corée.

La République de Corée est maintenant le deuxième partenaire commercial du Canada dans la région de l'Asie et du Pacifique. En 1985, les échanges commerciaux bilatéraux s'élevaient à 2 382 milliards\$, les exportations coréennes dépassant les importations du Canada de plus de 200 %. Les relations bilatérales se sont renforcées ces dernières années à la suite de nombreuses visites de haut niveau, dont la plus récente a été celle du premier ministre Mulroney en mai 1986. Les contacts universitaires et culturels continuent de se développer. Quant à la coopération dans le domaine des sports, elle se fera plus intense avant les Jeux Olympiques de 1988 puisque le Canada et la République de Corée en seront les hôtes.

Le Canada n'a pas de relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée (RPDC).

Les notions occidentales de droits de la personne et de gouvernement national sont étrangères dans une grande mesure aux traditions politiques et juridiques de la Corée, toutes imprégnées de confucianisme. Ce n'est qu'en 1948 que la Constitution de la Corée du Sud a fait mention, pour la première fois, des droits de la personne et des traditions démocratiques. Depuis lors, les dirigeants sud-coréens n'ont permis l'exercice des libertés civiles que dans la mesure où cet exercice ne compromettrait pas leur pouvoir ni la sécurité de la nation, telle qu'ils la percevaient.

Au début de la présidence de Chun Doo Hwan, l'attention du public canadien a été attirée par les procès à huis clos et par les sanctions imposées aux civils accusés d'avoir organisé une insurrection civile les 16 et 17 mai 1980 dans la ville de Kwangju et d'y

7

8

9

10

11

avoir participé. A la suite de ces événements, un chef de l'opposition, Kim Dae Jung, a été jugé et condamné à mort par un tribunal militaire, entre autres, pour trahison. En janvier 1981, le président Chun a commué sa peine de mort en emprisonnement à perpétuité, a libéré 11 des 23 coaccusés et réduit les peines des autres. Plus tard, Kim Dae Jung a été autorisé à s'exiler aux Etats-Unis, d'où il est rentré, avec la permission du président Chun, au début de 1985. Il vit maintenant à Séoul et a été placé en résidence surveillée à de nombreuses occasions.

Les événements de l'année écoulée semblent indiquer un durcissement de l'attitude du gouvernement envers les manifestations fréquentes, principalement celles d'étudiants d'universités. L'intérêt international à l'égard des droits de la personne en Corée grandit en conséquence. Au début de 1986, une pétition qui avait pour but de susciter un appui populaire en faveur de la révision de la constitution a été lancée par le principal parti d'opposition, le Nouveau Parti démocratique de Corée. Les autorités ont généralement réagi avec fermeté, en arrêtant des centaines de manifestants. Selon des rumeurs persistantes, on emploierait des méthodes d'interrogation cruelles contre les manifestants. Une étudiante a accusé la police d'assaut sexuel.

Les discussions sur la réforme constitutionnelle entre le Parti démocratique de la justice, qui est au pouvoir, et le Nouveau Parti démocratique de Corée, le principal groupe d'opposition, sont dans une impasse. Le président Chun a dit que, si les groupes d'opposition peuvent se mettre d'accord, les réformes pourraient commencer avant le changement de président prévu pour 1988.

Les événements récents laissent croire que les manifestations antigouvernementales continueront et que les sentiments anti-américains pourraient prendre de plus en plus d'importance lors des rassemblements. Il est douteux que les tactiques gouvernementales, qui consistent à recourir à une action policière et militaires énergique pour réprimer les manifestants ainsi qu'aux arrestations massives, changent.

Étant donné que la Corée du Sud permet aux journalistes étrangers d'entrer dans le pays, la couverture par les média des questions reliées aux droits de la personne a augmenté et, avec elle, l'intérêt que portent à ces questions de nombreux gouvernements de pays étrangers ainsi que beaucoup de leurs citoyens.

Il convient de souligner que l'accès des médias à la République populaire démocratique de Corée (RPDC) est presque nul. La situation des droits de la personne dans ce pays n'est donc pas mise à jour. En conséquence, un Etat communiste totalitaire, monolithique et fermé, qui refuse d'admettre les partis politiques et la dissidence, semble ne connaître aucune opposition. Cela contribue naturellement à irriter le gouvernement de la Corée du Sud, qui doit faire face à des critiques croissantes au plan international.

POSITION DE LA CORÉE

Le président Chun et son gouvernement ont parfois réagi de façon très négative aux démarches internationales relatives aux droits de la personne. Dans des déclarations publiques, la République de Corée a promis un accroissement de la liberté et de la démocratie, mais des mesures de contrôle des libertés civiles fondamentales semblent être la réalité. Le gouvernement soutient qu'il faut adopter des formes de démocratie qui tiennent pleinement compte des traditions coréennes, et il attire l'attention sur la tendance coréenne à des formes partisans, centrifuges et violentes de dissidence que pourrait exploiter la Corée du Nord. Il y a cependant des signes indiquant que les politiciens et les fonctionnaires de haut rang reconnaissent la valeur pratique d'une action qui encouragerait un système politique plus ouvert.

POSITION DU CANADA

Tout en reconnaissant que la menace posée par la Corée du Nord exige probablement, dans la République sud-coréenne, un contrôle social plus étroit que dans la plupart des pays occidentaux, le gouvernement canadien a fait part énergiquement et à maintes reprises aux autorités coréennes des préoccupations persistantes des Canadiens à l'égard de la situation des droits de la personne en Corée du Sud.

L'ambassade du Canada à Séoul continue de suivre les manifestations grâce à la présence d'un agent, chaque fois que c'est possible. Elle fait des démarches et assure un suivi relativement à des questions générales ou particulières, et présente régulièrement des rapports au gouvernement canadien. Les interlocuteurs se sont montrés plutôt secs, à l'occasion, estimant que les démarches et les observations concernant des cas particuliers ou la situation générale constituent une ingérence dans les affaires politiques nationales. Dans nos démarches, nous avons reconnu, de façon pragmatique, les limites de ce que

7
8
9
10
11

le Canada peut réaliser et nous nous sommes donc efforcés de ne pas contrarier indûment ceux que nous voulons persuader. Au cours de sa visite du mois de mai, le Premier ministre Mulroney a eu des entretiens prolongés sur la situation des droits de la personne avec le président Chun et le premier ministre Lho, et il a mentionné la question, tant dans son discours au banquet de gala que dans sa conférence de presse.

INDE

Fondées initialement sur les liens qui unissent les pays du Commonwealth, les relations bilatérales entre le Canada et l'Inde ont généralement été empreintes d'amitié et marquées par des discussions constructives. L'existence d'une communauté assez importante (plus de 200 000 personnes) d'origine indienne au Canada assure un lien culturel étroit entre les deux pays. Après l'"explosion nucléaire pacifique" indienne de 1974, les relations ont été difficiles pendant un certain temps, et les programmes d'aide canadienne ont été temporairement bloqués. Le Canada continue de voir en l'Inde, qui est la démocratie la plus peuplée du monde, une grande puissance régionale et, à cause du rôle qu'elle joue dans le Mouvement des pays non-alignés, la considère comme une voix importante dans le dialogue Nord-Sud. Le rôle clé de l'Inde dans la région sud-asiatique, qui comprend ses relations bilatérales parfois difficiles avec le Pakistan, est aussi d'une grande importance stratégique. Le fait que l'Inde est membre et actuellement, président de l'Association pour la coopération régionale en Asie du Sud, organisme de création récente qui réunit sept pays, témoigne de son désir d'encourager le dialogue entre pays de l'Asie du Sud.

Le Canada et l'Inde entretiennent des relations de longue date dans le domaine de la coopération pour le développement. L'Inde est le principal bénéficiaire direct de l'aide canadienne. Les ressources canadiennes sont acheminées vers l'Inde par différentes voies. L'ACDI appuie les projets bilatéraux qui seront réalisés avec le gouvernement indien. Le Canada soutient également les activités de nombreuses organisations financières internationales qui ont des programmes actifs en Inde. De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes et indiennes, des coopératives et des universités participent aussi aux activités de développement. L'Inde est le plus grand bénéficiaire mondial de l'aide que l'ACDI fournit par l'intermédiaire des ONG.

L'idée de l'indépendance du pouvoir judiciaire, introduite par les Britanniques, s'est profondément implantée en Inde. La Constitution indienne et les lois connexes garantissent toute la gamme des droits juridiques ainsi que des droits fondamentaux de la personne. Les organismes de défense des droits de la personne mettent toutefois en doute régulièrement leur application par les autorités civiles et militaires au niveau local. Une préoccupation permanente de ces organisations est la situation des 120 millions de harijans (intouchables) du pays et des membres des tribus, qui, en général, occupent une place très désavantageuse dans la société. Le gouvernement indien a divers programmes pour protéger et

7
8
9
10
11

aider ces groupes, mais des habitudes et des attitudes qui remontent à des milliers d'années continuent de jouer contre ces personnes. Plusieurs nominations au sein du gouvernement sont réservées aux groupes désavantagés; un certain nombre de sièges au Lok Sabha (Chambre du peuple) et au sein des organismes législatifs d'État sont réservés aux membres de tribus désignées et aux harijans.

Le gouvernement de l'Inde a fréquemment recours à son pouvoir de placer les États sous l'autorité du président et d'invoquer la Loi sur la sécurité nationale afin de protéger la sécurité et l'intégrité du pays et de maintenir l'ordre. Les droits politiques sont habituellement suspendus pour de brèves périodes, et des élections ont lieu dans les États dès que la situation s'est stabilisée. L'autorité directe du gouvernement central a été levée à l'automne dans l'État musulman, d'une importance névralgique, de Jammu-et-Cachemire.

Le défi le plus grave à l'intégrité territoriale et au processus démocratique de l'Inde vient du Pendjab, où les militants sikhs, qui manipulent la conscience du peuple sikh et tournent son mécontentement à leur avantage, demandant la création d'un État sikh indépendant, le "Khalistan". Des actes de terrorisme et d'intimidation ont été perpétrés à la fois contre les Sikhs et les Hindous au Pendjab. Le meurtre récent des passagers, surtout hindous, d'un autocar au Pendjab est un signe des tensions qui règnent dans l'État.

Des élections pacifiques et démocratiques ont eu lieu au Pendjab en 1985. Le parti sikh modéré d'Akali Dal a été élu, ce qui mettait fin à l'autorité directe de Delhi. En dépit de la gravité de la situation au Pendjab, le processus démocratique a été maintenu. Les suspects qui étaient détenus sans procès, en vertu de la Loi sur les activités illégales et la prévention des activités terroristes, ont été libérés. La situation au Pendjab demeure tendue, en partie à cause de la non-application d'éléments clés de l'Accord Gandhi-Longowal de juillet 1985.

INDONÉSIE

Depuis la Deuxième guerre mondiale, le Canada porte un vif intérêt à la paix et à la sécurité mondiales. Ces dernières années, il a jugé très avantageux, sur le plan politique, d'appuyer les gouvernements et les institutions qui veulent également travailler à établir la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. La taille de l'Indonésie, son rôle de chef de file et son importance en tant que membre modéré du Mouvement des pays non-alignés, du Groupe des 77, de l'OPEP, de la Conférence des pays islamiques et, en particulier, de l'ASEAN en font un pays d'une importance politique croissante pour le Canada. L'Indonésie et le Canada ont également des intérêts compatibles à l'endroit de diverses questions internationales comme l'occupation du Cambodge par les Vietnamiens, le droit de la mer, les négociations Nord-Sud et diverses questions de produits de base.

L'Indonésie est un pays de concentration de l'aide bilatérale canadienne au développement. Des décaissements d'environ 300 millions \$ sont prévus au cours des cinq prochaines années, ce qui fait de ce programme d'aide de l'ACDI le quatrième en importance pour l'Asie. En juin 1985, le Canada s'est engagé à fournir pour 40 millions \$ d'aide au développement durant l'année financière 1985-1986. Le programme de l'ACDI se concentrera sur la mise en valeur des ressources humaines, la gestion des ressources naturelles et des produits de base ainsi que sur les mécanismes d'octroi des lignes de crédit.

Dans le domaine commercial, l'Indonésie offre beaucoup d'intérêt pour les Canadiens, étant donné la taille de son marché intérieur, son taux de croissance soutenu et son potentiel d'exportations vers le Japon et d'autres marchés asiatiques. Toutefois, les échanges bilatéraux demeurent en dessous des possibilités en raison de la complexité des règlements commerciaux, de la nécessité d'établir des contacts personnels avec les partenaires commerciaux éventuels et de l'environnement commercial généralement déprimé à cause des prix peu élevés des produits (dont le pétrole) et des marchés généralement déprimés pour toutes les exportations. Des mesures comme l'établissement récent d'un Conseil commercial Canada-Indonésie ont contribué à rehausser l'intérêt canadien. Les exportations canadiennes vers l'Indonésie étaient de 257,6 millions \$ en 1985, tandis que les importations ne dépassaient pas le chiffre modeste de 80,8 millions \$. Ce déséquilibre s'est un peu corrigé au cours des huit premiers mois de 1986, les exportations se chiffrant à 182 millions \$, et les importations, à 73 millions \$. Les investissements canadiens en Indonésie

7
8
9
10
11

sont considérables, mais extrêmement concentrés. Entre 1967 et 1982, avec des investissements totaux d'environ 1 milliard \$, le Canada venait au troisième rang, après le Japon et Hong Kong. Mais le complexe d'exploitation minière et de fonderie d'INCO au Sulawesi représentait 98 % de ce total. Comme de nouveaux investissements se faisaient attendre, le Canada est tombé au cinquième rang en 1983. Il y a eu peu d'investissements canadiens au cours des trois ou quatre dernières années.

Bien que l'Indonésie ait adopté de nombreux éléments des systèmes économiques ouverts de l'Occident, l'évolution de ses institutions politiques, de ses libertés et obligations a eu tendance à refléter les valeurs culturelles proprement javanaises, qui se caractérisent notamment par le respect de l'autorité et la prise de décisions par consensus. La liberté religieuse ne paraît susciter que peu de problèmes pour la petite minorité non musulmane, car l'Indonésie tolère officiellement toutes les croyances religieuses. Les médias sont surveillés de près. Bien qu'ils appartiennent en grande partie au secteur privé, on s'attend qu'ils appuient de façon responsable les objectifs du développement national et la stabilité politique du pays. Bien que l'autoréglementation soit généralement efficace, les permis d'édition sont retirés à l'occasion par le gouvernement. Les activités des escadrons de la mort en 1984 et au début de 1985 visaient à éliminer les récidivistes. Les conséquences de cette application hors la loi de la peine de mort ont soulevé des préoccupations, non seulement à l'étranger, mais aussi parmi les Indonésiens qui ont le sens des responsabilités. Cette pratique a maintenant cessé.

Le Canada suit de près les faits qui surviennent dans la province indonésienne d'Irian Jaya. Nous nous intéressons, en particulier, à la structure complexe et fragile de la société locale, le ministre des Affaires étrangères Mochtar ayant déclaré que l'Indonésie respecterait les traditions, les coutumes, les droits terriens des habitants d'Irian Jaya. Le Canada essaiera d'influencer et de modérer, au besoin, les politiques indonésiennes envers cette province.

Le Canada n'approuve pas la manière dont le Timor oriental a été intégré à l'Indonésie. À une époque antérieure, il s'est abstenu de voter aux Nations Unies sur les résolutions qui demandaient l'autodétermination du Timor oriental. En 1980, toutefois, il a voté contre cette proposition qui, selon lui, ne tenait pas compte des réalités politiques de cette région. Au lieu de laisser se polariser les positions respectives, il fallait consacrer

plus d'efforts, estimait le Canada, à encourager les secours humanitaires ainsi que le développement économique et social au Timor oriental. Le Canada, qui continue de suivre la situation, est encouragé par l'attitude compréhensive du gouvernement indonésien à l'égard des préoccupations exprimées et par l'engagement manifeste envers le progrès économique et social de la population de cette région.

Étant donné l'amélioration apparente de la situation des droits de la personne au Timor oriental et l'influence positive que les démarches du Canada et d'autres pays semblent avoir sur le gouvernement indonésien, il ne paraît pas indispensable que cette question soit soulevée aux Nations Unies (elle a été examinée pour la dernière fois en 1982). Nous notons, en outre, que la Commission des droits de l'homme a décidé, en mars 1985, de rayer le Timor oriental de son ordre du jour. Il existe encore des détenus politiques (soupçonnés d'être des partisans de Fretilin) qui attendent leur procès, mais leur nombre a beaucoup diminué. Le Comité international de la Croix-Rouge visite les prisonniers régulièrement et a lancé un programme actif de réunion des familles en collaboration avec le gouvernement indonésien. Il vaut la peine de noter, en outre, que le Timor oriental a été rendu plus accessible aux journalistes étrangers et aux représentants des ambassades de divers pays qui désirent s'y rendre. Le Canada continuera de faire part aux Indonésiens des préoccupations manifestées par des citoyens et des organismes canadiens pour ce qui est notamment de l'accès des ONG.

7

8

9

10

11

PAKISTAN

Le Canada et le Pakistan entretiennent des relations étroites depuis que ce dernier a accédé à l'indépendance en 1947. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a visité le Pakistan du 19 au 22 décembre 1985. Les échanges commerciaux entre les deux pays se sont chiffrés à 124 millions \$ en 1985. Les entreprises canadiennes des secteurs de l'électricité, du pétrole, du gaz, des télécommunications et de l'agriculture présentent des soumissions pour des contrats importants. Depuis 1951, le Canada a fourni au Pakistan de l'aide d'une valeur supérieure à 1,4 milliard \$. Des Pakistanais immigrent constamment au Canada. Il y a actuellement plus de 40 000 Canadiens d'origine pakistanaise.

Après l'invasion de l'Afghanistan par l'armée soviétique, le 27 décembre 1979, le Pakistan a reçu plus de 4 millions de réfugiés en provenance de ce pays. Le Canada a aidé le Pakistan à supporter ce fardeau en fournissant une aide alimentaire de plus de 115 millions \$ depuis 1979 et en versant 4,5 millions \$ au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que 450 000 \$ à la Croix-Rouge internationale en 1985-1986.

Depuis 1947, le Pakistan a été gouverné par une série de régimes militaires et civils. Le président Zia-ul-Haq est arrivé au pouvoir après le renversement du président Bhutto. Il a banni les partis politiques et imposé la loi martiale. En 1983, il a commencé à rétablir un régime civil. En décembre 1984, un référendum lui a accordé un mandat qui se terminera en 1989. Des élections démocratiques, où il n'était pas question de partis politiques, ont eu lieu en mars 1985. Elles ont mené à l'assermentation d'un cabinet civil dirigé par le premier ministre Junejo. La loi martiale a été abrogée le 1^{er} janvier 1986. Le premier ministre Junejo a constitué un cabinet fort qui assume la responsabilité du fonctionnement du gouvernement, même si le président Zia détient encore de vastes pouvoirs. Benazir Bhutto est retournée au Pakistan le 10 avril pour prendre la direction du Parti populaire pakistanais. Elle fut arrêtée avec un certain nombre de ses partisans le 14 août 1986, mais ils furent libérés le 17 septembre.

Le gouvernement a donc entrepris le retour à un régime civil en levant la loi martiale et en instaurant un cabinet civil. Le gouvernement canadien s'est réjoui des progrès importants et véritables vers l'établissement d'une démocratie civile intégrale. À mesure que la reprise des

7

8

9

10

11

activités politiques se poursuivra dans l'ordre, il espère que les dirigeants de toutes les tendances s'efforceront d'achever le processus de démocratisation du Pakistan.

La secte ahmadiya (dont les adeptes sont aussi appelés amhédís ou qadianis) n'est pas considérée comme une branche de l'Islam par la majorité sunnite pakistanaise. Par le passé, les ahmédís ont généralement été victimes d'une certaine persécution à cause de leurs croyances. En 1984, le gouvernement du Pakistan a émis une série d'ordonnances par lesquelles il limitait leur liberté de propager la doctrine de leur secte et d'utiliser les symboles traditionnels de l'Islam dans leurs lieux de culte.

Le gouvernement canadien sait parfaitement que des actes de violence ont été perpétrés contre les membres de la secte des ahmédís et contre leurs lieux de culte. L'ambassade du Canada à Islamabad continue à suivre la situation de près au moyen de contacts étroits avec les chefs ahmédís. Nous avons, à maintes reprises, rappelé aux autorités pakistanaises les inquiétudes que le traitement des ahmédís nous inspire. Au cours de la visite officielle que le SEAE a faite au Pakistan en décembre 1985, il a parlé de cette question avec son hôte, le ministre d'État pakistanaise aux Affaires étrangères.

PHILIPPINES

Depuis les élections de février 1986 et les événements ultérieurs qui ont porté au pouvoir le gouvernement de la présidente Aquino, les intérêts politiques du Canada aux Philippines se sont considérablement accrus. L'administration Aquino est manifestement déterminée à rétablir le processus démocratique et à remettre sur pied l'économie des Philippines. Les objectifs de stabilité politique et de croissance économique sont, de toute évidence, liés entre eux. En tant que pays dont l'intérêt politique permanent est de soutenir les gouvernements et les institutions qui ont des idéaux communs et se sont engagés envers le maintien de la paix et de la stabilité, le Canada fournit un encouragement aux Philippines dans les efforts que déploie ce pays. En outre, les Philippines sont membres de l'ASEAN, groupement régional qui présente un intérêt politique et économique croissant pour le Canada.

Le gouvernement canadien a reconnu, en août, l'admissibilité des Philippines à toutes les formes d'aide canadienne au développement. Il a fixé, à titre indicatif, le versement d'un total de 100 millions \$, par l'intermédiaire de l'ACDI, au cours des cinq prochaines années, pour un programme d'aide au développement des Philippines axé sur des projets bilatéraux à court ou moyen terme. Un appui important donné aux ONG et aux groupes bénévoles dans l'ensemble du pays a également reçu un vif encouragement de la part du gouvernement Aquino. On doit aussi créer un service de financement de produits de base et d'entreprises commerciales.

Les Philippines sont un pays orienté vers l'Ouest, qui offre d'intéressantes possibilités en matière de commerce et d'investissements. Les échanges bilatéraux entre le Canada et les Philippines, qui étaient en équilibre relatif, ont penché en faveur du Canada, en raison de la détérioration de la performance économique. Au cours des neuf premiers mois de 1986, les exportations des Philippines vers le Canada se sont élevées à 40,3 millions \$. Durant la même période, les exportations canadiennes vers les Philippines se chiffraient à 79,5 millions \$, ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport à la période correspondante de 1985, où les flux commerciaux ont beaucoup baissé. Il faut une stabilité à long terme si l'on veut attirer les investissements nationaux et étrangers dont le pays a besoin. Les investissements canadiens aux Philippines sont actuellement négligeables.

La situation des droits de la personne aux Philippines s'est améliorée considérablement depuis que le nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir. Une Commission des droits de la personne a été créée, et le nouveau chef

7
8
9
10
11

d'état-major des forces armées a insisté sur sa détermination personnelle, et celle du gouvernement, de respecter les droits des individus. Il se produit des violations des droits de la personne, tant par les rebelles de la Nouvelle armée populaire que par des groupes de l'aile droite à l'intérieur des forces armées, mais elles sont bien moins nombreuses que durant les dernières années du régime Marcos. Les violations font maintenant l'objet d'enquêtes plus serrées qu'auparavant.

Un important défi que doit relever le nouveau gouvernement est de faire régner une stabilité politique durable aux Philippines. À cette fin, le gouvernement a négocié, avec les insurgés, un cessez-le-feu de 60 jours, qui a une valeur symbolique aussi bien que pratique. La présidente Aquino a réduit l'esprit de dissension au sein de son Cabinet en renvoyant son ministre de la Défense, qui exprimait de plus en plus des vues opposées à la politique du gouvernement et contribuait à créer l'impression que le gouvernement allait à la dérive. Elle a également renvoyé plusieurs ministres incompetents et corrompus, dont certains avaient des penchants gauchistes, en réponse aux préoccupations qui ont été manifestées, principalement par les forces armées. Depuis le remaniement du Cabinet, l'esprit de dissension a diminué et, fait peut-être significatif, les meurtres commis par des escadrons de la mort, de droite ou de gauche, sont devenus moins nombreux. Le référendum sur la nouvelle constitution, qui doit avoir lieu le 2 février 1987, contribuera à affermir le sentiment si important de stabilité. La nouvelle constitution devrait être approuvée par une majorité écrasante. Le gouvernement et la présidente Aquino jouiront alors d'une légitimité plus officielle. En mai 1987, des élections au Congrès et aux administrations locales auront lieu. Après ces événements importants, le gouvernement pourra s'attaquer aux tâches cruciales du rétablissement de la confiance dans le monde des affaires et du développement économique. La stabilité devrait alors atteindre un sommet si, en outre, le gouvernement peut conclure un accord durable avec les rebelles.

Si le gouvernement réussit à établir un climat de stabilité, à encourager les investissements et, au moins, à contenir la rébellion, les conditions seront extrêmement propices à la croissance économique. Celle-ci démontrant que le gouvernement poursuit des politiques appropriées, la polarisation des points de vue, tant économiques qu'idéologiques, devrait s'atténuer considérablement. On peut s'attendre à voir diminuer en proportion les violations des droits de la personne, tendance que les nouvelles politiques du gouvernement devraient renforcer.

SRI LANKA

Le Canada et Sri Lanka entretiennent des relations étroites depuis que le dernier pays est parvenu à l'indépendance en 1948. Sri Lanka a été une figure dominante du Commonwealth et l'un des États fondateurs du Plan Colombo, première initiative majeure d'aide aux pays en développement. Le pays était un modèle de développement qui comptait sur une population très instruite et une répartition équitable des biens. Son avenir économique était prometteur parce que son infrastructure se développait et que de nouvelles industries, y compris le tourisme, commençaient à influencer sur son développement économique.

Depuis cinq ans, des luttes ethniques ont des effets dévastateurs sur les chances d'amélioration soutenue des conditions politiques, sociales et économiques. La baisse des investissements étrangers, la perte de recettes touristiques et les déficits budgétaires nuisent gravement à l'économie. Si le conflit actuel n'est pas réglé, ses effets conjugués compromettront pour longtemps le bien-être de tous les Sri-lankais.

Des accusations de violations des droits de l'homme résultant des luttes ethniques ont été portées aussi bien contre le gouvernement sri-lankais que contre les insurgés. Le gouvernement a nié qu'elles se produisent systématiquement ou qu'elles résultent de sa politique. Il affirme, au contraire, qu'elles sont attribuables à un manque de discipline ou de contrôle de la part des forces de sécurité. Le règlement sur les mesures d'urgence et la loi sur la prévention du terrorisme qui ont été adoptés par le parlement sri-lankais ont limité des droits humains fondamentaux garantis par la Constitution. Le gouvernement sri-lankais a affirmé que de telles restrictions étaient et demeurent nécessaires pour qu'il puisse contrer la grave menace que les sécessionnistes représentent pour l'unité du pays.

Les groupes séparatistes militants ont également été accusés de violer les droits fondamentaux de civils non armés. Certains rapports ont fait état de lynchages de membres de groupes rivaux ou de personnes qui ont refusé de rejoindre les rangs des extrémistes ou de les appuyer. Les extrémistes ont enrôlé des jeunes par la force. On a également signalé des massacres de Cinghalais par des groupes tamouls.

Le gouvernement canadien est profondément chagriné par la situation qui règne à Sri-Lanka et a déploré le recours à la violence par les deux groupes qui s'affrontent. Il croit que la solution permanente découlera

7

8

9

10

11

uniquement de négociations politiques. Le Canada appuie les efforts du gouvernement sri-lankais pour négocier un tel règlement. Il a fait un certain nombre de démarches de haut niveau auprès du gouvernement sri-lankais pour le convaincre de l'urgence d'un règlement politique et il appuie entièrement les efforts déployés par le gouvernement de l'Inde pour promouvoir un règlement négocié.

Le gouvernement canadien a également exposé ses vues de manière énergique lors de la réunion du Consortium d'aide à Sri Lanka qui s'est tenue à Paris en juin 1986. Le représentant du Canada a déclaré qu'on ne pourra venir à bout des terroristes qu'avec la coopération des éléments modérés de toutes les collectivités en cause, et non par les armes. Les forces de sécurité doivent adapter un comportement plus professionnel et plus respectueux des droits de l'homme que celui des terroristes que le gouvernement cherche à dompter. Dans les réunions des pays donateurs, le Canada continue d'être celui qui exprime le plus vigoureusement ses inquiétudes.

Le gouvernement canadien a pris un engagement à long terme à l'égard du développement social et économique de Sri Lanka. Dans toute la mesure possible, il maintiendra un programme considérable d'aide aussi longtemps qu'il pourra efficacement atteindre les collectivités désignées et répartir équitablement son aide entre toutes les collectivités. Il arrive parfois que les conflits nous en empêchent.

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM

Introduction

La politique actuelle du Canada envers le Vietnam a été élaborée à la suite de l'invasion et de l'occupation du Cambodge. Les éléments de la relation du Canada avec le Vietnam s'articulent tant au niveau bilatéral qu'au niveau international et ne sauraient être dissociés de l'évolution de la situation au Cambodge. En fait, depuis décembre 1978, la situation du Cambodge s'est enlisée dans une impasse tant militaire que politique.

La relation bilatérale Canada-Vietnam

Dès février 1979, en réponse à l'invasion du Cambodge, le gouvernement canadien a décidé de suspendre son programme d'aide au Vietnam. Cette suspension couvrait et continue de couvrir l'aide bilatérale ainsi que les fonds de l'ACDI alloués aux ONG oeuvrant au Vietnam. En 1985, le Canada a tout de même versé 50 000 \$ à la Croix-Rouge internationale afin d'aider les victimes de deux typhons au Vietnam. La politique canadienne a été de considérer, cas par cas, les demandes d'aide purement humanitaire pour le Vietnam. L'aide allouée en 1985 s'est limitée à une contribution financière.

Il n'existe aucune barrière au commerce bilatéral, bien que le gouvernement canadien n'accorde pas d'aide directe au commerce avec le Vietnam, exception faite du Programme de développement des marchés d'exportation (PEMD). Par suite de l'arrêt des envois de farine et de blé, les exportations canadiennes vers le Vietnam ont chuté considérablement. En 1985, le Canada a importé pour 2,1 millions \$ du Vietnam, sans compter les ré-exportations de produits vietnamiens par Hong Kong vers le Canada, qui se chiffraient à 10,4 millions \$. Les importations totales de produits vietnamiens pour cette année atteignaient donc 12,5 millions \$, alors que nous exportions pour 2 millions \$ de produits vers le Vietnam. Tout dernièrement, à la suite de négociations sur le textile, le Vietnam s'est vu imposer un quota sur ses exportations de vêtements vers le Canada.

L'aspect le plus constant de la relation du Canada avec le Vietnam se situe dans le secteur de l'immigration. Depuis 1979, le Programme de réunification des familles a permis à près de 25 000 Vietnamiens de rejoindre des membres de leur famille au Canada.

7

8

9

10

11

Nos relations diplomatiques avec le Vietnam ont été maintenues en dépit de l'invasion du Cambodge. Elles peuvent être caractérisées comme relativement peu chaleureuses, mais polies. L'ambassadeur canadien à Bangkok est accrédité auprès du Vietnam, et des membres de l'ambassade effectuent régulièrement des visites dans ce pays. L'ambassadeur vietnamien à Londres est accrédité auprès du Canada.

La situation des droits de la personne

L'existence de camps de rééducation au Vietnam continue à préoccuper sérieusement la communauté internationale. De plus, il semble que la liberté religieuse au Vietnam est plus que restreinte, tout autant pour les bouddhistes que pour les chrétiens. Certains prêtres sont d'ailleurs gardés dans ces fameux camps de "rééducation". À cela s'ajoute l'invasion et l'occupation du Cambodge par les troupes vietnamiennes. Le Canada exprime régulièrement son opposition à cette occupation militaire. Le Vietnam a démontré, par le passé, qu'il était peu sensible à ces critiques concernant sa manière de traiter les droits de la personne.

CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE:
DERNIERS DÉVELOPPEMENTS DE LA RÉUNION DU SUIVI DE VIENNE

C'est avec les discours prononcés par les ministres des Affaires étrangères des 35 pays participants qu'a commencé le 4 novembre dernier la réunion de suivi de la Conférence. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a déclaré dans son allocution que le Canada soutient le processus de la CSCE et souhaite que soient réalisés à Vienne des progrès sur tous les domaines couverts par l'Acte final d'Helsinki. Pour que cet objectif soit atteint, l'URSS et certains de ses alliés devront toutefois mieux respecter leurs engagements aux termes de l'Acte final d'Helsinki et du Document de clôture de Madrid. Cela permettrait d'instaurer la confiance nécessaire aux progrès futurs.

Du 17 novembre au 19 décembre, on a examiné les progrès accomplis par les états participants à la Conférence au chapitre du respect des engagements pris à la CSCE. Les pays occidentaux, le Canada jouant un rôle principal, ont attiré l'attention sur les manquements de l'URSS et de certains de ses alliés, particulièrement en ce qui concerne les droits de la personne, les contacts entre personnes et l'information.

L'URSS et certains de ses alliés ont généralement évité le dialogue et tenté de mettre l'accent sur d'autres questions. En réponse aux critiques de leur performance dans le domaine des droits de l'homme, l'URSS a insisté sur les droits économiques et sociaux, et a contre-attaqué en portant des accusations parfois tendancieuses contre les pays occidentaux ou en prétendant que leurs critiques n'étaient pas "constructives" et nuisaient aux "progrès" des négociations.

Quand ils reprendront leurs travaux le 27 janvier, les participants à la Conférence entameront leur examen des centaines de propositions qui seront avancées pour inclusion dans un document de clôture sur la coopération dans tous les aspects du processus de la CSCE.

Au nom des membres du Pacte de Varsovie, la Pologne a déjà proposé la tenue d'une conférence sur le désarmement de l'Atlantique à l'Oural. Pour sa part, l'URSS a proposé la tenue à Moscou d'une réunion sur la coopération humanitaire. Cette réunion ne porterait pas principalement sur les droits de la personne, comme l'a rapporté la presse, mais plutôt sur la coopération au niveau des contacts entre les personnes, de l'information, de la culture et de l'éducation.

7
8
9
10
11

LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE
(CSCE)

- Négocié à Helsinki et à Genève entre 1972 et 1975, le processus de la CSCE a été consacré par l'Acte final d'Helsinki. Le Document de clôture de la réunion de Madrid a servi à mieux canaliser l'Acte final et à l'étoffer.

L'Acte final touche à un éventail de sujets regroupés en trois "corbeilles":

- Corbeille I:

- (a) Les Principes régissant les relations mutuelles des États participants:

- Les Principes I à VI traitent de concepts comme l'égalité souveraine, le non-recours à l'emploi de la force, la non-intervention, etc.
- Le Principe VII traite des droits de l'homme.
- Les Principes VIII à X traitent du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de la coopération entre les États.

- (b) La section sur les "Questions liées à la sécurité en Europe" traite des mesures de confiance

- La Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe a été convoquée lors de la réunion de Madrid en application de cette section.

- Corbeille II:

- échanges commerciaux
- coopération industrielle
- science et technique
- environnement
- d'autres secteurs comme les transports, le tourisme, etc.

- Une "section" traite des questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée.

- Corbeille III:

- contacts entre personnes
- information
- culture
- éducation.

Depuis la conclusion de l'Acte final d'Helsinki, il y a eu des réunions de suivi à Belgrade (1977-1978) et à Madrid (1980-1983). La Conférence de Stockholm et une série de réunions "d'experts" se sont tenues après Madrid.

À la fin de la Conférence de Stockholm, en septembre dernier, les participants ont adopté un document incorporant les mesures de confiance suivantes, qui viennent compléter celles de l'Acte final:

- la notification, 42 jours à l'avance, des activités militaires des formations terrestres faisant intervenir plus de 13 000 hommes;
- l'échange de calendriers annuels d'activités dans lesquels seront détaillées les activités militaires notifiables prévues au cours de l'année;
- les États menant des activités militaires notifiables devront inviter des observateurs de tous les autres États participants à assister à ces activités;
- une disposition concernant la vérification permet l'inspection sur place par mise en demeure depuis les airs et(ou) au sol;
- la zone d'application s'étend de l'Atlantique à l'Oural.

Il y a également eu des réunions "d'experts". sur:

- le règlement pacifique des différends (Athènes, 1984)
- la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée (Venise, 1984)
- les droits de l'homme (Ottawa, 1985)
- le Forum de la Culture (Budapest, 1985)
- les contacts entre personnes (Berne, 1986)

7
8
9
10
11

Seule la deuxième réunion a produit des résultats substantiels. Les trois dernières n'ont pu s'entendre sur un document de clôture.

- La réunion qui s'ouvre le 4 novembre à Vienne est la troisième réunion de suivi de la CSCE; les participants discuteront de tous les aspects de l'Acte final, passeront en revue les modalités d'exécution, examineront diverses propositions, et prendront des décisions au sujet des réunions futures.
- La CSCE regroupe 33 États européens (seule l'Albanie ne participe aux travaux), ainsi que le Canada et les États-Unis.
- Le Canada a participé à part entière aux délibérations depuis le début et il souscrit sans réserve au processus. Il s'est fixé comme objectifs fondamentaux d'accroître la sécurité et la confiance, d'abattre les barrières, et de faciliter la circulation de l'information, des idées et des personnes.
- L'Acte final, signé par les chefs de gouvernement, ne constitue pas un traité obligatoire en droit international, mais il représente un engagement politique assumé au plus haut niveau.
- Le Canada se préoccupe de ce que l'URSS et d'autres pays d'Europe de l'Est n'aient pas su respecter leurs engagements dans plusieurs domaines, et tout particulièrement en ce qui concerne les droits de l'homme, les contacts entre personnes et la coopération humanitaire. Nous exercerons des pressions pour que s'améliore la situation et nous rechercherons des progrès équilibrés dans tous les domaines couverts par l'Acte final.
- On retrouve trois grands groupes au sein de la CSCE: les pays membres du Pacte de Varsovie, le Mouvement des pays neutres et non alignés (Finlande, Suède, Suisse, Autriche, Yougoslavie, etc.) et le bloc des pays occidentaux (les pays membres de l'OTAN).

MOYEN-ORIENT - APERÇU DE LA SITUATION

Les concepts occidentaux de droits civils et d'institutions démocratiques n'ont guère cours au Moyen-Orient, où la tradition de l'autoritarisme est profondément enracinée. Dans les pays du Moyen-Orient, le système politique est mû par les relations entre communautés minoritaires et majoritaires plutôt que par l'interaction entre l'individu et l'État, comme en Occident. Dans un grand nombre de ces pays, sinon dans la plupart, la légitimité du gouvernement n'est pas mise en cause. Parfois appliquée brutalement, la justice est administrée conformément à des systèmes juridiques bien établis. Les clivages sont plus souvent d'origine politique que religieuse ou ethnique.

Un grand nombre d'États de la région ont pris des mesures, limitées il est vrai, pour protéger les groupes minoritaires et les droits fondamentaux de la personne. Dans quelques pays, comme l'Iran, les droits de la personne sont largement bafoués pour des motifs politiques, religieux et ethniques (les Kurdes et les baha'is). Arrestations sommaires, tortures et exécutions arbitraires des détenus sont autant de formes des abus commis.

Tant au niveau bilatéral que multilatéral, le Canada a exhorté ces pays à respecter les normes internationales en matière de droits de la personne. En outre, nous avons offert un accueil chaleureux aux réfugiés fuyant la persécution.

Le conflit entre Arabes et Israéliens, la guerre du Golfe et la guerre civile qui fait rage au Liban sont autant de causes de violations des droits de la personne. Au Liban, l'incapacité du gouvernement à imposer son autorité dans de vastes secteurs du pays a permis la multiplication des abus. Il est également extrêmement inquiétant de constater que, dans la guerre du Golfe, des enfants sont envoyés au front, des armes chimiques sont utilisées et les prisonniers maltraités, avec l'approbation des gouvernements.

Israël a également été accusé de violation des droits de la personne dans les territoires occupés. Dans le cadre de forums internationaux, le Canada a appuyé l'application de la 4^e Convention de Genève dans ces territoires. Nous avons déclaré publiquement que les colonies israéliennes sont contraires au droit international et nuisent au processus d'établissement de la paix. Nous avons également discuté directement avec les autorités israéliennes de cas individuels et de questions relatives à la liberté des universitaires.

7

8

9

10

11

La politique canadienne concernant la région a généralement eu pour prémisse que la meilleure façon de réduire ces problèmes était d'en éliminer les causes en réglant le différend israélo-arabe de manière à garantir les droits légitimes de toutes les parties concernées. Le Canada a oeuvré à la solution des conflits politiques de la région, qu'il considère comme le moyen le plus efficace de contribuer à réduire les violations des droits de la personne. La manifestation la plus importante de notre politique est le rôle de maintien de la paix que nous continuons à jouer sur le plateau du Golan, la péninsule du Sinaï et dans l'ONUST.

EGYPTE

Au cours de la dernière décennie, l'Egypte est passé de la guerre à la paix et à une plus grande liberté individuelle avec des élections contestées et une opposition active.

Au plan interne, le gouvernement s'est attaché à améliorer la situation économique et à préserver la stabilité. Il a réussi dans une certaine mesure à favoriser la croissance économique et la qualité de vie de l'Egyptien moyen s'est améliorée depuis dix ans. Toutefois il doit compter avec:

- l'explosion démographique (un million de naissances tous les neuf mois) qui met à l'épreuve l'infrastructure du pays;
- une dette extérieure de plus de 38/38 milliards de dollars américains;
- une baisse des rentrées de devises étrangères provenant des apports de travailleurs égyptiens émigrés, des exportations de pétrole et du tourisme.

Malgré la persistance de graves problèmes, la paix avec Israël a été avantageuse et la qualité de vie s'est améliorée grâce à la croissance économique qui a dépassé l'explosion démographique. Par ailleurs, les importants programmes d'aide mis sur pied par les Etats-Unis, les pays d'Europe occidentale et le Canada ont beaucoup contribué au renouveau économique.

RELATIONS BILATERALES ENTRE LE CANADA ET L'EGYPTE

De par son étendue, l'importance de sa population, sa situation stratégique, sa force militaire, sa modération et sa finesse politiques, l'Egypte s'impose comme partenaire dans la poursuite de nos objectifs économiques, politiques et sécuritaires dans la région.

Les liens du Canada avec l'Egypte se sont considérablement développés depuis dix ans. Il en résulte des relations diversifiées et équilibrées, bien adaptées aux intérêts bilatéraux et régionaux du Canada, avec cette pierre angulaire de stabilité au Moyen-Orient.

La coopération pour le développement a servi de catalyseur dans l'établissement accéléré de rapports significatifs sur le plan commercial et politique. Lancée en 1976, la coopération a connu une croissance rapide et a effectué une contribution réelle au développement économique de l'Egypte.

Le commerce et la coopération ont été étroitement associés et cette dernière a contribué à une croissance considérable des exportations depuis 1976. Les exportations ont atteint un sommet de plus de \$350 millions en 1982 et se sont situées à \$286 millions en 1984 et \$200 millions en 1985.

Des échanges culturels remarquables tels l'exposition "Ramses II et son temps" à Montréal et Vancouver, ajoutent une dimension importante aux relations bilatérales canado-égyptiennes.

7

8

9

10

11

IRAN

La situation en Iran

Huit ans après le renversement du shah, le gouvernement islamique établi par l'ayatollah Khomeini et son Parti républicain islamique a consolidé sa position. Il existe un parti d'opposition légal, le Mouvement pour la liberté de l'ex-premier ministre Bazargan. Bien qu'il ne joue pas un rôle actif dans les affaires courantes de l'État, l'ayatollah Khomeini est l'arbitre final en sa qualité de guide religieux suprême, et ses énoncés sont considérés comme l'équivalent de la loi.

L'Iran fait face maintenant à des difficultés économiques en raison de la chute récente du prix du pétrole et du coût de sa guerre persistante avec l'Iraq. Ce conflit, entamé en 1980, entre maintenant dans sa septième année; il a entraîné de lourds dégâts et de nombreuses pertes de vies humaines. Depuis 1982, les Iraquiens cherchent un règlement, mais les Iraniens refusent de négocier une fin à ce qu'ils appellent la "guerre imposée". Téhéran menace publiquement de lancer prochainement une autre grande offensive contre l'Iraq, dans le but déclaré de renverser le gouvernement séculier du président Saddam Hussein.

Les relations entre le Canada et l'Iran

Bien que l'Iran ait une ambassade à Ottawa, notre mission à Téhéran est fermée depuis janvier 1980, date où les diplomates canadiens ont aidé leurs collègues américains à quitter Téhéran. C'est l'ambassade royale du Danemark (Section des intérêts canadiens) qui s'occupe actuellement de nos affaires. En 1985, les exportations canadiennes à l'Iran étaient de l'ordre de 59 millions \$, en comparaison d'un chiffre record de 206 millions \$ en 1983.

Le Canada, que la question préoccupe gravement, a demandé à maintes reprises une fin rapide de la guerre du Golfe, l'appel le plus récent ayant été lancé par M. Clark dans sa déclaration du 10 octobre. Le gouvernement canadien a appuyé énergiquement les efforts internationaux qui visaient à encourager la modération et un règlement négocié. Nous avons fait des démarches à cet effet auprès de l'Iran et de l'Iraq, en demandant à l'un comme à l'autre d'adopter des mesures de conciliation et de respecter le droit humanitaire international. Nous avons aussi invité les deux parties à recourir aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies dans la recherche d'un règlement négocié.

7

8

9

10

11

IRAQ

La situation en Iraq

Saddam Hussein est le dirigeant de fait de l'Iraq depuis le coup d'État réalisé par le Baath en 1968, et il est président du pays depuis 1979. Avant le début des hostilités dans la région du Golfe, le parti du Baath avait suscité un progrès considérable sur le plan économique et, en particulier, dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement et du développement de l'infrastructure. Mais la guerre qui se poursuit depuis six ans avec l'Iran a été très coûteuse et a entraîné de lourds dégâts et de nombreuses pertes de vies humaines.

La guerre a commencé en 1980. En dépit de leurs succès du début, les Iraquiens avaient été chassés, dès 1982, du territoire iranien. Depuis lors, l'Iran a conservé l'initiative, l'Iraq cherchant un règlement négocié et un retour au statu quo d'avant la guerre. L'Iraq a la supériorité du point de vue du matériel, mais l'Iran a une population trois fois supérieure. Le conflit se trouve dans une impasse depuis quatre ans, aucune des deux parties ne pouvant gagner un avantage décisif.

Les relations entre le Canada et l'Iraq

Les relations entre le Canada et l'Iraq se sont développées principalement dans les sphères commerciale et économique. Les exportations du Canada ont atteint un niveau record de 294 millions \$ en 1981, mais, en raison des difficultés économiques actuelles de l'Iraq, elles ont fortement diminué, se chiffrant seulement à 66 millions \$ en 1985. Les dernières années ont offert davantage de possibilités de dialogue soutenu sur les questions tant bilatérales que multilatérales.

Le Canada, que la question préoccupe gravement, a demandé à maintes reprises une fin rapide de la guerre du Golfe, l'appel le plus récent ayant été lancé par M. Clark dans sa déclaration du 10 octobre.

Le gouvernement canadien a placé un embargo sur les expéditions d'armes aux belligérants, conformément à sa politique établie, et il a appuyé énergiquement les efforts internationaux visant à encourager la modération et un règlement négocié. Nous avons fait des démarches à cet effet auprès de l'Iran et de l'Iraq, en demandant à l'un

7

8

9

10

11

comme à l'autre d'adopter des mesures de conciliation et de respecter le droit humanitaire international. Le Canada a aussi critiqué vivement et de façon publique l'emploi des armes chimiques par l'Iraq, que des enquêteurs des Nations Unies ont confirmé de nouveau plus tôt cette année.

ISRAËL

Malgré la grande diversité de sa population, Israël constitue pour ses citoyens l'Etat juif où ils sont la majorité et à l'abri des persécutions qui ont été leur sort pendant des siècles. Les Israéliens ont un sentiment très fort de leur identité.

Sur l'importante question de savoir comment aborder le processus de paix avec les Arabes, les Israéliens d'aujourd'hui ont quelquefois des opinions très différentes. Elles se reflètent dans le gouvernement d'union nationale au sein duquel les deux plus importants partis, le Parti travailliste et le Likoud, partagent le pouvoir, aucune majorité ne s'étant dégagée au Parlement après les élections de 1984.

Israël a une importante population non-juive. Il y a environ 700 000 citoyens israélo-arabes. Les territoires occupés par Israël en 1967 ont une population estimée à 1,3 million de Palestiniens, dont 700 000 sont considérés comme des réfugiés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies.

Depuis 19 ans, l'occupation a changé le caractère socio-économique des territoires, puisque la Cisjordanie et Gaza sont devenus économiquement rattachés à Israël. Or, en dépit d'une certaine prospérité économique, les explosions de violence et les pertes de vie de part et d'autre n'y sont pas rares.

La politique étrangère d'Israël est fondée sur le besoin, qu'il juge primordial, de se défendre. Il a jugé important d'élargir ses liens internationaux. Les Israéliens ont cherché à inciter les Etats africains qui avaient rompu leurs relations diplomatiques avec eux en 1967, à les renouer, ce qu'ont déjà fait le Zaïre, le Libéria, la Côte d'Ivoire et le Cameroun.

RELATIONS BILATERALES ENTRE LE CANADA ET ISRAËL

Le Canada appuie énergiquement l'Etat d'Israël depuis la fondation de celui-ci en 1948. Nous nous sommes fermement engagés envers le bien-être de ce pays comme Etat indépendant du Moyen-Orient, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Au cours des années, nous avons élaboré un réseau d'accords et d'ententes avec Israël sur des sujets aussi divers que les relations culturelles, l'agriculture, le commerce et le développement, la santé, la production de films et les études canadiennes. Des pourparlers sont en cours sur la recherche scientifique et le développement ainsi que sur l'aide trilatérale au développement.

Aux nombreux liens officiels s'ajoute toute une série de contacts privés. Le nombre de visiteurs a doublé depuis 1977, atteignant près de 40 000 par année dans un sens comme dans l'autre. Ministres et députés fédéraux et provinciaux ont également fait de fréquents voyages en Israël.

Les échanges commerciaux demeurent un aspect important de nos relations; en 1985, les échanges dans les deux sens ont dépassé 225 millions de dollars.

7
8
9
10
11

LIBAN

Après onze années de guerre civile, la violence continue de prévaloir au Liban, et aucune solution politique véritable ne semble probable avant une période de temps susceptible de s'étendre sur plusieurs années. Les troupes syriennes et les différentes milices libanaises continuent d'occuper la quasi totalité du Liban. L'introduction au Liban de l'influence des Iraniens qui appuient la Hizbollah et la réintroduction d'une force de l'OLP empêcheraient le progrès.

Israël est toutefois déterminé à maintenir sa présence au Sud-Liban tant que des arrangements satisfaisants pour la sécurité de sa frontière nord n'auront pas été mis au point avec les autorités libanaises. Dans ces conditions, la sécurité des membres de la FINUL, qui est stationnée au Sud-Liban depuis 1978, constitue un sujet de préoccupation pour les gouvernements des pays qui y participent.

RELATIONS BILATÉRALES CANADO-LIBANAISES

Nos relations avec le Liban sont nourries par la présence au Canada d'une importante communauté d'origine libanaise (100,000 personnes), qui a conservé des liens humains étroits avec le Liban. Bien que la capacité du Canada de contribuer à trouver une solution au conflit libanais soit de toute évidence limitée, notre objectif demeure d'encourager une solution politique dans la mesure de nos possibilités. Nous souhaitons que l'intégrité territoriale d'un Liban souverain et indépendant soit respectée et maintenue, et nous appuyons les efforts en vue d'une réconciliation nationale véritable et durable.

Soucieux de venir en aide aux populations libanaises affectées par les combats, le Canada fournit régulièrement, depuis plusieurs années, une assistance humanitaire d'urgence au Liban. Celle-ci est canalisée au moyen d'organisations internationales efficaces et respectées tels le Comité international de la Croix Rouge et le Conseil mondial des Eglises. L'ACDI finance également de nombreux projets de développement menés par des organisations non-gouvernementales dans le domaine de la santé, de l'agriculture et du développement communautaire.

7
8
9
10
11

SYRIE

Suite à l'obtention de son indépendance de la France en 1946, la Syrie a connu une longue période d'instabilité politique, qui s'est traduite par une série de coups d'Etat militaires. Cette situation a toutefois été radicalement modifiée avec l'arrivée au pouvoir, en 1970, du général Hafez Assed, qui appartient à la minorité alaouite du pays (11% de la population). La nouvelle Constitution qu'Assad a fait approuver en 1973 définit la Syrie comme une "démocratie populaire socialiste". L'appareil d'Etat est sous le contrôle étroit de l'armée et du "Baath", le parti officiel.

Suite au départ de la force multinationale de Beyrouth et au retrait en 1985 des troupes israéliennes de la majeure partie du Sud-Liban, la Syrie apparaît incontestablement comme la puissance extérieure dominante du Liban.

Les procès récents à Londres et à Berlin-Ouest ont démontré que des fonctionnaires syriens étaient impliqués dans les actes de terrorisme international. Plusieurs gouvernements, y compris celui du Canada, ont pris des mesures pour condamner ces actes. Ils ont notamment demandé à la Syrie de ne plus s'impliquer dans le terrorisme.

RELATIONS BILATERALES CANADO-SYRIENNES

Bien qu'assez limitées au plan de la substance, les relations du Canada avec la Syrie ont généralement été cordiales dans le passé. La participation du Canada à la force d'observateurs de l'ONU stationnée sur les hauteurs du Golan et à Damas depuis 1974 a contribué à l'image favorable dont jouit le Canada en Syrie. Cette image a également bénéficié de l'implication du CRDI dans le domaine agricole en Syrie depuis plusieurs années.

De plus, le Canada contribue, par l'intermédiaire de l'UNRWA à la construction dans les camps de réfugiés palestiniens en Syrie, d'écoles et autres installations essentielles.

Récemment, nos relations avec la Syrie ont subi un refroidissement suite aux révélations du procès Hindawi à Londres qui ont clairement impliqué des agents syriens dans le terrorisme international. Le Canada a rappelé son ambassadeur immédiatement pour des consultations. L'ambassadeur retournera à Damas mais la date reste à déterminer.

7
8
9
10
11

7

8

9

10

11

LES POPULATIONS AUTOCHTONES

La participation des populations autochtones aux affaires internationales s'est considérablement accrue ces dernières années. À l'intérieur même du système des Nations Unies, des instances ont été mises sur pied, dont la Commission des droits de l'homme, le Comité des droits de l'homme, la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et, tout particulièrement, le Groupe de travail sur les populations autochtones, pour s'occuper des questions qui intéressent tous les autochtones et permettre en même temps aux groupes intéressés de faire part de leurs vues et de leurs grands sujets de préoccupation. Diverses organisations autochtones canadiennes ont assisté, en qualité d'organisations non gouvernementales, aux réunions de ces institutions et d'autres organismes pour exposer leurs idées sur un éventail de sujets, dont l'élaboration de normes internationales applicables aux droits des autochtones.

Convention 107 de l'OIT

La Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux populations aborigènes et tribales, 1957, a été examinée lors d'une réunion d'experts à Genève en septembre dernier. Les participants (dont un représentant du ministère de la Justice du Canada) en sont venus à la conclusion que l'approche "intégrationniste" que reflétaient les dispositions de la convention était inadéquate et ne cadrerait plus avec la philosophie actuelle de bon nombre de gouvernements. En outre, les experts ont recommandé de donner aux populations aborigènes et tribales le contrôle le plus étendu possible sur leur propre développement économique, social et culturel. Ils ont par ailleurs noté qu'il faudra faire le nécessaire, pour que des représentants autochtones et tribaux puissent participer au processus qui débouchera sur la révision de la convention.

8
9
10
11

Le rapport de la réunion d'experts a été présenté au Conseil d'administration de l'OIT à sa session de novembre 1986, et il a été décidé d'appuyer la recommandation d'inscrire la révision de la Convention 107 à l'ordre du jour de la Conférence de l'OIT, en 1988. La délégation canadienne auprès du Conseil d'administration a d'ailleurs fait sienne cette recommandation, et le Canada compte participer au processus. À cette fin, il procédera à des consultations détaillées avec les organisations autochtones canadiennes, de façon à ce que tous les sujets de préoccupation des intéressés soient pris en compte, au moment de la formulation de la position du Canada à la Conférence de 1988.

Groupe de travail sur les populations autochtones

Depuis la création du Groupe de travail sur les populations autochtones en 1982, ses membres se sont réunis à quatre reprises; dans chaque cas, des représentants du gouvernement canadien ainsi que d'organisations autochtones canadiennes et internationales, agissant en qualité d'observateurs, ont assisté aux délibérations. La session de 1986 du Groupe a été annulée pour des raisons budgétaires. On prévoit que la réunion de 1987 sera principalement axée sur l'élaboration de principes internationaux visant à protéger et à mettre en valeur les langues traditionnelles, la culture et les droits des autochtones. Le Groupe se penchera sur les instruments internationaux existants, dans la perspective de l'élaboration d'un projet de déclaration concernant les normes applicables aux autochtones. Il a déjà reçu de diverses organisations un certain nombre d'ébauches sur les droits indigènes, et ces documents devront être examinés de façon détaillée par les experts, les gouvernements et les observateurs des États participants. Une fois que le groupe de travail aura terminé ses travaux sur le projet de déclaration, le document qui en résultera sera renvoyé pour examen à la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, à la Commission des droits de l'homme et à l'Assemblée générale.

En 1985, la Commission des droits de l'homme a mis sur pied un Fonds de contributions volontaires pour les autochtones, qui devrait faciliter la participation des représentants autochtones de pays en développement aux travaux du Groupe. Le rapport Simard-Hockin sur les relations internationales du Canada a recommandé au gouvernement canadien de contribuer à ce Fonds, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a récemment confirmé que le gouvernement donnera suite à la recommandation, une fois qu'auront été arrêtées les modalités de la contribution.

8

9

10

11

8

9

10

11

POLITIQUE
ÉTRANGÈRE
CANADIENNE



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

**DÉCLARATIONS
ET DISCOURS**

Notes pour une allocution du
Très Honorable Brian Mulroney,
Premier Ministre, devant
l'Association interaméricaine de la presse

9
10
11

Canada

Vancouver, Colombie-Britannique
Le 15 septembre 1986

Comme c'est la première fois qu'un Premier ministre du Canada prend la parole à un congrès de l'AIP, je voudrais d'abord souligner le rôle historique de votre association dans la promotion et la défense de la liberté de presse à la grandeur de l'hémisphère. Depuis la fondation de votre association, il y a plus de 35 ans, vous avez défendu résolument et courageusement ce principe fondamental de la démocratie.

Certains de vos journalistes ont payé de leur vie leur attachement à ce principe, et je voudrais rendre hommage ici à votre collègue Jose Carrasco Tapia qui a été brutalement assassiné à Santiago la nuit du 7 septembre.

On peut dire à juste titre que vous êtes les sentinelles de la liberté. Ainsi que le dit votre propre Charte, dans une phrase qui défie le temps lui-même: "Sans liberté de presse, il n'y a pas de démocratie". À la grandeur de l'hémisphère, vous avez, à force de ruse et de persévérance, survécu à des régimes antidémocratiques de droite comme de gauche.

C'est en grande partie grâce à votre courage et à la profondeur de votre engagement que la démocratie reprend vigueur dans les Amériques. Tancredo Neves disait après son élection à la présidence du Brésil: "Il n'y a rien de plus noble qu'une nation qui a le courage de regagner sa propre liberté".

Démocratie et développement, voilà ce dont je veux vous parler aujourd'hui d'un point de vue canadien. Nous nous sommes tracé une ligne de conduite cohérente et logique pour jouer, dans la mesure de nos moyens, un rôle constructif dans les affaires d'un monde toujours plus interdépendant.

9

10

11

Avec nos voisins et amis, les États-Unis et le Mexique, nous partageons les richesses et les ressources d'un continent entier. Avec les pays de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Antilles, nous formons un hémisphère qui comprend près du quart des membres des Nations Unies.

Nous attachons beaucoup de prix à notre appartenance à deux grandes familles de nations, l'une établie de longue date, le Commonwealth, et l'autre encore toute nouvelle, la Francophonie. Ces deux organisations sont pour nous plus que l'héritage de nos mères-patries, la Grande-Bretagne et la France. Elles sont aussi l'expression de notre dualité nationale.

Nous avons des liens innombrables avec les États-Unis, des liens que viennent enrichir des valeurs et des entreprises communes.

Nous travaillons avec ardeur aux Nations Unies et dans d'autres organisations internationales. Nous nous sommes mérité une solide réputation mondiale, grâce aux positions que nous défendons.

Nous contribuons activement aux efforts d'institutions financières internationales, comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes pour favoriser le développement économique et pour établir un climat de bonne entente dans les négociations sur la dette extérieure, un problème crucial dans notre hémisphère. Nous faisons partie de l'Alliance atlantique. Nous sommes aussi une nation du Pacifique, comme vous le rappelle le port de Vancouver tout près d'ici.

Certains d'entre vous viennent aussi de pays du Pacifique. Et comme nous venons tous des Amériques, il est dans notre intérêt le plus profond à tous de faire progresser les relations interaméricaines. Nous sommes les héritiers du Nouveau Monde. Le mot "Amérique" vient d'Amerigo Vespucci, un mot qui suscite l'espoir dans le monde entier car il est synonyme de liberté et de terre promise.

De par la nature même de ses habitants, notre pays a toujours favorisé la tolérance, le pluralisme, les solutions négociées. Chez nous, le compromis honorable est plus qu'un outil politique, c'est un signe de force, un mode de vie. La démocratie aussi est un mode de vie chez nous. À nos yeux, elle va de pair avec le développement, et nous trouvons très réconfortant de la voir refaire surface dans notre hémisphère.

Nous voyons poindre une nouvelle aube d'optimisme dans les Amériques. Pensons au Brésil et à l'Argentine, deux grandes nations qui ont accompli de remarquables progrès économiques depuis que la démocratie y a été rétablie, le genre de progrès qui leur permet, ainsi qu'à d'autres pays de l'hémisphère, d'honorer leurs obligations sans renoncer à la croissance.

Peu importe d'où nous venons dans les Amériques, et peu importe comment nous y sommes venus, nous avons un bagage commun de références géographiques, historiques et culturelles et un attachement commun à la démocratie. C'est l'explorateur péruvien Juan Francisco Quadra, par exemple, qui a fait les premiers relevés cartographiques de certaines parties de l'île de Vancouver. Il a été un des premiers Latino-américains, mais nullement le dernier, que leur vie aventureuse a amenés au Canada. En tout et pour tout, environ 300 000 Canadiens ont leurs origines en Amérique latine. Au Nord et au Sud de l'hémisphère, nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres.

L'intérêt que les Canadiens portent à l'hémisphère n'est pas nouveau. Je pense ici non seulement aux échanges commerciaux et financiers, aux transactions bancaires et au tourisme, mais aussi à la sécurité, la stabilité et la solidarité. Je pense par exemple à la sécurité de nos approvisionnements de brut vénézuélien, qui représentent 40 % de nos importations de pétrole. Je pense à la stabilité de l'hémisphère, à la sauvegarde de nos valeurs démocratiques et occidentales face à la menace du terrorisme.

9

10

11

Je pense à notre solidarité dans le combat que nous menons contre la drogue. Dans la partie sud de l'hémisphère, vos gouvernements sont aux premières lignes de ce combat. Ils s'efforcent de freiner la poussée de l'offre, tandis que nous nous efforçons de réduire l'attraction de la demande.

Au Nord et au Sud de l'hémisphère, nous avons beaucoup d'intérêts communs, plus que beaucoup d'entre nous ne se l'imaginent. Après les États-Unis, c'est l'Amérique latine qui absorbe le plus gros volume d'investissements directs du Canada, un volume évalué à plus de trois milliards de dollars. Elle vient au quatrième rang de nos partenaires commerciaux, derrière les États-Unis, la Communauté européenne et le Japon. Nous avons plus d'échanges commerciaux avec le Brésil qu'avec l'Australie, presque autant en fait qu'avec tous les pays de l'ASEAN.

Les biens manufacturés représentent 56 % de toutes nos exportations vers l'Amérique latine, et les besoins de cette dernière sont justement dans des secteurs qui font notre force: les transports, les communications, l'exploitation de l'énergie, l'agriculture, les mines et les ressources naturelles. Notre part des importations latino-américaines est d'environ 2,5 %, le double des importations antillaises, tandis que la part des exportations canadiennes dans le monde entier s'établit à 1,5 % si on exclut les États-Unis. Je pense que nous pouvons faire mieux dans vos marchés, et que vos pays peuvent faire mieux dans le nôtre.

Le moment me paraît bien choisi de parler de commerce, puisque c'est aujourd'hui que s'ouvre en Uruguay la phase ministérielle des négociations commerciales multilatérales.

Notre politique commerciale suit deux courants, celui des négociations multilatérales du GATT, et celui des discussions bilatérales que nous avons engagées avec les États-Unis. Ces deux courants vont dans la même direction, ils sont complémentaires. Pour le Canada, il est absolument essentiel que le réseau multilatéral d'échanges soit raffermi, que ses règles soient renforcées et que les économies du Tiers Monde voient s'élargir leurs perspectives de croissance.

Nos discussions avec les États-Unis ne nuiront en rien aux relations commerciales avec nos autres partenaires des Amériques et du monde entier. Près de 80 % de nos exportations sont allées l'an dernier aux États-Unis, pour une valeur d'environ 95 milliards \$. Environ 72 % de nos importations provenaient l'an dernier des États-Unis, pour une valeur proche de 75 milliards \$. Cette relation commerciale bilatérale, qui totalise en valeur près de 170 milliards \$ par année, est la plus importante au monde.

Donc, quoi qu'il se décide entre les partenaires de cette relation, cela ne peut avoir que des effets bénéfiques pour d'autres, d'autant plus que ces discussions visent à faire disparaître des mesures protectionnistes et à réduire des barrières tarifaires et non tarifaires qui font obstacle au commerce. Car, en tant que nation commerçante, nous voulons non seulement des échanges libres, mais nous voulons aussi des échanges équitables.

C'est d'ailleurs nous qui avons fait porter les préoccupations du secteur agricole à l'ordre du jour du Sommet de Tokyo en mai dernier. Nous nous inquiétons énormément des répercussions que pourrait avoir sur les agriculteurs, dans l'hémisphère entier tout autant qu'au Canada, l'escalade de la guerre des subventions agricoles que se livrent les États-Unis et la Communauté européenne.

Par ailleurs, le Canada est sensible aux préoccupations de ses partenaires latino-américains et il n'hésite pas à favoriser une approche souple des problèmes d'endettement et de développement dans des instances comme le Sommet des Sept nations, le groupe des sept ministres des Finances qu'on appelle le G-7, le Fonds monétaire international et le Club de Paris.

9

10

11

Nous savons que la gestion de la dette extérieure pose sans aucun doute le plus formidable des défis à de nombreux gouvernements d'Amérique latine. Nous savons que le seul moyen d'alléger ce fardeau qui accable l'Amérique latine passe par le genre de stabilisation et de croissance non inflationniste qui commence à se manifester au Brésil et en Argentine. Nous savons qu'avec une dette extérieure de -360 milliards \$US, qui augmente de jour en jour, l'hémisphère est assis sur une véritable bombe à retardement, qui menace non seulement la stabilité du système financier international, mais notre mode de vie lui-même.

Nous croyons au Nord que devant une telle situation, les crédateurs doivent faire preuve de souplesse quand vient le temps de renégocier et de refinancer les emprunts des États débiteurs. Nous savons qu'au Sud, la situation a exigé des mesures difficiles, draconiennes même, et de lourds sacrifices.

Puisqu'elles ont emprunté pour grandir, les nations en développement doivent maintenant avoir le droit de contribuer à l'économie internationale. Le Canada est fermement en faveur d'une approche souple et juste qui donnera aux États débiteurs amplement le temps de trouver des solutions raisonnables à ce problème. Puisqu'elles ont pris les mesures nécessaires pour réduire leur dette, les nations en développement doivent maintenant avoir le droit de commercer pour connaître un regain de croissance. C'est aussi simple et aussi complexe que cela, et c'est pourquoi nous avons donné notre appui à l'initiative Baker.

Et c'est une des raisons pour lesquelles nous attachons tous tellement d'importance aux négociations qui s'ouvrent aujourd'hui à Punta del Este. C'est la première fois que les signataires du GATT se réunissent dans un pays en développement, et le fait qu'ils aient choisi Punta del Este nous rappelle à tous le rôle important que joue l'Amérique latine dans le système commercial international. Nous sommes heureux que le Mexique y participe pour la première fois, et nous comptons sur lui pour apporter une vigueur nouvelle à la défense des intérêts de l'hémisphère dans les instances de cette organisation mondiale du commerce.

L'investissement aussi à son rôle à jouer dans la restructuration des économies qui émergent, et les investisseurs canadiens n'ont nul besoin de se faire rappeler l'importance de l'Amérique latine. Nos gens se sont faits les ambassadeurs du Canada dans tout l'hémisphère, depuis les missionnaires jusqu'aux investisseurs et aux industriels, sans oublier bien entendu tous ceux qui, l'hiver venu, s'y rendent en quête du soleil.

Mais j'aimerais également souligner la participation financière du Canada aux initiatives de modernisation de la région. En Colombie, par exemple, nous participons au financement d'un projet de génératrice hydro-électrique de 77 millions \$, destinée à la ville de Bogota.

À la Grenade, notre Société pour l'expansion des exportations, l'Agence canadienne de développement international et les banques participent à un programme de financement parallèle de 15 millions \$ grâce auquel l'île sera bientôt dotée d'un nouveau réseau téléphonique, mis en place par la Northern Telecom. Au Pérou, le Canada a financé la construction d'un institut de technologie auquel il fournit une expertise depuis huit ans.

Par ses programmes d'aide publique au développement, le Canada fait parvenir chaque année près de 200 millions \$ en Amérique latine, une aide qui montre bien notre confiance dans l'avenir des Amériques.

Je connais l'immense potentiel que recèle cette région du monde, et la volonté de réussir qui s'y manifeste. La réunion des chefs de gouvernement du Canada et des Antilles du Commonwealth, à laquelle j'ai participé à la Jamaïque l'an dernier, a mené à la création de CARIBCAN, un nouveau programme d'aide économique et commerciale qui s'est développé à partir des relations particulières qu'entretiennent le Canada et les Antilles du Commonwealth.

9
10
11

Mais l'intérêt du Canada pour les Antilles ne se limite aucunement aux États membres du Commonwealth. Nous avons suivi de près et accueilli avec soulagement le changement de gouvernement en Haïti et l'évolution de ce pays vers la démocratie.

Beaucoup d'Haïtiens ont été chassés de leur patrie par la brutalité du régime Duvalier, par les affres de la pauvreté, et ont établi des communautés un peu partout dans le monde, dont celle que nous avons à Montréal, la troisième en importance. Le Canada n'est pas seulement disposé à accueillir Haïti dans les rangs des nations libres; nous sommes disposés aussi à lui fournir une aide économique, que nous allons d'ailleurs doubler l'an prochain pour la faire passer à 13 millions \$. Et dans ce cas aussi, je suis convaincu que la démocratie ira de pair avec le développement.

Nous nous réjouissons des progrès de la démocratie en Amérique centrale, mais nous nous inquiétons vivement de la polarisation qui s'y produit actuellement. Depuis deux ans, le Canada a envoyé des observateurs suivre le déroulement des élections au Salvador, au Honduras et au Guatemala; dans chaque cas, leurs comptes rendus ont été extrêmement favorables. Malheureusement, nous savons trop bien qu'il y a des violations des droits de la personne au Guatemala et au Salvador, et cette situation continue de nous troubler profondément.

Nous savons aussi qu'il y a de graves violations des droits civiques au Nicaragua. Ainsi, nous trouvons extrêmement déplorable la fermeture du journal La Prensa, qui est représenté dans cette salle mais qui est interdit dans les rues de Managua. C'est pourquoi j'invite les dirigeants sandinistes à se rappeler dans quel esprit est née leur révolution. Dans cet esprit, un évêque ne serait pas écarté de sa chaire et un journal ne serait pas frappé d'interdit.

Nous ne sommes pas non plus en faveur d'exporter la révolution, pas plus que nous n'approuvons l'intervention d'une tierce partie où que ce soit en Amérique centrale, quelle que soit cette tierce partie, et quels que soient ses intérêts légitimes dans la région. Nous déplorons que les tiraillements Est-Ouest se soient propagés jusqu'en Amérique centrale, et nous n'approuvons pas qu'un pays, quel qu'il soit, fournisse des armes à une faction de la région, quelle qu'elle soit.

C'est pourquoi nous appuyons l'Initiative de Contadora, aussi peu fructueuse qu'elle ait pu être jusqu'ici, comme étant le meilleur instrument de réconciliation en Amérique centrale. Nous savons que seuls le développement et la paix permettront à la démocratie de prospérer. Avec le développement, les peuples d'Amérique centrale pourront mettre leur espoir dans la démocratie et n'auront pas à se tourner vers des remèdes totalitaires pour guérir leurs maux économiques.

Le Canada a accueilli des milliers de réfugiés latino-américains, surtout depuis le renversement du gouvernement Allende. Le Chili est un berceau de la démocratie dans notre hémisphère, et nous attendons avec impatience qu'y soient rétablies les libertés démocratiques. Malheureusement, des actes insensés de violence perpétrés par les opposants comme par les partisans du présent régime viennent encore une fois de provoquer un recul. Le Canada condamne au plus haut point cette violence.

Parfois, en Amérique du Nord, nous avons tendance à oublier que la démocratie est très vivace en Amérique du Sud. Cette année marque pourtant le centenaire de la Constitution de la Colombie, et le moment me paraît tout indiqué pour évoquer ici une phrase du général Francisco de Paula Santander, frère d'armes de Simon Bolivar devenu par la suite président de la Colombie: "Si les armes nous ont apporté l'indépendance, disait-il, c'est le règne du droit qui garantit notre liberté".

9

10

11

Parfois, en Amérique du Nord, nous avons tendance à oublier l'histoire de la démocratie en Amérique latine, une histoire pourtant continentale dans son envergure et vraiment inspirée dans sa démarche. Parfois aussi, nous avons tendance à oublier que les pères fondateurs de vos républiques étaient des enfants du Siècle des lumières. Ils ont légué au Nouveau Monde comme à l'Ancien les principes de la non-ingérence dans les affaires souveraines des autres nations et du respect des règles du droit international.

Au Canada, nous avons aussi reçu cet héritage. Et nous allons continuer de promouvoir cette communauté d'intérêts qui nous incite à collaborer avec beaucoup de vos nations, renforçant ainsi le rôle des puissances moyennes dans les affaires internationales. Il en a été ainsi depuis la fondation de la Société des Nations après la Première Guerre, et des Nations Unies après la Seconde.

Dans ce sens, nous sommes tous les héritiers et les dépositaires des traditions démocratiques des Amériques. Nous sommes tous les descendants spirituels des peuples indigènes des Amériques, ainsi que des intrépides explorateurs qui ont bravé l'immensité d'un océan, à la recherche des Indes, et qui ont plutôt découvert l'hémisphère occidental. Et nous sommes tous encore à la recherche d'un monde nouveau et meilleur.

POLITIQUE
ÉTRANGÈRE
CANADIENNE



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

**DÉCLARATIONS
ET DISCOURS**

Allocution du très honorable Joe Clark,
secrétaire d'Etat aux Affaires
extérieures, à la séance plénière
d'ouverture de la réunion
de suivi à Vienne
de la Conférence sur la Sécurité
et la Coopération en Europe

VIENNE, AUTRICHE
le 5 novembre 1986

Canada

9

10

11

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de me joindre à mes collègues pour exprimer toute ma gratitude au ministre des Affaires étrangères de l'Autriche, à son gouvernement et à la population autrichienne pour l'accueil qu'ils nous ont réservé, ainsi qu'à M. Liedermann et à son Secrétariat exécutif pour leur efficacité et leur dévouement de tous les instants. Au fil des siècles, cette ville élégante et ses splendides immeubles ont été le théâtre de bon nombre d'événements d'une importance capitale dans l'histoire de l'Europe, et d'innombrables manifestations des réalisations culturelles et intellectuelles les plus nobles de ce continent. Représentant d'un jeune pays, tous ces témoignages d'un passé glorieux me sont à la fois source d'humilité et d'inspiration. Mais notre présence ici aujourd'hui est, elle aussi, une expression de la ténacité, de la pérennité et du dynamisme de l'Europe.

De cette civilisation brillante, plus que de toute autre, sont issues les idées et l'inspiration qui ont façonné notre monde moderne. L'Europe doit une bonne partie de ses réalisations récentes au fait qu'elle a su progresser graduellement de la soumission aveugle, sur le plan politique ou intellectuel, à la liberté et à la tolérance. Bon nombre de pays qui partagent cette tradition, y compris le nôtre, ont mis en place des systèmes politiques fondés sur la suprématie du droit, contrôlés par le peuple, sensibles aux besoins humains fondamentaux de liberté, de dignité et de justice sociale, et ouverts à un large éventail d'idées.

Un océan s'interpose entre le Canada et l'Europe, mais notre pays est lié à votre continent par une tradition et une destinée communes.

En cas d'échange nucléaire, notre capitale pourrait être détruite en l'espace de 30 minutes par un missile intercontinental moderne. Le Canada et ses habitants seraient pris dans le feu croisé de tout assaut entre les superpuissances qui viendrait du Nord. Nous sommes le deuxième pays du monde par sa superficie avec près de 10 millions de kilomètres carrés; notre pays tout entier se transformerait en champ de bataille si la catastrophe que nous cherchons à éviter se matérialisait.

9

10

11

Près de 5 000 soldats canadiens sont stationnés en permanence en Europe, et leur nombre s'accroît. Des milliers d'autres Canadiens sont venus sur ce continent lors des deux guerres mondiales et, de ceux-là, un très grand nombre ont été inhumés dans les cimetières militaires parsemés de croix nues, dans les Flandres et à Dieppe, à Klagenfurt et Salerne et sur la crête de Vimy.

Nous commerçons avec chacune des nations représentés ici. Nous puisons à votre culture, votre histoire et votre art et, de plus en plus, nous enrichissons vos réalisations des nôtres. Les Canadiens sont venus de partout pour fonder une nation vigoureuse sur un jeune continent, mais surtout d'Europe. Un Canadien sur sept est de souche est-européenne et, pour ces millions de Canadiens, les droits de la personne, le droit de circuler librement et la réunion des familles sont des questions très personnelles, des questions qui ont un impact non pas sur les statistiques mais sur leurs oncles, leurs tantes, leurs soeurs, leurs mères, leurs frères, leurs pères et leurs enfants.

Les liens humains qui unissent le Canada et l'Europe prennent quantité de formes. Un de mes collègues du Cabinet est né en Tchécoslovaquie, un autre en Allemagne; un autre encore est le petit-fils d'émigrés russes. Danylo Shumuk, jusqu'en février dernier prisonnier en Union soviétique, est attendu par de proches parents dans la province de la Colombie-Britannique. Des Européens, qui ont fui leur patrie ou qui l'ont quittée pleins d'espoir, ont édifié au Canada l'infrastructure qui a permis à nos écoles, à nos entreprises et à nos collectivités de prospérer de l'Atlantique au Pacifique et à l'Arctique. Toutes les langues parlées dans chacun des pays représentés ici ont également cours au Canada. Lorsque la terre tremble près de Naples, qu'une catastrophe survient à Tchernobyl, qu'il se produit un glissement de terrain en Sicile ou que des terroristes font éclater des bombes où que ce soit en Europe, les Canadiens sont directement et personnellement touchés. Et les questions qui divisent l'Europe, nous les faisons nôtres - nos valeurs, notre sécurité, nos familles, au sens général tout comme au sens particulier.

Pour nous, il est donc clair que l'Europe - et le monde - ne peut être en sécurité que lorsque les tensions et les conflits sont gérés, que lorsqu'on est déterminé à s'attaquer aux problèmes fondamentaux et à promouvoir des solutions pratiques. C'est pourquoi le Canada a depuis longtemps cherché à assumer un rôle important dans les instances chargées du contrôle des armements. Nous avons contribué à définir la notion de la force de maintien de la paix, et des Canadiens ont fait partie de forces du genre en

Afrique, en Méditerranée et dans la région du Moyen-Orient. Nous prenons la défense de l'Organisation des Nations Unies. Nous cherchons à limiter les causes des conflits régionaux et à en endiguer les effets. Nous croyons que la recherche de la paix ne doit pas être l'apanage des superpuissances. Si nous voulons nous rapprocher de la coopération et nous éloigner de l'affrontement, nous devons, tous et chacun, faire l'impossible pour stimuler le dialogue, cultiver les contacts, et promouvoir la coopération entre tous les pays et à tous les niveaux. Sans renoncer à nos convictions profondes, nous devons faire preuve de modération et encourager la reconnaissance mutuelle de nos besoins et intérêts légitimes respectifs.

Monsieur le Président, nous sommes réunis ici alors que l'avenir des relations Est-Ouest est incertain. Ces dernières semaines, les superpuissances se sont arrêtées au seuil d'un accord-cadre prévoyant des réductions sensibles dans les arsenaux nucléaires; toutefois, elles n'ont pu venir à bout de la complexité des questions en cause. Certains signataires de la CSCE n'ont libéré quelques prisonniers politiques et dissidents de longue date que pour intensifier la répression chez d'autres éléments de leur population. Il est difficile de dire si les augures sont bonnes ou mauvaises, si nous sommes au seuil de progrès radicaux ou de nouvelles désillusions.

Curieusement, ce n'est pas le leadership qui fait défaut aujourd'hui. Il était présent dans les deux camps à Reykjavik, et certes plus encore par le nombre de dirigeants à Stockholm. Mais ce leadership se voit entravé dans son action par un climat de méfiance profonde qui s'est développé au fil des ans. Il nous est demandé, aujourd'hui plus que jamais, de restaurer la confiance dans les faits.

Le renforcement de la confiance est au coeur même du processus de la CSCE. C'est le thème central des trois corbeilles de l'Acte final d'Helsinki. Dans le cadre de la Conférence, tous les pays européens sauf un, et les deux pays nord-américains dont la destinée est inextricablement liée à celle de ce continent, peuvent examiner tous les questions importantes et connexes qui entrent en jeu dans le processus politique du raffermissement de la confiance entre l'Est et l'Ouest. Si la CSCE a connu son lot de frustrations et d'échecs, elle s'est malgré tout acquittée d'une tâche essentielle en gardant ouvert un dialogue franc entre un grand nombre de pays, y compris les pays neutres ou non alignés, un dialogue qui aurait pu autrement être impossible. Le Canada souscrit sans réserve au processus de la CSCE. Nous espérons que la présente réunion de suivi enregistrera des progrès substantiels.

9

10

11

Pour ce faire, toutefois, nous devons nous attaquer à un problème de taille qui a un impact sur la confiance: en deux mots, la confiance présuppose le respect des engagements. À l'évidence, certains pays représentés ici aujourd'hui n'ont pas respecté bon nombre des engagements qu'ils ont assumés à Helsinki et à Madrid; en fait, dans certains cas, la situation s'est détériorée depuis 1975. On a ainsi perdu une excellente occasion de renforcer la sécurité et la coopération en Europe. Mais, chose plus grave, en n'exécutant pas les engagements qu'ils ont pris au niveau politique le plus élevé, ces pays ont contribué non pas à raffermir mais plutôt à saper la confiance dans le processus de la CSCE et, dans une large mesure, la confiance dans leur volonté réelle de respecter leurs autres engagements.

Certains pays participants ont récompensé de peines d'emprisonnement ou d'exil et d'autres formes de punition des gens dont le seul vrai crime aurait été d'avoir cru que nous étions tous sincères lorsque nous nous sommes engagés en 1975 - et je cite l'Acte final - à respecter "les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion et à confirmer "le droit de l'individu de connaître ses droits et devoirs dans ce domaine et d'agir en conséquence." Dans certains pays, la politique nationale ou l'intransigence bureaucratique empêchent des milliers de personnes d'avoir des contacts réguliers avec des membres de leur famille dans d'autres pays, d'avoir régulièrement accès à la culture et à l'information de l'extérieur, ou encore de quitter leur pays si elles le désirent. Enfin, nous ne saurions oublier que, depuis sept ans déjà, un État participant viole pratiquement tous les principes qui régissent les relations entre États par le maintien de son intervention militaire en Afghanistan.

Pour que la réunion de Vienne contribue à rétablir la confiance plutôt qu'à en accélérer le déclin, il faut que ces pays nous signalent clairement leur intention de respecter dorénavant les engagements contractés, de façon soutenue et visible, et qu'ils prennent à cette fin des mesures réelles. Pour bon nombre de Canadiens, les progrès réalisés à Vienne et la confiance dans le processus de la CSCE dépendront principalement de la mesure dans laquelle il sera possible de concilier la contradiction entre les actions de ces pays et le désir de détente qu'ils professent.

Des progrès à cet égard seraient significatifs, et peut-être suffisants pour que nous considérions cette réunion comme un succès. Mais nous aimerions si possible

aller plus loin et réaliser également des progrès équilibrés dans tous les domaines visés par l'Acte final.

Nous sommes très satisfaits du résultat de la Conférence de Stockholm. Il s'agit à la fois d'un tournant marquant dans les relations Est-Ouest et d'un événement d'une importance politique et militaire considérable pour l'Europe. Les mesures de confiance dont il a été convenu marquent un progrès important par rapport à celles qui étaient prévues dans l'Acte final d'Helsinki. Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que nous n'avons ménagé aucun effort pour contribuer pleinement et constructivement à l'élaboration et l'adoption du document de Stockholm. Notre capacité de parvenir à un accord inspire confiance.

Comme nous nous apprêtons à engager des discussions sur de nouvelles initiatives, nous entendons suivre de près la mise en application de ces mesures de confiance. Monsieur le Président, voici de nombreuses années que le Canada s'emploie, de concert avec d'autres, à réaliser des réductions des armements qui soient à la fois équilibrées et vérifiables et qui permettent d'assurer un équilibre stable des forces classiques en Europe. Nous espérons que de nouveaux progrès pourront être accomplis à cet égard. S'il nous est proposé de nouvelles initiatives pour remplacer les discussions actuelles sur le contrôle des armements, nous voudrions nous assurer qu'elles offrent de meilleures chances de succès et qu'il ne s'agit pas simplement d'idées anciennes présentées dans un nouvel emballage. Car la confiance se trouverait également renforcée si des progrès étaient accomplis dans des forums existants comme les MBFR, tout particulièrement dans le domaine vital de la vérification.

Pour ce qui est de la deuxième corbeille, le Canada, en tant que nation commerçante, trouverait son intérêt dans l'accroissement de la coopération commerciale et industrielle qui résulterait de la mise en application et du renforcement des dispositions de l'Acte final portant sur les échanges de renseignements statistiques et autres, les contacts commerciaux, y compris l'accès aux utilisateurs finals, et la libéralisation de la coopération dans les secteurs du commerce et de l'industrie. En ce qui concerne les sciences et la technologie, des contacts plus directs entre scientifiques et un meilleur accès aux publications, aux recherches et à l'information seraient dans l'intérêt de tous. Enfin, dans le domaine de l'environnement, une plus grande ouverture et une coopération accrue en vue de la solution des problèmes communs, tant régionaux que continentaux, renforceraient la confiance.

9

10

11

L'Acte final a fait oeuvre de pionnier en intégrant comme composante essentielle de la sécurité et de la coopération en Europe le concept fondamental de la "dimension humaine", qui court comme un fil tout au long du document. Le document pose que les peuples, tout autant que les gouvernements, ont un rôle vital à jouer pour ce qui est d'établir la confiance et la stabilité dans le monde, et la plus libre circulation des personnes, des idées et de l'information sont essentiels à tous les aspects de la sécurité et de la coopération en Europe. Le Canada a joué un rôle de chef de file à Genève pour ce qui est de l'élaboration des sections de la troisième corbeille portant sur les contacts entre les personnes. Nous avons été heureux d'accueillir à Ottawa la Réunion d'experts des droits de l'homme, qui a apporté une contribution réelle au dialogue sur le septième principe et les questions connexes.

C'est pourquoi nous sommes extrêmement déçus de constater que la Réunion d'experts des droits de l'homme, la Réunion sur les contacts entre les personnes et le Forum de la culture ne sont pas parvenus à renforcer les engagements contractés dans l'Acte final et dans le Document de clôture de Madrid ni à encourager leur mise en application. À Ottawa comme à Budapest, il nous est apparu que certains pays n'étaient pas là pour discuter de ces questions de façon sérieuse, mais bien plutôt pour empêcher qu'il en soit discuté sérieusement. À Berne, ces pays ont fait si peu de concessions que bon nombre de points seraient demeurés en suspens quand bien même nous serions parvenus à adopter un document de clôture. Le Canada fera tout en son pouvoir pour améliorer ce bilan à la présente réunion. Monsieur le Président, il nous faut tous reconnaître que ces questions ne disparaîtront pas. Il ne s'agit pas d'imposer nos idées et nos valeurs à quiconque, ni de donner plus de relief à un élément de la CSCE au détriment des autres. Il s'agit simplement de reconnaître que l'Acte final est indivisible et que la confiance est fonction des progrès accomplis dans tous les domaines.

Monsieur le Président, j'ai traité en termes francs des questions que mon pays considère de la première importance pour le renforcement de la confiance. Mais je n'en apporte pas moins un message d'espoir. Les problèmes sont bien réels, et ils ne disparaîtront pas d'eux-mêmes. Mais si nous nous y attaquons de front et en discutons de façon constructive, et si se concrétise l'intention manifestée récemment par certains pays de modifier substantiellement leur attitude à l'égard de domaines clés de l'Acte final, alors il nous sera effectivement possible d'avancer.

En fin de compte, les progrès se mesurent aux actes et non pas aux paroles. Une amélioration, même modeste, de la mise en application de l'Acte final et du Document de clôture de Madrid suffirait pour modifier profondément l'existence de millions d'Européens et de Nord-américains. Il s'établirait un climat de confiance qui rendrait possibles des initiatives plus audacieuses dans tous les domaines visés par l'Acte final, aussi bien que dans d'autres secteurs comme le désarmement nucléaire, le dialogue entre les superpuissances et l'enrichissement des relations entre les États participants.

C'est la confiance qui est en jeu, et il ne tient qu'à nous de relever le défi. Si nous reculons devant les difficultés, nous ne pourrions réussir. Mais si nous gardons intacts notre courage, notre bonne volonté et, surtout, notre patience, nous pouvons encore espérer réaliser les progrès réels qui feront de nous les dignes successeurs des géants non seulement politiques, mais intellectuels, culturels et spirituels qui ont bâti l'Europe.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

9

10

11

POLITIQUE
ÉTRANGÈRE
CANADIENNE



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

9
10
11

Déclaration de M. Stephen Lewis,
ambassadeur et représentant permanent
du Canada, à la 41^e Session
de l'Assemblée générale des Nations Unies
sur le point 12 : droits de l'homme

Canada

NEW YORK, ÉTATS-UNIS
le 25 novembre 1986

M. le Président,

Au titre du point 12, nous dressons le bilan de la situation des droits de l'homme à travers le monde. C'est là une occasion d'évaluer les mécanismes institutionnels établis par l'Organisation pour donner effet aux principes inscrits dans la Charte. C'est également l'occasion de prendre conscience, de façon critique, du large fossé qui sépare les nobles sentiments que tant de délégations affirment partager et le sombre tableau de la situation des droits de l'homme dans la plupart des pays du monde.

Les quarante années d'action des Nations Unies ont permis de jeter de solides bases pour la promotion des droits de l'homme. Les progrès ont incontestablement été lents, graduels et sporadiques. Il convient néanmoins d'évaluer les activités de groupes de travail, de rapporteurs spéciaux, de représentants spéciaux ainsi que les procédures confidentielles au regard de ce qui existait en 1946, car il se dégage inévitablement de cette comparaison que l'action des Nations Unies a entraîné une véritable révolution dans la codification et la pratique du droit international. Grâce à elle, des particuliers et des groupes ont pu canaliser la revendication de mesures de promotion et de protection des droits de l'homme. Grâce à elle, les Etats doivent répondre de leur comportement devant leurs propres citoyens. L'action des Nations Unies les a privés - et cela vaut même pour les plus puissants d'entre eux - des justifications et prétextes qu'ils invoquaient depuis toujours pour entraver l'examen international de leur conduite.

La confiance que nous inspire cette action collective ne doit cependant pas être assimilée à un sentiment d'autosatisfaction. Nous sommes conscients de la fragilité de certaines de nos procédures et des mécanismes de promotion des droits de l'homme. Nous avons pu constater, récemment, que des mesures de compression budgétaire peuvent avoir des effets défavorables sur des programmes déjà soumis à de sévères contraintes. Force est de reconnaître que tout effritement supplémentaire du soutien ridiculement parcimonieux accordé aux activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme aurait des répercussions encore plus nocives. Permettez-moi de m'exprimer en toute franchise: le démantèlement des mécanismes mis en place avec grand soin en vue de la promotion et de la protection des droits de l'homme entraînerait une érosion supplémentaire du soutien public à l'Organisation dans de nombreux Etats membres. Nous ne pouvons pas nous permettre, et nous ne tolérerons pas, une dérive vers

9

10

11

la paralysie institutionnelle dans le domaine des droits de l'homme.

L'importance que nous attachons à la promotion des droits de l'homme repose sur des considérations qui, pour être évidentes, n'en sont pas moins fondamentales. Certaines d'entre elles remontent aux événements tragiques de la Deuxième Guerre Mondiale et aux atrocités qui expliquent la présence de dispositions relatives aux droits de l'homme dans la Charte des Nations Unies; certaines considérations découlent de faits plus récents -- les violations systématiques des droits de l'homme qui ont eu pour effet d'anéantir le progrès économique et social dans un certain nombre de pays en développement ou la lourdeur de l'oppression au sein du bloc soviétique, oppression destinée à étouffer la liberté ou l'expression de croyances religieuses, les droits syndicaux et toute aspiration légitime à l'auto-détermination.

De telles préoccupations inspirent et font partie intégrante de la politique étrangère du Canada, ainsi que le soulignait le récent rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des Communes sur les Relations extérieures du Canada. Le Comité, qui a entendu le point de vue de nombreux citoyens à travers tout le pays, a affirmé que la promotion des droits de l'homme était l'expression vitale et naturelle non seulement des valeurs canadiennes, mais encore de valeurs universelles auxquelles tous les gouvernements, comme les particuliers, sont assujettis.

Les Nations Unies sont un regroupement de gouvernements. Mais, s'agissant des droits de l'homme, nous nous intéressons moins aux caractéristiques immédiates des relations entre les Etats que nous n'attachons une importance fondamentale à l'être humain. Nos préoccupations sont élémentaires: tous les êtres humains ont le droit de vivre dans la dignité; ils ont droit à la liberté essentielle au plein épanouissement de leurs aptitudes; ils ont le droit de vivre sans craindre les représailles ou l'intimidation; ils ont le droit de transmettre aux générations future des valeurs de droiture, d'intégrité, de générosité et de compassion.

Pourquoi faudrait-il que l'adhésion à ces principes provoque des conflits? En vertu de quoi d'autres gouvernements s'offusqueraient-ils de tels sentiments? Permettez-moi de poursuivre ce raisonnement en donnant un exemple. Au cours de la dernière décennie, le Canada a soulevé dans cette instance deux des cas les plus notoires de violations des droits de l'homme à cette époque: ceux de l'Ouganda et de l'Argentine. En guise de riposte, l'Organisation de l'unité africaine, à laquelle appartenait l'Ouganda, a menacé le Canada de

représailles et l'Argentine, membre du groupe latino-américain, a agité le spectre de sanctions économiques bilatérales. En l'espace de quelques années, toutefois, un nouveau gouvernement a accédé au pouvoir dans ces deux pays. Chacun d'eux a nommé de nouveaux représentants chargés de transmettre ses vues et de faire état de l'évolution des circonstances. Chacun d'eux a exprimé sa reconnaissance pour les mesures limitées prises par cette instance dans le but de promouvoir un changement positif. Ces représentants ont tous deux témoigné de la nécessité de procédures plus énergiques afin de prévenir les violations des droits de l'homme qui avaient été commises dans leur pays respectif, violations perpétrées par des gouvernements qui avaient perdu toute autorité morale aux yeux de leur peuple.

Ces exemples soulèvent des questions troublantes. Qu'est-ce qui se serait passé, dans d'autres situations, si l'Organisation avait pris des mesures plus fermes au bon moment? Dans les années quarante, lorsque nous avons commencé à débattre de procédures de protection des droits de l'homme, nous aurions peut-être pu, si nous avons agi, empêcher la dérive de l'Afrique du Sud vers le racisme, de telle sorte que nous ne serions pas confrontés aujourd'hui avec le fléau polarisant de l'apartheid. Si cette organisation avait agi face à des preuves de violations flagrantes commises par le gouvernement du Chah d'Iran, nous aurions peut-être pu épargner à ce pays l'effusion de sang et les souffrances qu'il a endurées sous le régime actuel au cours des sept dernières années.

Ces situations, et d'autres situations abordées par l'Organisation au cours des décennies passées, ont certaines caractéristiques en commun. D'abord, nous observons la capacité de protection de diverses grandes puissances, et leur capacité de mettre des Etats vassaux et des régimes alliés à l'abri derrière leur bouclier fraternel. Deuxièmement, nous notons la capacité d'organisations régionales d'utiliser leurs votes pour empêcher l'adoption de mesures décisives contre leurs Etats membres, et ce même si la gravité du cas a été établie. La troisième caractéristique réside dans la réticence paralysante à violer le principe de la souveraineté des Etats et à y passer outre même dans le cas de situations alarmantes où il faudrait pouvoir mener une enquête objective sur les faits.

Il résulte de tout cela que nos réalisations ont été inégales. Des rapporteurs ou représentants spéciaux ont été nommés dans quelques cas importants retenant particulièrement l'attention. Cela a eu pour effet de renforcer les fonctions d'investigation et de conciliation de l'Organisation. Mais nous avons laissé dans l'ombre de nombreuses autres situations: nous avons pratiqué à profusion une politique de deux poids, deux mesures.

9

10

11

A l'heure actuelle, la gamme des situations dont est saisie la Commission des droits de l'homme ne se prête pas à une classification facile. Leur portée, du point de vue des régions touchées, est relativement large. Les allégations à l'étude portent sur de nombreux droits génériques et thématiques. L'accent est mis, à juste titre, sur des violations grossières et persistantes des droits de l'homme et sur des situations immédiates où il pourrait se révéler possible d'apporter des correctifs.

De tous les pays qui ne sont pas soumis à un examen, c'est l'Union soviétique qui retient le plus l'attention. Et pourtant, nous ne manquons certes pas d'analyses complètes et convaincantes du non-respect, par l'Union soviétique, des obligations en matière de droits de l'homme qu'elles a contractées en vertu de la Charte et de traités. L'Union soviétique a réduit le principe sept de l'Acte final d'Helsinki - "le droit (des citoyens) de connaître leurs droits et de les faire valoir" - au point de travestir l'intention initiale de cet instrument.

Les Juifs soviétiques figurent parmi les victimes de l'oppression. Ils souffrent d'une campagne systématique et méthodique destinée à faire disparaître leur culture, leur langue et leur patrimoine religieux. Ceux qui vivent en Union soviétique sont soumis à une virulente campagne d'antisémitisme qui s'intensifie - en réalité, pour reprendre les mots d'Andrei Sakharov, l'antisémitisme a été érigé en religion dans une société athée. Ceux qui tentent d'émigrer sont la cible d'actes d'intimidation, de poursuites fondées sur des accusations fabriquées de toutes pièces, d'incarcération dans des hôpitaux psychiatriques, d'exil intérieur et d'emprisonnement dans des camps de travail. Les Juifs soviétiques sont maintenant au coeur de batailles verbales dans une guerre froide de plus en plus coupée de la réalité. Certains cas notoires ont été réglés, mais non pas en vertu des dispositions de la constitution soviétique, mais à la faveur de marchandages et de transactions effectués dans une campagne cynique de relations publiques où justice a été faite en faveur de quelques cas isolés sans que les questions plus fondamentales soient abordées.

Le Canada demande, comme tant d'autres, la libération d'Ida Nudel et de Vladimir Slepak. Nous savons cependant que, comme les Chtcharansky qui ont souffert avant eux, ces deux noms ne sont qu'une métaphore utilisée pour décrire la réalité soviétique; dans cette réalité, on pervertit les demandes de réunification des familles en accusations criminelles de "délinquance malicieuse"; dans cette réalité, on accorde la

liberté à une poignée de citoyens tout en rejetant les demandes de visa de milliers d'autres; dans cette réalité, la constitution et la charte des droits de l'Union soviétique sont mises au service de l'arsenal des procureurs.

D'autres religions et d'autres minorités connaissent un sort comparable. Près de cinquante millions de musulmans qui vivent à l'intérieur des frontières de l'Union soviétique se heurtent à l'impossibilité de pratiquer librement et ouvertement leur religion. Au cours des dernières années, on a observé une intensification spectaculaire des activités dirigées par l'Etat soviétique contre des baptistes, des pentecôtistes, des adventistes et des catholiques. Ils ont tous été soumis, à des degrés divers, à des tentatives tout aussi systématiques de détruire la base de leur pratique religieuse. Il en va de même pour les dissidents soviétiques de toutes croyances - les mots "droits de l'homme" ne sont pour eux qu'une expression inscrite avec cynisme dans le vocabulaire de la répression judiciaire. Il est difficile à un monde qui s'efforce d'ajouter foi aux promesses soviétiques relatives au contrôle des armements de concilier ces promesses avec ce que nous savons des engagements similaires de l'Union soviétique en matière de droits de l'homme.

Et l'Afghanistan ne fait qu'aggraver le problème. Depuis plus de six ans, le peuple afghan est soumis à une guerre obscène d'occupation et de liquidation aux mains des forces soviétiques. Notre propre Rapporteur a rendu compte de façon clinique des atrocités commises. Les preuves sont accablantes et donnent la nausée. Et pourtant, les autorités soviétiques n'ont fait aucun effort pour mettre leur comportement en Afghanistan au diapason de leurs déclarations solennelles de soutien et de respect pour les droits de l'homme et l'auto-détermination des peuples.

Nous pourrions trouver un certain réconfort dans la conviction que de telles violations flagrantes des droits de l'homme sont confinées à une région ou ne sont commises qu'en vertu d'une seule idéologie. La certitude que la lente marche des pratiques totalitaires et autoritaires a été définitivement stoppée aurait également de quoi nous consoler. Les faits nous montrent que tel n'est pas le cas. Il existe toujours des rapports sur des prisonniers de conscience dans des pays aussi différents, du point de vue idéologique, que le Chili et Cuba, l'Afrique du Sud et le Viet Nam. Il existe incontestablement des limitations aux activités syndicales, des restrictions à la liberté d'expression et des contraintes pesant sur le droit de s'organiser politiquement au Nicaragua, pays qui a émergé d'une dictature recourant de façon généralisée à la brutalité, mais qui n'a pas encore répondu aux grands espoirs nés de sa

9

10

11

libération il y a environ sept ans. Les disparitions, les exécutions arbitraires, les châtements extra-judiciaires et la torture sont des pratiques courantes de gouvernements aussi bien de gauche que de droite, et dans virtuellement toutes les parties du monde. Les fonctionnaires de l'Organisation ne sont même pas à l'abri de persécutions arbitraires, comme le montre le traitement réservé à Liviu Bota par la Roumanie.

Une des formes les plus persistantes de répression a été dirigée contre des groupes minoritaires. En Iran, les fidèles de la religion baha'i sont la cible d'une campagne concertée d'intimidation, de persécution et d'emprisonnement qui a fait de nombreux morts parmi eux et en a contraint d'autres à l'exil au-delà des frontières de leur terre. Pour leur part, cherchant à créer une société socialiste orthodoxe, les autorités bulgares se sont engagées dans une campagne implacable d'assimilation forcée de leurs citoyens d'origine albanaise, arménienne, gitane et, particulièrement, de ceux d'origine turque. Dernièrement, cette opération a pris des proportions incroyables avec la prétention du gouvernement à dénier son existence même à un groupe formant presque dix pour cent de la population bulgare. L'apostasie de l'Islam et le renoncement forcé à leurs noms, à leurs coutumes et à leur langue, sans compter les arrestations arbitraires et l'emprisonnement des récalcitrants, voilà autant de méthodes utilisées pour assurer aux membres de l'ethnie turque la place qui leur revient dans la Bulgarie socialiste.

Un grand nombre de ces situations ne se prêtent pas facilement à l'analyse. Elles trouvent leurs racines dans un enchevêtrement complexe de frontières coloniales irrationnelles, de séquelles de la conquête, ou d'une domination étrangère prolongée. Dans quelques cas, comme celui du Cambodge, des violations épouvantables des droits de l'homme ont été exacerbées par une occupation de la part du Viet Nam voisin. Dans de nombreuses situations, le mépris éhonté à l'égard des droits de l'homme ne constitue qu'un des fils d'un écheveau particulièrement complexe, qu'il s'agisse du droit à la dévolution réclamé par les minorités tamoules au Sri Lanka, du spectre d'affrontements entre populations civiles au Salvador, ou de déplacements controversés de populations par le gouvernement éthiopien. Il est utile, et même nécessaire, de comprendre ces cas complexes. Mais aucune rationalisation reposant sur des considérations politiques ne saurait prendre le pas sur une insistance vigilante sur le respect des droits de l'homme.

Les variations à l'échelle régionale sont tout aussi complexes. En Amérique centrale, plusieurs Etats ont commencé, récemment, à se libérer de l'emprise du double démon des

gouvernements autoritaires et du sous-développement social chronique. Au Salvador, le gouvernement a coopéré avec le Représentant spécial de la Commission des droits de l'homme et confirmé son engagement de respecter intégralement les droits de l'homme. Il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire. Les services de police et les mécanismes judiciaires n'ont toujours pas démontré leur capacité d'éliminer les assassinats politiques et d'assurer la protection effective des particuliers et le respect des droits de l'homme. Le processus de réconciliation nationale est entravé par la poursuite des affrontements et par le non-respect, de la part des deux parties, des Conventions de Genève.

Au Guatemala, un gouvernement civil élu récemment s'est engagé publiquement à une réforme dans le domaine des droits de l'homme. Toutefois, les progrès restent lents. La persistance d'escadrons de la mort et l'apparition de nouveaux cas de disparition justifient de vives inquiétudes. La solution au Guatemala passe par la satisfaction des besoins humanitaires et des aspirations au développement du peuple guatémaltèque et par le soutien d'un processus menant à une évolution positive et à un gouvernement démocratique capable d'assurer le plein respect des droits de l'homme.

L'Amérique du Sud a connu, au cours des cinq dernières années, une vague de répulsion populaire contre les régimes autoritaires et les juntes militaires qui a entraîné une transition rapide vers la démocratie et l'émergence de nouveaux gouvernements résolus à défendre les droits de l'homme. Le Paraguay, toutefois, reste un îlot préoccupant. Et au Chili, treize ans après le début du régime militaire, l'engrenage de la violence bloque le retour à un pouvoir constitutionnel démocratique propre à garantir le respect des droits de l'homme. Le rétablissement de l'état de siège a resserré l'état autour de la liberté d'expression, et restreint encore plus la liberté d'association. De nouvelles allégations de torture et d'assassinats extra-judiciaires ne font qu'allonger la triste liste des personnes exilées ou disparues.

Comment l'Organisation peut-elle réagir devant de telles situations? Quel traitement devons-nous réserver à des allégations soumises par des particuliers, des groupes et des organisations crédibles? A notre avis, plusieurs observations méritent d'être faites:

Tout d'abord, M. le Président, il ne faut pas permettre que cette Commission et d'autres organismes similaires soient réduits au simple rôle de bureaux de réception des plaintes ou d'instances d'examen de causes perdues. Certes, la présentation des informations et un suivi

9

10

11

objectif nécessitent des mécanismes institutionnels, mais force est de reconnaître que les procédures existantes sont lentes et sélectives. Les dispositions relatives à la soumission de rapports qui figurent dans les pactes et les conventions sont tout simplement insuffisantes.

Il nous faut adopter une démarche multidimensionnelle qui comprenne un certain nombre d'éléments fondamentaux: capacité d'agir rapidement dans des cas urgents, peut-être par l'intermédiaire des bons offices du Secrétaire général ou du Président de la Commission des droits de l'homme; capacité d'entreprendre des missions d'établissement des faits et de conciliation à titre de mesures à moyen terme; approche stratégique à plus long terme, ce qui pourrait comprendre des recommandations d'ensemble en vue de renforcer la capacité des Etats de préserver les droits de l'homme. Le groupe de travail sur les disparitions a déjà fourni un modèle de ce qui peut se faire dans des circonstances bien particulières. Il nous faut maintenant des mesures de même nature portant sur d'autres thèmes.

Deuxièmement, il faut reconnaître le rôle critique des Rapporteurs et Représentants spéciaux, et préserver ainsi que renforcer leurs attributions. Nous regrettons profondément que plusieurs rapports préparés par des Rapporteurs spéciaux aient fait l'objet de décisions sélectives et arbitraires en ce qui concerne leur longueur et leur distribution. Dans deux cas - ceux de l'Iran et de l'Afghanistan - cela a eu pour effet d'infirmier l'utilité du document comme base à un débat sérieux. Dans le cas de l'Iran, le rapport est d'une qualité si lamentable qu'il en devient pratiquement inopérant. Ces carences sont inacceptables: elles sapent l'action des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

Si les mandats des Rapporteurs spéciaux ont été très différents les uns des autres au cours de la dernière décennie, le moment est venu d'assurer une plus grande uniformité dans leur désignation et dans leur fonction de préparation de rapports. Nous estimons qu'il faut permettre aux Rapporteurs spéciaux de mener leurs travaux à leur terme. Certains gouvernements se sont engagés à respecter davantage les droits de l'homme et ont promis de procéder à des changements fondamentaux. On ne peut que s'en féliciter. Tout en prenant acte de ces bonnes intentions, toutefois, l'Organisation se doit de disposer d'un moyen d'assurer que ces déclarations sont suivies de mesures concrètes. Même l'engagement le plus résolu à l'égard des principes du pluralisme et de la démocratie ne garantit pas qu'ils seront vraiment appliqués. Dans les cas à la fois du Guatemala et du Salvador, par exemple, des gouvernements civils élus récemment ont promis de

prendre des mesures positives. Nous estimons, néanmoins, que les mandats du Rapporteur spécial et du Représentant spécial chargés de ces cas devraient être maintenus. Leurs travaux doivent se poursuivre jusqu'à ce que l'on s'entende sur la possibilité de mettre fin à leur mandat parce que des efforts concluants auront été faits pour promouvoir le respect intégral des droits de l'homme.

Troisièmement, il nous faut parvenir à des modalités différenciées dans le cas d'Etats, tels que l'Iran et l'Afghanistan, qui refusent de prêter leur concours aux activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Quand des Etats permettent à des organismes d'établissement des faits de faire enquête sur place, ou consentent à d'utiles mesures de réforme, nous pourrions prendre acte de leurs efforts proportionnellement à l'exécution de mesures de suivi. Dans les cas où des assurances d'entière coopération sont données, et où des mesures concrètes sont prises qui répondent aux attentes de la communauté internationale, le Rapporteur spécial pourrait s'acquitter de son mandat avec un certain degré de confidentialité et de discrétion. Mais s'agissant d'Etats qui se soustraient catégoriquement à l'obligation de coopérer inscrite dans la Charte, l'Organisation devrait exercer pleinement son autorité et faire en sorte que leur comportement soit porté à la connaissance de l'opinion. Qui sait, l'opprobre de la communauté internationale sera peut-être davantage suivi d'effets que les mécanismes institutionnels trop timorés.

Quatrièmement, il nous faut nous efforcer de définir des modalités d'action des Nations Unies qui tiennent compte des difficultés particulières d'Etats qui émergent à peine de situations pénibles en matière de droits de l'homme et qui ont besoin de la solidarité de la communauté internationale pour consolider des progrès fragiles. En Haïti et aux Philippines, des régimes répressifs ont cédé la place à de nouveaux gouvernements déterminés à emprunter une nouvelle voie dans le domaine des droits de l'homme. Il faut les soutenir et les encourager. La Guinée équatoriale vient à peine de sortir d'une situation tragique où un régime odieux a réussi à détruire l'infrastructure même du pays. De même, l'Ouganda a été soumis à un des régimes le plus tristement célèbres des années soixante-dix, avant de connaître enfin un gouvernement qui s'est publiquement engagé à respecter davantage les droits de l'homme. Dans tous ces cas, l'assistance des Nations Unies a été décisive sur les plans économique et social; si nous savons procéder avec soin et discernement, nous pourrions jouer un rôle tout aussi décisif en vue du rétablissement des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

9

10

11

Enfin, M. le Président, il convient d'encourager les institutions nationales, régionales et non gouvernementales à apporter un soutien complémentaire. Les normes globales reconnues par l'Organisation, qui se fondent sur la Déclaration de 1948, fournissent le cadre général de base. Les mécanismes d'établissement des faits, de conciliation et de surveillance mis au point en vertu de divers instruments et procédures peuvent utilement guider l'action d'autres organismes. Nous saluons tout particulièrement l'action de la Commission inter-américaine des droits de l'homme, et nous nous félicitons de la récente entrée en vigueur de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Amnistie Internationale, la large gamme de groupes rattachés à des Eglises, et les Comités de surveillance d'Helsinki jouent un rôle indispensable -- leur engagement et les documents qu'ils publient sont inestimables. Les institutions nationales, régionales et non gouvernementales, ont besoin cependant du soutien et du concours actifs de l'ensemble de la communauté internationale. Nous nous félicitons donc de ce que le Centre pour les droits de l'homme ait pris l'initiative de lancer des programmes de formation dans le domaine des droits de l'homme, et nous souhaitons que tous les efforts similaires disposent de solides assises budgétaires.

M. le Président, nous avons écouté avec intérêt les interventions faites depuis le début du débat en cours. Nous avons noté les accusations et contre-accusations entre le Royaume-Uni et l'Union soviétique, ainsi qu'un échange ultérieur entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Il nous est venu à l'esprit alors, et nous en sommes toujours conscients, que notre intervention pourrait susciter des droits de réponse similaires, et provoquer des échanges tout aussi passionnés. Mais en matière de droits de l'homme, on ne peut donner dans l'équivoque, ergoter ou pratiquer l'art du sophisme. Si notre intervention suscite la colère chez certains, allons au fond de la question.

A certains égards, cette Commission ne se prête pas bien à l'exécution du mandat qui lui est confié par la Charte. Les organisations gouvernementales ont toujours pu, mieux que les gouvernements, faire complètement la lumière, quoique de façon brutale, sur des situations. Nous représentons des gouvernements. Nos gouvernements ont des intérêts. La tentation se présente donc souvent de camoufler des positions derrière des phrases tonitruantes au lieu d'affronter directement les réalités.

Mais au-delà des gouvernements, bien au-delà des intérêts immédiats des relations étrangères, il y a les peuples du monde. Ils attendent de cette Organisation qu'elle nourrisse

leurs espoirs et les inspire. Ils se tournent vers la Charte et vers les principes directeurs énoncés dans la Déclaration universelle. Ils réclament à grands cris une protection et la réparation des torts qu'ils subissent. C'est à ces peuples que nous devons dédier nos travaux, et c'est en leur nom que nous devons agir. Nous ne nous attendons pas à ce que d'autres gouvernements viennent nous remercier avec effusion de les avoir critiqués. En revanche, nous tenons à ce qu'ils comprennent les prémisses fondamentales qui sous-tendent nos vues, à savoir que nous sommes passionnément déterminés à donner suite à l'obligation que nous fait la Charte de promouvoir et de respecter les droits de l'homme.

9

10

11

9

10

1'

Indépendance et Internationalisme

**Rapport
du Comité mixte spécial
du Sénat
et
de la Chambre des communes
sur les relations extérieures du Canada**

Juin 1986

**Coprésidents :
Jean-Maurice Simard, sénateur
Tom Hockin, député**

10

1^{er}

REMARQUE : Les fascicules n^{os} 19 à 62 des *Procès-verbaux et témoignages* du comité, et le n^o 63 qui contient ce rapport, rendent compte des travaux du comité.



Publié en conformité de l'autorité du Sénat et du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Senate and the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Comité spécial sur les relations extérieures du Canada à l'honneur de présenter
son

RAPPORT FINAL

Conformément à ses Ordres de renvoi du Sénat en date du 27 juin 1985 et du 27 mai 1986, et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes en date du 12 juin 1985 et du 27 mai 1986, votre Comité a étudié les questions soulevées dans le document intitulé *Compétitivité et sécurité : Orientations pour les relations extérieures du Canada* et présente au Sénat et à la Chambre des communes ses recommandations sur les objectifs et la conduite des relations extérieures du Canada.

10

11

Membres du
Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada



Tom Hockin, député
COPRÉSIDENT
Progressiste conservateur
London-Ouest (Ontario)



Jean-Maurice Simard, sénateur
COPRÉSIDENT
Progressiste conservateur
Nouveau-Brunswick



Lloyd Axworthy, c.p., député
Libéral
Winnipeg — Fort Garry (Manitoba)



Jim Caldwell, député
Progressiste conservateur
Essex — Kent (Ontario)



Jean Chrétien, c.p., député
Libéral
Saint-Maurice (Québec)



Patrick Crofton, député
Progressiste conservateur
Esquimalt — Saanich
(Colombie-Britannique)



Richard Doyle, sénateur
Progressiste conservateur
Ontario



Suzanne Duplessis, députée
Progressiste conservateur
Louis-Hébert (Québec)



Jacques Flynn, c.p., sénateur
Progressiste conservateur
Rougemont (Québec)

Philippe D. Gigantès, sénateur
Libéral
Québec



Jerahmiel S. Grafstein, sénateur
Libéral
Ontario



André Harvey, député
Progressiste conservateur
Chicoutimi (Québec)



W.R. Bud Jardine, député
Progressiste conservateur
Northumberland — Miramichi
(Nouveau-Brunswick)



Pauline Jewett, députée
Néo-démocrate
New Westminster — Coquitlam
(Colombie-Britannique)



Bill Kempling, député
Progressiste conservateur
Burlington (Ontario)



Steven W. Langdon, député
Néo-démocrate
Essex — Windsor (Ontario)



Jim Manly, député
Neo-démocrate
Cowichan — Malahat — The Islands
(Colombie-Britannique)



Bob Porter, député
Progressiste conservateur
Medicine Hat (Alberta)



Reginald Stackhouse, député
Progressiste conservateur
Scarborough-Ouest (Ontario)



Peter Stollery, sénateur
Libéral
Ontario

Autres sénateurs ayant participé aux travaux du comité :

C. William Doody
Douglas D. Everett
Heath Macquarrie

Autres députés ayant participé aux travaux du comité :

Bill Blaikie
Aurèle Gervais
Dan Heap
Ken James
John Parry
Clément Côté
John Reimer

CHAPITRE VIII

La promotion des droits de la personne

Nous tenons à affirmer, comme tant de Canadiens nous l'ont répété, que la défense des droits de la personne dans le monde est un élément fondamental de la politique étrangère du Canada. Elle est l'expression vitale et naturelle des valeurs canadiennes. En outre, elle est conforme aux droits et aux obligations existant en droit international, notamment en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, auxquels le Canada a librement souscrit.

La promotion efficace des droits de la personne à l'échelle internationale n'est pas sans poser de nombreux problèmes sur le plan pratique. Elle est rejetée dans certains milieux parce qu'on y voit une ingérence inacceptable dans les affaires de pays souverains. Pour notre part, nous soutenons au contraire que le comportement des gouvernements, tout comme celui des particuliers, est assujéti à des valeurs universelles. Prononcer un jugement sur la conduite d'un gouvernement et adapter en conséquence ses relations avec ce gouvernement ne veut pas dire qu'on empiète sur ses pouvoirs. La rupture de relations dans les domaines du commerce ou de l'aide, par exemple, se situe précisément à l'opposé de toute forme d'intervention dans les affaires internes d'un autre pays.

D'autres critiquent la promotion des droits de la personne, parce qu'ils y voient un moyen détourné de faire passer l'économie et la pauvreté au second rang des préoccupations internationales. Ce n'est nullement notre intention, et les observations que nous avons faites sur le développement international ne font que le confirmer. Comme le Conseil canadien des églises, nous croyons que «des besoins fondamentaux, tels que la nourriture, l'eau et le logement, [sont aussi] des droits inviolables, sans lesquels un être humain ne saurait vivre (34)». C'est la raison pour laquelle nous avons réaffirmé que l'assistance aux populations et aux pays les plus pauvres constituait le principal objectif du programme d'aide canadien. Nous affirmons, avec tout autant de conviction, que le Canada doit défendre les droits aussi bien collectifs qu'individuels, y compris les droits des travailleurs, des femmes et des minorités religieuses et culturelles. Nous souscrivons entièrement à l'argument de M. Edward Ratushny selon lequel le Canada doit refuser de choisir entre les droits de la collectivité et ceux de l'individu. Nous devrions «considérer tout simplement que tous les droits sont importants, et qu'il n'y a pas de raison de choisir les droits de la collectivité au détriment des droits individuels (25:36)».

Outre qu'il est nécessaire d'en préciser le sens et le but, la politique de défense des droits de la personne se heurte à divers obstacles d'ordre pratique, notamment à l'absence de tout mécanisme d'application reconnu. Notre but véritable étant d'atténuer l'injustice, notre ligne de conduite, en ce qui a trait aux droits de la personne, doit être dictée non seulement par l'obéissance à un principe, mais par la nécessité d'agir prudemment et d'obtenir des résultats tangibles. En ce qui concerne les moyens de promouvoir les droits de la personne dans le monde, nous croyons utile de faire une distinction entre la protection de ces droits et leur avancement. Le premier objectif vise principalement à repérer les cas de violation des droits de la personne, à les faire connaître et à les dénoncer, tandis que le second consiste à essayer de renforcer les institutions et les valeurs qui, au bout du compte, sont les seuls garants du respect des droits de la personne.

La protection des droits de la personne

Le principal objectif de la politique relative aux droits de la personne a toujours été de révéler les cas de violation de ces droits et de trouver des moyens d'y mettre un terme. Nous pensons qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts en ce sens et même, en ce qui concerne le Canada, de s'y employer de façon encore plus énergique. Nous estimons, par contre, que cette approche est d'une efficacité très restreinte et que son succès dépend au plus haut point de la créance qu'elle trouve auprès de la communauté internationale. Une politique de protection des droits de la personne doit obligatoirement s'appuyer sur des normes, des enquêtes probantes et des sanctions.

Comme l'ont souligné les témoins qui ont comparu devant le comité, la promotion des droits de la personne dans le monde est exposée à une multitude de dangers, notamment à la frivolité et à la politisation. Ainsi, on peut être tenté de lever continuellement un doigt accusateur, ou encore de poursuivre des buts politiques ou idéologiques sous prétexte de défendre les droits de la personne. Pour éviter ces écueils, il faut d'abord et avant tout établir certaines normes.

Le comité estime qu'il existe un critère fondamental qui doit guider la politique du Canada en matière de droits de la personne, à savoir la tendance apparente à des violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne. Dans le mémoire qu'il a présenté au comité, le Conseil canadien des églises a décrit ces droits de la façon suivante :

Les églises présument que les gens du monde entier, indépendamment de toute appartenance idéologique, culturelle ou politique, souhaitent ne plus être victimes de disparitions et être libérés de toute forme d'arrestation arbitraire, de détention, de torture, d'exécution extrajudiciaire et de discrimination raciale encouragée par un État (34).

Lorsque ces violations systématiques et soutenues résultent de la politique d'un État, le Canada doit les dénoncer sans hésitation.

Il est très rare que des violations flagrantes et systématiques des droits de la personne fassent officiellement partie de la politique nationale ou soient pratiquées au grand jour. En règle générale, elles sont plutôt cachées, et leur existence est niée avec véhémence. D'ailleurs, la terreur psychologique qu'inspirent les cas de torture ou les disparitions est due en grande partie au secret qui les entoure. C'est pourquoi l'un des meilleurs moyens de lutter contre les violations des droits de la personne consiste à les porter à l'attention du monde entier. Le Canada dispose de trois grands mécanismes d'enquête.

Premièrement, il y a les organismes internationaux qui s'occupent des droits de la personne et dont le plus important est la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Créée par l'Assemblée générale en 1945, cette commission s'intéresse aux grands problèmes de droits de la personne dans le monde, et elle est également chargée de l'élaboration de normes et de conventions relatives aux droits de la personne. Selon les témoignages que nous avons reçus, le Canada, qui a fait partie de la commission comme membre élu de 1976 à 1984, a su se mériter le respect des autres pays ainsi que d'organisations non gouvernementales qui comptaient sur la délégation canadienne pour soulever certaines questions aux séances de la commission et pour défendre leurs intérêts. Par contre, M. Philippe LeBlanc, dans son mémoire, a reproché au Canada sa participation effacée et beaucoup moins efficace en tant qu'observateur à la session de 1985 (2). **Le comité se joint aux témoins pour recommander que le Canada cherche à être réélu à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et que, dans l'intervalle, il suive activement le déroulement de ses travaux. Le Canada devrait notamment s'employer à protéger et à renforcer la position de la Commission dans la structure onusienne. Le comité recommande également que le Canada cherche à affirmer l'assise du Groupe de travail des Nations Unies pour les autochtones. Les peuples autochtones sont depuis fort longtemps au nombre des victimes les plus malmenées des violations des droits de la personne.**

Nous sommes persuadés que le Canada a des possibilités d'action multilatérale en dehors de l'ONU, qui lui permettraient de poursuivre une politique active en matière de droits de la personne. Ainsi, le Canada devrait appuyer le Bureau des droits de la personne récemment créé par le Secrétariat du Commonwealth. Il devrait collaborer, tant au sein du Commonwealth qu'en dehors de celui-ci, avec d'autres puissances démocratiques moyennes parmi les pays industrialisés ou en développement, d'autant plus que les puissances moyennes sont peut-être moins susceptibles de troubler le cours de la politique concernant les droits de la personne par des considérations et des activités géopolitiques. En collaborant étroitement avec les pays en développement, le Canada pourra prendre en considération dans sa politique en la matière les vues et les préoccupations des pays du tiers monde.

Deuxièmement, le Canada peut faire appel au réseau d'organisations bénévoles travaillant dans le domaine des droits de la personne pour enquêter sur les violations de ces droits et les dénoncer. Il peut s'agir tant d'organismes nationaux, dont les membres, dans certains pays, n'hésitent pas à mettre leur vie en péril pour dénoncer les violations des droits de la personne, que d'organisations internationales spécialisées dans la collecte et la diffusion de ces informations. Dans le mémoire qu'elle a présenté au comité, la section canadienne (anglophone) d'*Amnesty International* — une des organisations bénévoles les plus respectées dans le monde — s'est félicitée de l'appui qu'elle reçoit du gouvernement canadien.

[La section canadienne] constate avec beaucoup de satisfaction que le gouvernement canadien s'emploie activement à défendre les droits de la personne et à dénoncer les violations des droits de la personne au sein d'instances bilatérales et multilatérales. C'est ce qui a amené la section canadienne à déclarer à maintes occasions que la Commission de l'immigration (qui s'occupe des réfugiés) et le ministère des Affaires extérieures sont ses alliés dans la lutte qu'elle mène pour défendre les droits de la personne partout dans le monde (2).

Le comité recommande vivement au gouvernement du Canada de faire en sorte que la collaboration avec les organisations bénévoles demeure un élément central de sa politique sur les droits de la personne. À cet égard, M. Edward Ratushny a fortement recommandé au gouvernement de créer une Commission consultative des droits de la

personne qui servirait de mécanisme régulier de consultation politique. Nous appuyons le principe, mais nous tenons à souligner qu'il y a plusieurs modèles possibles en ce qui a trait au fonctionnement et à la composition d'un tel organisme. Nous recommandons, par conséquent, que le gouvernement recherche sans délai les moyens les plus efficaces de créer une Commission consultative des droits de la personne.

Le comité a été heureux d'entendre des témoins affirmer que les autorités canadiennes étaient fermement acquises à la nécessité d'avoir une politique efficace sur les droits de la personne. Nous sommes par ailleurs conscients des pressions qui s'exercent au ministère des Affaires extérieures pour que le commerce, la sécurité et des considérations politiques passent avant les droits de la personne. Pour contrer cette tendance, nous recommandons que le ministère des Affaires extérieures suive l'exemple du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas en organisant pour tous ses agents des séances de formation et des cours d'appoint sur les droits de la personne.

Le Canada a depuis longtemps recours aux organismes internationaux et aux organisations non gouvernementales qui se consacrent à la défense des droits de la personne pour faire avancer ces droits. À ceux-ci est venu s'ajouter depuis peu un troisième mécanisme, qui lui permettra d'adopter une démarche plus cohérente et plus active. Un comité permanent des droits de la personne vient en effet d'être créé à la Chambre des communes. Nous recommandons que ce comité, au moment d'entamer le volet international de ses travaux, accorde une attention particulière aux violations flagrantes et systématiques des droits de la personne qui sont signalées, notamment dans les pays où le Canada a d'importants programmes d'aide au développement ou avec lesquels il fait beaucoup de commerce, et qu'il travaille en étroite collaboration avec le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. De plus, nous demandons instamment aux comités des affaires extérieures du Sénat et de la Chambre des communes de garder cette question à l'ordre du jour et de la placer dans le contexte plus général de la politique extérieure du Canada. Les conclusions et recommandations de ces comités pourront être un facteur important dans les décisions du Cabinet lorsqu'il dresse la liste des pays admissibles à l'aide publique au développement, si les comités demandent au gouvernement de donner une réponse globale à leurs rapports, comme les comités de la Chambre des communes peuvent le faire en vertu de l'article 99(2) du Règlement.

Le simple fait d'enquêter sur les violations des droits de la personne et de les faire connaître a du mérite en soi. Toutefois, de façon générale, il ne s'agit que d'une première étape qui appelle ensuite une intervention ou, à tout le moins, des pressions incitant la communauté internationale à intervenir.

Il y a des occasions où la critique publique est un outil essentiel de la défense des droits de la personne. Mais, en principe, une politique bien pensée en matière de droits de la personne est comme un iceberg dont on ne voit que la pointe. Parlant de la malheureuse tendance que nous avons au Canada à penser que, entre la diplomatie tranquille et la diplomatie vociférante, l'une est bonne et l'autre est mauvaise, M. John Holmes a fait les observations suivantes au comité :

Or, un pays intelligent choisit celle qui est la plus efficace. Il y a des cas où la diplomatie tranquille offre de meilleures chances de sauver des personnes. Si vous cherchez à faire sortir certaines personnes d'un pays totalitaire, il est souvent préférable de mener des négociations en privé au lieu de marquer des points en faisant des discours (25:46).

Les visites à l'étranger du premier ministre, de ministres du Cabinet et de parlementaires sont de précieuses occasions d'exprimer des inquiétudes au sujet du

respect des droits de la personne pour qui sait doser judicieusement les pressions en public et la persuasion en privé. Nous encourageons le gouvernement à saisir ces occasions, comme ont su le faire le premier ministre durant son récent séjour en Chine et en Corée du Sud, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsqu'il s'est rendu en Union soviétique et le ministre des Relations extérieures lors de son voyage en Amérique centrale à l'automne de 1985. En incorporant la question des droits de la personne à des discussions portant sur le commerce, la diplomatie et l'aide, le Canada peut arriver à faire comprendre que les droits de la personne ne sont pas une question accessoire, mais font partie intégrante de ses relations extérieures.

Outre des mesures purement diplomatiques, le Canada peut également se servir de son important programme d'aide au développement pour défendre les droits de la personne. Il a été beaucoup question, dans les mémoires et les témoignages qui ont été présentés au comité, de l'opportunité d'utiliser de tels moyens et de la façon de s'y prendre. D'après ce que nous avons entendu, les Canadiens estiment qu'il devrait y avoir des liens entre l'aide au développement et les droits de la personne, mais des liens soigneusement établis. Nous partageons ce point de vue, et nous sommes entièrement d'accord avec les recommandations de l'ancien sous-comité sur les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles, contenues dans le rapport intitulé *Nouvelles orientations de la politique étrangère du Canada* (78:14 et 15), qui a été déposé à la Chambre des communes le 30 novembre 1982.

- Le Canada devrait réduire substantiellement ou interrompre les programmes canadiens d'aide au développement, ou encore ne pas en lancer de nouveaux, dans les pays où les violations flagrantes et systématiques des droits de la personne empêchent la réalisation de l'objectif fondamental que constitue l'aide aux pauvres.
- Dans les pays qui violent systématiquement ces droits ou qui, pour d'autres raisons, ne sont pas admissibles à l'aide au développement, le Canada devrait tenter, par l'entremise des organisations internationales, d'accorder une aide humanitaire à ceux qui luttent pour la protection des droits de la personne.
- Dans les pays où les violations des droits de la personne existent, mais ne justifient pas l'interruption de l'aide consentie, le Canada devrait offrir son assistance essentiellement par le truchement du secteur privé, et particulièrement des organisations non gouvernementales qui œuvrent directement auprès des pauvres. En outre, le gouvernement canadien devrait accorder une partie de son aide aux organismes qui luttent pour maintenir et protéger les droits civils et politiques.
- Le Canada devrait accroître considérablement l'aide qu'il accorde aux pays admissibles à l'aide canadienne qui ont effectué des progrès dans le secteur du respect des droits de la personne.

En plus de mettre en oeuvre des programmes d'aide bilatéraux, le Canada participe aux travaux de nombreuses institutions financières internationales (IFI) comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement, qui fournissent d'importants capitaux au pays du tiers monde. D'après certains témoins, le Canada devrait inciter les IFI à assujettir l'octroi de prêts et d'autres crédits d'aide à des critères fondés sur le respect des droits de la personne. Il s'agirait là d'une entorse à la règle des IFI, défendue à maintes reprises par le Canada, qui consiste à évaluer les demandes uniquement d'après leur valeur sur le plan technique ou sur celui du développement. Le comité est profondément conscient des risques qu'il y aurait à politiser les IFI pour

10
1'

favoriser l'avancement des droits de la personne. Par ailleurs, il n'ignore pas non plus que les violations les plus flagrantes des droits de la personne empêchent tout développement économique et social. Par conséquent, il recommande que le Canada profite de sa voix aux réunions des institutions financières internationales pour s'élever contre les violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne.

Mentionnons enfin les sanctions les plus rigoureuses, exception faite de la déclaration de guerre, qui peuvent être imposées en raison de violations systématiques et extrêmes des droits de la personne; ce sont les sanctions économiques et la rupture des relations diplomatiques. En imposant des sanctions économiques, le gouvernement étend sa compétence au-delà des relations internationales pour contrôler le commerce privé. La question de savoir si une telle action peut être efficace, et dans quelles circonstances, a été débattue aux séances du comité. De façon générale, nous concluons que l'interdépendance des économies modernes les rend effectivement très vulnérables à un boycottage international touchant le commerce et les investissements, mais que cette vulnérabilité est directement proportionnelle à l'importance et à la durée de l'interdiction. Aussi les sanctions économiques ne peuvent être efficaces que si elles reçoivent l'appui le plus universel de la communauté internationale. Sans cet appui, elles ont quand même une valeur symbolique, surtout si elles sont imposées par une puissance moyenne comme le Canada.

Quant à la rupture des relations diplomatiques, elle doit être décidée uniquement en dernier recours. Une telle décision serait en effet contraire à notre tradition, car le Canada a toujours reconnu le gouvernement *de facto* d'un pays comme l'autorité avec laquelle il doit maintenir des liens. D'autre part, nous croyons qu'il est vain d'agir ainsi lorsque des changements positifs sont envisageables ou lorsque le Canada est en mesure de jouer un rôle utile, car il devient très difficile d'intervenir après la rupture des relations diplomatiques.

L'avancement des droits de la personne

Il a jusqu'à maintenant été question de la protection des droits de la personne au moyen de sanctions internationales et du droit international. Le comité est convaincu que le Canada doit continuer dans cette voie, mais qu'il doit aussi prendre les devants en créant un programme positif d'avancement des droits de la personne. En mettant sur pied des programmes d'aide financière, d'échange, de recherche et d'assistance technique en coopération avec les pays concernés, le Canada peut espérer favoriser l'avancement à long terme des droits politiques, civils et culturels, comme il contribue maintenant à l'essor économique et social à long terme de certains pays au moyen de son programme d'aide. En participant à la mise en place d'institutions politiques représentatives et d'autres institutions, de même qu'au renforcement des mécanismes qui favorisent, directement ou indirectement, le respect des droits de la personne, le Canada peut ajouter un élément de protection aux incitations et aux menaces de la politique traditionnelle.

La croissance économique est susceptible de favoriser plus ou moins automatiquement d'autres formes de développement social et politique, y compris un plus grand respect des droits de la personne; c'est du moins le principe sur lequel repose la politique d'aide au développement. L'expérience montre toutefois que la création et la distribution de la richesse revêtent une importance fondamentale pour les pays en développement, mais que l'essor économique comme tel n'apaise pas les tensions

politiques et sociales. Il a même souvent l'effet contraire. Ainsi, dans de nombreux pays d'Amérique latine qui ont connu une croissance économique rapide dans les années 1970, on a également constaté une polarisation politique, une instabilité et des violations des droits de la personne.

Ces troubles sont en partie attribuables à de très grandes inégalités et à la concentration du pouvoir économique et politique. Ils découlent également du fait que les institutions se sont révélées incapables de défendre les droits de l'individu, des groupes minoritaires et de la collectivité. De plus en plus de gens dans le monde entier souhaitent le renforcement des institutions politiques représentatives et d'autres institutions dans l'espoir de voir disparaître les problèmes d'instabilité et de répression qui les assaillent. Les enjeux de cette lutte, qui n'ont rien à voir avec son idéologie, sont la création d'associations ouvrières, universitaires, religieuses et politiques, la mise en place d'un pouvoir judiciaire indépendant et d'institutions démocratiques efficaces, la liberté de presse ainsi que la tenue de véritables élections au cours desquelles toutes les convictions politiques peuvent s'exprimer librement.

Malgré toute l'importance des droits de la personne et de l'avancement de la démocratie, il ne faut pas en déduire que la coopération internationale dans ce domaine est facile ou toujours possible. Ces questions sont souvent considérées comme n'étant pas du ressort des étrangers, ce que les Canadiens peuvent bien comprendre. Le principal danger tient au fait que ce qu'on appelle coopération peut constituer en réalité une forme d'ingérence, voire d'intervention. Ces interventions ont souvent des conséquences anti-démocratiques et répressives dans le tiers monde, même quand les motifs invoqués semblent louables.

L'expérience nous montre que, à cause de ces obstacles, il est crucial de concevoir et d'appliquer les programmes internationaux relatifs à l'avancement des droits de la personne et de la démocratie dans un esprit de coopération : ils doivent répondre aux demandes qu'adressent les pays concernés après avoir défini leurs besoins et leurs intérêts.

Le Canada n'exporte pas ses propres institutions et il doit s'abstenir de le faire. En revanche, il peut et doit pouvoir partager son expérience avec les autres et les aider à mettre sur pied leurs propres institutions. De tels programmes recevraient l'appui effectif ou tout au moins l'assentiment des gouvernements et de la population des pays participants. C'est dans des pays comme l'Argentine ou les Philippines, où la démocratie vient d'être restaurée après de nombreuses années de dictature, que les possibilités de coopération seraient les plus prometteuses. Les pays où les droits de la personne sont sérieusement bafoués refuseraient sans aucun doute de participer à des programmes canadiens visant à favoriser l'avancement de la démocratie et chercheraient à dissuader leurs ressortissants d'y participer. Le Canada devrait alors chercher, dans la mesure du possible, à nouer des liens avec les organisations non gouvernementales qui s'efforcent de promouvoir la démocratie.

Ces programmes auraient une application pratique et seraient principalement de nature technique. Ils ne seraient pas propagandistes et éviteraient de soulever les questions les plus délicates ou les plus controversées de l'avancement de la démocratie. C'est à la population du pays qu'il appartient en effet d'en débattre et d'y trouver des solutions, l'aide internationale pouvant seulement fournir des moyens d'atteindre des objectifs convenus. Voici quelques exemples d'activités embryonnaires auxquelles le Canada pourrait donner suite :

- renforcement de la capacité et de l'efficacité du Canada comme observateur d'élections à l'étranger et création de programmes d'assistance technique en vue de la mise en place d'institutions et de procédures électorales (56:26 et 27).

- prestations d'une aide financière et technique en vue du renforcement d'organisations ouvrières. On pourrait s'inspirer de programmes comme ceux que le Congrès du travail du Canada a mis en oeuvre avec l'aide de l'ACDI au Belize et en Jamaïque (création d'instituts de recherche sur les syndicats).
- encouragement de la collaboration entre les organismes canadiens de recherche et de consultation sur les droits de la personne et leurs homologues étrangers dans le cadre de programmes d'échange et de recherche.
- création d'un programme de recherche coopérative Canada-Amérique latine sur les institutions législatives. À la longue, ce programme pourrait aboutir à la création d'un réseau d'assistance technique et de recherche législative latino-américain (25:41 à 67).

Il y a d'autres secteurs de coopération prometteurs, comme la création de postes d'ombudsman chargés de défendre les droits de la personne, le fédéralisme, le renforcement des institutions judiciaires, la primauté du droit, la participation des gouvernements locaux et les médias. Le gouvernement et le Parlement du Canada devraient songer à créer leurs propres programmes. Ainsi, la Direction de la coopération institutionnelle et des services de développement de l'ACDI pourrait créer une division des institutions électorales et représentatives, et le cadre du programme de coopération parlementaire du Secrétariat des relations parlementaires pourrait être élargi. D'une manière générale, toutefois, nous croyons que les projets devraient être mis sur pied et gérés par des organisations non gouvernementales en collaboration avec des organismes équivalents des pays participants.

Le Canada ne figure pas au nombre des pays qui ont, par le passé, fait de vigoureux efforts à l'échelle internationale pour favoriser l'avancement des droits de la personne. Il y a des raisons impérieuses et pratiques pour lesquelles non seulement il peut intervenir plus activement, mais il doit le faire. Le Canada a la compétence et, selon nous, la crédibilité nécessaires pour offrir son concours dans ce domaine. Dans ses relations extérieures, le Canada privilégie la coopération au lieu de tenter d'imposer ses valeurs et ses institutions. Les programmes ayant pour but de promouvoir les droits de la personne au moyen de l'avancement démocratique sont aussi un moyen d'établir des liens politiques avec d'autres pays. D'une part, les Canadiens pourraient transmettre leurs valeurs et partager leur expérience et d'autre part, ils pourraient apprendre à connaître les besoins et la vulnérabilité de leur propre démocratie. À ces raisons, nous en ajouterions une autre : ces programmes pourraient servir d'élément unificateur dans la politique extérieure du Canada, notre pays pourrait ainsi exprimer son attachement aux droits de la personne en évitant toute idéologie et toute partisanerie. À cette fin, nous recommandons que le gouvernement envisage de créer un institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique qui serait régi par des lignes directrices judicieusement élaborées, en vue d'appuyer les efforts déployés par des organisations non gouvernementales. Pour que cet institut tienne compte des diverses perspectives nationales sur l'avancement démocratique, notamment dans le tiers monde, nous recommandons que son conseil d'administration comprenne des représentants étrangers, un peu comme l'a fait le Centre de recherches pour le développement international. Une faible part des crédits de l'aide au développement pourrait servir à financer cet institut.

L'aide aux réfugiés

L'aide aux réfugiés occupe une place spéciale dans les mesures que prend le Canada pour secourir les victimes de violations des droits fondamentaux.

Le Canada a une longue tradition à cet égard. Il a accueilli des réfugiés de bien des pays déchirés par la guerre civile, et il est venu en aide à ceux qui ont dû quitter temporairement leur pays. Le témoignage le plus frappant de la générosité des Canadiens est peut-être l'accueil qui a été fait à plus de 60 000 réfugiés de la mer venue d'Indochine entre 1975 et 1980. Plus de 34 000 d'entre eux ont pu s'établir au Canada grâce à l'aide accordée à titre privé par quelque 7 000 groupes.

Les principes de base de l'aide aux réfugiés sont conformes à deux objectifs généraux de notre politique étrangère, l'aide humanitaire aux populations défavorisées et le maintien d'un ordre international juste et stable. Le Canada est en mesure de contribuer à la réalisation de ces objectifs au niveau international. D'une part, notre situation géographique nous isole du problème immédiat des réfugiés et, d'autre part, nous sommes l'un des rares pays du monde à avoir les moyens, économiquement et socialement, d'accueillir beaucoup de réfugiés, et nous continuerons à le faire. Comme l'a fait remarquer M. George Cram, de l'Église anglicane du Canada,

[...] le Canada a un rôle unique et important à jouer dans la famille des nations en fixant des normes et en devenant en quelque sorte le modèle de référence dans le domaine des politiques s'adressant aux réfugiés (56:19).

Le comité tient à apporter une précision importante. Bien qu'apparentées, la politique à l'égard des réfugiés et la politique d'immigration sont en fait bien distinctes. Beaucoup de réfugiés se sont révélés être des citoyens travailleurs et compétents et se sont parfois établis ici plus facilement que d'autres immigrants. Il reste que la politique relative aux réfugiés repose sur d'autres considérations. Elle s'inscrit dans la politique globale d'aide humanitaire du Canada, alors qu'en matière d'immigration notre politique est dictée bien davantage par nos intérêts économiques et sociaux. Il est donc important que les cycles économiques, qui jouent un grand rôle dans le calcul des niveaux d'immigration, n'entament en rien les préoccupations d'ordre humanitaire qui poussent le Canada à accueillir des réfugiés.

Le risque de confusion entre ces deux politiques est d'autant plus grand que le nombre de personnes qui revendiquent le statut de réfugié a énormément augmenté. On entend généralement par réfugiés des personnes qui cherchent asile en dehors de leur pays d'origine parce qu'elles craignent à juste titre d'être persécutées à cause de leur race, de leur religion, de leur nationalité ou de leurs opinions politiques. Sont également incluses les personnes qui franchissent une frontière pour échapper à une agression extérieure ou à des désordres civils. Le nombre de personnes appartenant à ces dernières catégories a crû de façon alarmante depuis le début des années 80, en raison surtout d'événements comme l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques et les troubles en Amérique centrale. Actuellement, on estime à plus de 10 millions le nombre de ces réfugiés dans le monde. Plus récemment, la détérioration de la conjoncture économique dans de nombreux pays en développement a fait grossir les rangs de ceux qui revendiquaient le statut de réfugié pour échapper à la misère. Le droit de ces personnes au statut de réfugié suscite un très vif débat à l'échelle internationale.

Le nombre croissant de réfugiés dans le monde a entraîné un arriéré considérable dans l'examen des cas de réfugiés au Canada. Le problème vient de ce que l'on a cherché à séparer les réfugiés «légitimes» des personnes qui devraient en fait suivre la filière normale. Il est évident que le processus de détermination du statut de réfugié a besoin d'être remanié. Il faudrait mettre sur pied un système qui refléterait avant tout l'engagement qu'a pris le Canada en signant la Déclaration des Nations Unies sur les réfugiés, mais qui comporterait un mécanisme rapide et efficace d'identification des réfugiés légitimes.

10
1

Le gouvernement a récemment annoncé un train de mesures sur la reconnaissance du statut des réfugiés et a fait part de son intention de régler à brève échéance le cas des réfugiés en attente. Le comité n'a pas eu l'occasion d'étudier attentivement ces mesures. Il tient cependant à réaffirmer que le Canada doit continuer à accorder automatiquement asile aux personnes qui fuient des persécutions, pendant qu'on vérifie si elles ont droit au statut de réfugié. À cet égard, il est particulièrement important que le Canada continue d'accueillir généreusement les réfugiés d'Amérique centrale victimes d'actes de répression et de violence. Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris la décision d'accorder à tous les requérants le droit à une audition.

Outre qu'il a une politique nationale d'aide aux réfugiés, le Canada est un des plus ardens défenseurs des organismes internationaux qui viennent en aide aux réfugiés, comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge. Nous approuvons tout à fait cette politique et nous recommandons fortement d'aller plus loin dans cette voie. Même si le Canada appuie fortement les initiatives du HCR, il n'est pas représenté à la direction de cet organisme. Le gouvernement devrait faire des pressions pour que des Canadiens soient nommés à des postes de direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il pourrait alors participer à la mise à jour des programmes internationaux à l'intention des réfugiés et à la résolution de questions de politique. Il faudrait notamment définir ce que l'on entend par «réfugié» en vertu des accords internationaux, ainsi que les droits et les responsabilités des pays hôtes.

Malgré tous les efforts de la communauté internationale, il arrive que l'aide aux réfugiés crée une situation semi-permanente de dépendance sociale internationale à cause de l'existence de vastes camps de réfugiés. En outre, ces camps font naître un sentiment d'amertume et de ressentiment chez les réfugiés et suscitent une vive hostilité parmi les citoyens des pays hôtes. On a porté à l'attention du comité une initiative prometteuse à cet égard. L'ACDI a beaucoup contribué à un projet du HCR et de la Banque mondiale visant à assurer une source de revenu aux réfugiés afghans au Pakistan. Il s'agissait d'un projet de réfection de routes et de reboisement conçu de façon à profiter aux réfugiés et au pays d'accueil tout en répondant aux besoins des Pakistanais. Des discussions sont en cours pour la mise en oeuvre de la deuxième phase du projet. Nous souhaitons vivement que le Canada appuie les projets visant à assurer une source de revenu aux réfugiés, comme celui qui existe pour les réfugiés afghans au Pakistan; nous y voyons un excellent exemple de projet destiné à aider les réfugiés à être aussi autonomes et productifs que possible, pendant qu'ils attendent leur rapatriement ou leur installation en permanence dans un pays d'accueil.

Le rôle premier du comité consiste à recommander des orientations et des principes généraux. Dans ce genre d'étude, il est évidemment impossible d'examiner les nombreux cas particuliers auxquels ces principes s'appliquent. Dans le domaine des droits de la personne, toutefois, trois cas méritent qu'on s'y arrête : l'Afghanistan, l'Afrique du Sud et l'Amérique centrale.

L'Afghanistan

En raison de l'extrême brutalité dont sont victimes les Afghans, nous recommandons que le Canada accorde une aide généreuse aux réfugiés afghans, tant sur le plan humanitaire que sur celui de l'assistance au développement. Le Comité de surveillance d'Helsinki, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et d'autres organisations d'excellente réputation qui défendent les droits de la personne ont amassé

des preuves de violations extrêmes, flagrantes et massives des droits de la personne directement imputables à l'occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques. En commentant les divers rapports dont est saisie la communauté internationale, l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies a fait observer ceci :

Les rapports [...] reflètent le microcosme d'une nation massacrée et mutilée. Plus d'un million de morts. Un nombre égal ou supérieur de personnes qui porteront à jamais les cicatrices de la lutte. Un à deux millions de personnes déracinées, dévastées et sans foyer dans leur propre pays. Quatre à cinq millions (sur une population totale de seize millions) de malheureux réfugiés au Pakistan et en Iran. (Discours prononcé le 12 novembre 1985 à l'Assemblée générale des Nations Unies.)

Poussés par une brutale ambition géopolitique, l'Union soviétique et le régime fantoche qu'elle a installé à Kaboul procèdent à la destruction massive d'un peuple. L'Union soviétique a envoyé plus de 100 000 soldats en Afghanistan afin, dans l'immédiat, de procéder à une violente répression et, à long terme, de réduire l'Afghanistan à l'état de colonie soviétique. Or, comme d'autres dans l'histoire du colonialisme, cette puissance impérialiste a sous-estimé le nationalisme et l'esprit d'indépendance de la population locale. Malgré de terribles massacres, le peuple afghan ne s'est pas laissé dominer. Il continue à se battre.

Dans les circonstances, que peut faire la communauté internationale? Il est impossible d'en appeler à l'opinion publique soviétique parce que les médias d'URSS ne parlent pas de la situation en Afghanistan et que les gens qui voudraient contester la politique soviétique n'ont aucun moyen de faire connaître leur opposition à l'intérieur du pays. Le seul moyen de pression réside dans l'effet que l'opinion publique internationale peut avoir sur l'URSS. Il est essentiel que les médias du monde entier et les organisations internationales gardent l'Afghanistan dans leurs feux. Des réunions ont eu lieu à Genève entre des représentants de l'Union soviétique et des officiels des Nations Unies, ainsi qu'entre les ministres des Affaires étrangères du Pakistan et de l'Afghanistan. Le comité demande instamment aux Nations Unies de continuer à essayer d'obtenir un règlement négocié reposant d'abord et avant tout sur le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan.

Il faudra peut-être des années pour y arriver, mais nous sommes persuadés que les Soviétiques accepteront l'inévitabilité de ce dénouement. Dans l'intervalle, la population continue à souffrir. Le comité recommande que le Canada continue de considérer la prestation d'une aide humanitaire et médicale aux réfugiés afghans au Pakistan comme une priorité et qu'il appuie fortement les initiatives de la Croix-Rouge internationale et celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en particulier. Par ailleurs, dans ses relations bilatérales avec l'Union soviétique, le Canada doit, chaque fois que l'occasion se présente, soulever la question de l'Afghanistan et bien faire savoir que l'occupation et la destruction de ce pays constituent un obstacle sérieux à une amélioration des relations. À cet égard, nous recommandons aux représentants du Canada aux Nations Unies (à New York, à Genève ou ailleurs) de continuer de s'exprimer de façon très franche et très directe.

L'Afrique du Sud

Chaque cas de violation des droits de la personne est unique. En Afghanistan, les violations massives résultent de l'occupation d'un pays par des forces étrangères. En Afrique du Sud, le problème est engendré par un racisme institutionnalisé qui se reflète dans tous les aspects (personnel, social, politique et économique) de la vie. Les Blancs

10
1

sont des citoyens, les Noirs sont des inférieurs à la merci des lois dictées par les Blancs. Bien que le monde condamne l'apartheid depuis vingt ans, ce régime discriminatoire est resté intact.

Depuis le début des années 80, on se rend compte que les Noirs d'Afrique du Sud sont de plus en plus déterminés à obtenir le respect de leurs droits à n'importe quel prix. Face à ce militantisme grandissant, le gouvernement blanc a décidé de recourir à la force et de procéder par ailleurs à certaines réformes mineures. Le prix a été élevé en effusions de sang et en souffrances. Quelque 1 500 personnes sont mortes depuis dix-huit mois, et bien davantage ont été blessées et jetées en prison. La situation s'envenime de jour en jour et risque d'aboutir à des affrontements encore plus violents.

La communauté internationale s'est émue et a commencé à exercer des pressions concertées sur l'Afrique du Sud. Soutenu par tous les partis et par une écrasante majorité de Canadiens, le gouvernement du Canada s'est prononcé très ouvertement contre l'apartheid. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé, à la Chambre des communes, le 13 septembre 1985, de «l'horreur qu'éprouvent les Canadiens devant le racisme institutionnalisé dans une société qui prétend partager nos valeurs. Que le gouvernement de l'Afrique du Sud ne se leurre pas, a-t-il ajouté, nous sommes prêts à aller jusqu'au bout s'il ne prend pas des mesures décisives pour mettre fin au régime d'apartheid». Le gouvernement et le comité doivent donc tenter de déterminer si «des mesures décisives» sont effectivement prises et, dans la négative, décider quand et comment prendre des sanctions.

Le comité a longuement débattu de ces questions. Nous sommes convaincus que l'application généralisée de lourdes sanctions économiques toucherait durement le gouvernement de Pretoria. Comme l'a dit un témoin, le fait que l'Afrique du Sud considère comme une trahison toute action visant à inciter les pays étrangers à prendre des sanctions prouve leur efficacité. Les témoignages qu'a entendus le comité l'ont convaincu que la meilleure façon d'utiliser cette arme était d'exercer des pressions internationales progressives, coordonnées et soutenues.

Le Canada cherche actuellement avec les autres pays du Commonwealth à canaliser les pressions internationales. Les signataires de l'*Accord du Commonwealth*, conclu à Nassau en octobre 1985, ont imposé certaines sanctions et ont demandé au gouvernement de l'Afrique du Sud de prendre de toute urgence des mesures concrètes, à savoir :

- a) déclarer qu'il a l'intention d'abolir l'apartheid et qu'il prendra des mesures précises et concrètes dans ce but.
- b) mettre un terme à l'état d'urgence actuel.
- c) remettre immédiatement en liberté sans condition Nelson Mandela, ainsi que toutes les autres personnes détenues en raison de leur opposition à l'apartheid.
- d) instaurer la liberté politique et en particulier lever l'interdiction qui vise actuellement le Congrès national africain et les autres partis politiques.
- e) Après la suspension de la violence de tous les côtés, amorcer un dialogue général, sans considération de couleur, d'affiliation politique ou de religion, en vue de l'instauration d'un gouvernement représentatif, sans discrimination raciale.

Aux termes de l'Accord a également été créé un groupe des sages, parmi lesquels figure notamment l'archevêque Scott, primat de l'Église anglicane du Canada, dont le mandat consiste à promouvoir le dialogue entre la majorité noire et le gouvernement

d'Afrique du Sud et à surveiller de près la situation, pour ensuite faire rapport sur le rythme et l'orientation des changements. Ce groupe est censé soumettre son rapport à un comité constitué de sept chefs d'État du Commonwealth, dont fait partie le premier ministre du Canada et qui a été chargé d'élaborer la politique future du Commonwealth en la matière.

Le comité est tout à fait en faveur de cette démarche, mais il tient néanmoins à exprimer quelques réserves. Nous espérons que le groupe des sages sera vraiment en mesure de favoriser le dialogue en Afrique du Sud. Si cela s'avérait impossible, il pourrait néanmoins tenter de créer un consensus au sujet des mesures à prendre dans l'avenir. Il faut admettre que de gros obstacles, en particulier la résistance de la Grande-Bretagne, rendent difficile une action vigoureuse et concertée du Commonwealth. Il est donc important que le gouvernement du Canada prépare soigneusement ses propres plans en cas d'échec et joue un rôle de chef de file au sein du Commonwealth.

Si le groupe des sages du Commonwealth avait fait savoir que les progrès accomplis en vue de mettre fin à l'apartheid étaient insuffisants, le comité aurait recommandé que le Canada prépare un autre plan d'action pour le Commonwealth, avec des sanctions bien précises, comme celles qui apparaissent à l'article 7 de l'*Accord du Commonwealth* d'octobre 1985. On y trouve notamment : a) l'interdiction des liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud; b) l'interdiction des nouveaux investissements ou des réinvestissements des bénéfices gagnés en Afrique du Sud; c) l'interdiction de l'importation de produits agricoles provenant d'Afrique du Sud; d) la résiliation des conventions de double imposition conclues avec l'Afrique du Sud; e) la cessation de toute aide publique aux investissements en Afrique du Sud et aux échanges avec ce pays; f) l'interdiction de tous les approvisionnements publics en Afrique du Sud; g) l'interdiction des contrats gouvernementaux avec des sociétés contrôlées par des intérêts sud-africains; h) l'interdiction de la promotion du tourisme en Afrique du Sud. Le Canada a pris trois des mesures susmentionnées.

Comme le groupe des sages a fait savoir — comme on le craignait — que le démantèlement de l'apartheid n'a fait aucun progrès, le Canada devrait imposer immédiatement toute la gamme des sanctions économiques, chercher à obtenir l'appui du plus grand nombre possible de pays du Commonwealth et encourager les autres pays à prendre des mesures semblables.

Dans les deux cas, il conviendrait de créer un programme des droits de la personne et de l'avancement démocratique des Noirs d'Afrique du Sud. Le Canada a créé un programme de bourses d'études en 1983 et a depuis augmenté les fonds qu'il lui réserve. Nous sommes tout à fait en faveur de ce genre d'initiative et nous souhaitons que d'autres mesures soient prises pour favoriser la constitution d'institutions sociales, économiques et politiques noires en prévision du jour où les Noirs d'Afrique du Sud exerceront leurs pleins droits de citoyens.

Nous encourageons le gouvernement à multiplier les contacts directs avec les dirigeants d'organisations politiques noires d'Afrique du Sud. Comme la levée de l'interdiction frappant le Congrès national africain et la libération de son chef, M. Nelson Mandela, sont deux des revendications prévues dans l'*Accord du Commonwealth*, des contacts de haut niveau doivent de toute évidence être établis avec le CNA.

Outre la situation en Afrique du Sud, le comité s'inquiète vivement du sort des pays noirs voisins de l'Afrique du Sud. Le Canada doit continuer de leur accorder une

aide généreuse et d'appuyer les efforts internationaux qui visent, comme à l'occasion de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, à aider les pays voisins de l'Afrique du Sud à pallier les difficultés économiques résultant des sanctions internationales et à contrer les mesures de représailles que le gouvernement d'Afrique du Sud pourrait prendre contre eux.

Nous ne sommes pas sans savoir que la situation en Afrique du Sud ne se réglera pas sans violence et que, quoi que puisse faire la communauté internationale, les effusions de sang et les conflits raciaux ne s'arrêteront pas en un jour. Nous sommes toutefois convaincus que la solution proposée dans l'*Accord du Commonwealth* présente les meilleures chances de transition vers une société démocratique. Même si l'apartheid était bientôt aboli, les explosions de violence ne cesseraient sans doute pas pour autant, car la répression exercée par la minorité blanche a suscité une animosité qu'il ne sera pas facile de dissiper. Il reste que si le monde ne se concerta pas pour ajouter ses pressions à la résistance intérieure, la situation évoluera trop lentement pour éviter des troubles encore plus graves et de nouvelles effusions de sang. Par les mesures que nous proposons, nous voulons faire savoir aux Blancs d'Afrique du Sud qu'ils doivent entamer un véritable dialogue avec leurs concitoyens noirs et nous espérons favoriser une véritable réconciliation des habitants de l'Afrique du Sud. Ces quelques phrases de Nelson Mandela expriment bien l'esprit dans lequel tous ces efforts doivent être déployés :

Je tiens à bien faire comprendre ceci aux Blancs d'Afrique du Sud. Nous serons la majorité, mais cela ne veut pas dire que les Blancs perdront leurs pouvoirs, leur participation, leur vie économique. Comme nulle part ailleurs en Afrique, les Blancs sont chez eux ici. Ce pays est leur foyer. Nous voulons partager ce foyer et partager le pouvoir avec eux.

L'Amérique centrale

Le troisième cas sur lequel nous sommes penchés, celui de l'Amérique centrale, présente un autre type de violations flagrantes, et continuelles des droits de la personne. Selon les estimations, la répression et la guerre civile au Salvador, au Guatemala et au Nicaragua auraient fait en dix ans de 150 000 à 200 000 victimes et auraient entraîné un mouvement de réfugiés touchant 1,5 à 2 millions de personnes, soit 10 p. 100 de la population de cette région. De plus, les destructions massives, combinées aux pressions économiques internationales, ont poussé l'Amérique centrale au bord de la faillite. Ces souffrances ont ému la communauté internationale, et notamment beaucoup de Canadiens.

Le comité a reçu plus de mémoires sur l'Amérique centrale que sur tout autre sujet. Une proportion remarquablement élevée des témoins s'étaient déjà rendus dans cette région, souvent à titre de coopérants ou de membres de délégations, ce qui leur a permis de parler avec une grande conviction et en pleine connaissance de cause. Les auteurs de beaucoup de mémoires ont fait ressortir l'intérêt spécial que doit porter le Canada à la défense des droits de la personne en Amérique centrale; ils ont parlé notamment des réfugiés, des programmes d'aide au développement et des répercussions néfastes que l'instabilité dans cette région a sur l'hémisphère occidental. Les auteurs de mémoires et les témoins ont généralement imputé les violations des droits de la personne en Amérique centrale à l'échec du développement économique, à l'absence fréquente de solutions de rechange aux dictatures et aux régimes militaires, aux bouleversements sociaux, à l'accélération des cycles de violence et à l'intervention de puissances étrangères, opinions que partagent les membres du comité.

Pour essayer de mieux comprendre la crise en Amérique centrale, nous nous sommes reportés à un document publié par le sous-comité chargé d'étudier les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles. Ces mots du rapport final de 1982 sont tout aussi justes aujourd'hui qu'ils l'étaient à l'époque.

La violence qui monte actuellement en Amérique centrale, et qui menace d'envahir toute la région, découle surtout de causes internes, mais elle est aggravée et répandue par l'introduction de modèles idéologiques de l'extérieur et par l'aide militaire fournie tant aux gouvernements répressifs qu'aux groupes révolutionnaires. Loin de promouvoir la stabilité, les politiques de certains pays voisins tendent à perpétuer et à intensifier l'instabilité.

Le sous-comité reconnaît que l'Amérique centrale et les Antilles ont une importance vitale pour les États-Unis et le bloc occidental. Il faut tenter dans la mesure du possible de protéger ces pays des rivalités entre superpuissances. L'indépendance de tous les pays de la région doit être respectée, et les interventions militaires de l'extérieur, quelle qu'en soit la source, doivent cesser (p. 11-12).

Mais la situation a évolué depuis lors. Beaucoup de témoins ont affirmé que, dans l'intervalle, la politique américaine avait contribué à la militarisation massive de l'Amérique centrale et entraîné par le fait même des violations généralisées et chroniques des droits de la personne. Ils ont recommandé que le Canada critique plus ouvertement l'administration américaine pour l'aide qu'elle accorde aux *contras* et la plupart des auteurs de mémoire ont dit souhaiter que le Canada ouvre une ambassade à Managua. D'après eux, en optant pour une solution militaire alors que les problèmes sont surtout sociaux et économiques, le gouvernement américain a armé les forces militaires d'Amérique centrale et les a grandement aidées à augmenter leurs effectifs; or les militaires ont prouvé à maintes reprises qu'ils étaient tout à fait indifférents aux droits de la personne. **La majorité des membres du comité estiment nécessaire de souligner que la politique américaine est conçue en partie pour contrer l'intervention d'autres puissances militaires étrangères en Amérique centrale et soutiennent que le Canada doit pour sa part s'opposer à toute intervention extérieure en Amérique centrale, par quelque pays que ce soit.**

Quelques membres du comité considèrent que le gouvernement devrait exercer des pressions sur le gouvernement des États-Unis pour l'amener à substituer à sa politique actuelle envers l'Amérique centrale, qui est axée sur le conflit Est-Ouest et sur la militarisation, une politique favorable à l'instauration de réformes sociales, économiques et politiques.

Ces mêmes membres du comité voudraient que le Canada participe à l'initiative des ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora et du Groupe de Lima pour convaincre Washington de la nécessité de mettre un terme au conflit et de modifier sa politique envers l'Amérique centrale. Nous convenons tous cependant que le Canada doit continuer à s'opposer à toute intervention de l'extérieur dans cette région, y compris au financement de groupes comme les *contras* et à l'envoi de troupes.

Ces généralités posées, le comité voudrait attirer l'attention sur la situation dans les cinq républiques de cette région. Bien que la situation des droits de la personne dans ces pays demeure au mieux incertaine, on observe des signes importants d'espoir et de progrès.

Le *Guatemala* est le pays d'Amérique centrale où les droits de la personne ont été le plus malmenés. Les violations des droits de la personne ont culminé dans ce pays au début des années 80, lors d'une campagne militaire de destruction terriblement efficace

dirigée contre les guerrilleros et la forte population indienne du pays. Ces violations ont amené le Canada à mettre un terme à son programme d'aide publique au développement. Nous trouvons encourageant le fait que les violations des droits de la personne à motif politique ont diminué depuis un an. L'accession au pouvoir d'un nouveau président civil après des élections relativement honnêtes permet d'espérer, même s'il n'est pas encore certain que le gouvernement du président Cerezo est en mesure de contrôler l'armée. Nous trouvons réconfortant que le gouvernement du Guatemala se soit engagé à respecter les droits de la personne et ait dit souhaiter l'instauration de la paix dans la région. Par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, le Canada doit chercher à soutenir des mesures conçues pour aider les gens les plus pauvres du Guatemala et pour favoriser une réforme sociale et économique. Par ailleurs, des programmes coopératifs canadiens portant sur les droits de la personne et le développement démocratique pourraient être utiles au Guatemala.

Le *Salvador*, avec lequel le Guatemala partage sa frontière sud, continue à subir les ravages d'une guerre civile qui dure depuis cinq ans et qui a entraîné de nombreuses violations des droits de la personne et a eu des conséquences économiques désastreuses. Il ne fait aucun doute que les droits de la personne ont été bafoués par les deux parties engagées dans cette guerre civile, même si *Amnesty International* continue à signaler que la vaste majorité des violations sont commises par les escadrons de la mort et les forces de sécurité de la droite, qui détient actuellement le pouvoir. Le nombre de meurtres à caractère politique a sensiblement baissé depuis deux ans, bien que les organisations vouées à la défense des droits de la personne au Salvador continuent à signaler chaque mois de quatre à six assassinats par les escadrons de la mort.

L'élection d'un président civil, Napoleon Duarte, en 1984, a été considérée à l'époque comme un progrès sensible vers la réconciliation politique. Malheureusement, le gouvernement de M. Duarte ne semble pas vraiment en mesure de mettre fin aux violations des droits de la personne et de promouvoir la réforme socio-économique. Nous trouvons cependant encourageant le fait que le gouvernement ait récemment offert de reprendre les négociations avec les forces révolutionnaires et que celles-ci aient accepté l'offre du gouvernement. Dans ce contexte, le Canada doit s'efforcer d'encourager le dialogue et veiller à ce que son programme d'aide soit axé sur le secours aux réfugiés ainsi que sur l'aide aux indigents, tant dans les villes que dans les campagnes. Pour cela, le mieux est de faire appel à des organisations non gouvernementales canadiennes et salvadoriennes dont l'expérience, l'intégrité et l'indépendance sont reconnues et qui assurent une aide humanitaire et d'autres formes d'aide en fonction des besoins et non pas de considérations politiques.

Le *Honduras*, tout comme le Salvador et le Guatemala, montre bien l'individualité qui caractérise les pays d'Amérique centrale. Bien qu'il soit le plus pauvre parmi les pays de la région, les violations des droits de la personne n'y ont pas été aussi atroces que chez ses voisins. Les principaux problèmes auxquels se heurte le Honduras sont la pauvreté croissante d'un grand nombre de ses habitants et les dangers liés à l'utilisation de son territoire comme base pour les opérations militaires contre le Nicaragua, dirigées par les États-Unis. Il est encourageant de voir que le gouvernement civil du Honduras semble de moins en moins disposé à laisser les *contras* poursuivre leurs activités à partir de son territoire et qu'il cherche à renouer le dialogue avec son voisin au sud, le Nicaragua. Le rôle du Canada doit être d'empêcher qu'une partie de l'aide considérable qu'il accorde à des fins de développement ne contribue à la militarisation du pays et aussi d'encourager le dialogue entre le Honduras et le Nicaragua.

Le *Nicaragua* est au coeur des tempêtes qui ravagent l'Amérique centrale depuis dix ans. La révolution de 1979 s'est soldée par le renversement d'une dynastie politique

brutale et corrompue dont le règne remontait au début des années 30. Elle a également ouvert la voie aux changements révolutionnaires et aux bouleversements politiques.

Le gouvernement sandiniste a fait des progrès importants vers la satisfaction des besoins élémentaires des plus pauvres parmi les Nicaraguayens, notamment grâce à ses programmes d'alphabétisation, de soins médicaux et de réforme agraire. En mettant en oeuvre ces programmes et d'autres réformes, les sandinistes ont été accusés de vouloir transformer le Nicaragua en État totalitaire. L'opposition interne au gouvernement a été suivie d'une guérilla appuyés par les États-Unis et d'un blocus économique décrété par ces derniers. Les organisations de défense des droits de la personne ont signalé de nombreuses violations importantes de ces droits de la part des *contras*. Ces mêmes organisations font également état de violations des droits de la personne commises par le gouvernement du Nicaragua, notamment contre les Indiens Miskitos. Le gouvernement nicaraguayen a reconnu l'existence de violations et pris des mesures en conséquence. *Amnesty International* affirme également, preuves à l'appui, qu'il existe un nombre important de détenus politiques et que des personnalités de l'opposition sont victimes de harcèlement. Il est évident que les violations des droits de la personne commises par le gouvernement du Nicaragua sont loin d'atteindre l'importance ou l'intensité de celles imputées aux gouvernements du Guatemala et du Salvador au cours des cinq dernières années.

La politique du Canada à l'égard du Nicaragua devrait reposer sur trois objectifs : premièrement, poursuivre les programmes d'aide publique au développement visant à secourir les plus démunis; deuxièmement, prendre fermement position en faveur du pluralisme politique et de la liberté de religion au Nicaragua; et, troisièmement, encourager la conclusion d'un règlement négocié du conflit opposant le Nicaragua et les États-Unis.

Certains membres du comité sont d'accord avec les nombreux témoins qui ont recommandé l'ouverture d'une ambassade du Canada à Managua. Le Canada est actuellement représenté au Nicaragua par l'ambassadeur du Canada au Costa Rica, qui est accrédité auprès de quatre pays de la région. Il est certain qu'il serait utile d'avoir une ambassade à Managua. On pourrait ainsi obtenir plus de renseignements sur l'évolution de la situation au Nicaragua, faciliter la réalisation de programmes d'aide au développement du Canada dans ce pays et accélérer le traitement des demandes d'immigration. Il faudrait par contre prendre en considération les besoins globaux du Canada en matière de représentation diplomatique, en Amérique centrale. Malgré les préoccupations évidentes d'un grand nombre de Canadiens, les intérêts du Canada au Nicaragua (en matière de commerce et d'immigration) sont en réalité assez limités, et les arrangements actuels semblent donner satisfaction. À moins qu'il n'y ait un accroissement marqué des échanges commerciaux, de l'aide, de l'immigration ou d'autres activités, l'ouverture d'une ambassade ne doit pas être une priorité. Par conséquent, la majorité des membres du comité s'oppose pour l'instant à l'ouverture d'une ambassade du Canada à Managua, mais demande instamment au gouvernement de surveiller les occasions qui pourraient surgir.

Quant au *Costa Rica*, la plus méridionale des républiques d'Amérique centrale, il continue, selon sa tradition, à respecter de façon générale les droits de la personne. Certains événements récents laissaient craindre que le Costa Rica ne se laisse progressivement entraîner dans le conflit régional, s'exposant de ce fait à la polarisation et à la violence. Nous sommes toutefois rassurés par le fait que le nouveau gouvernement du président Oscar Arias a pris plusieurs mesures positives en vue de juguler cette tendance et de renforcer le rôle que joue le Costa Rica en faveur de la paix en Amérique centrale. L'entente signée entre ce pays et le Nicaragua au sujet de leur

frontière commune montre bien qu'il est possible de prendre des mesures concrètes pour mettre un terme aux conflits régionaux. Le Canada devrait maintenir son généreux programme d'aide en faveur du Costa Rica et continuer à appuyer fermement les efforts que fait ce pays pour ramener la paix dans la région.

Dans ce bref examen de la situation en Amérique centrale, nous avons sans cesse réitéré notre conviction que la défense des droits de la personne dans cette région repose sur trois conditions essentielles : une réforme politique et économique dans les pays concernés, la paix entre ces pays et la non-ingérence des superpuissances, notamment des États-Unis. L'Amérique centrale a par-dessus tout besoin de temps pour trouver par ses propres moyens des solutions aux problèmes qui l'assaillent. Le comité trouve encourageant le fait que les gouvernements de cette région commencent à affirmer leur indépendance et à multiplier les efforts pour instaurer la paix.

De nombreux Canadiens estiment que le Canada peut être très actif en Amérique centrale et qu'il doit l'être. En plus d'appuyer le processus de Contadora et d'encourager le dialogue entre les différents pays d'Amérique centrale dans chacun d'entre eux, le Canada doit encourager le respect des droits de la personne dans cette région en offrant asile à tous ceux qui sont victimes de violations de ces droits. Quelque 8 300 réfugiés originaires de cette région sont venus au Canada en 1984 et en 1985 seulement. L'influence que le Canada exerce sur les mesures que prennent d'autres pays pour assurer leur sécurité est évidemment limitée, mais nous avons par contre la possibilité d'offrir une aide directe et concrète aux centaines de milliers de réfugiés de cette région qui en ont désespérément besoin. Le comité voudrait que le gouvernement prenne deux initiatives : premièrement qu'il mette sur pied, en collaboration avec d'autres pays et des organisations non gouvernementales, un programme de surveillance des réfugiés visant à rehausser la sécurité dans les camps de réfugiés et, deuxièmement, qu'il soutienne activement les programmes d'autosuffisance et de développement économique à l'intention des réfugiés. Le gouvernement doit également prendre des mesures pour permettre au Canada de mieux surveiller la situation des droits de la personne en Amérique centrale, en accordant une attention particulière aux conditions qui existent dans chaque pays et aux opinions des ONG canadiennes qui y travaillent. Le Canada doit appuyer les programmes de coopération qui ont pour objet l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, ainsi que les gens et les organismes de ces pays qui militent en faveur du respect des droits de la personne.

VÉRIFIER AU MOMENT DE
L'ALLOCATION

**STATEMENT
DISCOURS**



86/77

Déclaration à la Chambre des
communes du très honorable
Joe Clark, secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,
à l'occasion du dépôt de la
réponse du gouvernement au
rapport du Comité mixte spécial
sur les relations extérieures
du Canada

OTTAWA

Le 4 décembre 1986

10
13

Monsieur le Président,

J'ai déposé ce matin une déclaration sur les relations extérieures du Canada en réponse au rapport présenté en juin par un Comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat. Nous parvenons ainsi à la conclusion d'un effort sans précédent de participation démocratique au développement de la politique étrangère du Canada.

Les membres du Comité mixte ont tenu des audiences partout au pays, de Saint-Jean à Vancouver et Yellowknife. Des milliers de Canadiens ont fait connaître leurs opinions et points de vue, directement ou par l'entremise d'organisations les représentant, sur des questions aussi diverses que le contrôle des armements, la promotion des exportations et les droits de la personne en Afrique du Sud. Le Comité a produit un rapport consensuel plein de sagesse et de sens pratique ainsi que des conclusions dégagées à l'unanimité.

La réponse que je présente aujourd'hui comprend deux parties. La première est un énoncé de la politique générale du gouvernement dans les sept grands domaines qu'étudiait le Comité mixte spécial. La deuxième est constituée de réponses détaillées à toutes les recommandations faites par le Comité. Il y en a 121. Dans son ensemble, la déclaration situe l'ensemble de la politique étrangère du Canada. Elle souligne la démarche à la fois internationaliste et positive que nous poursuivons depuis notre arrivée au pouvoir.

Le gouvernement accepte la grande majorité des 121 recommandations du Comité. En fait plusieurs d'entre elles font déjà l'objet de mesures d'application concrètes.

Mais il y a quelques recommandations que nous ne pouvons accepter, notamment quand nous ne croyons pas que la suggestion représente la meilleure solution possible. Il arrive aussi que des raisons financières nous arrêtent. Dans chaque cas, nous proposons des solutions soit différentes soit moins onéreuses.

Monsieur le Président, les travaux du Comité ont permis aux Canadiens d'exprimer leur vif désir de voir s'accomplir des progrès en matière de contrôle des armements. Le gouvernement partage pleinement leurs préoccupations. Nous sommes heureux que le Comité ait appuyé les six objectifs qu'énonçait le Premier ministre en octobre 1985 au titre du contrôle des armements et du désarmement.

10

1.

Avec nos alliés nous nous efforçons de donner suite aux possibilités de progrès qui ont émergé au cours de la rencontre de Reykjavik. Notre objectif à tous est de créer un monde plus sûr et d'oeuvrer en faveur de la paix, notamment par des réductions radicales dans les arsenaux nucléaires. Le Canada exerce également son influence pour tenter d'empêcher le relâchement des restrictions actuellement imposées à la course aux armements dans l'espace et sur terre. Nous jouons un rôle actif dans les instances multilatérales. Cette année, comme l'an dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a unanimement approuvé des résolutions parrainées par le Canada sur l'importance de la vérification dans les accords de contrôle des armements. Nous avons contribué à la récente Conférence de Stockholm, laquelle a permis des ententes sur des mesures de confiance qui réduiront le risque d'une guerre accidentelle en Europe.

Le gouvernement convient avec le Comité que le Canada a une importante contribution à apporter au maintien de la paix. Le Sinai s'est ajouté aux régions où nous aidons à maintenir la paix. Le Canada s'efforce aussi de jouer un rôle modérateur dans le règlement des conflits régionaux. Nous appuyons fermement le processus de Contadora en Amérique centrale tout en nous opposant à l'ingérence de tierces parties. Au Moyen-Orient, nous appuyons les efforts en vue de négocier un règlement pacifique du différend israélo-arabe.

Le Comité demande que le Canada travaille de concert avec la communauté internationale pour combattre le terrorisme. C'est ce que nous faisons. L'Organisation de l'aviation civile internationale a récemment accepté une proposition canadienne qui devrait permettre d'améliorer sensiblement la sécurité dans les aéroports du monde. Entre temps, la défense de notre territoire pour lutter contre le terrorisme fait l'objet d'un renforcement. Ce faisant, nous donnons plus de poids à nos efforts en vue de persuader les autres d'agir.

Monsieur le Président, le Comité s'est tout particulièrement intéressé aux moyens destinés à rendre l'économie canadienne plus concurrentielle au plan international. Le lancement de la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales et les négociations bilatérales avec les Etats-Unis nous donnent une possibilité d'améliorer l'accès à nos marchés les plus importants. La Stratégie nationale du commerce, dont la

l'élaboration a mobilisé l'entière coopération des provinces et du secteur privé, produit déjà des résultats appréciables. Nous répondons en même temps aux recommandations du Comité sur l'exploitation des possibilités considérables qu'offre le marché de la région Asie-Pacifique. Ainsi, de nouveaux bureaux commerciaux ont été ouverts à Bombay, Shanghai, Osaka et Auckland.

Nous avons examiné de près le rôle essentiel que jouent les petites et moyennes entreprises dans le développement de notre commerce extérieur. Nous les consulterons pour voir comment nos services de promotion et de financement des exportations peuvent être davantage adaptés à leurs besoins.

Le gouvernement fait également tout en son pouvoir pour appliquer les recommandations du Comité dans le domaine de l'aide et du développement. Notre déclaration d'aujourd'hui précise certaines grandes orientations. Nous maintenons la croissance réelle des crédits d'aide et de développement malgré des réductions dans de nombreux autres domaines. Nous veillons à ce que nos programmes d'aide soient surtout concentrés sur les plus démunis dans le monde. Nous assurerons la reconnaissance du rôle essentiel de la femme dans le développement. La proportion de l'aide que nous contribuons par l'entremise d'organisations non gouvernementales est déjà plus élevée que celle de tout autre grand donateur. Les jeunes Canadiens se verront offrir des occasions de participer plus activement à cette entreprise. Nous entendons également accorder plus d'attention au développement des ressources humaines dans nos programmes d'aide ainsi qu'aux possibilités qu'offre le secteur privé pour les pays en développement.

Le gouvernement croit, tout comme le Comité, que les étudiants étrangers constituent un atout important pour le Canada et pour les pays en développement. Nous entendons accroître sensiblement le nombre des bourses offertes par l'ACDI. Nous tentons de développer, en coopération avec les provinces, une stratégie nationale qui permettra aux étudiants étrangers de s'inscrire plus facilement à nos maisons d'enseignement.

Le gouvernement se joint à tous les Canadiens qui ont déclaré au Comité que la promotion internationale des droits de la personne devrait être une composante fondamentale et intégrale de notre politique étrangère. Le gouvernement a déjà modifié sa réglementation des

10

1*

exportations pour qu'elle tienne davantage compte des considérations d'ordre humanitaire. Les agents du ministère des Affaires extérieures recevront dorénavant une formation spéciale lorsqu'ils seront affectés dans des pays dont les gouvernements bafouent gravement les droits de la personne. Il en sera de même des agents de l'Administration centrale qui, de par leurs fonctions, sont responsables d'importants aspects des relations avec ces pays.

Le Comité a formulé une importante recommandation relative à l'établissement d'un institut qui aurait pour mandat de répondre aux demandes des pays en voie de développement qui cherchent à renforcer leurs institutions démocratiques et à promouvoir la protection des droits de la personne. Nous mettrons en oeuvre cette recommandation. D'éminents Canadiens seront invités à conseiller le gouvernement sur la structure et le mandat d'une telle institution.

Le Comité a attaché une grande importance à la dimension septentrionale de la politique étrangère du Canada. Le gouvernement est déterminé à exercer son contrôle sur le Grand Nord avec la plus grande rigueur. Nous avons affirmé que la souveraineté canadienne s'étend à toutes les eaux de l'archipel Arctique, et adopté des règlements établissant des lignes de base autour du périmètre de l'archipel. Nous nous sommes engagés à construire un brise-glace pour l'Arctique.

Notre politique étrangère pour le Grand Nord comporte quatre thèmes dominants:

- affirmer la souveraineté canadienne;
- moderniser la défense septentrionale du Canada;
- ouvrir la voie à l'utilisation commerciale du Passage du Nord-Ouest; et
- promouvoir la coopération avec d'autres nations nordiques.

Le gouvernement convient pleinement avec le Comité que le Canada peut et doit jouer un rôle important dans les institutions multilatérales. Nous travaillons activement pour renforcer l'ONU en l'invitant à adopter les réformes nécessaires et en lui accordant tout le soutien voulu. Notre contribution au système onusien est maintenant la quatrième en importance, et nous jouons un rôle actif et efficace au sein de l'Organisation.

Le Canada a un rôle particulièrement important à jouer au sein du Commonwealth et de la Francophonie. L'an prochain, les chefs de gouvernement des deux organisations se rencontreront au Canada - la Francophonie à Québec en septembre, et le Commonwealth à Vancouver en octobre. Notre appartenance à ces deux familles internationales témoigne pour une bonne part de notre identité propre et nous entendons lui donner sa pleine mesure.

Monsieur le Président, l'interdépendance croissante ou l'internationalisation des préoccupations nationales, est un thème majeur du rapport du Comité. L'internationalisme est la véritable réponse à l'interdépendance. Le gouvernement, comme le comité, en convient. L'isolationnisme serait une erreur tragique. La marche du temps ne peut être interrompue. Certes l'interdépendance représente un défi de taille, mais elle nous offre aussi de grandes possibilités de promouvoir la paix et la prospérité à l'échelle internationale. Les nations, comme les personnes, peuvent accomplir grandes choses quand elles collaborent entre elles.

Mais nous devons aussi faire preuve de réalisme, d'humilité, et d'un sens des proportions. Le Canada n'est pas une superpuissance et notre expérience nationale a été extraordinairement pacifique et prospère comparativement à celle de la plupart des nations du monde. L'internationalisme réclame une bonne dose de compréhension et de persévérance, et, tout simplement, beaucoup d'efforts.

Peu de pays sont mieux placés que le Canada pour apporter une contribution à l'ordre et au développement international. Peu de pays ont des liens aussi étroits avec tant de nations du monde - des liens historiques, familiaux, culturels et commerciaux. Notre acception de l'internationalisme exige une mise à contribution pleine et entière de tous les atouts du Canada et fait appel à toutes ses traditions. Telle est et telle demeurera l'orientation fondamentale de la politique étrangère du gouvernement.

10
11

Les Relations extérieures du Canada

RÉPONSE DU
GOUVERNEMENT DU CANADA
AU RAPPORT DU COMITÉ
MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Présenté par
Le très honorable Joe Clark
secrétaire d'État aux Affaires extérieures

10
1

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

N° de cat. E2-119/1986

ISBN 0-662-54813-2

La promotion des droits de la personne

La protection des droits fondamentaux des personnes et des groupes fait partie intégrante de la société canadienne et du patrimoine historique du Canada. Dans la Charte des droits et libertés et dans les lois provinciales relatives aux droits de la personne, les Canadiens se sont fixés des normes élevées en la matière.

Il est juste et logique que les normes que nous cherchons à promouvoir au Canada trouvent leur expression intégrale dans la politique étrangère canadienne. Par exemple, la détermination à défendre les droits de la personne et les valeurs démocratiques influe sur l'intérêt que le Canada porte à la promotion de l'ordre mondial et guide notre programme d'aide au développement dans le Tiers-Monde.

Qui plus est, beaucoup de Canadiens conservent des liens familiaux, religieux ou d'autres plus directs avec leur ancienne patrie. Le souci du bien-être de ceux qui sont restés là-bas et le désir de garder des contacts avec eux poussent ces Canadiens à demander à leur gouvernement d'intervenir lorsque les droits de la personne sont violés à l'étranger. Pour ces raisons, les droits de l'homme sont et resteront l'un des éléments fondamentaux de la politique étrangère du Canada.

Promouvoir le respect des droits de la personne

Le rapport du Comité mixte spécial a permis de mieux comprendre la complexité des problèmes liés au respect des droits de la personne, tels que définis dans les textes universellement acceptés qui traitent de cette question. La tâche qui consiste à faire respecter intégralement ces droits représente un défi majeur. Beaucoup de pays ont une opinion différente quant à la priorité à donner aux divers aspects des droits de la personne - droits politiques, civils ou économiques, sociaux et culturels. En dépit d'une large ratification des conventions adoptées par l'ONU sur les droits de la personne, les moyens déployés au niveau international pour assurer le respect de ces droits exigent beaucoup de temps et sont généralement inefficaces. Même lorsque des documents aussi utiles que l'Acte final d'Helsinki et le document de clôture de Madrid recueillent l'adhésion, cela ne garantit en rien l'application de leurs dispositions.

Néanmoins, il existe des normes fondamentales en matière de droits de la personne, et c'est un principe fermement ancré que ceux-ci constituent un objet légitime de débats et d'action sur le plan international. Le Canada n'a pas hésité à faire entendre sa voix et, au besoin, à user de son influence politique et économique pour essayer de corriger de graves violations des droits de l'homme, chaque fois qu'il y avait lieu de le faire. Par l'intermédiaire de l'ONU et du Commonwealth, il a cherché à faire pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle mette fin à l'apartheid. Tant au sein des forums multilatéraux qu'à l'occasion de rencontres bilatérales avec l'Union soviétique, il a dénoncé les graves violations des droits les plus fondamentaux de la personne commises en Afghanistan. Le Canada s'est élevé contre la répression des droits civils et religieux et des droits des minorités en URSS et en Europe de l'Est. Il a condamné la persécution des Bahais en Iran. Il a fait entendre sa voix au sujet des violations des droits de la personne en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Les voyages officiels, tels que ceux du Premier ministre en Corée et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Union soviétique, ont permis d'exposer directement les problèmes des droits de la personne au niveau des plus hauts dirigeants de ces pays. Les ambassadeurs du Canada sont, à l'occasion, en mesure de jouer un rôle discret mais efficace en matière de protection des droits de la personne.

Le Canada a cherché à renforcer le dispositif multilatéral encore modeste qui existe pour la protection des droits de la personne. Il a exercé plusieurs mandats en tant que membre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, et il a travaillé à améliorer les mécanismes de rapport, de surveillance, d'enquête et de protection dont dispose cet organisme. Le Canada ne fait pas actuellement partie de la Commission, mais suit, à titre d'observateur, l'étude de la question des droits de la personne et participe, en tant que membre à part entière, aux débats du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale de l'ONU. Il briguera de nouveau un siège à la Commission lors de prochaines élections.

Le gouvernement continuera de proposer des solutions constructives pour faire cesser les violations graves et persistantes des droits de la personne. Il profitera de toutes les occasions pour inviter les autres gouvernements à respecter les obligations internationales qu'ils ont assumées de plein gré. Il profitera des visites de haut niveau, des réunions internationales, des démarches bilatérales et d'autres moyens pour faire part des préoccupations canadiennes touchant les droits de la personne et leurs violations et pour demander avec insistance des mesures correctives.

Les organisations non gouvernementales jouent un rôle de plus en plus important dans la défense des droits de la personne à l'étranger. Tenant compte notamment de cette évolution, le gouvernement a multiplié ses contacts avec les organisations canadiennes non gouvernementales sur les questions des droits de la personne. Des consultations officielles se tiennent désormais une fois par an, avant la réunion annuelle de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Diverses organisations non gouvernementales ont été encouragées à établir et à maintenir des contacts suivis avec les directions géographiques et administratives concernées du ministère des Affaires extérieures, de l'ACDI et d'autres ministères.

On ne doit pas en conclure toutefois que le rôle dévolu au gouvernement et celui des citoyens en ce qui a trait aux droits de la personne ne seront plus ou ne devraient plus être différenciés. Le gouvernement doit assumer, en dernier ressort, la responsabilité de décider de la politique canadienne et de parler pour tous les Canadiens à l'occasion de rencontres à caractère officiel. Les groupes privés, quant à eux, ne tiennent pas en principe à être assimilés à l'administration gouvernementale.

Néanmoins, il y a matière à établir une collaboration plus étroite et un dialogue plus suivi entre le gouvernement et les citoyens sur une question aussi cruciale que celle des droits de la personne. Le gouvernement se réjouit en particulier des possibilités qu'offrira à cet égard le nouveau Comité permanent de la Chambre des communes sur les droits de la personne. Lorsque les objectifs et les activités de ce comité auront été clarifiés, le gouvernement sera mieux à même d'étudier la recommandation du Comité mixte spécial concernant la création d'une commission consultative sur les droits de la personne.

L'avancement des droits de la personne

Les Canadiens ont contribué à l'élaboration d'instruments internationaux relatifs aux droits de la personne, depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme jusqu'aux dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Le Canada a ratifié tous les grands instruments internationaux des Nations Unies en la matière et la plupart des instruments importants de l'OIT et de l'UNESCO. Ces dispositions couvrent la gamme complète des obligations, depuis les droits civils et politiques jusqu'aux droits économiques, sociaux et culturels. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent la responsabilité de veiller à ce que les lois et usages canadiens soient conformes aux obligations internationales du pays.

Le Canada continuera d'oeuvrer par l'intermédiaire des Nations Unies, du Commonwealth, de la réunion de suivi de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et d'autres instances, à rehausser les normes relatives aux droits de la personne. Comme le suggérait le Comité mixte spécial, le gouvernement est prêt à collaborer activement avec les pays en développement à la mise en place de leurs propres institutions démocratiques et mécanismes de promotion des droits de la personne. Pour cette raison, il est en faveur de la création d'un Institut international des droits de l'homme et de l'avancement démocratique, que le Comité mixte spécial recommandait dans son rapport; il a déjà entrepris une recherche sur les meilleurs moyens de procéder pour y parvenir.

Droits de la personne et aide au développement

Par une approche équilibrée en matière de droits de la personne et de développement, on fera en sorte que les régimes répressifs ne soient pas récompensés ni reconnus pour légitime par le biais des politiques de l'aide canadienne. Mais il faut veiller aussi à ce que les victimes des violations des droits de la personne, qui sont souvent les membres les plus pauvres de la société, ne subissent pas un double préjudice en étant privés, outre de leurs droits, d'une aide de l'extérieur dont ils ont si grand besoin. Cette politique est fondée sur la conviction du gouvernement que c'est en favorisant le développement économique et social, processus à long terme, que l'on permettra la jouissance de la gamme complète des droits de la personne.

Le gouvernement continuera donc de chercher avec soin à harmoniser son aide au développement et ses autres objectifs en matière de droits de la personne. Là où les violations des droits de l'homme sont devenues massives et persistantes au point de rendre impossible une aide efficace au développement, l'aide du Canada a été suspendue ou le sera. Dans d'autres situations moins graves, la prestation de l'aide se fait parfois le plus efficacement par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales ou par des voies multilatérales. Dans d'autres cas, où les violations des droits de la personne n'empêchent pas d'organiser avec succès des projets de développement au profit de ceux qui ont besoin d'aide, le gouvernement a maintenu son aide bilatérale et continuera de le faire. Lorsque des pays ont amélioré leur conduite en matière de droits de la personne ou que l'évolution des circonstances justifie un encouragement, le gouvernement a cherché à rehausser le niveau de l'aide au développement qui leur est accordée.

10
1

La promotion des droits de la personne

Conclusion/Recommandation

75. Nous tenons à affirmer, comme tant de Canadiens nous l'ont répété, que la défense des droits de la personne dans le monde est un élément fondamental de la politique étrangère du Canada. (page 107)

Réponse

Le gouvernement déclare que la promotion internationale des droits de la personne est une composante fondamentale et intégrale de la politique extérieure du Canada.

La protection des droits de la personne

Conclusion/Recommandation

76. Le comité estime qu'il existe un critère fondamental qui doit guider la politique du Canada en matière de droits de la personne, à savoir la tendance apparente à des violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne. (page 108)

Réponse

Le gouvernement prend en considération le critère fondamental des violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits fondamentaux de la personne dans l'élaboration des orientations globales de sa politique étrangère ainsi que dans sa mise en oeuvre.

Conclusion/Recommandation

77. Le comité se joint aux témoins pour recommander que le Canada cherche à être réélu à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et que, dans l'intervalle, il suive activement le déroulement de ses travaux. Le Canada devrait notamment s'employer à protéger et à renforcer la position de la Commission dans la structure onusienne. Le comité recommande également que le Canada cherche à affirmer l'assise du Groupe de travail des Nations Unies pour les autochtones. Les peuples autochtones sont depuis fort longtemps au nombre des victimes les plus malmenées des violations des droits de la personne. (page 109)

Réponse

Le Canada se portera candidat à la réélection à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ainsi qu'aux autres organismes de défense des droits de la personne.

Grâce à sa Mission permanente à Genève et à sa délégation d'observateurs, le Canada collabore avec le Groupe de travail de l'Organisation des Nations Unies pour les populations autochtones, et il s'est particulièrement intéressé à l'établissement de normes. Le Canada se propose de contribuer au Fonds volontaire destiné à aider certains représentants autochtones de pays pauvres à participer aux activités du Groupe de travail.

Conclusions/Recommandations

78. Le comité recommande vivement au gouvernement du Canada de faire en sorte que la collaboration avec les organisations bénévoles demeure un élément central de sa politique sur les droits de la personne. (page 109)

79. Nous recommandons que le gouvernement recherche sans délai les moyens les plus efficaces de créer une Commission consultative des droits de la personne. (page 110)

Réponse

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a intensifié sa collaboration avec les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans des domaines connexes et complémentaires. Cette collaboration se traduit notamment par des conférences et des rencontres consultatives annuelles en vue d'arrêter la position de la délégation canadienne à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies; le gouvernement collabore également avec Amnistie internationale pour préparer la position de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies. À ces rencontres s'ajoutent de nombreuses réunions informelles. Grâce au nouveau Comité permanent des droits de la personne, cette collaboration devrait s'intensifier davantage. Le gouvernement considérera la recommandation en faveur de la création d'une Commission consultative des droits de la personne lorsque le Comité permanent aura précisé ses intérêts et ses méthodes de liaison avec les organisations canadiennes concernées.

Conclusion/Recommandation

80. Nous recommandons que le ministère des Affaires extérieures suive l'exemple du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas en organisant pour tous ses agents des séances de formation et des cours d'appoint sur les droits de la personne. (page 110)

Réponse

Le ministère des Affaires extérieures va organiser des séances régulières de formation dans le domaine des droits de la personne à l'intention des agents envoyés à l'étranger, de ceux qui reviennent comme responsables d'un secteur géographique et de ceux qui administrent la politique sur le contrôle des exportations.

Conclusion/Recommandation

81. Un comité permanent des droits de la personne vient d'être créé à la Chambre des communes. Nous recommandons que ce comité, au moment d'entamer le volet international de ses travaux, accorde une attention particulière aux violations flagrantes et systématiques des droits de la personne qui sont signalées, notamment dans les pays où le Canada a d'importants programmes d'aide au développement ou avec lesquels il fait beaucoup de commerce, et qu'il travaille en étroite collaboration avec le Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. De plus, nous demandons instamment aux Comités des Affaires extérieures du Sénat et de la Chambre des communes de garder cette question à l'ordre du jour et de la placer dans le contexte plus général de la politique extérieure du Canada. Les conclusions et recommandations de ces comités pourront être un facteur important dans les décisions du Cabinet lorsqu'il dresse la liste des pays admissibles à l'aide publique au développement, si les comités demandent au gouvernement de donner une réponse globale à leurs rapports, comme les comités de la Chambre des communes peuvent le faire en vertu de l'article 99(2) du Règlement. (page 110)

Réponse

Le gouvernement s'inspirera des rapports de ces comités sur les droits de la personne lorsqu'il examinera ses programmes d'aide au développement et les autres aspects de sa politique étrangère. Ces rapports pourront aussi jouer un grand rôle lorsque le Cabinet reverra sa liste de pays admissibles à une aide publique au développement.

Conclusion/Recommandation

82. Les visites à l'étranger du Premier ministre, de ministres du Cabinet et de parlementaires sont de précieuses occasions d'exprimer des inquiétudes au sujet du respect des droits de la personne pour qui sait doser judicieusement les pressions en public et la persuasion en privé. Nous encourageons le gouvernement à saisir ces occasions, comme ont su le faire le Premier ministre durant son récent séjour en Chine et en Corée du Sud, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsqu'il s'est rendu en Union soviétique et le ministre des Relations extérieures lors de son voyage en Amérique centrale à l'automne de 1985. En incorporant la question des droits de la personne à des discussions portant sur le commerce, la diplomatie et l'aide, le Canada peut arriver à faire comprendre que les droits de la personne ne sont pas une question accessoire, mais font partie intégrante de ses relations extérieures. (page 110 et 111)

Réponse

Le gouvernement continuera à utiliser un mélange judicieux de pression publique et de persuasion en privé pour exprimer ses préoccupations en ce qui concerne la protection des droits de la personne lors de visites à l'étranger et lorsqu'il y aura des possibilités que de telles démarches donnent des résultats.

Conclusions/Recommandations

83. Nous appuyons les recommandations contenues dans le rapport du Sous-comité sur les Relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles:

83a. Le Canada devrait réduire substantiellement ou interrompre les programmes canadiens d'aide au développement, ou encore ne pas en lancer de nouveaux, dans les pays où les violations flagrantes et systématiques des droits de la personne empêchent la réalisation de l'objectif fondamental que constitue l'aide aux pauvres.

83b. Dans les pays qui violent systématiquement les droits de la personne ou qui, pour d'autres raisons, ne sont pas admissibles à l'aide au développement, le Canada devrait tenter, par l'entremise des organisations internationales, d'accorder une aide humanitaire à ceux qui luttent pour la protection des droits de la personne.

83c. Dans les pays où les violations des droits de la personne existent, mais ne justifient pas l'interruption de l'aide consentie, le Canada devrait offrir son assistance essentiellement par le truchement du secteur privé, et particulièrement des organisations non-gouvernementales qui oeuvrent directement auprès des pauvres. En outre, le gouvernement canadien devrait accorder une partie de son aide aux organismes qui luttent pour maintenir et protéger les droits civils et politiques.

83d. Le Canada devrait accroître considérablement l'aide qu'il accorde aux pays admissibles à l'aide canadienne qui ont effectué des progrès dans le secteur du respect des droits de la personne. (page 111)

Réponse

Le gouvernement convient que les violations flagrantes ou systématiques des droits de la personne doivent être adéquatement prises en compte dans sa politique de l'aide au développement. Il croit également que le développement économique est un élément fondamental de la promotion des droits des populations défavorisées des pays en développement. Par conséquent, lorsqu'il tiendra compte de la situation des droits de la personne, le gouvernement voudra se garder d'accorder une importance démesurée aux cas de violations des droits de la personne qui ne compromettent pas fondamentalement la prestation d'une aide à ceux qui en ont besoin. Le gouvernement a par le passé suspendu ou annulé son aide lorsque des violations flagrantes s'accompagnaient de sérieux problèmes de sécurité, comme en Ouganda et au Guatemala. Il continuera à suivre cette approche. Le gouvernement cherchera également à appuyer les victimes de violations des droits de la personne par le biais des organismes internationaux appropriés; lorsque cela lui semblera plus efficace, le gouvernement continuera d'acheminer son aide par le biais des organisations non gouvernementales canadiennes.

Le gouvernement devra étudier soigneusement comment il pourrait collaborer de façon productive avec les organisations non gouvernementales qui oeuvrent pour maintenir et protéger les droits civils et politiques. Le gouvernement reconnaît que des pays admissibles, comme les Philippines, qui respectent aujourd'hui davantage les droits de la personne devraient être encouragés par une aide au développement accrue.

Conclusion/Recommandation

84. Le comité recommande que le Canada profite de sa voix aux réunions des institutions financières internationales pour s'élever contre les violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne. (page 112)

Réponse

Le gouvernement étudie soigneusement cette recommandation. La question clé est de savoir comment promouvoir les intérêts fondamentaux en matière de droits de la personne sans entraver sérieusement, par une plus grande politisation, l'efficacité des institutions financières multilatérales dans l'exercice de leur tâche essentielle qui est de favoriser l'ajustement auquel doivent procéder les pays en développement. Toutefois, ces institutions, tout en respectant le cadre apolitique et technique dans lequel elles évoluent devront attacher plus d'importance à l'impact des droits de la personne sur les développements socio-économiques ainsi qu'aux bénéfices que peuvent retirer des projets de développement les groupes les plus vulnérables. Le gouvernement accueillerait favorablement un examen détaillé de ces questions par le Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce extérieur ainsi que par le Comité permanent des droits de la personne.

L'avancement des droits de la personne

Conclusions/Recommandations

85. Le comité est convaincu que le Canada doit continuer dans cette voie, mais qu'il doit aussi prendre les devants en créant un programme positif d'avancement des droits de la personne. En mettant sur pied des programmes d'aide financière, d'échange, de recherche et d'assistance technique en coopération avec les pays concernés, le Canada peut espérer favoriser l'avancement à long terme des droits politiques, civils et culturels, comme il contribue maintenant à l'essor économique et social à long terme de certains pays au moyen de son programme d'aide. (page 112)

86. Le Canada n'exporte pas ses propres institutions et il doit s'abstenir de le faire. En revanche, il peut et doit pouvoir partager son expérience avec les autres et les aider à mettre sur pied leurs propres institutions. De tels programmes recevraient l'appui effectif ou tout au moins l'assentiment des gouvernements et de la population des pays participants. (page 113)

Réponse

Le gouvernement reconnaît que certains pays du Tiers-Monde pourraient être intéressés à obtenir l'avis de pays comme le Canada pour la création d'institutions qui protègent les droits de la personne, et il serait, dans ces cas, disposé à offrir son appui. Ainsi, le Canada répondra favorablement à une demande de la part d'Haïti pour l'établissement de procédures appropriées en vue d'élections démocratiques. Les programmes bilatéraux de l'Agence canadienne de Développement international et des organisations non gouvernementales fournissent des crédits pour des initiatives dans certains pays. Toutefois, la mise sur pied de programmes plus élaborés nécessitera une étude détaillée étant donné la difficulté d'établir des critères adéquats pour consentir un appui. Le gouvernement voudrait également réduire ou minimiser les apparences d'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays, problème que relève le rapport du comité.

Conclusion/Recommandation

87. Nous recommandons que le gouvernement envisage de créer un Institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique qui serait régi par des lignes directrices judicieusement élaborées, en vue d'appuyer les efforts déployés par des organisations non-gouvernementales. Pour que cet institut tienne compte des diverses perspectives nationales sur l'avancement démocratique, notamment dans le Tiers-Monde, nous recommandons que son conseil d'administration comprenne des représentants étrangers, un peu comme l'a fait le Centre de recherches pour le développement international. Une faible part des crédits de l'aide au développement pourrait servir à financer cet institut. (page 114)

Réponse

Le gouvernement adopte la recommandation concernant la création d'un institut qui aurait pour objectif le renforcement des institutions démocratiques et des droits de la personne dans les pays en développement. Beaucoup d'attention devra être accordée à la conception aussi bien qu'à la mise sur pied d'un tel institut pour en assurer l'efficacité. Le gouvernement se propose donc de créer un mécanisme consultatif pour déterminer la meilleure façon de procéder. Un financement sera consenti à même les crédits de l'aide publique au développement pour appuyer les activités de l'Institut qui devraient se concentrer sur le Tiers-Monde.

L'aide aux réfugiés

Conclusion/Recommandation

88. Il est particulièrement important que le Canada continue d'accueillir généreusement les réfugiés d'Amérique centrale victimes d'actes de répression et de violence. Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris la décision d'accorder à tous les requérants le droit à une audition. (page 116)

Réponse

Le Canada a la réputation d'accueillir généreusement les réfugiés et les victimes d'actes de répression et de violence en provenance d'Amérique centrale; il entend maintenir cette politique. Le gouvernement a lui-même parrainé 3 000 réfugiés en 1986. Le nouveau système de détermination du statut de réfugié, qui entrera bientôt en vigueur, prévoit une entrevue orale pour tous les candidats.

Conclusion/Recommandation

89. Le gouvernement devrait faire des pressions pour que des Canadiens soient nommés à des postes de direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il pourrait alors participer à la mise à jour des programmes internationaux à l'intention des réfugiés et à la résolution de questions de politique. Il faudrait notamment définir ce que l'on entend par "réfugié" en vertu des accords internationaux, ainsi que les droits et les responsabilités des pays hôtes. (page 116)

Réponse

Le Canada présentera sa candidature dès qu'un poste se libérera à la direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, afin que notre pays soit adéquatement représenté au sein de cet organisme. Quoi qu'il advienne, le Canada se propose de participer activement aux travaux du Haut commissariat et notamment à la mise à jour des programmes internationaux à l'intention des réfugiés, ainsi qu'au règlement des questions en suspens.

Conclusion/Recommandation

90. Nous souhaitons vivement que le Canada appuie les projets visant à assurer une source de revenu aux réfugiés, comme celui qui existe pour les réfugiés afghans au Pakistan; nous y voyons un excellent exemple de projet destiné à aider les réfugiés à être aussi autonomes et productifs que possible, pendant qu'ils attendent leur rapatriement ou leur installation en permanence dans un pays d'accueil. (page 116)

Réponse

Le Canada appuie les projets visant à assurer une source de revenu aux Afghans réfugiés au Pakistan; il encouragera la réalisation de projets semblables dans d'autres pays, avec le consentement du pays d'accueil.

L'Afghanistan

Conclusion/Recommandation

91. Le comité recommande que le Canada continue de considérer la prestation d'une aide humanitaire et médicale aux réfugiés afghans au Pakistan comme une priorité et qu'il appuie fortement les initiatives de la Croix-Rouge internationale et celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en particulier. Par ailleurs, dans ses relations bilatérales avec l'Union soviétique, le Canada doit, chaque fois que l'occasion se présente, soulever la question de l'Afghanistan et bien faire savoir que l'occupation et la destruction de ce pays constituent un obstacle sérieux à une amélioration des relations. (page 117)

Réponse

Le Canada continuera d'appuyer les programmes organisés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Croix-rouge internationale à l'intention des réfugiés Afghans au Pakistan. Pour le présent exercice, l'Agence canadienne de Développement international a versé \$ 4 millions au Haut Commissariat des Nations Unies et 475 000 dollars à la Croix-Rouge internationale. De plus, \$ 14 millions d'aide alimentaire ont été offerts aux réfugiés afghans. Par ailleurs, le Canada n'hésite pas à rappeler à l'Union soviétique son point de vue quant à l'intervention soviétique en Afghanistan. Le Canada l'a fait notamment à l'occasion du discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 1986 et lors de la visite du ministre soviétique des Affaires étrangères en octobre 1986.

L'Afrique du Sud

Conclusions/Recommandations

92. Si le Groupe des sages du Commonwealth avait fait savoir que les progrès accomplis en vue de mettre fin à l'apartheid étaient insuffisants, le comité aurait recommandé que le Canada prépare un autre plan d'action pour le Commonwealth, avec des sanctions bien précises, comme celles qui apparaissent à l'article 7 de l'Accord du Commonwealth d'octobre 1985. (page 119)

93. Comme le Groupe des sages a fait savoir - comme on le craignait - que le démantèlement de l'apartheid n'a fait aucun progrès, le Canada devrait imposer immédiatement toute la gamme des sanctions économiques, chercher à obtenir l'appui du plus grand nombre possible de pays du Commonwealth et encourager les autres pays à prendre des mesures semblables. (page 119)

Réponse

Le gouvernement est à l'avant-garde des pays industrialisés en ce qui concerne l'imposition de sanctions économiques contre ce pays; il pourrait considérer la possibilité d'imposer, seul, un embargo total s'il n'y a pas de progrès significatifs vers l'élimination de l'apartheid et si l'ensemble des pays ne se décide pas à prendre une action concertée plus efficace. En attendant, le gouvernement préfère la politique de l'étapisme pour l'imposition de sanctions limitées, car il estime que cette tactique nuira à l'apartheid sans pour autant détruire l'économie sud-africaine dont les Noirs dépendent eux aussi. Cela nous donne également le temps de considérer d'autres initiatives avec nos alliés et le public, tout en nous conférant auprès des autres pays occidentaux une influence que nous n'aurions pas si nous décidions d'imposer unilatéralement et immédiatement des sanctions économiques totales.

Conclusion/Recommandation

94. Dans les deux cas, il conviendrait de créer un programme des droits de la personne et de l'avancement démocratique des Noirs d'Afrique du Sud. Le Canada a créé un programme de bourses d'études en 1983 et a depuis augmenté les fonds qu'il lui réserve. Nous sommes tout à fait en faveur de ce genre d'initiative et nous souhaitons que d'autres mesures soient prises pour favoriser la constitution d'institutions sociales, économiques et politiques noires en prévision du jour où les Noirs d'Afrique du Sud exerceront leurs pleins droits de citoyens. (page 119)

Réponse

Le gouvernement a mis sur pied un programme d'aide à l'éducation - 7 millions de dollars répartis sur trois ans - qui devrait favoriser la formation d'une nouvelle génération de dirigeants noirs. Le gouvernement offre également un programme de soutien (1 million de dollars) aux familles de détenus politiques, et un programme de 350 000 dollars pour la promotion du développement économique des Noirs; il appuie les groupes oeuvrant pour le démantèlement pacifique de l'apartheid ainsi que les différentes organisations non gouvernementales qui travaillent dans ce but. Le gouvernement envisage également d'autres mécanismes qui pourraient permettre de renforcer les institutions sociales, économiques et politiques des Noirs, notamment par le truchement d'une aide technique et financière et des programmes d'échanges.

Conclusion/Recommandation

95. Nous encourageons le gouvernement à multiplier les contacts directs avec les dirigeants d'organisations politiques noires d'Afrique du Sud. Comme la levée de l'interdiction frappant le Congrès national africain et la libération de son chef, M. Nelson Mandela, sont deux des revendications prévues dans l'Accord du Commonwealth, des contacts de haut niveau doivent de toute évidence être établis avec le CNA. (page 119)

Réponse

Le gouvernement est convaincu que l'intensification du dialogue avec les dirigeants d'organisations politiques noires d'Afrique du Sud, y compris le Congrès national africain, devrait s'intégrer dans la stratégie arrêtée par le Canada en vue de favoriser le remplacement de l'apartheid par un régime qui permettra à tous les Sud-Africains de vivre dans la liberté, l'égalité et l'harmonie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà rencontré des représentants du Congrès national africain et s'est déclaré disposé à les rencontrer de nouveau. Un tel dialogue devrait notamment permettre de trouver une solution non violente à cette crise et de convaincre les dirigeants noirs de la sincérité et de la résolution des pays occidentaux qui cherchent à provoquer le démantèlement de l'apartheid.

Conclusion/Recommandation

96. Le Canada doit continuer de leur accorder une aide généreuse et d'appuyer les efforts internationaux qui visent, comme à l'occasion de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, à aider les pays voisins de l'Afrique du Sud à pallier les difficultés économiques résultant des sanctions internationales et à contrer les mesures de représailles que le gouvernement d'Afrique du Sud pourrait prendre contre eux. (119 et 120)

Réponse

Chaque année, le Canada, par la voie de ses programmes bilatéraux et par le truchement de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, achemine près de 100 millions de dollars vers les pays les plus vulnérables. Des fonds sont aussi distribués par l'entremise de groupes privés ou d'organismes internationaux. Notre objectif est de réduire la dépendance de ces pays envers l'Afrique du Sud. Le gouvernement se propose d'augmenter ses contributions à la Conférence au cours des cinq prochaines années et il est en consultation avec ses partenaires du Commonwealth afin de déterminer la façon la plus efficace de venir en aide aux pays de première ligne.

L'Amérique centrale

Conclusion/Recommandation

97. La majorité des membres du comité estime nécessaire de souligner que la politique américaine est conçue en partie pour contrer l'intervention d'autres puissances militaires étrangères en Amérique centrale et soutient que le Canada doit pour sa part s'opposer à toute intervention extérieure en Amérique centrale, par quelque pays que ce soit. (page 121)

Réponse

Le gouvernement désapprouve l'exportation de la révolution et l'ingérence des tierces parties en Amérique centrale. Il a fermement appuyé l'initiative de Contadora. Le Canada appuie l'idée d'un dialogue entre le Honduras et le Nicaragua, ainsi que la reprise du dialogue entre les États-Unis et le Nicaragua, tout comme les entretiens entre le gouvernement du Nicaragua et son opposition.

Conclusion/Recommandation

98. La majorité des membres du comité s'oppose pour l'instant à l'ouverture d'une ambassade du Canada à Managua, mais demande instamment au gouvernement de surveiller les occasions qui pourraient surgir. (page 123)

Réponse

Le gouvernement continuera d'évaluer la nécessité d'accroître sa représentation au Nicaragua en fonction de l'évolution de la situation et du besoin d'y promouvoir les intérêts du Canada. Pour l'instant, il est plus rentable de desservir le Nicaragua à partir de l'ambassade de San José, au Costa Rica, où un personnel maintenant plus nombreux permettra l'augmentation de la fréquence des visites dans ce pays.

Conclusion/Recommandation

99. L'influence que le Canada exerce sur les mesures que prennent d'autres pays pour assurer leur sécurité est évidemment limitée, mais nous avons par contre la possibilité d'offrir une aide directe et concrète aux centaines de milliers de réfugiés de cette région qui en ont désespérément besoin. Le comité voudrait que le gouvernement prenne deux initiatives: premièrement qu'il mette sur pied, en collaboration avec d'autres pays et des organisations non-gouvernementales, un programme de surveillance des réfugiés visant à rehausser la sécurité dans les camps de réfugiés et, deuxièmement, qu'il soutienne activement les programmes d'autosuffisance et de développement économique à l'intention des réfugiés. Le gouvernement doit également prendre des mesures pour permettre au Canada de mieux surveiller la situation des droits de la personne en Amérique centrale, en accordant une attention particulière aux conditions qui existent dans chaque pays et aux opinions des ONG canadiennes qui y travaillent. Le Canada doit appuyer les programmes de coopération qui ont pour objet l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, ainsi que les gens et les organismes de ces pays qui militent en faveur du respect des droits de la personne. (page 124)

Réponse

Le Canada approuve et donne son appui aux activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ne voudrait pas en réduire la portée ou les rendre inutiles. Il estime cependant qu'elles pourraient être renforcées; les fonctionnaires responsables discuteront avec les organisations multilatérales et les organisations non gouvernementales concernant la possibilité de mettre en place un programme de surveillance des réfugiés afin d'améliorer le sort de ces derniers.

Le Canada appuie les programmes d'autosuffisance et de développement économique mis sur pied à l'intention des réfugiés.

Au sujet des droits de la personne, nous surveillons d'encore plus près la situation en Amérique centrale, notamment par l'entremise de nos missions et par des contacts plus fréquents avec les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans la région. Ainsi, dans le cas du Guatemala, les liens que nous avons établis avec les Brigades internationales pour la paix nous permettent d'obtenir des informations sur les activités du Grupo de Apoyo; le nouveau médiateur guatémaltèque des droits de la personne est venu au Canada, et des consultations se poursuivent avec le Comité inter-églises pour les droits de la personne en Amérique latine. Le reportage sur la situation des droits de la personne et des libertés civiles dans le cas des principaux contrevenants est une partie intégrante du programme des relations politiques de nos missions à l'étranger.

La promotion de programmes coopératifs pour l'avancement des droits démocratiques et humains est un objectif louable, mais sa mise en oeuvre nécessite une étude attentive lorsqu'elle suppose l'appui des organisations non gouvernementales de pays bénéficiaires.

10

1

LA CRISE FINANCIERE DES NATIONS UNIES

L'année civile 1986 a marqué la pire crise financière de toute l'histoire des Nations Unies. Le fait qu'un certain nombre d'États membres, dont les États-Unis, (leur quote-part est de 25 % du budget) n'avaient pas versé la totalité de leurs contributions a constitué pour les Nations Unies un problème immédiat. Mais la crise financière était également due à une croissance excessive des dépenses des programmes, les augmentations des coûts dépassant la capacité collective de payer des États membres. Une forme de crise financière était inévitable à la longue, vu l'écart entre les ressources disponibles et les nouvelles exigences des programmes.

Le programme des droits de l'homme des Nations Unies est d'envergure relativement faible: il représente environ 0,7 % du budget total de l'Organisation. Mais ce chiffre est légèrement trompeur, car un certain nombre de dépenses de fonctionnement, comme les services de conférences des divers comités et commissions des Nations Unies, sont imputés sur les budgets d'autres divisions du système. Néanmoins, en raison de la crise financière, les responsables du programme des droits de l'homme, si modeste que fût celui-ci, ont été priés d'absorber leur part des réductions de programmes, le Secrétaire général ayant effectué une coupe de 10 % dans le budget total de l'Organisation. Beaucoup de ces réductions s'appliquaient dans le domaine des services contractuels, de l'aide à temps partiel, des services de conférences, des dépenses de voyage et autres articles de dépense discrétionnaires. Fait d'une importance particulière, il a été décidé qu'il n'y aurait pas, en 1986, de session de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, ni de son Groupe de travail sur les populations indigènes. Le Comité des droits de l'homme a vu ses sessions annuelles réduites à 2 au lieu de 3. Pour des raisons quelque peu différentes, aucune session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale n'a eu lieu en 1986. Sur la recommandation du Secrétaire général, les comptes rendus analytiques ont été éliminés pour de nombreuses réunions d'organismes des Nations Unies, dont la Commission et la Sous-commission des droits de l'homme.

Par une décision qui a soulevé beaucoup de controverse, le Secrétariat a imposé des limites strictes concernant les rapports présentés par les rapporteurs spéciaux. Plusieurs rapports ont été sévèrement élagués;

dans le cas de l'Afghanistan, de l'Iran, du Salvador et du Chili, leur teneur était si maigre qu'ils se sont révélés quasiment inutiles comme base d'information solide ou de débats éclairés. Pour compliquer le problème, des documents supplémentaires qui avaient été produits dans l'une des langues officielles des Nations Unies continuaient de figurer dans des rapports rédigés dans ces langues. Résultat: certains rapports étaient écourtés dans certaines langues officielles, tandis qu'ils étaient complets dans une autre. Même si la délégation canadienne pouvait comprendre que le besoin d'éviter des coûts de traduction ait dicté cette mesure, elle a fortement critiqué cette décision qui privait de nombreuses délégations de renseignements importants pour la prise de décisions éclairées.

La délégation canadienne s'est trouvée devant un fait accompli ou presque en ce qui concerne la première série de mesures d'austérité en 1986. Prolonger la contestation aurait même pu mettre en danger la solvabilité de l'Organisation, car beaucoup de réductions avaient un caractère urgent, et l'ensemble des mesures devait être approuvé immédiatement. Mais nous avons fait état de notre opposition à de nouvelles réductions du programme des droits de l'homme, non seulement devant la Troisième Commission (Droits de l'homme), mais aussi devant la Cinquième Commission (Administration). Tard au cours de la session de l'Assemblée générale, quand il est devenu évident qu'une autre série de réductions serait indispensable en 1987, le très honorable Joe Clark a écrit une lettre personnelle au Secrétaire général des Nations Unies pour lui demander de s'abstenir de toute nouvelle réduction des programmes se rattachant à l'oeuvre des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

À l'heure actuelle, la situation financière des Nations Unies demeure critique. On doit rogner encore au moins 10 % du budget en 1987 (environ 85 millions \$), et des mesures doivent être prises pour encourager le versement rapide des quotes-parts. Le versement tardif d'une partie de la contribution américaine pour 1986 a assuré à l'Organisation un financement durant la première partie de 1987, mais d'autres mesures s'imposent.

La position canadienne peut être définie de la façon suivante:

- a) Il est possible d'effectuer, dans de nombreux secteurs, des réductions de programmes qui déchargeront l'Organisation d'un poids excessif, mais qui ne nuiront d'aucune manière à son efficacité dans des domaines cruciaux. Il y a, par exemple, des coûts excessifs de conférences dans certains secteurs, et des programmes de déplacements qui sont peu réalistes. C'est à ces points qu'il faut s'attaquer d'une façon prioritaire.
- b) Il y a une très faible marge de manoeuvre pour des réductions du programme des droits de l'homme des Nations Unies, qui ne dispose déjà que d'un maigre appui. Des parties clés de ce programme, comme le budget total alloué aux rapporteurs spéciaux, ont été réduites à ce qui est peut-être le budget minimum pour un travail réaliste et efficace d'établissement des faits. Si d'autres réductions doivent être faites, il faut veiller à ce qu'elles ne minent pas la capacité du Centre des droits de l'homme de s'acquitter de son mandat clé.
- c) En ce qui concerne les rapports et autres documents, les erreurs de 1986 ne sauraient être répétées. Il faut élaborer des lignes directrices réalistes quant à la longueur des rapports. Ceux-ci doivent être rédigés d'une manière conforme à des principes établis. D'autre part, des décisions arbitraires et de caractère destructeur ne peuvent être prises après le fait pour limiter la circulation de l'information. Dans les rapports, il faut effectuer une analyse, dégager des tendances, présenter des recommandations et des conclusions, et ne pas s'étendre en vain sur des mandats et des réunions.
- d) La Commission des droits de l'homme doit avoir des comptes rendus analytiques, car elle représente l'organisme clé dans le domaine général des droits de l'homme à l'intérieur du système des Nations Unies. De même, des comptes rendus analytiques doivent être établis dans le cas d'autres organismes qui travaillent à l'élaboration de traités, à la détermination de normes et à l'examen des rapports par pays, comme c'est le cas d'une bonne partie du travail du Comité des droits de l'homme.
- e) Il faudrait commencer à déterminer si une partie du travail du Centre des droits de l'homme se prête à un financement volontaire, assuré par les gouvernements ou en collaboration avec les organisations non gouvernementales. Le gouvernement du Canada n'est pas en mesure de dire catégoriquement s'il pourrait prendre part

à l'établissement d'un fonds de contributions volontaires dans le domaine des droits de l'homme, mais certains programmes pourraient être financés conjointement avec les gouvernements.

f) Le travail des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme contribue à soutenir le prestige de l'Organisation aux yeux du public canadien. Toute érosion du programme des droits de l'homme pourrait être vue comme limitant l'efficacité des Nations Unies et affaiblirait la confiance des Canadiens dans les progrès que l'Organisation peut assurer dans ce domaine vital.

LOWE-MARTIN

86-2380

CONSULTATIONS

Les consultations sur les droits de la personne entre les organisations non gouvernementales et le ministère des Affaires extérieures ont commencé au milieu des années 70, lorsque le Canada est redevenu membre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. D'année en année, ces consultations ont pris une telle importance et ont atteint un tel degré de cohésion, comme l'atteste la participation ministérielle depuis cinq ans, que de nouveaux contacts ont été établis entre les ONG et le ministère des Affaires extérieures. Actuellement, on compte au moins trois types de consultations annuelles: les consultations de janvier sur les droits de la personne, auxquelles participent toutes les ONG; les consultations bilatérales que nous avons organisées au cours des dernières années entre certaines ONG et le ministère des Affaires extérieures et, enfin, des contacts plus officieux entre certaines ONG intéressées à un sujet particulier, ou à un secteur géographique donné, et les directions géographiques concernées des Affaires extérieures.

Dans son rapport de juin 1986, le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada a souligné la collaboration fructueuse entre les ONG et les Affaires extérieures dans le secteur des droits de la personne et a recommandé vivement au gouvernement du Canada de faire en sorte "que la collaboration avec les organisations bénévoles demeure un élément central de sa politique sur les droits de la personne." Le Comité a en outre déclaré que, parmi les nombreuses approches à ce problème, il recommandait "que le gouvernement recherche sans délai les moyens les plus efficaces de créer une Commission consultative des droits de la personne." Dans sa réponse au Rapport du Comité mixte spécial, le très honorable Joe Clark a fermement appuyé le principe d'une collaboration plus étroite avec les organisations non gouvernementales, mais s'est abstenu d'avaliser toute solution, quelle qu'elle soit, en attendant que des discussions complémentaires aient lieu entre les ONG et également entre celles-ci et le ministère des Affaires extérieures.

À la fin de 1986, les hauts fonctionnaires des Affaires extérieures ont eu l'occasion de discuter de collaboration plus étroite avec plusieurs représentants officiels des ONG. Le Ministère a demandé des suggestions supplémentaires et des plans concrets de mise en oeuvre des recommandations. Malgré que l'idée d'une collaboration plus étroite ait reçu un appui général et que les ONG se soient ouvertement prononcées en faveur de la création d'une Commission consultative des droits de la

personne, peu de suggestions ont été faites jusqu'à maintenant pour donner suite aux recommandations du Comité mixte spécial ou les expliciter. Le ministère des Affaires extérieures serait intéressé au plus haut point à élargir le dialogue, jusque-là limité, et à discuter d'idées concrètes qui permettraient la mise en oeuvre du principe d'une collaboration plus étroite.

En demandant aux ONG de revoir leur cadre de consultation, les Affaires extérieures reconnaissent implicitement que les personnes les plus aptes à élaborer un nouvel instrument de consultations sont celles qui peuvent se prononcer directement sur le type d'organisation requis et sur son fonctionnement pratique. Cependant, le ministère des Affaires extérieures croit qu'il faudrait tenir compte de plusieurs critères dans l'élaboration de ce mécanisme, notamment des suivants:

- a) La création d'une commission ou d'un organisme consultatif ne devrait pas empêcher la tenue d'autres consultations, individuelles ou collectives, par d'autres ONG.
- b) Les membres d'un organisme consultatif doivent refléter la diversité de la mosaïque canadienne; ils ne peuvent être limités à une région, à un groupe linguistique, à un sexe, etc.
- c) Il devrait incomber aux ONG, plutôt qu'aux Affaires extérieures, de sélectionner les membres de tout organisme à composition limitée, afin de préserver l'indépendance des relations entre le Ministère et les ONG.
- d) Le fonctionnement de la commission ou du comité (c.-à-d. les dates et lieux des réunions, points des ordres du jour, etc.) devrait être déterminé de façon à refléter l'association entre les Affaires extérieures et les ONG.

Le ministère des Affaires extérieures préférerait un processus consultatif relativement simple, informel, ouvert à toutes les ONG qui oeuvrent dans le domaine des droits de la personne. Dans un cadre de consultation répondant aux critères dont il est question ci-dessus, le ministère des Affaires extérieures serait prêt à assumer certaines fonctions courantes de secrétariat, telles que la tenue des listes d'adresses, l'établissement des ordres du jour et la préparation de la documentation. Le Ministère se chargerait en outre d'informer les membres des dates et des heures des réunions. Le Ministère estime

cependant que l'instrument le plus efficace sera vraisemblablement un comité ou une commission qui se distinguera par sa simplicité et sa souplesse.

Nous invitons les participants à présenter leurs opinions sur les consultations avec les ONG.



TO/À • SEE THE ATTACHED

FROM/DE • IMH

REFERENCE • OUR MEMORANDUM IMH-1231 NOVEMBER 11, 1986
RÉFÉRENCE

SUBJECT • NGO CONSULTATIONS - BRIEFING BOOK
SUJET

Security/Sécurité	UNCLASSIFIED
Accession/Référence	
File/Dossier	
Date	JANUARY 08, 1987
Number/Numéro	IMH-0016

ENCLOSURES
ANNEXES

DISTRIBUTION

Enclosed is the briefing book that has been prepared for the annual consultations with non-governmental organizations in preparation for Canada's participation in the Commission on Human Rights.

2. The dates for the consultations are January 28-29, 1987 in the Auditorium.

M. Cleary
Michael Cleary
Human Rights and
Social Affairs Division

30-Annex
10 Deborah Welch
To see before
Cateloquing
Please see Deborah's desk please

AMT

JIM
RBR
PNRE
LCR
LSR
GMR
RSR
RBR
RBB
GGBS
GAA
GAF
✓ BFL
GMR
EEA
IMD
IMU
PSR (2 copies)
JLO (2 copies)
MIRR
CPP
BFC
TRAN
VCSE
PRMNY (2 copies)
GENEV (2 copies)
SECSTATE/HUMAN RIGHTS DIRECTORATE/PAGE (22 copies)

OAS/WSHDC



External Affairs
Canada

Affaires extérieures
Canada

CONSULTATIONS

**IN PREPARATION FOR THE 43rd SESSION
OF THE U.N. COMMISSION ON HUMAN RIGHTS**

JANUARY 28-29, 1987

Canada

Parking is very limited at the Lester B. Pearson Building. We suggest that public transportation (buses 3 or 6) or taxis be used. The External Affairs Department is located at 125 Sussex Drive. Bus fare is \$1.20. Taxi fare is \$2.75 from the downtown core.

NON - CIRCULATING /
CONSULTER SUR PLACE

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

JAN 23 1987

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

43 244 392

TABLE OF CONTENTS

1	Agenda	1
2	Letter from the Secretary of State for External Affairs	2
3	Commission on Human Rights Agenda	3
4	States Members of the Commission on Human Rights	4
5	Report on the 41 st Session of the United Nations General Assembly	5
6	Country Briefs	6
7	Brief on Indigenous Issues	7
8	Recent statements on human rights	8
9	Extracts from the Simard/Hockin Report and the Government's response	9
10	United Nations Financial Crisis	10
11	Consultations between Non-Governmental Organizations and External Affairs in the field of human rights	11

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

CONSULTATIONS BETWEEN NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS AND
THE DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS IN PREPARATION FOR THE
43rd SESSION OF THE UNITED NATIONS COMMISSION ON HUMAN RIGHTS
(FEBRUARY/MARCH, 1987)

Lester B. Pearson Building, 125 Sussex Drive, Ottawa

JANUARY 28-29, 1987

AGENDA

Wednesday, January 28

08:30	Registration and Coffee	Conference Lobby
09:15	Welcoming Remarks by the Honourable Monique Landry, Minister for External Relations	Auditorium
09:45	Developments at the U.N. since the last session of the Commission	Auditorium
10:30	Coffee	Conference Lobby
10:45	Items on Detentions, Disappearances, Covenants, Religious Intolerance, Minorities	Auditorium
12:30	Sandwich Luncheon	Tower A, 9 th Floor
14:00	Items on the Rights of the Child, Right to Promote Human Rights, Racial Discrimination, Report of the Sub-Commission, Alternative Approaches	Auditorium
15:00	Coffee	Conference Lobby
15:30	Indigenous Persons and the U.N. system	Auditorium

.../2

Thursday, January 29

09:00 -	Working Group on the Middle East	Tower A, 3 rd Floor	
10:30 ?	Working Group on Europe	Tower A, 7 th Floor	
10:30	Working Group on Asia	Tower A, 5 th Floor	
12:30 ?	Working Group on Latin America and Caribbean	Tower B, 3 rd Floor	
	Working Group on Africa	Tower A, 4 th Floor	
	(Working Groups meet more or less simultaneously throughout the morning, and can terminate at the discretion of participants. Coffee will be available in each meeting room. The cafeteria is open on the main floor, east wing.)		
12:30	<table border="1"><tr><td>Lunch</td></tr></table>	Lunch	Cafeteria
Lunch			
13:30	U.N. Financial Crisis and the Human Rights Program	Auditorium	
15:00	<table border="1"><tr><td>Coffee</td></tr></table>	Coffee	Conference Lobby
Coffee			
15:30	Items on right to development, migrant workers, advisory services	Auditorium	
16:00	Question of NGO consultations and evaluation of 1987 program	Auditorium	

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

The Rt. Hon. Joe Clark, P. C., M. P.
Secretary of State for External Affairs



Le très hon. Joe Clark, C. P., député
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Canada

OTTAWA (ONTARIO)

December 29th, 1986

Dear Participants:

I am pleased to have the opportunity to convey these words of welcome on the occasion of the annual consultations in preparation for the Commission on Human Rights. I attach great importance to these meetings as a means of intensifying the dialogue between government and non-governmental organizations in the field of human rights.

The Canadian delegates to the Commission on Human rights will be charged with three principal objectives. First, they are to express Canadian concern that human rights be promoted and protected internationally as a legitimate and valued subject of discussion and action. Second, they are to continue to build on the foundations of earlier meetings in securing passage of strong texts on specific country situations and on the procedures of the United Nations system designed to promote human rights. Third, they are to promote a series of explicitly Canadian initiatives in such areas as the right to promote human rights, mass exoduses and human rights, the rights of minorities and freedom from religious intolerance.

This information book is designed to provide information on the work of the Commission, as well as materials on recent government policy in the field of human rights. We welcome your comments and your participation in this consultative process. I trust that these consultations will prove mutually beneficial, and I look forward with interest to future meetings.

Yours sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joe Clark', written in a cursive style.

3

4

5

6

7

8

9

10

11

3

4

5

6

7

8

9

10

11



**Economic and Social
Council**

Distr.
GENERAL

E/CN.4/1987/1
4 December 1986

Original: ENGLISH

4
5
6
7
8
9
10
11

COMMISSION ON HUMAN RIGHTS
Forty-third session
2 February to 13 March 1987

PROVISIONAL AGENDA

Note by the Secretary-General

Duration and venue of the session

1. The forty-third session of the Commission on Human Rights will be held at the United Nations Office at Geneva from 2 February to 13 March 1987. The first meeting will be convened at 11 a.m. on Monday, 2 February 1987.

Provisional agenda

2. The provisional agenda as noted by the Commission at its forty-second session is reproduced below (see E/1986/22, paras. 577-578).

Pre-session working groups

3. In accordance with previous decisions, the forty-third session of the Commission is expected to be preceded by meetings of five groups in connection with the following items:

(a) Item 8: the Working Group of Governmental Experts on the Right to Development (Commission resolution 1986/16, Economic and Social Council decision 1986/133) is expected to meet from 5 to 23 January 1987;

(b) Item 12: an open-ended working group established under Commission decision 1984/116 to draft a declaration on the right and responsibility of individuals, groups and organs of society to promote and protect universally

recognized human rights and fundamental freedoms (Commission resolution 1986/44, Council resolution 1986/37) is scheduled to meet from 26 to 30 January 1987;

(c) Item 12 (b): a working group composed of five members of the Commission to examine such particular situations as have been referred to the Commission by the Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities under Economic and Social Council resolution 1503 (XLVIII) of 27 May 1970 (Commission decision 1986/109, Council decision 1986/142) is scheduled to meet from 26 to 30 January 1987;

(d) Item 13: an open-ended working group to facilitate the completion of the work on a draft convention on the rights of the child (Commission resolution 1986/59, Council resolution 1986/40) is scheduled to meet from 26 to 30 January 1987;

(e) Item 16: the Group of three members of the Commission appointed under article IX of the International Convention on the Suppression and Punishment of the Crime of Apartheid to consider reports submitted by States parties in accordance with article VII of that Convention (Commission resolution 1986/7) is scheduled to meet from 26 to 30 January 1987.

In-session working groups

4. At its forty-second session the Commission adopted decisions on in-session working groups as follows:

(a) In decision 1986/107, the Commission decided to consider at its forty-third session the possible establishment of an open-ended working group to continue the overall analysis with a view to the further promotion and encouragement of human rights and fundamental freedoms, including the question of the programme and methods of work of the Commission, and alternative approaches and ways and means within the United Nations system for improving the effective enjoyment of human rights and fundamental freedoms;

(b) In resolution 1986/60, the Commission decided to establish at its forty-third session an open-ended working group to continue consideration of the revised draft declaration on the rights of persons belonging to national, ethnic, religious and linguistic minorities, proposed by Yugoslavia, taking into account all relevant documents.

5. Any decisions or resolutions affecting the provisional agenda of the forty-third session of the Commission, which may be taken by the Economic and Social Council at its organizational session in 1987, will be brought to the attention of the Commission in an addendum to the present document. The annotations to the items listed in the provisional agenda will also be issued in an addendum.

Provisional agenda

1. Election of officers.
2. Adoption of the agenda.
3. Organization of the work of the session.
4. Question of the violation of human rights in the occupied Arab territories, including Palestine.
5. Question of human rights in Chile.
6. Violations of human rights in southern Africa: report of the Ad Hoc Working Group of Experts.
7. The adverse consequences for the enjoyment of human rights of political, military, economic and others forms of assistance given to colonial and racist régimes in southern Africa.
8. Question of the realization in all countries of the economic, social and cultural rights contained in the Universal Declaration of Human Rights and in the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, and study of special problems which the developing countries face in their efforts to achieve these human rights, including:
 - (a) Problems related to the right to enjoy an adequate standard of living; the right to development;
 - (b) The effects of the existing unjust international economic order on the economies of the developing countries, and the obstacle that this represents for the implementation of human rights and fundamental freedoms;
 - (c) Popular participation in its various forms as an important factor in development and in the full realization of all human rights.
9. The right of peoples to self-determination and its application to peoples under colonial or alien domination or foreign occupation.
10. Question of the human rights of all persons subjected to any form of detention or imprisonment, in particular:
 - (a) Torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment;
 - (b) Status of the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment;
 - (c) Question of enforced or involuntary disappearances.
11. Further promotion and encouragement of human rights and fundamental freedoms, including the question of the programme and methods of work of the Commission; alternative approaches and ways and means within the United Nations system for improving the effective enjoyment of human rights and fundamental freedoms.

4

5

6

7

8

9

10

11

12. Question of the violation of human rights and fundamental freedoms in any part of the world, with particular reference to colonial and other dependent countries and territories, including:
 - (a) Question of human rights in Cyprus;
 - (b) Study of situations which appear to reveal a consistent pattern of gross violations of human rights as provided in Commission resolution 8 (XXIII) and Economic and Social Council resolutions 1235 (XLII) and 1503 (XLVIII): report of the Working Group established by the Commission at its forty-second session.
13. Question of a convention on the rights of the child.
14. Measures to improve the situation and ensure the human rights and dignity of all migrant workers.
15. The role of youth in the promotion and protection of human rights, including the question of conscientious objection to military service.
16. Implementation of the International Convention on the Suppression and Punishment of the Crime of Apartheid.
17.
 - (a) Study in collaboration with the Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities of ways and means of ensuring the implementation of United Nations resolutions bearing on apartheid, racism and racial discrimination;
 - (b) Implementation of the Programme of Action for the Second Decade to Combat Racism and Racial Discrimination.
18. Status of the International Covenants on Human Rights.
19. Report of the Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities on its thirty-ninth session.*
20. Rights of persons belonging to national, ethnic, religious and linguistic minorities.
21. Advisory services in the field of human rights.
22. Implementation of the Declaration on the Elimination of All Forms of Intolerance and of Discrimination Based on Religion or Belief.
23. Election of members of the Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities.*
24. Draft provisional agenda for the forty-fourth session of the Commission.
25. Report to the Economic and Social Council on the forty-third session of the Commission.

* See annotations to this item in E/CN.4/1987/1/Add.1

LOWE-MARTIN

4

5

6

7

8

9

10

11

86-2380

STATES MEMBERS OF THE COMMISSION ON HUMAN RIGHTS, 1987

ISSUE

The Commission on Human Rights was established in 1946. Its primary purpose is to prepare recommendations and reports on international declarations or conventions, conventions on civil liberties, freedom of information, the protection of minorities, the prevention of discrimination on the basis of race, sex, language or religion, and any other matter concerning human rights. The Commission is composed of 43 members elected for a term of three years by the Economic and Social Council.

For the 1987 Session, the members of the Commission are as follows:

African States

Algeria (1988)*
Congo (1987)
Ethiopia (1988)
Gambia (1987)
Lesotho (1987)
Liberia (1987)
Mozambique (1988)
Rwanda (1989)
Senegal (1989)
Somalia (1989)
Togo (1989)

Asian States

Bangladesh (1988)
China (1987)
Cyprus (1988)
India (1988)
Iraq (1989)
Japan (1987)
Philippines (1989)
Sri Lanka (1987)
Pakistan (1989)

Latin American States

Argentina (1987)
Brazil (1989)
Colombia (1988)
Costa Rica (1988)
Mexico (1989)
Nicaragua (1988)
Peru (1988)
Venezuela (1987)

Western European and Other States

Australia (1987)
Austria (1987)
Belgium (1988)
France (1989)
Germany F.R. (1987)
Ireland (1988)
Italy (1989)
Norway (1988)
United Kingdom (1987)
U.S.A. (1989)

Eastern European States

Bulgaria (1987)
Byelorussian S.S.R. (1988)
German Democratic Republic (1989)
U.S.S.R. (1988)
Yugoslavia (1989)

*Indicates expiration date of term.

5
6
7
8
9
10
11

5

6

7

8

9

10

11

REPORT ON THE 41st SESSION OF THE
UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY

The work of the Third Committee (human rights, humanitarian and social affairs) was in a state of transition at the 41st Session of the General Assembly (1986), as no major question (except the adoption of a text on the draft declaration on the right to development) dominated debate. The Third Committee largely completed its agenda in the shadows of the financial crisis and in light of severe budgetary restrictions facing the United Nations organization. Emphasis was on short or medium term activities and programs rather than on new initiatives. The Canadian delegation intervened on the majority of items, and was particularly active on the agenda items concerning the international covenants, drugs, refugees, human rights and women's issues. In all cases, concrete resolutions were adopted by consensus, or with comfortable majorities. Seen in this light, UNGA 41 confirmed the tendency towards reform in the UN system, and also confirmed the priority which human rights seems increasingly to be enjoying among member states.

The debate on racism and racial discrimination, which largely is a discussion of Apartheid and South Africa, evolved in a climate of relative moderation, despite numerous oratorical attacks on South Africa and calls for global and obligatory sanctions. Even the presentation of the Special Rapporteur, Mr. Ahmed Kalifa, was only a repetition of earlier years, although the question of the cost of his trip to present his views (as well as the expenses of all special rapporteurs) elicited a passionate debate on the sometimes selective and inaccurate nature of Mr. Kalifa's work as annexed to his report. On the Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination, whose 1986 committee session was cancelled, there were informal consultations in which the Canadian delegation played an active role, which resulted in the adoption of a consensus text which foresees the holding of an extraordinary session of states parties to the CERD in 1987, in an effort to end the financial impasse restricting committee sessions.

In the debate on social questions (aging, youth, handicapped persons), the majority of delegations placed the accent on programs at the national level, in part in order to reduce the impact of confrontation between proponents of two special funds on aging, one proposed by Malta, the other by the Dominican Republic. The same climate of confrontation over funding dominated debate concerning the decade for handicapped persons. Questions related to youth were mentioned only in passing, and even

6

7

8

9

10

11

the Socialist Countries, generally those most interested in this item, were relatively reserved in speaking of programs and policies in favour of youth.

The debate on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women and Action Strategies for the Promotion of Women to the Year 2000 saw the adoption by consensus of four resolutions and one decision (proposed by Canada), according to which the medium-term plan adopted by the Nairobi Conference will be the object of debate at the extraordinary session of the Commission on the Status of Women in January, 1987. Canada played an active role to ensure that these strategies would lead to concrete results, in order to counteract the intent of some delegations to use financial restrictions to the disadvantage of programs relating to women.

On Religious Intolerance, Science and Technology, Rights of the Child, the International Covenants and Torture, a general debate results in interventions on a variety of themes, in which the one common denominator was probably the usefulness of a certain degree of moral authority to underline the importance of the human rights activities of the UN.

On drug issues, the Third Committee emphasized three themes which were the subject of three separate texts: the struggle against production, trafficking and consumption of drugs; the Convention on Illicit Trafficking; and the International Conference on Drugs which will take place in Vienna in 1987.

Debate on the item concerning the High Commissioner for Refugees demonstrated the importance of international cooperation in avoiding new, massive streams of refugee flows, and in facilitating the voluntary repatriation of refugees, as well as in providing for temporary asylum. A contentious Danish draft resolution which would have based a new selection process for asylum countries on population density, natural resources, the size of a country's territories, and gross national product was not put to a vote. Despite encouraging progress in a number of regions, refugees will still capture considerable public attention, and demand special programs of assistance, particularly in developing countries.

The debate on human rights in the world was highly politicized, and each region drew attention to human rights violations in other parts of the globe. The Canadian intervention, given by Ambassador Stephen Lewis,

confirmed Canada's concern with flagrant violations of human rights, and touched a number of specific areas. If the overall balance of interventions was not remarkable for oratorical excellence, there were the usual behind-the-scenes attempts to influence the outcome of all texts. Eventually, resolutions were adopted on Afghanistan, Chile, Guatemala, El Salvador and Iran. Canada played an active role in the text on Iran, and supported efforts by the Western Group of states to secure equally strong texts on other areas of the world.

The evaluation of the emerging right to development continued to be disappointing, and work will continue at the Commission on Human Rights. While sympathizing with the views of developing countries that this right be given firm recognition in international law, Canada continued to have strong reservations about key concepts of the emerging text, particularly the endeavour to weaken human rights principles already enshrined in key United Nations documents.

Finally, the Canadian delegation participated actively to defend the accumulated accomplishments of the United Nations in the field of human rights, both through active interventions on most items, as well as in private negotiations on key items. While the financial crisis cast a certain pall across the entire system, and may have tended to undermine efforts to secure progress on broad fronts, we believe that we successfully fended off efforts designed to weaken the UN system, and thus we have paved the way for continued progress, once the current financial crisis has been resolved.

6

7

8

9

10

11

STATUS OF THE INTERNATIONAL COVENANTS ON HUMAN
RIGHTS

ISSUE:

Under this item, the Commission will have before it a report of the Secretary General on the status of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR), the International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR) and the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights which provides an individual complaint mechanism.

BACKGROUND:

At its 21st Session in 1966 the General Assembly adopted and opened for signature, ratification and accession the ICESCR, the ICCPR and the Optional Protocol to the ICCPR. Both Covenants and the Optional Protocol entered into force in 1976. The Assembly also requested that the Secretary General submit to its future sessions, reports concerning the state of ratification of the Covenants and the Optional Protocol. As of July 25, 1986 there were 83 States Parties to ICCPR and 37 to the Optional Protocol. Eighteen countries have made the declaration under Article 41 of the ICCPR that provides an interstate complaint mechanism. States Parties to the ICCPR report to a body of independent experts, the Human Rights Committee, on the implementation of the Covenant. States Parties to the ICESCR (of which there were 87 as of June 1, 1986) are required by Article 16 of the ICESCR to report to the Economic and Social Council (ECOSOC) of the UN on the measures which they have adopted and the progress made in achieving the observance of the rights recognized therein.

(A) ICESCR:

The monitoring committee that reviews states' reports on implementation of the ICESCR has been through several organizational changes since it was established by ECOSOC in 1987 (ECOSOC Decision 1978/18) as a sessional working group of ECOSOC on the implementation of the ICESCR. Initially it consisted of 15 representatives of States Parties selected by the President of ECOSOC. This was changed by ECOSOC Resolution 1982/33 to 15 designated "governmental experts" of 15 member states elected by ECOSOC for three years.

6
7
8
9
10
11

ECOSOC Resolution 1985/17, adopted in 1985, made several changes to the organization of the monitoring committee. The (renamed) Committee on Economic, Social and Cultural Rights is now structured in the same manner as the Human Rights Committee, consisting of 18 nationals of States Parties to the Covenant, elected in their personal capacities (rather than governmental experts) for (overlapping) terms of four years. The first Committee on Economic, Social and Cultural Rights was elected at the 1986 spring session of ECOSOC, and its mandate will commence in the spring of 1987. Thus, the latest report received by ECOSOC (E/1986/49) is the last from a working group of governmental experts.

In its 1986 report to ECOSOC, the working group, wishing to assist the new Committee on Economic, Social and Cultural Rights, made a number of suggestions for improvements in regard to the submission, content and consideration of reports.

(B) ICCPR:

The Human Rights Committee is composed of 18 nationals of States Parties to the Covenant elected in their personal capacities by States Parties for a term of four years. It monitors State Parties compliance with the ICCPR. In addition, it receives, considers and adjudicates complaints from individuals concerning alleged breaches of the obligations in the Covenant by a state party which has ratified the Optional Protocol.

The Committee is required by the ICCPR to present a report each year to the General Assembly. The reports contain decisions of the Committee on Optional Protocol complaints as well as its comments on the implementation reports of states parties. Because of the UN's financial problems the Committee was required to cancel its fall 1986 session.

CANADIAN POSITION:

Canada acceded to the Covenants and the Optional Protocol in 1976 and considers them to be important human rights instruments. We generally take an active part in the debate on this item.

Canada has traditionally co-sponsored the standard resolution on the Covenants, introduced by one of the Nordic countries, and did so last year (Res. 41/119). The resolution was adopted by consensus.

In 1986, both the Commission on Human Rights (CHR 42) and ECOSOC (1st Session) adopted standard resolutions on the status of the Covenants (CHR Res. 1986/17, ECOSOC Res. 1986/5). ECOSOC Res. 1986/5 also takes note of and calls for a commemorative meeting devoted to the 20th anniversary of the International Covenants.

Canada presented its initial report on Articles 13-15 of the ICESCR to the UN in May 1985. The report was favourably reviewed, by the working group of governmental experts, in April 1986.

As a result of a successful presentation of our supplementary report late in October 1984, the date for presentation of Canada's second periodic report under the ICCPR was deferred until April 1988.

Canada is interested in more than just the number of ratifications to the Covenants and Protocol; we are concerned also with the implementation of the instruments and reporting procedures under them. Regrettably, the current financial crisis at the United Nations has already forced the Human Rights Committee to take steps to cut expenditures. The Committee on Economic, Social and Cultural Rights will, no doubt, be similarly constrained, perhaps to its detriment. We will be following with interest, therefore, the performance of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights.

As for the performance of the Human Rights Committee, Canada continues to be pleased with its activities and approach. Canada takes an active interest in its report both at the General Assembly and the Commission on Human Rights. Overall we regard it as a body which is actively contributing to the advancement of human rights in the international context.

6
7
8
9
10
11

CONVENTION ON THE RIGHTS OF THE CHILD

BACKGROUND:

At UNGA 41 in 1986, Canada co-sponsored a Polish initiated Resolution calling for the CHR to give the highest priority at its forty-third session to completing the draft convention. The open-ended working group of the previous session met for one week in January 1986 and adopted seven more articles of the draft convention. To date 29 articles have been adopted by the working group. Several proposals for substantive articles and the implementation articles remain to be discussed. There were a total of 27 articles in the original Polish draft convention.

Canada participated actively in the CHR working group benefitting from the consideration given to the question by a federal-provincial working group. At CHR 42, Resolution 1986/59 (co-sponsored by Canada), which received the working group's report and called for the re-establishment of its mandate, was adopted without a vote. ECOSOC Resolution 1986/40, adopted without vote, approved the re-establishment of the open-ended working group at CHR 43 in 1987 for a one week meeting and noted the usefulness of the Secretariat providing relevant documentation in advance of this meeting. This decision was approved by the General Assembly at last year's session.

Western co-ordination was facilitated at the CHR 42 working group by meetings of the Western group, chaired by Canada, held before and during the working group itself. A new and welcome development was the increased interest and presence of UNICEF, which clearly wishes to take a more active role in the drafting of the Convention. Due to the U.N. financial situation, Poland did not, as it did at CHR 41 in 1985, seek to extend the length of the working group from one to two weeks. At the last meeting of the working group a record number of seven articles was adopted. The articles adopted were: Article 18 - Child Labour, Article 19 - Penal Process, 18 Bis - Drugs, 9 Bis - Identity, 20 - Children in Armed Conflict, 12 Ter - Non-Criminal Detention and 21 - Savings Clause. For Articles 18, 19, 12 Ter and 21 Canadian proposals were used as basis for discussion and after relatively minor amendments, were adopted.

Canada has been a strong supporter of this proposal and the Canadian delegation will continue to work actively at the CHR to bring the project to completion as early as possible.

6

7

8

9

10

11

Draft Body of Principles for the Protection
of All Persons under Any Form of Detention
or Imprisonment

Background

The Draft Body of Principles originated with the 37th session of the Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities, held in 1978. A Third Committee working group analysed the draft principles at the 35th session of the United Nations General Assembly (the UNGA) and referred this matter to the Sixth Committee. A working group of the Sixth Committee, chaired by Italy, was formed at the 36th UNGA and has been meeting annually since that time.

Developments at the 41st UNGA

Considerable progress was accomplished this year, as the following principles were provisionally adopted: 22(2) on access to the results of medical examinations, 23 on the admissibility of evidence obtained in contravention of the principles, 24 on the right to obtain educational, cultural and informative material, 25 on the inspection of places of detention and imprisonment, 26 on disciplinary offences, 27 on assistance to the families of detained or imprisoned persons, and 28 on habeas corpus. 29 on the right to bring action for mistreatment was amended as a result of the changes made in 28. The brackets were removed in principle 13 on the right to the assistance of an interpreter, and in 22(1) on the right to request a second medical opinion. The working group also provisionally adopted the definitions of the following concepts: "arrest", "detained person", "imprisoned person", "detention" and "imprisonment". These definitions should be of considerable assistance at the next session of the working group in eliminating some of the brackets still found in a number of principles.

Canadian Position

1) In regard to principle 22(2), the Canadian delegation maintained that steps should be taken to avoid making it absolutely impossible to gain access to medical results and, on the other hand, that detained persons or prisoners should not be allowed access to such results if they would incur serious damage thereby. The working group took these remarks into consideration in adopting a wording that recognized the right to access to medical results in every case, and stating that "the modalities therefor shall be in accordance with relevant rules of domestic law".

6
7
8
9
10
11

- 2) Canada did not wish to see principle 23 take on the form of an absolute rule on the admissibility of evidence in a judicial procedure, as the provisional text does not do so.
- 3) The Canadian delegation suggested returning to the original version of principle 25(1), which the task force agreed to do.
- 4) Canada successfully proposed that the procedures set forth in procedure 28 be free of charge for persons without sufficient income.
- 5) In order to clarify the definition of "arrest", the Canadian delegation proposed an amendment, which was accepted by the working group, by which all persons arrested, legally or otherwise, would receive guaranteed protection in accordance with the principles.
- 6) Canada also raised the question whether the principles would apply only to incarceration or to other forms of deprivation of freedom as well, such as curfew, parole, etc. It was agreed that during its next session the task force would add to the principles a general clause to have the principles apply as extensively as possible and mutatis mutandis, to every person deprived of his freedom.
- 7) The Canadian delegation questioned the usefulness of the adjective "final" to describe condemnation in the definitions of "detained person" and "arrested person", but it was not possible to reach a consensus on this matter. In view of the time constraints, it was agreed to place "final" in brackets for future discussion.

Future Proceedings

In view of this year's achievements, the working group will almost certainly complete its work during the 42nd UNGA. To do this, it will have to eliminate the brackets still found in the body of principles, make the changes required by the adoption of the definitions and define the concepts of "law and regulations made in accordance with the law" and "judicial or other authority". Finally, the working group must consider the body of principles as a whole, polishing it and eliminating instances of repetition.

LOWE-MARTIN

6

7

8

9

10

11

86-2380

COUNTRY BRIEFS

AFRICA

ETHIOPIA
UGANDA
SOUTH AFRICA

AMERICAS

CHILE
CUBA
EL SALVADOR
GUATEMALA
HAITI
NICARAGUA
PERU

ASIA

AFGANISTAN
INDIA
INDONESIA
KOREA
PAKISTAN
PHILIPPINES
SRI LANKA
VIETNAM

EUROPE

CSCE
Update

MIDDLE EAST

OVERVIEW

EGYPT
IRAN
IRAQ
ISRAEL
LEBANON
SYRIA

7

8

9

10

11

ETHIOPIA

INTRODUCTION

Ethiopia is one of the poorest countries in Africa and, according to internationally recognized social indicators, one of the least developed. In 1984, before the famine attracted worldwide attention, the country was receiving an average of \$6 US per capita in official development assistance compared to an average of \$22 US per capita for the whole of Africa. While the food crisis has diminished in 1986, an estimated seven million people will continue to need food aid in the short term.

BILATERAL RELATIONS

Canada was one of the first countries to respond to the famine situation in Ethiopia. Even before news reports attracted the world's attention to the tragedy, Canadian emergency food aid was being unloaded at Ethiopian ports.

Canadian relations with the Ethiopian government are good; the Ethiopian leaders appreciate Canada for its non-ideological approach as well as the important contributions made by Canadian non-governmental organizations to the development of Ethiopia, including the prominent role played by Canadian missionaries in the past in the education sector. The Canadian government has pursued a frank and amicable dialogue with Ethiopian leaders, both with respect to the delivery of Canadian assistance as well as on various policy issues including human rights.

Canadian bilateral emergency assistance, mostly food aid, has totalled between from \$15 to \$25 million over the past few years (e.g. \$25 million in 1985-86 and \$16.5 million in 1986-87). Approximately 40.5 million of the \$85 million of the Special Fund for Africa went to NGO projects in Ethiopia, from December 1984 to March 1986. Canadian relief assistance in 1984-85, at the peak of the crisis, (including government bilateral and multilateral assistance and the \$50 million donated by the private sector) totalled \$110 million. In terms of development assistance, CIDA funds a rural water drilling programme

7
8
9
10
11

(\$14.8 million over 5 years) as well as a number of projects implemented by Canadian and international NGOs throughout Ethiopia.

HUMAN RIGHTS SITUATION

The Canadian government is concerned with the extreme poverty and general human rights situation in Ethiopia including human rights violations which have occurred during the implementation of specific Ethiopian government programmes such as the resettlement programme. The civil war in Eritrea and Tigray is also of concern in view of the continued waste of human and financial resources which could be more appropriately used for the development of the country. The Secretary of State for External Affairs and Canadian representatives in Addis Ababa and in Ottawa have raised these concerns with the Ethiopian authorities on several occasions. With regard to the resettlement programme, the Ethiopian authorities have taken into consideration representations made by Canada, other countries and specialized agencies of the United Nations. The program was halted in March 1986, in order to consolidate the existing resettlement sites and to ensure that adequate planning and resources will be devoted to any future resettlement. The Ethiopian government admitted that abuses were committed in the implementation of the programme and indicated that future resettlements will be conducted on a voluntary basis. Through its continued presence in Ethiopia, Canada hopes to contribute to bring about improvements in the human rights situation in Ethiopia as well as in the economic and social living conditions of the general population.

UGANDA

INTRODUCTION

Since coming to power in January 1986 and after two decades of civil and tribal strife President Museveni has committed his government to the promotion of national reconciliation and economic recovery. The economic and social infrastructure has been devastated and will require considerable financial and human resources over the next few years.

BILATERAL RELATIONS

Bilateral relations between Canada and Uganda which were established at the time of independence in 1962 have been hampered over recent years by the instability and civil disturbances in the country. Canadian development assistance which had steadily increased since the implementation of the first projects in the agriculture and education sectors in the early 1960's, was effectively terminated during the Amin regime, although Canada continued to provide humanitarian assistance through international NGOs. Canada participated in the Commonwealth observer team organized to supervise the 1980 elections which returned Milton Obote to power as well as, in 1982, in a Commonwealth military training programme. Since 1980, Canada has provided approximately \$26 million in relief and development assistance channelled exclusively through NGOs and multilateral agencies. With the advent of the new government and the increased prospects for long-term peace and stability, Canada is giving careful consideration to the provision of development assistance in various essential sectors in order to contribute to the achievement of the Ugandan government's objectives of national reconciliation and economic recovery.

HUMAN RIGHTS SITUATION

The Canadian government is greatly encouraged by recent developments in Uganda with respect to the human rights situation and President Museveni's assurances in this regard. It is hoped that through increased development assistance, through NGOs, multilateral or bilateral channels, Canada can make a contribution to the reconciliation process as well as to general economic and social conditions in Uganda.

7
8
9
10
11

APARTHEID IN SOUTH AFRICA - CANADIAN POLICY

Canada's policy in South Africa is dominated by uncompromising opposition to apartheid, the system of institutionalized racism that has allowed a small minority to hold power and to prosper at the expense of the rest of the population. Our efforts are aimed at seeing that system eliminated and a peaceful transition to a new South Africa with a non-racial representative government. Canadian political leaders dating back to John Diefenbaker have taken actions reflecting the revulsion Canadians feel toward apartheid. In the last two years the government has steadily increased the pressure in an effort to end a regime we see as fundamentally unjust and degrading.

South Africa has the potential to offer its people - all its people - the fruits of a rich economy. Instead, its disparities and inequities shock the outside observer. Some changes have indeed been introduced in the system in recent years but the fundamental structure, based on race, persists. It is a system clearly intended by whites to ensure that their own domination and privilege remain unchallenged.

In seeking an end to apartheid, the Canadian government wants to act in the best interests of not only the majority of South Africans who are victims of the system but also of the white population as well, which will be faced with violent and cataclysmic change if it does not soon opt for peaceful negotiation with authentic black leaders. At the same time, prolonged violence in South Africa will only worsen the lot of other countries in the region, which have already been prey for too long to their powerful neighbour's destabilizing influence.

Canada agreed last August to the Commonwealth package of measures with reluctance and only after the failure of attempts to encourage meaningful negotiations. As a means of contributing to dialogue, the Commonwealth Heads of Government established a Group of Eminent Persons (EPG) who travelled to South Africa during the first five months of 1986 and met a large number of South Africans from all groups, representing a wide spectrum of political views. The EPG, in which Canada was represented by Archbishop Ted Scott, was forced to conclude that Pretoria was not prepared to negotiate and the alternative to further measures against South Africa was to "stand by and allow the cycle of violence to spiral".

7
8
9
10
11

Sanctions

To change a system that we regard as inherently evil, we have adopted, and encouraged other countries to adopt, a series of measures aimed at bringing pressure to bear on the government in Pretoria. Our approach is predicated on two principles:

- (i) that it is better to enact sanctions on a step-by-step basis and thus retain leverage, and
- (ii) that we do not seek to destroy the South African economy, instead to make its beneficiaries understand that its racist underpinnings have no place in a civilized society.

To maximize the effect of our measures, we have tried to impose them in concert with other countries. The package we have arrived at is based on an agreement among Commonwealth members but we have also used other forums, including the United Nations and la francophonie. We have been pleased to note that since last summer, other countries, especially the U.S. but also the EC and Japan have implemented packages that mirror or comprise specific provisions of the Commonwealth package.

The measures agreed to by six of the seven countries at the Commonwealth Heads of Government Review Meeting in August and implemented by Canada are:

- a) ban on air links
- b) ban on new investment and re-investment of profits
- c) ban on agricultural imports
- d) termination of double taxation agreements
- e) termination of government assistance to investment and trade
- f) ban on government procurement
- g) ban on government contracts with majority-owned South African companies
- h) ban on the promotion of tourism

- i) ban on new bank loans
- j) ban on imports of uranium, coal, iron and steel
- k) withdrawal of consular (visitor visa) facilities in South Africa

Humanitarian Assistance

The whole concept of apartheid is an egregious abuse of human rights. In working to mitigate its effects, Canada directs assistance to its hardest hit victims. In September, 1985, the government pledged \$1 million in assistance to the families of political prisoners in South Africa, most of which went through CIDA to Canadian NGO's already engaged in humanitarian work in the country. These funds, raised in 1986 to \$1.5 million, have helped the families of prisoners with day-to-day living expenses.

Development Assistance

The dichotomy of an LDC economy existing within a highly-developed one has presented a special challenge for Canadian development policy which seeks to aid those worst off while avoiding strengthening the system that impedes their advance. The answer for Canada has been to place significant development emphasis and resources on educational assistance for South Africa's disadvantaged blacks.

In July, 1985, the Canadian government announced a contribution of \$5 million for educational assistance that has since been increased to \$7 million. The programme has components in both South Africa and Canada and features scholarships, a substantial fund for local educational activities and training for South African labour organizations. A Canadian programme administrator oversees implementation in South Africa.

As we enter 1987, the situation in South Africa does not encourage optimism. Pretoria's abuse of human rights continues unabated and, because of the most stringent censorship, increasingly unreported. Hundreds have died in politically-related violence. More than 20,000 people have been detained under the State of Emergency, including hundreds, and perhaps thousands, of children. In the face of the deteriorating situation in the country the Canadian government will continue to play a leading role in the struggle to end the agony that is apartheid and to introduce democratic government for all South Africans.

7
8
9
10
11

CHILE

Canada's relations with Chile have focused on trade, immigration and human rights. Bilateral relations have been correct, but generally cool, ever since the overthrow of the Allende regime in Chile by the military coup led by General Pinochet in 1973.

The nature and scope of the relationship has been severely affected by the human rights policies of the present Chilean government but relations are not static.

Commercial exchanges between both countries are governed by a trade agreement signed in Santiago in 1941 and by common membership in GATT. There is no government-to-government trade or economic committee to guide our economic relations as with other Latin American countries but the economic relationship has increased and broadened throughout the course of the last ten years. In 1986 two-way trade will be in the vicinity of \$200 million. Canadian companies, in particular high technology and resource-based companies, have continued to indicate their strong interest in doing business in Chile, and are supported by both EDC, which remains on full cover, and the commercial banks, which have actively engaged in business operations in Chile and whose exposure is extensive. Since 1983, Canada has participated in the Santiago International Trade Fair (FISA) and this has proven to be a highly effective vehicle for sales. The sale of military equipment is regulated by existing policy and, in the case of Chile, no equipment which might be used against the civilian population will be exported. Canadian investment in Chile is modest.

Negotiations on a bilateral air agreement with Canada were concluded in February 1986. Both CPA and Lan Chile have scheduled service to Santiago with two flights each week between Santiago and Montreal (Lan Chile) and Toronto (CPA). The agreement is working well.

There are, as well, a wide range of contacts between Canadian and Chileans in other sectors, including cooperation in the areas of wildlife and resources management, education, trade missions, and culture. The University of Toronto maintains an observatory at La Serena north of Santiago.

Canada does not have a formal bilateral development assistance programme with Chile but is active in several areas. Considerable CIDA funding is provided through Canadian NGO's to their Chilean counterparts. In 1985/86 CIDA provided

7
8
9
10
11

\$2.9 million to Canadian NGOs to support 134 projects and also supports several international NGOs. CIDA INC supports six projects for a total value of \$1.1 million. The MAF is \$150,000 and the IDRC also supports various projects in Chile.

Following the military coup, Canada accepted over 7,000 political refugees from that country. These refugees, plus an additional 3,000 Chileans who came to Canada under other immigration categories, formed the basis for a strong coalition in Canada opposed to the current regime in Chile and to any improvement in Canada's relations with that country. The size of the Chilean community is now approximately 25,000.

Canada consistently has made known to the Chilean authorities its concerns over the continuing violations of human rights in that country. This has been done directly through diplomatic channels and in international fora such as the United Nations General Assembly, the Commission on Human Rights and ECOSOC. Consequently, from time to time, bilateral relations between our two countries have been strained because of the Chilean Government's abuses of human rights and the resultant Canadian reaction. There is, however, a belief among many of our Chilean interlocuteurs that Canadian attitudes towards the human rights situation are balanced and objective.

Contacts at the ministerial level between Canada and Chile have been limited. In March 1981, the then Minister of State for Trade, Ed Lumley, led a trade mission to Chile and was the first (and only) Cabinet Minister to visit that country since 1968. A meeting took place in October 1983 at the UNGA between Minister Pepin and then Foreign Minister Schweitzer. In March 1986, at the Regional Conference of Labour Ministers, in Montreal, Bill McKnight had a short meeting with his Chilean counterpart which focussed almost exclusively on the situation in Chile and human rights.

No further ministerial visits are contemplated although a Parliamentary Delegation visited Chile in September and there are contacts between senior officials. M. R. Bell, Assistant Deputy Minister, Latin America and Caribbean Branch, visited Santiago in August 1985. In December 1985 the Director General of Foreign Policy in the Chilean Foreign Ministry visited Ottawa to review bilateral relations and events in the region. A further meeting at this level was held in November 1986 in Santiago between Mr. Bell and his counterpart, Ambassador Illanes.

Chilean officials have frequently expressed an interest in expanding the bilateral relationship. The potential in this regard is very real but the parameters of the relationship will continue to be restricted until there is a significant and positive change in the human rights policies of the present regime.

CUBA

Despite the marked ideological differences between the two countries, Canada and Cuba have maintained fairly close relations.

Canadian general interests in Cuba are essentially of an economic and political/security nature. In economic terms Cuba is Canada's third largest market in Latin America. This activity has been supported by periodic exchanges and cooperation in the agricultural field which has improved the climate for Canadian sales. In political/security terms, Cuba is the largest Caribbean state and lies astride the trade routes used to transport petroleum products from Mexico and Venezuela to Eastern Canadian ports. Canada's longstanding willingness to maintain a businesslike relationship with Castro's Cuba, together with examples of continuing cooperation have placed us in the position to monitor the evolution of Cuban foreign policy.

Generally, Canada is perhaps better placed than any other NATO country to carry on a political dialogue with Cuba. Cuba accepts that Canada, as a country of the western hemisphere, has an interest in developments in the hemisphere equal to its own. Cuba also remembers, and is grateful for, Canada's resistance in the 1960's to pressures to break diplomatic relations and cease trade. At the time, Prime Minister Pierre Trudeau was the only NATO Head of Government to have visited Cuba (1976). These factors make Canada unique and provide an excellent basis on which to speak frankly and without rhetoric. Valuable exchanges of view occur both at the level of ministers and senior officials.

However, various multilateral irritants exist which have placed restraints upon the relationship. The presence of Cuban troops in Angola, Cuban arms shipments to various Central American countries, the active support of guerrilla forces in Central America and the continuing presence of Cuban advisors in Nicaragua are cause for concern. We are also concerned about the recent detentions of human rights workers in Cuba.

7

8

9

10

11

A modest immigration programme exists and its prime function is to facilitate the reunification of Canadian citizens of Cuban origin with their family members in Canada. However, in some cases, Cuban authorities have not always acceded to requests for exit permits from prospective immigrants already in possession of Canadian visas.

Cuba values Canada as a reliable western supplier of goods and services. There is also a large tourist trade with about 45,000 Canadians visiting Cuba in 1985/86. This trade is particularly valued by Cuba given the large quantity of foreign currency generated. Cultural relations have also been good and have shown considerable growth potential.

EL SALVADOR

Canada's policy on El Salvador can be described as being the encouragement of human rights improvements and the provision of support to democratic development through the alleviation of the root socio-economic causes of the internal conflict. This policy is carried out in two main ways. First, Canada monitors the human rights situation and supports multilateral efforts to bring about further improvements. Our interest in this area and our support for dialogue in the country are also reinforced in bilateral meetings with the Salvadorans at all levels. Second, Canada has restored bilateral aid to El Salvador (suspended in 1979) as a humanitarian response to the plight of the hundreds of thousands of displaced persons and to the development needs of El Salvador. In our view, the tragic earthquake of October 10 makes it ever more imperative that aid programs such as that offered by Canada be implemented in El Salvador.

The Duarte government was elected in 1984 in democratic elections judged by Canadian and other observers to be fair and representative of the will of the Salvadoran people. He pledged to seek national reconciliation and, to that end, initiated a direct dialogue with the guerrilla opposition. Unfortunately, the third round of dialogue scheduled to take place in Sesori, September 19 fell through. This should not obscure the fact that two earlier rounds did take place and that there is reason to hope that a third round can be rescheduled.

Duarte also committed the government to reducing human rights abuses. There have indeed been significant statistical improvements since the very worst years of the early 1980s. Though the statistics vary according to the source, both the UN Special Representative and the Inter-American Commission on Human Rights noted further progress in 1985-86. Specifically, there has been a reduction in death squad activity, disappearances and civilian bombings.

7
8
9
10
11

While we note these improvements and are encouraged by them, we believe that much more can be accomplished. It is clear that abuses continue on both sides of the internal conflict. For this reason, Canada again supported this year's UN resolution calling for further improvements and for the extension of the mandate of the UN Special Representative. We were particularly concerned in May this year about the detentions of human rights workers and the subsequent allegations made against various church workers and organizations. This concern was expressed directly to the Salvadoran authorities. Canada also favours extensive judicial reform to deal with human rights offenders.

In general, the Canadian policy on El Salvador takes into consideration both the positive and negative factors at play in that country. The resumption of Canadian bilateral aid should not be misconstrued as an acknowledgement that the human rights problem has been fully resolved. Rather, it should be seen as part of a balanced approach to a complex situation. The need for this in such cases was made clear in the government's response to the Report of the Special Joint Committee on Canada's International Relations:

A balanced approach to human rights issues and developments attempts to ensure that repressive régimes will not be rewarded or legitimized through Canadian assistance policies. But it must also ensure that the victims of human rights violations - often the poorest members of society - are not subjected to a double jeopardy by being deprived of needed outside help as well as of their rights. This policy is grounded in the government's conviction that fostering economic and social development is a long-term process conducive to the fuller enjoyment of a broad range of rights.

Given these complexities, current Canadian policy aims to be both realistic and constructive.

GUATEMALA

Human Rights

The Canadian delegation to the 41st Session of the United Nations General Assembly once again spoke strongly on the situation of human rights in Guatemala. Canada's views on the condition of human rights in Guatemala were given equally strong voice at the 42nd Session of the United Nations Commission on Human Rights earlier this year.

The Canadian Government is acutely aware that human rights violations still take place in Guatemala. We are continuing to monitor the human rights situation and remain in contact with appropriate local organizations. Fortunately, despite the distressing events that took place under military rule, there are now moderating forces at work in the country trying to achieve reconciliation, peace, democracy and respect for human rights. For example, the Constituent Assembly elections held in 1984 were praised as an unusually free, open and honest process. A team of independent Canadian observers, led by Mr. Gordon Fairweather, Chief Commissioner, Canadian Human Rights Commission, also judged the national elections held in 1985 to have offered a fair and honest range of choice to Guatemalan voters. Vinicio Cerezo, the new civilian President of Guatemala, has expressed his commitment to changing the political, economic and human rights climate in his country for the better and has made a number of concrete moves in that direction, for example, in the gradual transition from military to civilian control of the development sector including the "polos de desarrollo", a critical factor in strengthening respect for human rights. Despite the continuing violence in Guatemala, we are advised by a number of sources that there also have been improvements in the human rights situation. Labour and human rights groups, such as the Grupo de Apoyo Mutuo (GAM) and the national peasants' association led by Father Giron, have been publicly active in a way that would have been unthinkable only two years ago. The 1986 report of the Inter-American Human Rights Commission of the Organization of American States found that there was a noticeable improvement in the human rights situation in Guatemala since President Cerezo took power. Several hundred Guatemalan refugees have now returned to Guatemala from Mexico and the Government has created a special commission to coordinate this process. Canada is considering the possibility of providing assistance to this project through the U.N. High Commission for Refugees.

Refugees

In 1984 special measures were introduced which provided for the opening of a visa office in Guatemala City, relaxed criteria for the selection of immigrants living in Guatemala, opportunities for Guatemalans in Canada to apply for

7

8

9

10

11

permanent residence without having to leave the country, a moratorium on deportations to Guatemala, and the inclusion of Guatemala in the Regulations for the Designated Category of Political Prisoners and Oppressed Persons (PPOP) so that refugee selection could take place from within that country. The imposition of visitor visa requirements was another element of this program, which was set up to deal with the increasing number of Guatemalans presenting refugee claims from within Canada, many of which lacked substantiation, while still responding to the alarming human rights situation in Guatemala and the need to facilitate the departure of those who are in danger in that country.

In response to the concern that has been expressed over the visitor visa requirement, it should be mentioned that in Guatemala, endangered refugee claimants under the PPOP program are dealt with expeditiously under procedures which waive all other Canadian visa and passport requirements. Statistics for 1985 show that 226 Guatemalans were admitted on the strength of Minister's Permits while 129 people benefitted from this procedure in 1984. In situations where there is less urgency, the Embassy in Guatemala City is prepared to afford priority to all refugee applicants. In 1984, a total of 306 Guatemalan refugees were processed abroad while the corresponding figure for 1985 was 543. Taken together, these two facets of our response to the situation in Guatemala assisted 256 people in 1983, 435 in 1984 and 769 in 1985.

Aid

In 1981, serious concern for the safety of Canadian aid personnel arising from the internal security situation in Guatemala, together with our preoccupation about human rights violations on a massive scale, led the Canadian Government to suspend bilateral government-to-government assistance with that country (non-government organization and multilateral assistance was maintained on a modest scale). In view of changing conditions in Guatemala, we are looking forward to the possibility of resuming this program when it becomes fair and appropriate to do so. The restoration of bilateral aid will depend on our evaluation of internal conditions and the human rights situation as well as the needs of the people and the extent to which Canadian assistance can respond to these needs.

A number of individuals and groups have written expressing their justifiable concern about human rights violations in Guatemala and asking for a commitment not to resume aid until virtually all major political, social and economic problems are resolved in that country. However, it should not be forgotten that the victims of human rights abuses are often the poorest members of a society. We do not believe that they should be doubly penalized by being deprived of international development assistance as well as their human rights.

We believe that the citizens of Guatemala, in particular the indigenous people, who have suffered greatly from violence, internal disorder, economic crisis and social inequality deserve help from the international community for compelling humanitarian reasons. This in no way diminishes our deep concern about the continuing violence in Guatemala and we continue to put forward vigorously our position on human rights. In our view, however, this is not a definitive argument against making a concrete contribution to alleviate the lamentable economic conditions that affect the Guatemalan people. There is a point at which the desire to be of assistance may clash with a decision not to resume a bilateral aid program, especially if that program can be the best mechanism to funnel assistance of a humanitarian nature to the Guatemalan populace.

After several decades of military rule, it is distressing but, regrettably, understandable that it is taking time to achieve all fundamental improvements in the human rights situation that are necessary. The new civilian government is attempting to consolidate its authority and strengthen a fledgling democratic system. It also has sought to play an active role in the efforts to bring about peace in Central America, a position which has been supported by European and Contadora countries and has been forged in the face of outspoken criticism by some elements of the military. With a newly conceived democratic system, severe economic and social problems on the domestic agenda, scarce resources and great needs, these first steps of the Cerezo Administration, in our view, merit international support and encouragement.

Canada has indicated full support for the efforts to protect human rights, promote social and economic reform, and bring peace to Central America. We also have expressed our willingness to be helpful in a practical way. For example, we have offered to invite the new Procurador for Human Rights, when appointed, to visit Canada to receive briefings on our experience and procedures in the protection of human rights. We have maintained a modest program of mission administered funding for small development projects including recently the purchase of equipment for the Mother Teresa Nutritional Centre, the extension and remodelling of a health centre, a day care centre for children, the construction of a dispensary and a training course for women. We would wish to do more in this area, as the situation warrants.

7

8

9

10

11

HAITI

POLITICAL SITUATION

On February 7, 1986 Jean-Claude Duvalier, the President of Haiti since 1971, handed over the reins of power to a civilian-military junta led by Lieutenant-General Henry Namphy, an army staff officer. For nearly two months the Duvalier regime had faced a virtually spontaneous and steadily increasing popular agitation and had declared a state of siege on January 31. Faced with pressures from within and without, President Duvalier was forced to abandon his position.

The army, which along with the church is one of the few well-organized groups in Haiti, has played an important part in the transition and has the strongest representation on the National Government Council, which now has two military and one civilian members. Various tendencies in Haitian society are found in the Cabinet appointed by the junta.

The NGC has established an electoral timetable that is to culminate in November 1987 with legislative and presidential elections. Despite some difficulties, this timetable has been followed so far. However, given the country's precarious economic situation, it will be difficult to meet the high expectations of the deprived population in the short or medium term.

ECONOMIC SITUATION

Disadvantaged as it is by significant structural deficiencies and by a paucity of natural resources, Haiti is the Western Hemisphere's poorest country. This situation has been aggravated by steady population growth. It is anticipated that by the year 2000, the food requirement will surpass the country's production capacity by 87%. Although two-thirds of the people work in agriculture, barely half of the country's area is fit for cultivation. Moreover, the arable land that does exist has been heavily damaged by massive deforestation and resultant erosion. There has been little progress in agriculture since 1980, a year in which coffee and cocoa production actually declined, although the effects of the decline were offset by an increase in the world price for these products.

7

8

9

10

11

The Haitian economy has been stagnant since 1980, and it is estimated that real per capita income in 1986 was 10% less than in 1980. The only sector that has experienced significant economic growth during the 1980s is industrial subcontracting. However, since February almost 12,000 jobs out of 60,000 have been lost in companies affected by the current upheavals in the American electronics industry and concerned over the country's social instability. The tourism industry is at its lowest level and has not yet fully recovered from the attention drawn in the American press to the prevalence of AIDS cases among Haitians.

FOREIGN POLICY

The present Government's policy of openness contrasts with the often xenophobic policy of François Duvalier, who led the country into a regional and international isolation from which it did not completely emerge under Jean-Claude Duvalier, in spite of the efforts that were made. Haiti has been a member of the Agency for Cultural and Technical Cooperation since 1970 and is a member of the main international associations of La Francophonie. It has been much more heavily involved in this field in recent years. Foreign aid to Haiti was estimated to be some \$200 million in 1985.

RELATIONS WITH CANADA

Relations between Canada and Haiti are cordial. Some 2,000 Canadians are living in Haiti, and large-scale immigration in the 1960s and especially the 1970s has given Canada a fairly large Haitian community (some 60,000 persons).

There is still some Canadian investment in Haiti and in 1985 Canadian exports to that country reached \$18.5 million. Our imports from Haiti were \$16.5 million the same year.

Canada was pleased with the change of government and indicated that it supported the transitional government's policies of reform and democratization. This position was reiterated by Monique Landry, the Minister for External Relations, during an official visit to Haiti in November 1986. Canada plans to devote \$80 million over the next five years to official development aid. A project to provide technical support for the electoral process will also be worked out with the Haitian government.

Nicaragua

Canadian policy towards Nicaragua is a distinct one shaped by Canadian criteria. It has been developed in recognition of the geopolitical realities of Central America.

The Canadian Government opposes third party intervention anywhere in Central America and regrets the intrusion into Central America of East/West tensions and the related militarization of the Central American region. Canada does not approve of the supply of armaments by any country to opposing factions in the region. This position has been expressed on numerous occasions to the governments of Central America, the United States Government and the other governments concerned. The United States decision to provide additional aid to the Contras runs counter to our position. Canada has constantly emphasized its firm belief that the countries of Central America must be free to seek their own solution to their own problems without interference from any outside source.

We have given firm support to the Contadora process, including detailed comments on the control and verification features of the draft Contadora peace plan. This has been welcomed by all concerned in the region, including the Government of Nicaragua.

Politically, Canada does not wish to see Nicaragua locked into the Soviet bloc or involved in destabilizing its neighbours. We encourage Nicaragua to move toward the original goals of the Sandinista revolution: a commitment to political pluralism, a mixed economy and non-intervention in the internal affairs of other countries.

We believe that improvements must be made in the Nicaraguan human rights record. The continued suspension of many basic civil rights under the State of Emergency is profoundly disturbing. We encourage political pluralism in Nicaragua and we support the ability of legitimate domestic political opposition parties to continue to function. We deplore the decision to close down the La Prensa newspaper, and the harassment of opposition groups and of the churches, especially the expulsion in July of Bishop Pablo Vega.

7
8
9
10
11

We maintain normal diplomatic and commercial relations with Nicaragua. The USA trade embargo has not fundamentally altered the main lines of Canadian policy. However, the embargo has sharpened issues, exacerbated existing problems, and has, therefore, cast Canadian policy in sharper relief. It is our belief that economic sanctions are counterproductive to the Contadora process. The Government has not introduced special programs to increase trade with Nicaragua. We do not discourage Canadian firms from seeking new business and normal support mechanisms to facilitate trade remain available. Nicaragua has established a trading company in Toronto and it is expected that this initiative will enhance trade opportunities for both countries.

Canadian aid to Nicaragua forms part of a balanced program in Central America and is concrete Canadian support for the Contadora initiative. That aid is more substantial than is generally appreciated, amounting to over \$50 million between 1981/82 and 1985/86.

Canada encourages the resumption of bilateral talks between Nicaragua and the USA, as a complement to the Contadora process. We hope that the June 27, 1986 judgement of the International Court of Justice in the Nicaragua vs. U.S.A. case will assist the parties in achieving a peaceful resolution of the matters in dispute. Canada fully supports the Court as the highest judicial body in the United Nations system and the central role the Court can and should play in the peaceful settlement of international disputes. For this reason, Canada supported the U.N. General Assembly resolution calling for full and immediate compliance with the Court's decision in the Nicaragua case, which was adopted on November 3.

PERU

Background

At the time of the Spanish Conquest, Peru was the heartland of the great Inca Empire, extending from northern Ecuador to central Chile. In the ensuing colonial period, the Indians of Peru were reduced to near slavery. For a majority of the Indian population, the effects of the colonial period are still in evidence today and remain a major factor influencing Peruvian political, economic and social life.

Following a decade of military rule, democratic government was restored in Peru with the 1980 election of Fernando Belaunde, a conservative who had been president in the 1960s. The Belaunde government faced a difficult economic situation. By 1983, the resource-based Peruvian economy was going through one of its worst crises this century due to world recession, low commodity prices, natural disasters and a heavy debt burden. The political cost was reflected in the results of the nation-wide municipal elections of November 1983, in which a Marxist candidate won the mayoralty of Lima for the first time and APRA candidates won most other municipal contests. At the same time terrorism began to spread. The principal group, Sendero Luminoso ("Shining Path"), first manifested itself in Ayacucho province in 1980. A smaller, less violent organization called Tupac Amaru is active in Lima. Violence in rural areas increased and accusations were made of human rights violations by both the armed forces and Sendero. States of emergency were declared in many provinces as Sendero activity increased.

The Presidential elections held in April 1985, resulted in a resounding plurality for APRA's Alan Garcia (48% of the vote). The marxist Barrantes ran second and subsequently withdrew his candidature for the second round of voting. Garcia was then pronounced the winner by the Electoral Court. The governing conservatives were soundly defeated. Garcia's July 1985 inauguration marked the first time APRA had ever assumed office in Peru and the first democratic transition of power for a generation.

The Garcia Government

The new government moved quickly on the economic front announcing an emergency plan designed to cut inflation, control the outflow of dollars and, stimulate domestic productivity and investment. Prices of basic goods were frozen, exchange controls tightened, gasoline

7

8

9

10

11

prices raised, the currency devalued and interest rates cut. A "second phase" of the economic austerity program in October 1985 again cut interest rates, banned imports and froze the exchange rate until the end of 1985. Successive announcements indicate that the Government will continue to intervene in many sectors of the economy.

Within a month of taking office APRA began a massive purge of the national police and rural guard. Punitive measures were introduced against drug producers and traffickers. Major reforms to the legal system were initiated. Steps to control human rights abuses, led to evidence implicating military elements in extra judicial civilian executions. The Joint Chief of Staff and the military commander of Ayacucho province were subsequently removed. Garcia also began efforts to curb military influence by announcing cuts to an order for 26 Mirage fighters and pursuing a rapprochement with Peru's neighbours. A peace commission was formed to investigate human rights abuses and review the cases of some 1,500 suspected terrorists still awaiting trial. So far however, the strategy has had limited success.

The situation in Peru changed markedly in June 1986 when the Sendero Luminoso began a campaign of terrorism within Lima itself. Terrorist prisoners rose in the three prisons in the Lima region. They were quelled with massive force and the massacre of approximately 300 prisoners by units of the Republican Guard. While Garcia condemned this act and called for the arrest of those concerned, it is unlikely that the Government will pursue this question with any vigour.

Foreign Policy Trends

Peruvian foreign policy has long focussed on developments within the region, while also being actively involved with the Third World through membership in the Non-aligned movement and Group of 77. First priority has traditionally gone to regional groupings such as the Andean Pact (with headquarters in Lima) and to the Latin American Economic System (SELA). Regional border disputes have been a major pre-occupation of the Peruvian armed forces.

Under the nationalist APRA, an associate member of the Socialist International, Peru's foreign relations have again taken a major turn. The tone was set in Alan Garcia's inauguration speech which defined Peru's foreign policies as nationalistic, anti-imperialistic, integrationist and non-aligned and which staked out a broad activist role for Peru to promote Latin American unity, regional disarmament and a radical approach to the debt question.

Despite some regional successes and Peru's higher profile in Third World fora, two interlinked issues continue to dominate its foreign relations: the debt question and the relationship with the United States. President Garcia's anti-imperialistic rhetoric, his attacks on USA global policies both economic and political, his stand on the debt and more recently the nationalization of the USA-owned Belco oil company have led to a considerable deterioration in relations between the two countries. Garcia's refusal to deal with the IMF has resulted in Peru being declared in default in August 1986. His continued espousal of the 19% of exports repayment formula, the recent announcement of a 6 month moratorium on debt repayments and Peru's mounting arrears are issues of great concern to Peru's western creditors including Canada.

Bilateral Relations

Contacts between Canada and Peru have developed steadily since diplomatic relations were established in 1944. Canada was represented at President Garcia's inauguration and high level contact was renewed during a September meeting at the UN in New York between the SSEA and Peruvian Foreign Minister Allan Wagner. In February 1986 the Peruvian Prime Minister Alva Castro and Foreign Minister Wagner paid an official visit to Ottawa. Discussions focussed on Peru's debt policies, a review of the CIDA program and foreign policy issues of mutual interest. A parliamentary delegation visited Lima in September to examine the activities of the Embassy.

A major component of the bilateral relationship is the substantial CIDA program. In 1973, CIDA designated Peru a Category I programme country. While bilateral trade relations remain modest Peru is expected again to represent an attractive market for Canadian exports once the question of outstanding arrears is resolved and the Peruvian economy recovers. Several projects with considerable benefits to Canada remain suspended due to Peru's credit problems. 1985 exports to Peru totalled \$46 million reflecting a return to more historic levels. Imports for the same period totalled \$68 million.

One element of the relationship that has assumed an increasing importance over recent years is the growing illicit trade in drugs between Peru and Canada. Related to that are the delays in judicial proceedings of Canadians being detained in Peruvian prisons mainly on drug charges. The transfer of offenders treaty signed in 1980 has provided one means of mitigating the hardships being experienced by them.

7
8
9
10
11

AFGHANISTAN

On December 27, 1979 the Soviet Union invaded and occupied Afghanistan. The Soviet Union installed a new government under the leadership of Babrak Karmal. Since the invasion, the Government of Afghanistan has been controlled by the Soviet Union and Soviet advisors have had effective control of the Ministries. In 1986 Najibullah replaced Babrak Karmal as Secretary General of the Communist Party of Afghanistan. He was formerly the head of KHAD, the secret police in Afghanistan, and is a strong supporter of the Soviet Union.

For the past seven years, the Soviet Union has fought a war against the Mujahideen. The Soviet military tactics have been extremely brutal. It has resulted in the death of over one million Afghans and has forced over five million Afghans to become refugees. The countryside has been devastated as Soviet soldiers have destroyed villages and forced the population to gather in certain cities under their control. The Soviets have used chemical weapons and have even distributed grenades disguised as toys. The counter insurgency campaign is continuing and the Soviet Union has not shown any intention to withdraw its soldiers from Afghanistan.

The Soviet Union and Afghanistan have also committed violations of the human rights of its citizens outside of those committed during the war. They have arbitrarily detained and arrested persons and there has been a consistent policy of torture. There have also been frequent reports of summary executions and disappearances. Amnesty International recently produced a report on these violations of human rights.

Canada has taken a strong position against the Soviet occupation of Afghanistan and the brutality practiced by the Soviet and Afghan governments. Canada broke off diplomatic relations with Afghanistan and no longer recognizes the Government of Afghanistan. Canada's political response to the Soviet invasion has been three-fold. First, we have roundly condemned the Soviet invasion at the United Nations General Assembly, before the Commission on Human Rights in Geneva and in other international bodies. Canada has been one of the most consistent and vocal critics of the Soviet occupation and strongly believes that the world's attention must be focussed on this tragedy. Second, we have attempted to bolster the Government of Pakistan, whose continued opposition to the Soviet presence is critical to the maintenance of pressure on the Soviet Union to withdraw its troops. Third, we have provided over \$114 million in humanitarian assistance for the

7
8
9
10
11

Afghan refugees now living inside Pakistan and we will continue to assist the victims of this tragedy as long as they are unable to return to their homeland.

At the United Nations General Assembly on November 5, 1986, Canadian Ambassador Stephen Lewis condemned the Soviet Union for its occupation of Afghanistan and the violation of human rights. Canada was a co-sponsor and voted in favour of the resolution extending the mandate of the Special Rapporteur on Violations of Human Rights in Afghanistan.

INDIA

Founded initially on the Commonwealth connection, Canada-India bilateral relations have generally been friendly and have featured a tradition of constructive discussions. The existence of a substantial (over 200,000) community of Indian origin in Canada provides a strong cultural link between the two countries. Following the Indian "Peaceful Nuclear Explosion" in 1974, relations for a time became more difficult and Canadian aid programmes were temporarily frozen. Canada continues to regard India, the world's most populous democracy, as a major regional power and through its involvement in the non-aligned movement, an important voice in the North-South dialogue. India's key role in the South Asian region, including its at times trying bilateral relations with Pakistan, is also of major strategic significance. India's membership and current Chairmanship in the recently formed seven country South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC) attests to India's interest in fostering dialogue among South Asian countries.

Canada and India have had a long-standing relationship in development cooperation efforts. India is the largest direct recipient of Canadian assistance. Canadian resources are directed to India through different channels. CIDA supports bilateral projects with the Indian Government. Canada also supports the activities of numerous international financial organizations which have active programs in India. Numerous Canadian and Indian non-governmental organizations (NGOs), cooperatives and universities also work closely in development activities. India is the largest recipient of assistance delivered through CIDA's NGO channel world-wide.

The idea of the independence of the judiciary, introduced by the British, has struck deep roots in India. The Indian Constitution and associated statutes guarantee the full range of legal and human rights. However, human rights organizations have regularly questioned their implementation by civil and military authorities at the local level. Of ongoing concern to such organizations is the situation of the country's 120 million harijan (untouchables) and tribals, who generally occupy a highly disadvantaged position in society. The Indian Government has a variety of programs to protect and assist these groups but the ingrained habits and attitudes of thousands of years continue to militate against these people.

7

8

9

10

11

Some government appointments are reserved for disadvantaged groups and a number of seats in the Lok Sabha (House of the People) and in state legislative bodies are reserved for members of Scheduled Tribes and the harijans.

The Government of India frequently uses its reserve power to place states under 'Presidents Rule' and invoke the National Security Act in order to protect the security and integrity of the country and to maintain order. Political rights are usually suspended for short periods and state elections follow as soon as particular situations stabilize. Direct rule was lifted this fall in the strategically sensitive Moslem state of Jammu and Kashmir.

The most serious challenge to the territorial integrity and democratic process in India comes from the Punjab where Sikh militants, manipulating Sikh consciousness and capitalizing on discontent, are calling for the creation of an independent Sikh state - "Khalistan". There have been acts of terrorism and intimidation directed against both Sikhs and Hindus in the Punjab. The recent murder of the mostly Hindu passengers on a bus in the Punjab is indicative of the tense situation in the state.

Peaceful and democratic elections were held in the Punjab in 1985 and the moderate Akali Dal Sikh party was elected bringing to an end direct rule from Delhi. In spite of the seriousness of the situation in the Punjab, the democratic process has been maintained and suspects held without trial under the Unlawful Activities and Prevention of Terrorists Disruptive Activities Act have been released. The situation in the Punjab remains tense due, in part, to the failure to implement key elements in the Gandhi-Longowal accord of July, 1985.

INDONESIA

Canada since World War II has taken a strong interest in global peace and security. In recent years, it has maintained a strong political interest in supporting governments and institutions which share a commitment to regional peace and stability in Southeast Asia. Indonesia's size, leadership role, and importance as a moderate member of the Non-Aligned Movement, the Group of 77, OPEC, the Islamic Conference and, most important, ASEAN make it a country of increasing political significance to Canada. Indonesia and Canada also share congruent interests across a number of international issues such as the Vietnamese occupation of Cambodia, the Law of the Sea, North-South negotiations and various commodities questions.

Indonesia has been a country of concentration for Canadian bilateral development assistance. Disbursements of about \$300 million are planned during the next 5 years, making this CIDA's fourth largest aid program in Asia. In June 1985, Canada pledged \$40 million in development assistance over the 1985/86 fiscal year. The CIDA programme will be concentrated in human resources development, management of natural resources and commodity and line of credit frequency mechanisms.

Indonesia provides a strong business interest to Canadians, by the size of its domestic market, its sustained growth rate and its potential for exports to Japan and other Asian markets. However, two-way trade remains below potential due to the complexities of business regulations, the need to establish personal contacts with potential business partners, and the generally depressed business environment resulting from low commodity prices (including oil) and generally depressed markets for all exports. Measures such as the recent establishment of a Canadian-Indonesian Business Council has helped to raise the profile of Canadian business interest. Canadian exports to Indonesia were \$ 257.6 million in 1985, while imports were a modest \$ 81.8 million. This imbalance narrowed somewhat in the first 8 months of 1986, with exports of \$182 million and imports of \$73 million. Canadian investment in Indonesia is large in scale but extremely narrow in scope. Between 1967 and 1982, Canada's total investment of approximately \$1 billion was the third largest after Japan and Hong Kong. However, the INCO mining and smelting complex in Sulawesi accounted for 98% of this total. As further new investment lagged, Canada dropped to fifth place in 1983. There has been little Canadian investment in the past three or four years.

7
8
9
10
11

Although Indonesia has adopted many features of open Western economic systems, the evolution of political institutions, freedoms and obligations has tended to reflect indigenous Javanese cultural values, particularly respect for authority and decision-making through consensus. There seem to be few problems with religious freedom for the small non-Muslim minority, as Indonesia formally tolerates all religious beliefs. The media is closely monitored: although largely privately owned, it is expected to responsibly support national development goals and domestic political stability. While self regulation is generally effective, publishing licenses are occasionally withdrawn by the Government. The activities of death squads in 1984 and early 1985 were aimed at eliminating recidivists. There was concern, not only abroad, but among responsible Indonesians, over the implications of this extra-legal implementation of the death penalty. The practice has been discontinued.

Canada closely follows developments in the Indonesian province of Irian Jaya. In particular, we direct our attention to the complex and fragile pattern of local society, in accord with Foreign Minister Mochtar's statement that Indonesia "would respect the traditions, customs and land rights of Irian Jayans." Canada will attempt to influence and moderate, as appropriate, Indonesian policies toward Irian Jaya.

Canada does not condone the manner in which East Timor was incorporated into Indonesia. In earlier years Canada abstained on votes at the U.N. calling for self-determination for East Timor. In 1980, however, this was changed to a vote against the motion, as it did not reflect political realities in East Timor. The Canadian position has been that, rather than polarizing respective positions, greater effort should be focussed on the need to encourage humanitarian relief and economic and social development in East Timor. Canada continues to monitor the situation and is encouraged by the Indonesian government's responsiveness to expressions of concern and demonstrated commitment to the economic and social advancement of the people of East Timor.

Given the apparent improvement in the human rights situation in East Timor, and the seeming effectiveness which representations by Canada and other countries are having on the Indonesian Government, it

would not appear necessary for this issue to be raised at the U.N. (it was last considered in 1982). Moreover, we note that, in March 1985, the Commission on Human Rights decided to drop East Timor from its agenda. Although there are still a number of political detainees (suspected of being Fretilin supporters) awaiting trial, their numbers have decreased considerably. The International Committee on the Red Cross visits prisoners regularly and, in co-operation with the Indonesian Government, has initiated an active program of family reunification. It is also noteworthy that East Timor has been made more accessible to foreign journalists and to visits by Embassy representatives from a number of countries. Canada will continue to convey to the Indonesians the concerns expressed by Canadian organizations and individuals, particularly with regard to access by NGOs.

7
8
9
10
11

KOREA

BACKGROUND

Canada's involvement in the Korean peninsula and with its people began in the late 19th century when Canadian missionaries played an important role in serving Koreans in the fields of education and health care. When North Korea attempted reunification of the peninsula by force in 1950, Canada contributed personnel to the United Nations Command. By the time of the 1953 armistice, 26,791 troops had served in Korea with 516 fatalities. Since that time, Canadian interest on the peninsula has stemmed from a desire to ensure continued stability, to foster regional security, and to develop and protect growing commercial and other bilateral interests with the Republic of Korea (ROK).

The Republic of Korea is now Canada's second largest trading partner in the Asia-Pacific region. In 1985, total two-way trade was \$2.382 billion with Korean exports exceeding imports from Canada by more than 200%. The bilateral relationship has been strengthened in recent years by numerous high-level visits, most recently that of Prime Minister Mulroney in May 1986. Academic and cultural contacts continue to be developed and sports cooperation will grow prior to the 1988 Olympic Games which Canada and the ROK will host.

Canada does not have diplomatic relations with the Democratic People's Republic of Korea (DPRK).

Western concepts of human rights and domestic government are largely alien to Korea's political and legal traditions, which are imbued with the ethos of Confucianism. Only in 1948 did the South Korean Constitution first include reference to human rights and democratic traditions. Since then, South Korean leaders have permitted the exercise of civil liberties only to the extent that their power or the perceived security of the nation were not jeopardized.

Early in the Presidency of Chun Doo Hwan, considerable attention in Canada was directed to the in-camera trials of, and penalties imposed on, civilians accused of organizing and participating in a civil insurrection in Kwangju City on 16 and 17 May 1980. Following these events, an opposition leader, Kim Dae Jung, was tried and sentenced to death by a military court for, inter alia, treason. In January 1981,

7

8

9

10

11

President Chun commuted this death penalty to life imprisonment, released 11 of the 23 co-defendants and reduced the sentences of the remainder. Later, Kim Dae Jung was permitted to go into exile in the United States from where he returned, with the permission of President Chun, in early 1985. He now lives in Seoul and, on numerous occasions, has been placed under house detention.

Events during the past year seem to indicate a hardening of the government's attitude towards frequent demonstrations, primarily by university students. As a result, international interest in human rights in Korea is growing. In early 1986, a signature campaign which aims at generating popular support for the revision of the constitution was initiated by the main opposition party, the New Korea Democratic Party. The authorities have generally reacted with firmness, arresting hundreds of demonstrators. There are frequent reports of the use of harsh interrogation methods on the demonstrators. One female student has accused the police of sexual violation.

At present, discussions on constitutional reform between the ruling Democratic Justice Party and the main opposition group, the New Korea Democratic Party, are stalemated. President Chun has said that if the opposition groups are able to agree, reform can be undertaken prior to the scheduled 1988 Presidential change.

Recent events would suggest that anti-government demonstrations will continue and that anti-American sentiments could become an increasingly important component of the rallies. It is doubtful that basic government tactics of firm police/military force to curb demonstrators as well as mass arrests will change.

Because South Korea allows foreign journalists to enter the country, media coverage of human rights issues has increased and with it, interest by numerous foreign governments and many of their citizens.

It should be emphasized that media access to the Democratic People's Republic of Korea (DPRK) is practically negligible. The human rights situation in that country, therefore, is not exposed. As a result, a closed monolithic totalitarian communist state which denies political parties and dissent appears to be free of any opposition to this type of government. This naturally increases the sensitivity of the South Korean government which has to contend with increasing international criticism.

KOREAN POSITION

At times, President Chun and his government have reacted very negatively to persistent international representations on human rights issues. In public statements, the ROK has promised increased liberalization and democratization; the reality seems to be controls on basic civil liberties. The government argues that forms of democracy must be adopted which take full account of Korean traditions and draws attention to the Korean tendency to factional, centrifugal and violent forms of dissent which could be exploited by North Korea. There remain indications that senior politicians and officials recognize the pragmatic merit and intrinsic worth of encouraging a more open political system.

CANADIAN POSITION

While recognizing that the threat posed by North Korea probably calls for more social control in the southern Republic of Korea than is normal in most western nations, the Canadian government has repeatedly and forcefully conveyed to Korean authorities the continuing concerns of Canadians regarding the situation of human rights in South Korea.

The Canadian Embassy in Seoul continues to monitor demonstrations through the presence of an officer whenever possible, makes representation and follow-up on general and specific concerns, and provides ongoing reports to the Canadian government. Interlocutors have, on occasion, been rather curt as they perceive inquiries and comments on individuals or the general situation to be interference in domestic political matters. The tenor of Canadian representations has recognized, in a pragmatic way, the limits on what can be achieved by Canada and the desire not to antagonize unduly those whom Canada would wish to persuade. During his May visit, Prime Minister Mulroney had extensive conversations on the general human rights situation with President Chun and Prime Minister Lho and made references to the matter in both his speech at the State Banquet and his press conference.

7

8

9

10

11

PAKISTAN

Canada and Pakistan have had close relations since the latter's independence in 1947. The Secretary of State for External Affairs, the Right Honourable Joe Clark, visited Pakistan from December 19-22, 1985. In 1985 Canada-Pakistan trade amounted to \$124 million. Canadian firms in the sectors of power, oil, gas, telecommunications and agriculture are bidding on major contracts. Since 1951 Canada has provided over \$1.4 billion in aid to Pakistan. There has been a steady flow of immigrants to Canada and there are at present 40,000 Canadians of Pakistan origin.

After the Soviet invasion of Afghanistan on December 27, 1979, Pakistan has received over 4 million refugees from Afghanistan. Canada has assisted Pakistan in bearing this burden by providing over \$115 million in food aid since 1979, and in 1985-86 \$4.5 million to the United Nations High Commissioner for Refugees and \$450,000 to the International Red Cross.

Since 1947 Pakistan has been ruled by a succession of military governments and civilian regimes. President Zia-ul-Haq came to power in 1977 after the overthrow of President Bhutto. Political parties were banned and martial law was imposed. In 1983, President Zia-ul-Haq began the process of restoration of civilian rule. In December, 1984 there was a referendum giving President Zia a mandate until 1989. Democratic elections were held in March, 1985 on a non-party basis and a civilian cabinet was sworn in under Prime Minister Junejo. Martial law was lifted on January 1, 1986. Prime Minister Junejo has formed a strong cabinet which is assuming responsibility for the operation of the government although President Zia still has wide ranging powers. Benazir Bhutto returned to Pakistan on April 10 to head up the Pakistan Peoples Party. She and a number of her supporters were arrested on August 14, 1986 but were released on September 17.

The Government has thus begun the process of the return to civilian rule with the lifting of martial law and the institution of a civilian cabinet. The Canadian Government has welcomed the significant and genuine steps towards the establishment of a full civilian democracy. As the orderly resumption of political activities continues, it hopes that leaders on all sides will devote themselves to fulfilling the objective of completing the process of the democratization of Pakistan.

7

8

9

10

11

The Ahmaddiya sect (whose adherents are known as Ahmedis or Qadianis) is not regarded as a branch of Islam by the Sunni majority in Pakistan. The Ahmedis have historically suffered from a degree of persecution for their beliefs. In April of 1984, the Pakistani Government passed a series of ordinances that restricted Ahmedis ability to proselytize on behalf of their sect or to use the traditional symbols of Islam in their places of worship.

The Canadian Government is fully aware that there have been incidents of violence directed against the members of the Ahmedi sect and their places of worship in Pakistan. The Canadian Embassy in Islamabad continues to follow the situation closely by maintaining contact with Ahmedi leaders in Pakistan. We have repeatedly registered, at official levels, the concerns of Canadians about the treatment of this community. During the SSEA's officials visit to Pakistan in December, 1985, he raised the matter personally with his host, the Pakistani Minister of State for External Affairs.

THE PHILIPPINES

Since the elections of February 1986 and subsequent events which established the Government of President Aquino, Canadian political interests in the Philippines have strengthened substantially. The Aquino Administration is evidently committed to re-instituting the democratic process and restoring the health of the Philippine economy. The objectives of political stability and economic growth are obviously linked. As a country with a continuing political interest in supporting governments and institutions which share common ideals and a commitment to peace and stability, Canada is providing encouragement to the Philippines in its current efforts. Furthermore, the Philippines is a member of ASEAN, a regional grouping of increasing political and economic interest to Canada.

The Canadian Government, in August, approved Philippines eligibility for the full range of Canadian development assistance. The Government has identified an indicative figure of \$100 million through CIDA over the next five year period for a development assistance programme to the Philippines, focussing in the short to medium term on bilateral project assistance. Substantial support to NGO and voluntary groups throughout the country has also received strong encouragement from the Aquino Government. A commodity and business enterprise funding facility is also to be created.

The Philippines is a Western oriented nation which offers the potential of substantial trade and investment opportunities. In recent years, two way trade between Canada and the Philippines has moved from a relative balance to a trade relationship weighted in Canada's favor, due to deteriorating economic performance. During the first 9 months of 1986, Philippine exports to Canada were \$40.3 million. During the same period, Canadian exports to the Philippines were \$79.5 million, which represents a 24% increase over the same period in 1985, when trade flows dipped sharply. Long term stability is required if the necessary domestic and foreign investment is to be attracted. Canadian investment in the Philippines at present is negligible.

The human rights situation in the Philippines has improved dramatically since the establishment of the new government. A human rights commission has been established, and the new Armed Forces Chief of Staff has

7

8

9

10

11

stressed his personal commitment, and that of the government, to respecting the rights of individuals. While incidents of human rights violations do occur, perpetrated both by the New Peoples Army insurgents and by right wing groups within the armed forces, they are much reduced over those in the later years of the Marcos regime. Violations are now more closely investigated than before.

A major challenge facing the new government is to establish long term political stability in the Philippines. To this end, the government negotiated a 60 day cease-fire with the insurgents, which has important symbolic, as well as practical, impact. President Aquino has reduced factionalism in her cabinet by dismissing her Defense Minister, who was increasingly expressing views at variance with government policy and contributing to a sense of drift. President Aquino also dismissed several inept and corrupt cabinet ministers, and some with leftist leanings, in response to concerns expressed, notably by the armed forces. Since the cabinet shuffle, factionalism has declined and, perhaps significantly, murders by right and leftwing death squads have declined. Contributing further to the all important sense of stability will be the referendum on the new constitution on February 2, 1987. The new constitution is expected to be overwhelmingly endorsed. The Government, and President Aquino, will then enjoy a more formal legitimacy. In May 1987, congressional and local government elections will be held. With these major events completed, the Government will be able to grapple with central tasks of restoration of business confidence and economic development. A full measure of stability should become apparent if, in addition, the government can reach an enduring accord with the insurgents.

If the government can succeed in establishing a climate of stability, encourage investment, and at least contain the insurgency, the conditions will be highly conducive to economic growth. With economic growth, which in itself will reflect the fact that government has pursued appropriate policies, it can be expected that polarization of views, from both economic and ideological perspectives, will be greatly reduced. Human rights violations can be expected to diminish commensurately and new government policies should enhance and strengthen this trend.

SRI LANKA

Canada and Sri Lanka have had close relations since Sri Lanka gained its independence in 1948. Sri Lanka has been a leader in the Commonwealth and was one of the countries which founded the Colombo Plan, the first major aid initiative for developing countries. The country has been a model for development with a highly educated population and equitable distribution of wealth. It's economic future was bright as the infrastructure developed and new industries, including tourism, began to have an influence on its economic development.

For the past five years, the inter-communal conflict has had devastating effects on Sri Lanka's prospects for sustained political, social and economic development. The decline in foreign investment, the loss of tourism revenue and the financial budgetary deficits are seriously affecting the economy. This conflict, if not settled, will cause prolonged cumulative damage to the well-being of all Sri Lankans.

The intercommunal conflict has also resulted in allegations of violations of human rights by both the Sri Lankan Government and the insurgents. The Sri Lankan Government has denied that such activities occur on a systematic basis or as a matter of policy. Rather, when they do occur the Government of Sri Lanka maintains that they are a result of undiscipline and occasional lapses of control by security forces. The Emergency Regulations and Prevention of Terrorism Act which were passed by the Sri Lankan Parliament have curtailed certain fundamental human rights guaranteed by the Constitution. The Sri Lankan Government has stated that such restrictions were and remain necessary in order for it to cope with the major threat by secessionists to the continued national integrity of the country.

The militant separatist groups have also been accused of violating the fundamental human rights of unarmed civilians. There have been reports of "lamppost" killings of members of rival groups or individuals who have been unwilling to join or support the extremists. There has also been forced conscription of young men by the extremists as well as reports of massacres of Sinhalese by Tamil groups.

The Canadian Government has been deeply disturbed by the situation in Sri Lanka and has deplored the use of violence on both sides. It believes that the only permanent solution will be through political negotiations. Canada supports the Sri Lankan Government in its present negotiations to reach such a settlement. Canada has made a number of high level

7

8

9

10

11

representations to the Sri Lankan Government about the urgent need for a political settlement and fully supports the efforts by the Government of India to promote a negotiated settlement.

The Canadian Government has also strongly presented its views at the Sri Lanka Aid Consortium meeting that was held in Paris in June, 1986. The Canadian representative stated that the defeat of the terrorists will depend on securing the cooperation of the moderates among all the communities concerned and not by force of arms. The security forces must be seen to exhibit a higher standard of professionalism and a respect for human rights than the terrorist forces the Government is seeking to defeat. Canada has continued to be the most active of the donors in expressing its human rights concerns in the aid donor meetings.

The Canadian Government has made a long term commitment to the social and economic development of Sri Lanka. In so far as possible, Canada will maintain a substantial aid program so long as it can effectively reach designated communities and can provide benefits equitably to all communities. The conflict physically inhibits our ability to do so from time to time.

THE SOCIALIST REPUBLIC OF VIETNAM

Introduction

Canada's present policy toward Vietnam resulted from Vietnam's invasion and occupation of Cambodia. Canada's relations with Vietnam, at both the bilateral and international level, cannot therefore be dissociated from the development of the Cambodian situation which since December 1978 has remained a military and political impasse.

Canada-Vietnam Bilateral Relations

The Canadian Government decided to suspend its aid program to Vietnam in February 1979, in reaction to the invasion of Cambodia. This suspension put an end to bilateral aid and CIDA funds which were allocated to a number of NGOs operating in Vietnam. However, for humanitarian reasons, Canada contributed \$50,000 in 1985 through the International Red Cross to assist the victims of two typhoons that had stricken the country. Canadian policy is to consider such requests for purely humanitarian aid for Vietnam on a case-by-case basis. The 1985 aid was limited to a financial contribution.

There are no barriers to bilateral trade, although the Canadian Government does not provide direct assistance to companies wishing to trade with Vietnam, other than through the Program for Export Market Development (the PEMD). Canada's exports to Vietnam have dropped significantly since 1979 with the discontinuation of flour and grain shipments. Canada imported \$2.1 million worth of goods from Vietnam in 1985, not including re-exports of Vietnamese products through Hong Kong to Canada, which totalled \$10.4 million in 1985. Thus, Canadian imports of Vietnamese goods during 1985 totalled \$12.5 million, while our exports to Vietnam reached \$2 million. Following recent textile negotiations, quotas on Vietnam's clothing exports to Canada were imposed.

The most constant element of Canada's relations with Vietnam has been immigration. Since 1979, the Family Reunification Program has enabled nearly 25,000 Vietnamese to be reunited with family members in Canada.

Diplomatic relations with Vietnam have been maintained in spite of the Cambodian invasion. They can be described as cool but polite. Canada's Ambassador to Bangkok is accredited to Vietnam, and members of the Embassy staff regularly visit Vietnam. The Vietnamese Ambassador in London is accredited to Canada.

7

8

9

10

11

Human Rights Situation

The "re-education" camps in Vietnam continue to be a cause of grave concern to the international community. Religious freedom in Vietnam appears to be most constrained, for Christians as well as Buddhists; some priests being kept, for example, in "re-education" camps. The human rights situation is compounded by the invasion and occupation of Cambodia. Canada has regularly expressed its opposition to Vietnam's military occupation of Cambodia. In the past, and to date, Vietnam has shown little concern over criticism of its attitude toward human rights.

THE CONFERENCE ON SECURITY AND COOPERATION IN EUROPE:

UPDATE ON VIENNA FOLLOW-UP MEETING

- . The Vienna Follow-up Meeting opened November 4 with speeches by the Foreign Ministers of the 35 participating countries. The Secretary of State for External Affairs, the Right Honourable Joe Clark, said that Canada is committed to the CSCE process and wants to see progress at Vienna in all areas covered by the Helsinki Final Act. A necessary first step, however, is an improved record of compliance by the USSR and some of its allies with their commitments under the Helsinki Final Act and Madrid Concluding Document. This would build the confidence that would make further progress possible.
- . From November 17 to December 19 the Vienna meeting reviewed the progress made by the participants in implementing the commitments they have undertaken in the CSCE. Western countries, with Canada playing a leading role, have called attention to the shortcomings of the USSR and some of its allies, particularly in human rights, human contacts, and information.
- . The USSR and some of its allies have generally avoided dialogue and attempted to shift the focus to other areas. In response to criticism of their record on human rights they have stressed economic and social rights, counter-attacked with sometimes tendentious charges about the performance of Western countries, or alleged that such criticisms are "unconstructive" and prevent "progress".
- . After the Conference reconvenes January 27, it will begin the process of considering the hundreds of proposals for inclusion in a Concluding Document covering cooperation in all aspects of the CSCE process.
- . Poland on behalf of the Warsaw Pact has already introduced a proposal for an Atlantic-to-Urals disarmament conference. The USSR has proposed a humanitarian cooperation meeting in Moscow (this is not primarily a human rights meeting as sometimes reported by the press, but a meeting to consider cooperation mainly in human contacts, information, culture, and education).

7

8

9

10

11

THE CONFERENCE ON SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE
(CSCE)

- . The CSCE is a system, negotiated in Helsinki and Geneva between 1972 and 1975, and embodied in the Helsinki Final Act. The Final Act was refined and elaborated on by the Madrid Concluding Document.
- . The Helsinki Final Act addresses a range of subjects broadly grouped into three "Baskets".
 - Basket I deals with:
 - (a) Principles guiding relations between participating States:
 - Principles I-VI deal with concepts such as sovereign equality, non-use of force, non-intervention, etc.
 - Principle VII deals with Human Rights
 - Principles VIII to X deal with self-determination and international cooperation.
 - (b) "Questions related to security in Europe"
 - deals with confidence-building measures
 - Stockholm Conference on Confidence - and Security-Building Measures and Disarmament in Europe was mandated at Madrid under this section.
 - Basket II deals with:
 - commercial exchanges
 - industrial co-operation
 - science and technology
 - environment
 - other subjects such as transport, tourism, etc.
 - There is a "basket" covering Security and Co-operation in the Mediterranean.
 - basket III deals with:
 - human contacts
 - information
 - culture
 - education.

7
8
9
10
11

Since the Helsinki Final Act, there have been "Follow-up Meetings" at Belgrade (1977-8) and Madrid (1980-83). Since Madrid, there have been the Stockholm Conference and a series of "Experts'" Meetings.

The Stockholm Conference ended in September, 1986 with a Document embodying the following confidence-building measures which improve upon those in the Final Act:

- 42 days' advance notification must be given of military activity involving more than 13,000 ground troops;
- annual calendars are to be exchanged detailing notifiable military activity planned for the course of the year;
- states conducting notifiable military activity must invite observers from all other participating states to witness these activities;
- a verification provision permits challenge on-site inspection by air and/or ground.
- the zone of application is from the Atlantic to the Urals.

There have also been "Experts'" Meetings on:

- Peaceful Settlement of Disputes (Athens, 1984)
- Security and Co-operation in the Mediterranean (Venice, 1984)
- Human rights (Ottawa, 1985)
- The Cultural Forum (Budapest, 1985)
- Human Contacts (Berne, 1986)

Only the second produced substantial results. The last three did not reach agreement on a concluding document.

The meeting which commences November 4 in Vienna is the Third CSCE Follow-Up meeting, where all aspects of the Final Act are discussed, implementation is reviewed, proposals are examined, and decisions are made about further meetings.

:

- . The participating states include 33 in Europe (only Albania does not participate) and Canada and the United States.
- . Canada has participated fully from the outset and is committed to the process. Our basic objectives are to enhance security and confidence, to break down barriers, and to facilitate the freer flow of information, ideas and people.
- . The Final Act, signed by heads of government, is not a treaty binding in international law, but it represents a political commitment undertaken at the highest level.
- . Canada is concerned at the failure of the USSR and other Eastern European countries to implement commitments in several areas, especially human rights, human contacts, and humanitarian cooperation. We will press for improvement and for balanced progress in all areas of the Final Act.
- . There are three broad groupings within the CSCE: the Warsaw Pact organization (WPO) countries, the Neutral and Non-Aligned (Finland, Sweden, Switzerland, Austria, Yugoslavia, etc.) and the Western group (the NATO countries).

7

8

9

10

11

MIDDLE EAST - OVERVIEW

Western concepts of civil liberties and democratic institutions are not native to the Middle East where the tradition of authoritarianism is deeply entrenched. In these countries, the dynamic of the political structure is the relationship between majority and minority communities rather than the relationship between the individual and the state, as in the West. In many, if not most Middle Eastern countries, the government's legitimacy is widely accepted. Justice, although sometimes ruthlessly applied, is administered in conformity with well-established legal systems. Deviations arise more often on political than on religious or ethnic grounds.

Many states in the region have taken steps to protect minority groups and basic human rights, even if on a limited scale. A few, such as Iran, exhibit large-scale violations of human rights, both on political and on religious and ethnic grounds (the Kurds and Baha'is). The abuses can take the form of summary arrests, torture and/or arbitrary execution of detainees.

Canada has urged bilaterally and multilaterally that these countries adhere to international standards on human rights. In addition, we have provided for refugees a sympathetic haven from persecution.

In the Middle East the ongoing Arab-Israeli conflict, the Gulf war, and the civil war in Lebanon have given rise to abuses. In Lebanon, the government's inability to enforce its rule in large parts of the country has allowed abuses to proliferate. In the Gulf war, the government-sanctioned use of child soldiers, chemical weapons and the mistreatment of prisoners are causes of great concern.

Israel has also been accused of human rights abuses in the occupied territories. In international fora, Canada has supported the applicability of the 4th Geneva Convention to these territories. We have stated publicly that Israeli settlements are contrary to international law and unhelpful to the peace process. We have also raised directly with the Israeli authorities individual cases and questions of academic freedom.

Canada's policy here as on the region generally has been based on the premise that the best way to alleviate these problems is to eliminate their causes by resolving the Arab-Israeli dispute in such a way as to guarantee the legitimate rights of all concerned. Canada's objective has been to work towards the resolution of the political conflicts in the region as the most effective contribution we could make towards alleviating the human rights abuses to which the conflicts have given rise. The most prominent manifestation of this policy is the peacekeeping activity we continue to undertake in the Golan Heights, the Sinai Peninsula and in UNTSO.

7
8
9
10
11

EGYPT

In the last decade Egypt has moved from war to peace, and to greater personal freedom, with contested elections and an active Opposition.

Domestically the Government has focussed on improving the economic situation and maintaining internal stability. It has had some success in promoting economic growth, and the average Egyptian has seen improvement in living standards over the past decade. However, this process is affected by:

- population growth itself (1 million every 9 months) which has strained the country's infrastructure;
- a foreign debt of over \$38 billion US;
- a drop in foreign exchange earnings from workers' remittances, oil exports and tourism.

Although major problems remain, peace with Israel has been beneficial, and economic growth has outpaced population increases resulting in improvement in the standard of living. The USA, Western European countries, and Canada have substantially assisted economic renewal through sizeable aid programs.

CANADA-EGYPT BILATERAL RELATIONS

Due to its size, large population, strategic location, military strength, political moderation and sophistication, a sound relationship with Egypt is crucial to the pursuit of our regional economic, political and security interests.

Canada's ties with Egypt have strengthened substantially over the past ten years. This has resulted in a well-rounded multi-faceted relationship with this cornerstone of Middle East stability which well serves both Canada's bilateral and regional interests.

Development cooperation has been the catalyst accelerating the evolution of meaningful linkages in both the trade and political spheres. The aid program, which began in 1976, has grown rapidly resulting in a real contribution to Egypt's economic development.

Trade and aid have been closely linked with the latter contributing considerably to a substantial growth in exports since 1976. Exports reached a peak of over \$350 million in 1982 falling back to \$286 million in 1984 and \$200 million in 1985.

Well publicized cultural exchanged such as the "Ramses II and His Time" exhibition in Montreal and Vancouver, add an important dimension to Canada-Egypt bilateral relations.

7
8
9
10
11

IRAN

Situation in Iran

Eight years after the overthrow of the Shah, the Islamic government established by Ayatollah Khomeini and his Islamic Republican Party has consolidated its position. There is one legal opposition party, former Prime Minister Bazargan's Freedom Movement. While not actively involved in the day-to-day business of government, the Ayatollah Khomeini as Supreme Religious Guide is the final arbiter and his statements are considered equivalent to law.

Iran is now facing economic difficulties due to the recent fall in oil prices and the cost of its ongoing war with Iraq. The war, which began in 1980, is now entering its seventh year at great cost in material damage and human life. Since 1982 the Iraqis have been seeking a settlement but the Iranians refuse to negotiate an end to what they call the "imposed war". Tehran is publicly threatening to launch another major offensive against Iraq in the near future, with the stated aim of overthrowing the secular government of President Saddam Hussein.

Canada-Iran Relations

While Iran has an Embassy in Ottawa, our mission in Tehran has been closed since January 1980 when Canadian diplomats assisted their American colleagues to leave Tehran. Our affairs are currently looked after by the Canadian Interests Section of the Royal Danish Embassy there. In 1985 Canadian exports to Iran were in the order of \$59 million, down from a high of \$206 million in 1983.

Canada is deeply concerned and has repeatedly called for an early end to the Gulf war, including very recently in Mr. Clark's statement of October 10. The Canadian Government has strongly supported international efforts to promote restraint and a negotiated settlement. We have made démarches to both Iran and Iraq to this effect, urging that they undertake conciliatory measures and respect international humanitarian law. We have also urged both parties to make use of the good offices of the U.N. Secretary General to seek a negotiated settlement.

7

8

9

10

11

IRAQ

Situation in Iraq

Saddam Hussein has been Iraq's de facto ruler since the Baathist revolution in 1968 and President since 1979. The Baath party had before the outbreak of the Gulf war brought Iraqis considerable economic progress including significant strides in health, education, housing and infrastructural development. However, the six-year old war with Iran has been very costly, both in material damage and human lives.

The war began in 1980. Despite some initial success, by 1982 the Iraqis had been driven out of Iranian territory. Since then Iran has held the initiative with Iraq seeking a negotiated settlement and return to the status quo ante-bellum. Iraq has superiority in terms of equipment but Iran can draw on a population three times as large. The war has been in a stalemate for the last four years with neither side able to gain a decisive advantage.

Canada-Iraq Relations

Canada-Iraq relations have developed primarily in the trade and economic spheres. Canadian exports reached a record level of \$294 million in 1981, although due to Iraq's current economic difficulties Canadian exports have decreased, totalling \$66 million in 1985. In recent years there have been more opportunities for sustained dialogue on bilateral and multilateral issues.

Canada is deeply concerned and has repeatedly called for an early end to the Gulf war, including very recently Mr. Clark's statement of October 10.

Canada has embargoed arms shipments to the belligerents in keeping with established policy and the Canadian Government has strongly supported international efforts to promote restraint and a negotiated settlement. We have made démarches to both Iran and Iraq to this effect, urging that they undertake conciliatory measures and respect international humanitarian law. Canada also has been publicly and strongly critical of Iraq's use of chemical weapons, confirmed again by U.N. investigators earlier this year.

7

8

9

10

11

ISRAEL

Despite the considerable diversity of the population, Israel represents for its citizens the Jewish state where they are the majority, free from the persecution that has been their fate for centuries. Israelis have a strong sense of identity.

On the important question of how to approach the peace process with the Arabs, Israelis today sometimes have markedly differing views. This difference is reflected in the National Unity Government, where the two largest party blocs, Labour and Likud, share power as the result of a hung parliament following the 1984 elections.

Israel has a significant non-Jewish population. There are approximately 700,000 Israeli Arab citizens. The territories occupied by Israel in 1967 have an estimated population of 1.3 million Palestinians of whom 700,000 are refugees registered with UNRWA.

The occupation has changed the socio-economic character of the territories in the past 19 years as the West Bank and Gaza have become economically linked to Israel. Yet, despite relative economic prosperity, violent outbreaks have not been uncommon in the West Bank and Gaza with loss of life to both sides.

Israel's foreign policy is based on what it sees as its overriding need to defend itself within a hostile environment. It has considered it important to broaden its international ties. Israelis have worked to encourage African states that broke off diplomatic relations with them in 1967 to resume these ties. Zaire, Liberia, the Ivory Coast and Cameroon have done so.

CANADA-ISRAEL BILATERAL RELATIONS

Canada has supported strongly the state of Israel since its foundation in 1948. We are firmly committed to that country's well-being as an independent state in the Middle East within secure and recognized boundaries.

Over the years we have developed a broad framework of agreements and understandings with Israel on such diverse matters as cultural relations, agriculture, trade and development, health, film-making and Canadian studies. Discussions on the enhancement of scientific research and development co-operation as well as trilateral development assistance are underway.

Numerous official links have been supplemented by a vast range of private contacts. The number of visitors has doubled since 1977, reaching almost 40,000 annually in each direction. There have also been frequent trips to Israel by federal and provincial Cabinet Ministers and Members of Parliament.

Trade remains an important aspect of the relationship; two-way trade for 1985 exceeded \$225 million.

7

8

9

10

11

LEBANON

After eleven years of civil war, violence continues to prevail in Lebanon, and no real political solution seems probable in the next few years. The Syrian troops and the various Lebanese militias continue to occupy almost all of Lebanon. The introduction into Lebanon of the influence of the Iranians who support the Hizbollah and the reintroduction of PLO forces will impede any progress.

Israel is still determined to maintain its presence in South Lebanon as long as no satisfactory arrangements have been put in place with the Lebanese authorities to guarantee the security of the northern border. In these conditions, the security of the members of UNIFIL, which has been stationed in South Lebanon since 1978, is a major preoccupation for the governments of the participating countries.

CANADIAN-LEBANESE BILATERAL RELATIONS

Our relations with Lebanon are sustained by the presence in Canada of a large community of Lebanese origin (100,000-strong) who have retained close contacts with Lebanon. Although Canada's capacity to contribute to finding a solution to the Lebanese conflict is obviously limited, our objective remains to encourage a political solution to the best of our ability. Our wish is that the territorial integrity of a sovereign and independent Lebanon be respected and maintained. We support the efforts directed to achieving a true and durable national reconciliation.

In its desire to assist Lebanese affected by the conflict, Canada has for years regularly supplied emergency humanitarian aid to Lebanon. It is channeled through respected and effective international organizations such as the Red Cross and the World Council of Churches. CIDA also finances many development projects carried out by non-governmental organizations in the areas of health, agriculture and community development.

7
8
9
10
11

SYRIA

After achieving independence from France in 1946, Syria experienced a long period of political instability, manifested by a series of military coups d'état; however, this situation was radically altered with the arrival in power, in 1970, of General Hafez Assad, who belongs to the Alawite minority of the country (11% of the population). The new constitution which Assad had approved in 1973 defines Syria as a "popular socialist democracy". The apparatus of the state is under the tight control of the army and the "Baath", the official party.

After the departure of the multinational force from Beirut and the withdrawal of the Israeli troops from most of South Lebanon, Syria appears incontestably as the dominant foreign power in Lebanon.

The recent trials in London and West Berlin have demonstrated that Syrian officials were implicated in international terrorism. Many governments, including that of Canada, took measures to condemn these acts. They have also called upon Syria to refrain from further involvement in terrorism.

CANADIAN-SYRIAN BILATERAL RELATIONS

Although limited in terms of substance, Canadian relations with Syria have generally been cordial. Canadian participation in the UN Observer Force stationed on the Golan Heights and in Damascus since 1974 has contributed to the favourable image which Canada enjoys in Syria. This image has also benefitted from the long term involvement of the IDRC in agriculture in Syria.

In addition Canada contributes through UNRWA to the construction of schools and other essential facilities in the Palestinian refugee camps in Syria.

Recently our relations with Syria have cooled in light of the revelations of the Hindawi trial in London which implicated Syrian officials in international terrorism. Canada recalled its ambassador for consultations. He will return to Damascus but the date has not yet been determined.

7

8

9

10

11

7

8

9

10

11

INDIGENOUS PEOPLES

The participation of indigenous peoples in the international arena has increased significantly in recent years. Within the United Nations system, avenues have been created which address international indigenous issues, and at the same time allow indigenous groups to express their major concerns and views. These avenues have included the U.N. Commission on Human Rights, the U.N. Human Rights Committee, the Sub-Commission on Discrimination and Protection of Minorities and more specifically, the Working Group on Indigenous Populations. Canadian indigenous organizations have attended these and other meetings in a non-governmental capacity in order to provide views on a variety of issues, including the elaboration of international standards in the field of indigenous peoples' rights.

I.L.O. Convention 107

The International Labor Organization (I.L.O.) Convention on Aboriginal and Tribal Populations, concluded in 1957, was reviewed at a meeting of experts in Geneva in September, 1986. The experts (who included a representative of the Department of Justice, Canada) reached the conclusion that the "integrationist" approach reflected in the convention's provisions were inadequate and no longer reflected the current thinking of many governments. In addition, the experts recommended that indigenous and tribal peoples should enjoy as much control as possible over their own economic, social and cultural development. The meeting noted that measures should be taken in order to ensure the participation of indigenous and tribal representatives in the process leading to the revision of the convention.

The report of the meeting of experts was submitted to the I.L.O. Governing Body at its session in November, 1986, and a decision was taken to support the recommendation to include the revision of Convention 107 on the agenda of the I.L.O. Conference in 1988. The Canadian delegation to the Governing Body supported the recommendation regarding the revision of the convention. It is Canada's intention to participate in the process leading to the revision of Convention 107. To that end, we will be seeking thorough consultations with Canadian indigenous organizations as part of this process in order to ensure that all concerns are taken into account in establishing the Canadian position at the 1988 Conference.

8

9

10

11

Working Group on Indigenous Populations

Since the establishment of the Working Group on Indigenous Populations in 1982, there have been four meetings of this expert body, all of which have been attended by representatives of the Canadian government and by representatives of Canadian and international indigenous organizations, acting in an observer capacity. The 1986 session of the WGIP was cancelled for budgetary reasons. It is anticipated that the 1987 meeting will focus primarily on the elaboration of international principles to protect and enhance the traditional languages, cultures and rights of indigenous peoples. The WGIP will be examining existing international instruments in order to continue its efforts at developing a draft declaration of standards for indigenous peoples. The Working Group has received various draft documents on indigenous rights from indigenous organizations, and these will require full consideration from participating experts, governments and observers. Once the WGIP has concluded its work on a draft declaration, the document will be subject to consideration in the Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities, the Commission on Human Rights and the General Assembly.

In 1985, the Commission on Human Rights established a Voluntary Fund for Indigenous Peoples, which is designed to facilitate the participation in the work of the WGIP of representatives of indigenous peoples from the developing world. The Simard/Hockin report on Canada's foreign relations recommended a contribution by the Canadian government, and the Secretary of State for External Affairs has recently confirmed the government's intention to do so once the modalities of a contribution have been investigated.

8

9

10

11

CANADIAN
FOREIGN POLICY
SERIES



External Affairs Affaires extérieures
Canada Canada

**STATEMENTS
AND SPEECHES**

Notes for an address by the
Right Honourable Brian Mulroney,
Prime Minister, before the
Inter-American Press Association

9
10
11



VANCOUVER, BRITISH COLUMBIA
September 15, 1986

As the first Canadian Prime Minister to address an IAPA Convention, I want first to acknowledge the Association's historic role in the promotion and the defence of a free press throughout the hemisphere.

From the time of your foundation, more than 35 years ago, you have stood resolutely and courageously for this fundamental democratic tenet.

Some of your reporters have paid and continue to pay for their convictions with their lives. I pay tribute to your colleague Jose Carrasco Tapia who was brutally murdered in Santiago on the night of September 7.

You are, in a very real sense, the sentinels of freedom. As your own charter States, in a timeless declaration: "without freedom of the press, there is no democracy."

Throughout the hemisphere, you have outwitted and outlasted anti-democratic regimes on the right and on the left. It is in no small measure due to your courage and commitment that in the Americas, democracy is again ascendant.

Tancredo Neves observed after his election as President of Brazil: "There is nothing more noble than a nation that has the strength to reconstruct its own freedom."

Democracy and development, -- that's what I want to discuss with you today from a Canadian perspective.

We have pursued a coherent and consistent policy of constructive internationalism.

9

10

11

We want to play a positive, realistic role in the affairs of an increasingly interdependent world.

With our neighbors and friends, the United States and Mexico, we share the riches and the resources of a continent.

With the countries of Central and South America and the Caribbean, we comprise the Americas, nearly one-fourth of the membership of the United Nations.

We place great importance in our membership in the Commonwealth, that remarkable family of nations; and in la Francophonie, that new family of nations.

These organizations represent more than our heritage from our mother countries of Britain and France. They also represent our national duality.

We have an immense partnership with the United States, enriched by shared values and common endeavours.

We have worked hard in the United Nations and other international organizations. We've earned our credentials around the world by what we stand for in the world.

We play an active role in the efforts of international financial organizations, the international monetary fund, the World Bank, the Inter-American Development Bank, and the Caribbean Development Bank to foster economic development and to create an atmosphere of understanding on the external debt issue that is so crucial in our hemisphere.

We are a member of the Atlantic community.

And you need look only as far as Vancouver harbour to remind yourselves that we are a Pacific Rim nation. Some of you also come from Pacific countries.

All of us come from the Americas, all of us have a vital and vested interest in the advancement of hemispheric relations.

We are the inheritors of the new world. From Amerigo Vespucci, the Americas have taken a name. From it, a world takes hope. For the very word is synonymous with liberty and opportunity.

This country has by the nature of our people always stood for tolerance, pluralism, and negotiated solutions. With us, honourable compromise is more than political brokerage, it is an indicator of strength, a way of life. Democracy is also a way of life with us.

From our perspective, democracy and development go hand in hand and we are greatly heartened by its resurgence in our hemisphere. There is a new aura of optimism in the Americas.

Consider the economic progress in Brazil and Argentina since the restoration of democracy in those two great nations -- the kind of progress which can enable these and other countries of the hemisphere to honour their obligations without foresaking growth.

9

10

11

Wherever we come from in the Americas, however we came to the Americas, we have elements of a common heritage of geography, history and culture and a common belief in democracy.

Parts of Vancouver Island, for example, were first charted by the Peruvian explorer, Juan Francisco Quadra. Quadra was among the first, but by no means the last Latin American whose life adventure brought him to Canada. Altogether, some 300,000 Canadians trace their roots to the region.

North and south in the Americas, we have much to learn about one another. The interest of Canadians in the hemisphere is not new. I refer not only to trade and investment flows, to banking and tourism, but to security, stability and solidarity.

To the security of supply, for example, of Venezuelan crude, which accounts for 40 per cent of our imported oil.

To the stability of the hemisphere, to the vouchsafing of our democratic and western values against the menace of terrorism.

To our solidarity in the war against drug abuse. In the southern part of the hemisphere, your governments are in the front line of that war. They are working to reduce the supply push, as we are working to reduce the demand pull.

North and south in the hemisphere, we have a lot to do with one another, more than many of us know.

The region is the second-largest area of direct Canadian investment, second only to the United States, valued at more than \$3 billion.

It is our fourth largest trading area, after the United States, the European Community and Japan. We do more trade with Brazil than with Australia, nearly as much in fact as with the entire Asean region.

Fifty-six per cent of all our exports to the region is in manufactured goods, and our strengths - in transport, communications, energy development, agriculture, mining and resources - are complementary with the needs of the region.

Our share of Latin American imports is about 2.5 per cent, double that in the Caribbean, compared with 1.5 per cent for Canadian exports worldwide, if you exclude the United States.

I think we can do better in your markets, and your countries can do better in ours. I'm talking trade here, and it's most appropriate that I do so today as the ministerial phase of multilateral trade negotiations begins in Uruguay.

In trade, our policy flows in two streams, in the multilateral negotiations in the GATT, and in the bilateral discussions we have undertaken with the United States. These two streams flow in the same direction; they are complementary.

It is absolutely essential for Canada that the multilateral trading network be reinforced, its rules strengthened and the opportunities for third world economies increased.

9

10

11

Our two-way talks with the U.S. will in no way inhibit trading relations with our other partners in the hemisphere and around the world.

Nearly eighty per cent of our exports, some \$95 billion last year, was with the United States. Our imports from the United States, nearly \$75 billion last year, represented some 72% of all Canadian imports. That two-way trading relationship, nearly \$170 billion a year, is the biggest in the world.

Whatever occurs between the world's largest trading partners, with a view to elimination of protectionist measures and reducing tariff and non-tariff trading barriers, is bound to have beneficial results for our other trading partners. We are not only a nation of free traders, we are a nation of fair traders.

We put the concerns of the agricultural sector on the agenda of the Tokyo Summit last May.

We're particularly concerned about the effects on farmers, throughout the hemisphere no less than in Canada, of the spreading agriculture subsidy war between the U.S. and the European Community.

In the Summit Group of Seven Nations, as in the G-7 group of Finance Ministers, in the IMF and the Paris Club, Canada is sympathetic to the concerns of our Latin American partners for a flexible approach to the problems of debt and development.

We know that management of the debt issue is the most daunting challenge facing many Latin American governments.

We know that Latin America's debt burden can be alleviated only through the kind of stabilization and non-inflationary growth we are beginning to see in Brazil and Argentina.

We know that, with an external debt of \$360 billion U.S., and counting every day, there's a financial time bomb ticking in the hemisphere.

We know that it threatens not only to undermine the stability of the international financial system, but our very way of life.

We believe in the north that the situation calls for flexibility in the re-negotiation and re-financing of debtor states loans.

We believe that in the south the situation has required drastic and difficult action, and severe sacrifices.

Having borrowed to grow, the developing nations must be permitted to contribute to the international economy. Canada is firmly on the side of an approach that allows the debtor nations ample time, flexibility and fairness in order to work out reasonable solutions to this problem.

Having taken the appropriate measures to control their debt, they must be permitted through trade to find renewed growth.

It's as simple and as complex as that. It's why we have supported the Baker initiative. And it's one reason why all of us attach so much importance to the meetings which begin today in Punta Del Este.

The Punta Del Este meeting marks the first time the GATT signatories have met in a developing country, and reminds us all of the important role Latin America plays in the world trading system.

9

10

11

We are pleased that Mexico is attending its first meeting of the organization, and expect it to add a strong voice for the interests of the hemisphere in the councils of the world trade organization.

Investment too has its role to play in the restructuring of the emerging economies and Canadian investors need no reminder of the importance of Latin America.

Our people have been Ambassadors for Canada throughout the hemisphere, from investors to industrialists, from missionaries to those Canadians who, in winter, worship the sun.

But I would equally like to point out Canadian financial participation in the region's modernization initiatives.

In Colombia, for example, we are co-financing a \$77 million hydroelectric generator project for Bogota.

In Grenada, our export development corporation, the Canadian International Development Agency and the banks are participating in a \$15 million parallel financing program that will give the Island a new telephone system installed by Northern Telecom. In Peru, Canada has financed the construction of an institute of technology and has provided technical expertise to that institute over the past eight years.

In official development assistance, Canada sends nearly \$200 million to the region each year. That aid reflects our confidence in the future of the Americas.

I know first hand of the immense potential, and the will to succeed, throughout the region.

The Commonwealth-Caribbean meeting in Jamaica last year resulted in Caribcan, a new economic and trade assistance program which has developed from the special relationship between the Commonwealth Caribbean and Canada.

Canada's interest in the Caribbean is by no means confined to the Commonwealth States. We have closely monitored and we welcome the change of government, and the evolution towards democracy, in Haiti. We have, in Montreal, the third largest community of expatriate Haitians in the world, driven from their homeland by the brutality of the Duvalier regime, by the circumstance of poverty.

Canada stands ready not only to welcome Haiti to the ranks of free nations, we stand ready with economic assistance, which we're doubling next year to \$13 million. Again, I'm confident that democracy and development will go hand in hand.

We take heart from the growth of democracy in Central America, but are greatly concerned by the current polarization there.

In the past two years, Canada has sent observers to monitor elections in El Salvador, Honduras and Guatemala, and in each case their reports were highly positive. But we are acutely aware of human rights violations in Guatemala and El Salvador, and this continues to be of great concern to us.

9

10

11

Equally, we are aware of grave civil rights violations in Nicaragua. We very much regret and strongly deplore the closing of the newspaper La Prensa, which is represented in this room but not available on the streets of Managua.

I invite the Sandinista leadership to recall the spirit in which their revolution was born. In that spirit, a bishop would not be barred from his pulpit, and a newspaper would not be banned from the streets.

Nor are we in favor of exporting revolution, any more than we approve of third party intervention anywhere in Central America.

Whoever the third party may be, and regardless of its legitimate interests in the area.

We regret the extension of East-West disagreements into the area, and we do not approve of any country supplying arms to any faction in the area.

This is why we support the Contadora initiative, thwarted though it may be, as the best instrument for reconciliation in Central America.

We know that only with development and peace can democracy prosper.

With development, the people of Central America will not turn to totalitarian prescriptions for their economic misfortune, when they can turn to democracy for hope.

Canada has received thousands of Latin American refugees, especially since the overthrow of the Allende government.

We await with impatience the restoration of democratic freedoms in Chile, a cradle of democracy in this hemisphere, where senseless violence by both the opponents and supporters of the present regime has caused yet another setback: Canada condemns this violence in the strongest terms.

But sometimes in North America, we overlook the enduring quality of democracy in South America.

This year of 1986 marks the centenary of the constitution of Colombia, and it is timely to remember the words of General Francisco de Paula Santander, a brother in arms of Simon Bolivar and later President of Colombia.

"If arms have given us independence," he said, "it is the rule of law that assures our liberty."

Sometimes in North America we overlook the history of Latin American democracy, which is continent wide and truly inspired.

Sometimes too we overlook that the founding fathers of your republics were children of the enlightenment.

They have bequeathed to the hemisphere and the world the principles of non-intervention in the sovereign affairs of other nations, and of adherence to the principles of international law.

In Canada, we share in that legacy.

And we will continue to promote that community of interest that has seen us work with many of your nations, enhancing the role of middle powers in the affairs of all nations.

This has been so since the founding of the League of Nations after one war, and of the United Nations after another.

9
10
11

In that sense, we are all heirs and trustees of the democratic traditions of the Americas.

We are all the spiritual descendants of those people indigenous to the Americas as well as those intrepid explorers who made their way across an ocean, seeking the Indian subcontinent, and found the Western hemisphere instead.

And we are all still seeking a new and a better world.

Thank you.

CANADIAN
FOREIGN POLICY
SERIES



External Affairs Affaires extérieures
Canada Canada

**STATEMENTS
AND SPEECHES**

Notes for a speech
by the Right Honourable Joe Clark,
Secretary of State for External Affairs,
at the opening plenaries
of the Vienna follow-up meeting
of the Conference on Security
and Cooperation in Europe

VIENNA, AUSTRIA
November 5, 1986

Canada

9
10
11

Mr. Chairman,

May I first join with my colleagues in expressing gratitude for the hospitality shown to us by the Foreign Minister of Austria and by his Government and people, and for the efficient and tireless work of Dr. Liedermann and his Executive Secretariat. This elegant city, and these beautiful buildings, have over the centuries witnessed many events of vital importance to the history of Europe, as well as countless manifestations of its finest cultural and intellectual achievements. As a representative of a young country, I find so much tangible evidence of history and achievement at once humbling and inspiring. But our presence here today is also an expression of the resilience, the continuity, and the dynamism of Europe.

This brilliant European civilization has, more than any other, provided the ideas and inspiration that have shaped our modern world. Much of Europe's recent achievement derives from its ability to move gradually from blind subservience, whether political or intellectual, toward freedom and tolerance. Many countries that share this tradition, including our own, have developed political systems based on the rule of law, under popular control, responsive to fundamental human needs for freedom, dignity, and social justice, and open to a wide variety of ideas.

Canada is an ocean away from Europe, but bound to you by both tradition and destiny.

In the event of a nuclear exchange, our capital city would be 30 minutes away from destruction by a modern ICBM. Canadian land and lives lie directly below the path of any polar strike between the superpowers. We are the second largest country in the world, with nearly 10 million square kilometers, and all that would be a battle ground if the catastrophe we are seeking to prevent in fact occurred.

Nearly five thousand Canadian troops are stationed permanently in Europe, and their numbers are increasing. Thousands of their predecessors fought in world wars here, and of those, thousands lie buried beneath the stark crosses of soldiers' graves in Flanders and Dieppe, at Klagenfurt and Salerno, and at Vimy Ridge.

9

10

11

We trade with every nation here. We draw upon your culture and your history and your art, and increasingly, enrich yours with our own. As a strong nation in a young continent, our Canadian people come from everywhere, but particularly from Europe. One in seven Canadians has family origins in Eastern Europe - and for those millions of Canadians, questions of human rights, of the right to move freely, of the reunification of families, are intensely personal questions, which affect not statistics, but uncles and aunts and sisters and mothers and brothers and fathers and children.

The human web between Canada and Europe is pervasive. Of my colleagues in the Canadian Cabinet, one was born in Czechoslovakia, one in Germany, another is the grandson of Russian émigrés. Danylo Shumuk, a prisoner until February in Soviet confinement, is awaited by his relatives in the province of British Columbia. Europeans, who left their homelands in hope or flight, have built the solid basis of schools and businesses and communities from our Atlantic to our Pacific, and to our Arctic oceans. Every language spoken in every country represented here is also spoken in Canada. When the earth trembles near Naples, disaster strikes at Chernobyl, a mountain slides in Sicily, or a terrorist bomb explodes anywhere in Europe, Canadians are involved directly, personally. And the issues which divide Europe are our issues - our values, our safety, our families, in both the generic and the particular sense.

It is therefore clear to us that Europe, and the world, can only be a safe place when tensions and conflicts are managed, when the will exists to address fundamental problems and promote practical solutions. Canada has therefore worked for years to establish a significant role in arms control forums. We contributed to the concept of the peacekeeping force, and Canadian troops have served in that capacity in Asia, in Africa, in the Mediterranean and throughout the Middle East. We defend the United Nations. We seek to reduce the causes and restrain the course of regional conflicts. We believe the pursuit of peace cannot be the exclusive preserve of the superpowers. If we are to move to a more cooperative and less confrontational relationship, all of us must do all we can to stimulate dialogue, pursue contacts, and promote cooperation between all countries and at all levels. Without surrendering our deeply held convictions, we must exercise restraint and encourage mutual recognition of each other's legitimate needs and interests.

Mr. Chairman, we are here at an uncertain time in East-West relations. In recent weeks, the superpowers came tantalizingly close to a framework for major reductions in nuclear arsenals, only to be held back by the complexity of the issues facing them. We have seen certain CSCE signatories release some longtime dissidents and political prisoners, only, in some cases, to practice renewed repression against others. It is difficult to tell whether the omens are good or bad, whether we stand on the threshold of dramatic progress or renewed disenchantment.

A curiosity of these times is that we do not lack for leadership. There was leadership, on both sides, at Reykjavik. There was leadership by a wider cast, at Stockholm. What restrains that leadership is the deep legacy of suspicion. What is demanded of us, now more than ever, is the practical construction of confidence and trust.

Confidence-building is the essence of the CSCE process. It is the central theme of all three baskets of the Helsinki Final Act. In the CSCE all but one of the countries of Europe, as well as the two North American countries whose destiny is inextricably linked with that continent, can consider all the important, interrelated issues involved in political confidence-building between East and West. The CSCE has had its frustrations and failures, but despite this, it has performed a vital role in keeping alive a candid dialogue among many countries, including those who are neutral or non-aligned, that might otherwise have been impossible. Canada is wholly committed to the CSCE process. We want to see this Follow-up Meeting achieve substantial progress.

In order to achieve progress, however, we will have to come to grips with a significant problem affecting confidence. Simply put, that problem is that confidence requires compliance. Some countries represented here today have failed signally to implement many of the commitments they undertook at Helsinki and Madrid, and indeed in some cases there has been backsliding since 1975. An important opportunity has thus been lost to strengthen security and cooperation in Europe. Even worse, by failing to implement commitments they made at the highest political level, these countries have contributed not to the building, but to the erosion, of confidence in the CSCE process and, to a great extent, to an erosion of our confidence in their willingness to honour commitments in other areas.

9

10

11

Some participating countries have rewarded with imprisonment, exile, and other forms of punishment, people whose only real crime seems to have been to have believed that we all meant what we said in 1975 when we pledged - and I quote from the Final Act - to respect human rights and fundamental freedoms, including the freedom of thought, conscience, religion or belief, for all without distinction as to race, sex, language or religion, and when we further undertook to "confirm the right of the individual to know and act upon his rights and duties in this field". In some countries, thousands of people remain prevented by national policy or bureaucratic obduracy from having regular contact with members of their families in other countries, regular access to culture and information from outside, or, should they choose to do so, the opportunity to leave their country. And we cannot forget that one participating state has, over the past seven years, violated virtually all of the principles guiding relations between states by its continuing military intervention in Afghanistan.

For Vienna to be a step toward restoring confidence, and not accelerating its decline, we need to receive - and may I say, Mr. Chairman, we hope to receive - positive signs from these countries that, henceforward, the trend lines in observing these and other commitments, shall be steadily and visibly upward; and that real steps will be taken to honour them. For many Canadians, progress at Vienna, and their confidence in the CSCE process, will be primarily measured by the degree to which the contradiction between the actions of these countries, and their professed desire for détente, can be reconciled.

Progress in this area would be significant, and perhaps sufficient for us to regard Vienna as a success. But we would like, if possible, to go further, and to build on enhanced implementation by balanced progress in all areas covered by the Final Act.

We are very satisfied with the successful outcome of the Stockholm Conference. It is an important development in East-West relations and an event of considerable political and military significance for Europe. The agreed set of confidence-building measures represent a substantial improvement over that in the Helsinki Final Act. We are pleased to be able to say that we did our best to participate fully and constructively in facilitating the formation and adoption of the Stockholm Document. Our very ability to reach agreement inspires confidence.

As we approach discussions on further steps, we will watch closely the practical operation of these confidence-building measures. Mr. Chairman, for many years Canada has worked with others to achieve balanced and verifiable arms reductions in order to create a stable balance of conventional forces in Europe, and we hope that further progress can be made. In considering any proposals that might supersede existing arms control discussions, we will want to ensure that they offer greater chances of success, and are not merely old wine in new bottles. Progress in existing forums such as MBFR, especially in the vital area of verification, would build confidence too.

In Basket II, Canada as a trading nation has an interest in the increased commercial and industrial cooperation that might be possible if the measures in the Final Act dealing with statistical and other information, business contacts including access to end users, and liberalization of trade and industrial cooperation, could be implemented and improved upon. In science and technology, more direct contacts among scientists and better access to publications, research, and information, would benefit us all. In problems of the environment, greater openness and cooperation to solve common problems, both local and continent-wide, would build confidence.

The Final Act broke new ground by incorporating, as an integral part of security and cooperation in Europe, the "human dimension" - an idea that runs through the document like a thread. It establishes that people, as well as their governments, have a vital role to play in creating international stability and confidence, and that the freer flow of people, ideas, and information is an indispensable element in all facets of European security and cooperation. Canada took a leading role at Geneva in developing the human contacts sections of Basket III. We were pleased to host the Ottawa Meeting of Experts on Human Rights, which made a real contribution to dialogue on Principle VII and related issues.

We are therefore keenly disappointed that the Experts Meetings on Human Rights and on Human Contacts, and the Cultural Forum, made no apparent progress either in elaborating on our commitments in the Final Act and the Madrid Concluding Document, or in encouraging their implementation. At Ottawa and Budapest, it appeared to us that some countries did not come to discuss these matters seriously, but to prevent serious discussion. At Berne, these countries made such minimal concessions that, even

9

10

11

if a concluding document had been adopted, there would still have been a great deal of unfinished business. Canada will do everything in its power to improve this record here. We must all recognize, Mr. Chairman, that these issues will not go away. It is not a matter of our imposing our own ideas and values on anyone, or of stressing one element of the CSCE at the expense of others. It is a simple recognition of the fact that the Final Act is indivisible, and that confidence depends on making progress in all aspects.

Mr. Chairman, I have had occasion to speak frankly today on issues my country considers of prime importance in building confidence. But my message is one of hope. The problems are real; they cannot be wished away. But if they are faced squarely and discussed in a constructive fashion, and if recent indications from certain countries that they might be prepared to make substantial changes in their approach to key areas of the Final Act are borne out in practice, then real progress is indeed possible.

Progress can be finally measured only in deeds, not in words. But even modest improvements in implementing the Final Act and the Madrid Concluding Document would profoundly affect the lives of millions of Europeans and North Americans. A climate of confidence could be created in which bolder steps would be possible in all areas covered by the Final Act, as well as in other areas such as nuclear disarmament, superpower dialogue, and broader and deeper relations among all participating States.

The issue is confidence, and the challenge is before us. If we shun the heat and dust, we cannot win the prize. But if we keep our courage, goodwill, and above all our patience, we may yet achieve real gains that would make us worthy successors not only of the political, but of the intellectual, cultural, and spiritual giants of Europe who have walked here in generations gone by.

Thank you Mr. Chairman.

CANADIAN
FOREIGN POLICY
SERIES



External Affairs Affaires extérieures
Canada Canada

**STATEMENTS
AND SPEECHES**

Statement by Mr. Stephen Lewis,
Ambassador and Permanent Representative
of Canada, to the 41st Session
of the United Nations General Assembly
on item 12: Human Rights

9
10
11

NEW YORK, UNITED STATES
November 25, 1986

Canada

CANADIAN INTERVENTION

ITEM 12: REPORT OF THE ECOSOC

Mr. Chairman,

Under Item 12 we take stock of the situation of human rights throughout the world. It is the point at which we assess the institutional mechanisms established by this Organization to give effect to the principles of the Charter. It also provides an opportunity to examine, in critical fashion, the wide gap between the noble sentiments espoused by so many delegations, and the bleak reality of human rights in most parts of the globe.

Forty years of work by the UN has seen the construction of a solid foundation for the promotion of human rights. This work, to be sure, has been slow, incremental and sporadic. But it is well to compare the activities of working groups, special rapporteurs, special representatives and confidential procedures with what existed in 1946, because to do so, drives us to the inevitable conclusion that the United Nations has produced a virtual revolution in international law and practice. It has placed individuals and groups at the forefront of protective and promotional measures. It has rendered states accountable for their behaviour towards their own citizens. It has robbed even the most powerful countries of their traditional defences and excuses for obstructing international scrutiny.

Our confidence in the value of this collective work should not be confused with complacency. We are conscious of the frailty of some of our procedures and of the machinery for promoting human rights. We have recently seen that budgetary measures can have debilitating effects on already strained programs. Indeed, any additional reductions in the absurdly meagre support allocated to the human rights activities of the United Nations would have an even more deleterious impact. If I may be blunt: destruction of our carefully constructed mechanisms for the promotion and protection of human rights would further erode public support for this Organization in numerous members states. We cannot afford, and will not tolerate, a drift towards institutional paralysis in the human rights field.

Our concern for the promotion of human rights stems from obvious but fundamental considerations. Some can be traced to the tragedies of the Second World War and the atrocities which gave rise to the human rights provisions of the UN Charter; some are the products of more recent developments - - systematic violations of human rights which have destroyed economic and social progress in a number of developing countries, or the

9

10

11

heavy hand of oppression in the Soviet bloc, seeking to stifle freedom of religious expression, trade union rights and every legitimate aspiration to self-determination.

That such concerns remain a fundamental and integral part of Canadian foreign policy was underscored in the recent report of the Special Joint Parliamentary Committee on Canada's International Relations. Following discussions with citizens in every regions of Canada, the Committee expressed the view that "the promotion of human rights is a vital and natural expression not only of Canadian values but also of universal values to which all governments, like individuals, are subject".

The United Nations is an organization of governments. But our concerns are less with the immediate proprieties of state-to-state relations than with a fundamental concern for people. These concerns are elemental: all people have a right to live in dignity; they have a right to the freedom essential to the full development of their capabilities; they have a right to live without fear of reprisal and intimidation; they have a right to transmit to succeeding generations values of decency, integrity, generosity and compassion.

Why should the espousal of these principles engender conflict? On what basis can other governments take offence at these sentiments? Let me elaborate by way of illustration. During the 1970s, Canada raised in this forum two of the most egregious human rights situations of that era - Uganda and Argentina. In reply, we were threatened with actions by the Organization of African Unity, to which Uganda belonged, and with bilateral economic sanctions by Argentina which was, of course, a member of the Latin American group. And then, within a few years, both governments changed. Both appointed new representatives to speak for their governments and for their new situations. Both appreciated the limited measures taken by this body in an effort to promote constructive change. Both bore witness to the need for stronger procedures to prevent the violations of human rights which had taken place in their respective countries, perpetrated by governments which had lost all moral authority in the eyes of their people.

These examples raise disturbing questions. What might have happened in other situations had this organization taken stronger action at the right moment? In the 1940s, when we began deliberations on procedures for the protection of human rights, we might have prevented - had we acted - the drift to South African racism so that today we would not be faced with the polarizing scourge of apartheid. Had this organization responded to evidence of flagrant violations committed by the government of the Shah of Iran, we might have spared that country

the bloodshed and suffering it has endured under the current regime for the past seven years.

There are repetitive patterns in these and other situations treated by this Organization in past decades. First, there is the protective capacity of various great powers, and their ability to extend their fraternal shield over surrogate states and allied regimes. Second, there is the capacity of regional organizations to use their voting strength to prevent decisive action against their member states, regardless the documented gravity of the case. Third, there is a crippling reluctance to violate the principle of the sovereignty of states which, if confronted in objectionable situations, would permit an objective investigation of the facts.

The result has been an uneven series of accomplishments. Special rapporteurs or representatives have been appointed in a few important and prominent cases. The fact-finding and conciliation functions of the organization have been reinforced and strengthened. But many other situations have been allowed to pass unnoticed: we abound in double standards.

As things now stand, the range of situations on the agenda of the Commission on Human Rights defies easy categorization. The regional scope is relatively broad. The allegations cover numerous generic and thematic rights. Emphasis, quite rightly, is placed on gross and persistent violations of human rights and on immediate situations where rapid remedial action might be possible.

Most prominent among the states not subject to examination has been the Soviet Union. Yet there is hardly a shortage of material analyzing in comprehensive and convincing fashion the total failure of the Soviet Union to abide by its charter and treaty obligations in the human rights fields. The USSR has reduced Principle Seven of the Helsinki Final Act - "The right (of citizens) to know and act upon their rights" - to a travesty of its original intent.

Among the victims of oppression have been Soviet Jews who have suffered from a systematic and methodical campaign to obliterate their culture, language and religious heritage. Those who live in the Soviet Union are subjected to a growing and virulent campaign of anti-semitism - in fact, in the words of Andre Sakharov, anti-semitism has been raised to the level of religion in a godless society. Those who attempt to emigrate are the targets of intimidation, trumped-up prosecutions, incarceration in psychiatric hospitals, internal exile and imprisonment in work camps. Soviet Jewry has become a focal point in the rhetorical battles of an increasingly tendentious Cold War. Prominent

9

10

11

cases have been settled, not on the basis of rights and obligations, not under the provisions of the Soviet constitution, but as bargains and trade-offs in a cynical campaign of public relations that has rendered justice to a select few while leaving the more fundamental issues untouched.

With countless others, we plead for the release of Ida Nudel and Vladimir Slepak. But we know that they, as the Scharanskys' who suffered before them, are but metaphors for the Soviet reality; a reality which turns requests for family unification into criminal charges of "malicious hoologanism; a reality which gives freedom to a handful while denying visas to tens of thousands; a reality which converts the Soviet Constitution and the Soviet Bill of Rights into weapons for the prosecution.

Other religions and minorities have suffered similar fates. For the almost fifty million Muslims who reside within the borders of the Soviet Union, the free and open practice of their religion is impossible. In the past few years, there has been a dramatic escalation in Soviet activities directed against Baptists, Pentecostals, Adventists, and Catholics. All have been subjected in varying degrees to equally systematic attempts to destroy the basis of religious practices. So, too, the fate of Soviet dissidents of every faith - for them the words "human rights" are but a cynical phrase in the vocabulary of legal repression. It is difficult for a world which seeks to trust Soviet promises on arms control to reconcile those promises with what we know of equivalent Soviet commitments on human rights.

And Afghanistan compounds the problem. For more than six years the people of Afghanistan have been subjected to an obscene war of occupation and liquidation at the hands of Soviet forces. Atrocities have been clinically documented by our own Rapporteur. Evidence is as overwhelming as it is sickening. Yet no attempts have yet been made by Soviet authorities to square their record in Afghanistan with their solemn pronouncements in support of respect for human rights and the self-determination of peoples.

It would be some comfort to believe that such flagrant violations of human rights were restricted to one region or practised by one ideology. It would be equally gratifying to believe that the slow march of totalitarian and authoritarian practices had been definitively halted. But the evidence is otherwise. There continue to be reports of prisoners of conscience in countries as ideologically diverse as Chile and Cuba, South Africa and Vietnam. There are clear limits to trade union activities, restrictions on free expression and curbs on political organization in Nicaragua, a country that emerged from a dictatorship of

pervasive brutality, but which has yet to fulfill the high hopes of its liberation some seven years ago. Disappearances, summary executions, extra-judicial punishments and torture are common practices by governments of the left and right alike, and in virtually all areas of the world. Not even the servants of this Organization are free from arbitrary persecution, as we have seen in Romania's treatment of Liviu Bota.

One of the most persistent forms of repression has been directed against minority groups. In Iran, adherents of the Baha'i faith have been the object of a concerted campaign of intimidation, persecution and imprisonment that has left many of its followers dead and rendered others exiles beyond the borders of their homeland. Bulgaria authorities, seeking to create an orthodox socialist nation, have engaged in an unrelenting campaign of forced assimilation of ethnic Albanians, Gypsies and Armenians. Recently, these efforts have assumed incredible dimensions with the government denying even the existence of a group of Turkish origin comprising almost 10 per cent of the Bulgarian population. Forced name changes and abandonment of Moslem religion, customs and language, not to mention arbitrary arrests and imprisonment of resisters, are among the methods employed to ensure rightful place of ethnic Turks in socialist Bulgaria.

Many of these situations defy easy analysis. At their roots are complex histories of irrational colonial boundaries, legacies of conquest, or long periods of foreign rule. In a few cases, like that of Cambodia, the immediate and appalling violations of human rights have been further assaulted by the occupation by neighbouring Vietnam. In many situations, human rights depradations are but one element in a terribly complicated scenario, be it demands for devolution by Tamil minorities in Sri Lanka, the spectre of civil strife in El Salvador, or controversial displacements by the Government of Ethiopia. Understanding the complexities of these cases is useful and necessary. But no political rationalization can substitute for a vigilant insistence on respect for human rights.

The regional variations are equally complex. In Central America, several states have only recently begun to escape the twin nemeses of authoritarian governments and chronic social under-development. In El Salvador, the government has extended cooperation with the special representative of the Commission on Human Rights and confirmed its commitment to full respect for human rights. But much remains to be done. Effective police and judicial services have yet to prove their ability to eliminate political assassination, to control the activities of security forces and to ensure the effective protection of individuals and respect for human rights. The process of national reconciliation is wounded by the continuing civil strife, and by a failure of both sides to honour the provisions

9

10

11

of the Geneva Conventions.

In Guatemala, a newly elected civilian government has committed itself to reform in the field of human rights. However, progress continues to be slow. The persistence of death-squads and new cases of disappearances are cause for profound concern. The key in Guatemala is to respond to the humanitarian and development needs of the Guatemalan people, while supporting a process which leads to positive change and effective democratic government ensuring full respect for human rights.

In South America over the past five years, a wave of popular revulsion against authoritarian regimes and military juntas has resulted in a rapid transition to democratic rule, and to a number of new governments resolutely committed to the defence of human rights. But Paraguay remains an island of troubled isolation. And in Chile, thirteen years after the initiation of military rule, a spiral of violence blocks the return of democratic constitutional rule which protects human rights. The re-institution of a state of siege has tightened the noose on freedom of expression and circumscribed further freedom of association. There are new allegations of torture and extra-judicial assassinations to add to the sorry history of exiles and disappearances.

How do we handle such situations in the work of this organization? How do we respond to serious allegations propounded by credible individuals, groups and organizations? There are, we believe, several points worth making:

First, Mr. Chairman, this committee and other related bodies should not be allowed to become mere chambers of complaints and forums of lost causes. While institutional mechanisms are necessary to permit the presentation of information and to allow for objective follow-up, existing procedures are slow and selective. The reporting measures of the covenants and conventions are simply not enough.

We require a multi-faceted approach that consists of a number of basic elements: an ability to act rapidly in urgent cases, perhaps through the good offices of the Secretary-General or the Chairman of the Commission on Human Rights; a capacity to establish fact-finding and conciliation missions as medium-term measures; and a longer-term strategic approach which might include comprehensive recommendations to reinforce the capacities of states to safeguard human rights. The working group on disappearances has already provided a model of what is feasible in limited circumstances. What is now necessary is more of the same on additional themes.

Second, the critical roles of special rapporteurs and representatives must be recognized, and their capabilities safeguarded and strengthened. We profoundly regret that several reports by special rapporteurs were subject to selective and arbitrary decisions regarding length and circulation which, in two cases - those of El Salvador and Afghanistan - rendered the document far less useful as the basis for serious discussion. In the case of Iran, the quality of the report is so lamentable as to be virtually irrelevant to this debate. These lapses are unacceptable; they severely undercut the work of the U.N. in the human rights field.

Although the mandates of special rapporteurs have varied enormously in the past decade, the time has come for greater uniformity in their designation and reporting functions. We believe that special rapporteurs must be allowed to conclude their work in all cases. Some governments have committed their states to greater respect for human rights, and promised fundamental changes. That is all to the good. But while recognizing those sound intentions, this organization must have a means of ensuring that intentions are translated into action. Even the most dedicated commitment to pluralistic democratic principles does not guarantee compliance in practice. In the case of both Guatemala and El Salvador, for example, newly-elected civilian governments have promised moves in a positive direction. However, we believe that the mandates of the special rapporteur and special representative in those cases should be continued. Their work must go on until there is agreement that their mandates can be terminated in recognition of an effective effort to promote full respect for human rights.

Third, we need to establish differential treatment for those states, such as Iran and Afghanistan, which refuse to cooperate with U.N. human rights activities. Where states do admit fact-finding bodies, or agree to useful measures of reform, we could afford recognition to their efforts commensurate with the extent of follow-up action. Where full cooperation is assured, and concrete steps are taken in keeping with the expectations of the international community, a degree of confidentiality and discretion could accompany the work of the special rapporteur. But where states categorically deny their charter obligations to cooperate, the full authority of this Organization should be brought to bear to ensure that their behaviour is a matter of public record. Perhaps international opprobrium will succeed where institutional niceties have failed.

Fourth, we must work to construct a more sensitive approach to UN action in those cases where states are emerging from difficult human rights situations and require the solidarity of the international community to consolidate fragile gains.

9

10

11

In Haiti and the Philippines, repressive regimes have been succeeded by new governments dedicated to a fresh approach to human rights. They must be supported and encouraged. Equatorial Guinea has only recently emerged from a tragic situation in which an ugly regime succeeded in destroying the very infrastructure of the country. Uganda, as well, endured one of the most notorious governments of the 1970s before finally emerging with a government publicly committed to greater respect for human rights. In all these cases, the assistance of the United Nations has been crucial in the economic and social spheres; with care and discernment, we could be equally crucial in the restoration of human rights and fundamental freedoms.

Finally, Mr. Chairman, complementary support from national and regional and non-governmental institutions should be encouraged. The global standards of this organization, rooted in the Declaration of 1948, provide the basic framework. The fact-finding, conciliation and monitoring mechanisms developed under various instruments and procedures afford useful examples to other bodies. We acknowledge especially the work of the Inter-American Commission on Human Rights, and we welcome the recent entry into force of the African Charter of Human and People's Rights. Amnesty International, the vast array of church groups, and the Helsinki Watch Committees play indispensable roles - their submission and their commitment are invaluable. National and regional and NGO institutions however, require the active support and assistance of the entire international community. We therefore welcome the initiative of the Centre for Human Rights in launching training programs in the human rights field, and we look forward to placing all such efforts on a solid budgetary foundation.

Mr. Chairman, we listened with interest to earlier portions of this debate. We noted the charges and counter-charges of the United Kingdom and the Soviet Union, and a later exchange between the Soviet Union and the United States. It occurred to us then, as it does now, that our own intervention might trigger similar rights of reply, and provoke similarly heated arguments. But about human rights there can be no equivocation, no cavilling, no sophistry. If some are angered, let the issue be joined.

In many respects this chamber is ill-suited to the tasks of discharging its charter mandates. Non-governmental organizations have always been better than governments at describing situations in comprehensive, if brutal, clarity. We represent governments. Our governments have interests: It is therefore frequently tempting to bury views behind high-sounding phrases rather than to face the issues directly.

But beyond our governments, well beyond the immediate interests of foreign relations, are the people of this world. They look to this organization for hope and inspiration. They look to the Charter and the governing principles of the Universal Declaration. They cry out for protection and the redress of grievances. It is to those people, and on their behalf, that we must dedicate our work. We do not expect other governments to embrace us fondly for critical comments. But we do intend them to understand the fundamental premise which shapes our views: we are passionately determined to act upon our charter obligations to promote and protect human rights.

9

10

11

9

10

11

Independence and Internationalism

**Report of the Special Joint Committee
of the Senate
and
of the House of Commons
on**

Canada's International Relations

June 1986

**Joint Chairmen:
Senator Jean-Maurice Simard
Tom Hockin, M.P.**

10

11

NOTE: The Minutes of Proceedings and Evidence of the Committee, Issues Nos. 19 to 62 and 63 which contains this Report, document the Committee's work in relation to this Report.



Published under authority of the Senate and the Speaker
of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat et du Président de la
Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Special Joint Committee on Canada's International Relations has the honour to present its

FINAL REPORT

In accordance with its Orders of Reference from the Senate dated June 27, 1985 and May 27, 1986, and from the House of Commons dated June 12, 1985 and May 27, 1986, your Committee has considered the issues discussed in the document entitled *Competitiveness and Security: Directions for Canada's International Relations* and has agreed to make the following report concerning the objectives and conduct of Canada's international relations.

10

11

Members of the
Special Joint Committee on Canada's International Relations



Tom Hockin, M.P.
JOINT CHAIRMAN
Progressive Conservative
London West (Ontario)



Jean-Maurice Simard, Senator
JOINT CHAIRMAN
Progressive Conservative
New Brunswick



Lloyd Axworthy, P.C., M.P.
Liberal
Winnipeg—Fort Garry (Manitoba)



Jim Caldwell, M.P.
Progressive Conservative
Essex-Kent (Ontario)



Jean Chrétien, P.C., M.P.
Liberal
Saint-Maurice (Quebec)



Patrick Crofton, M.P.
Progressive Conservative
Esquimalt—Saanich (B.C.)



Richard Doyle, Senator
Progressive Conservative
Ontario



Suzanne Duplessis, M.P.
Progressive Conservative
Louis-Hébert (Quebec)



Jacques Flynn, P.C., Senator
Progressive Conservative
Québec

Philippe D. Gigantès, Senator
Liberal
Québec



Jerahmiel S. Grafstein, Senator
Liberal
Ontario



André Harvey, M.P.
Progressive Conservative
Chicoutimi (Quebec)



W.R. Bud Jardine, M.P.
Progressive Conservative
Northumberland—Miramichi (N.B.)



Pauline Jewett, M.P.
New Democrat
New Westminster—Coquitlam (B.C.)



Bill Kempling, M.P.
Progressive Conservative
Burlington (Ontario)



Steven W. Langdon, M.P.
New Democrat
Essex-Windsor (Ontario)



Jim Manly, M.P.
New Democrat
Cowichan—Malahat—The Islands (B.C.)



Bob Porter, M.P.
Progressive Conservative
Medicine Hat (Alberta)



Reginald Stackhouse, M.P.
Progressive Conservative
Scarborough West (Ontario)



Peter Stollery, Senator
Liberal
Ontario

Other Senators participating:

C. William Doody
Douglas D. Everett
Heath Macquarrie

Other Members of the House of Commons participating:

Bill Blaikie
Aurèle Gervais
Dan Heap
Ken James
John Parry
Clément Côté
John Reimer

CHAPTER EIGHT

Promoting Human Rights

We want to affirm what so many Canadians proclaimed before the committee: that the international promotion of human rights is a fundamental and integral part of Canadian foreign policy. It is a vital and natural expression of Canadian values. Moreover, the promotion of human rights is in conformity with the international legal rights and obligations that Canada has accepted freely, including the Universal Declaration of Human Rights, the Covenant on Civil and Political Rights, and the Covenant on Economic, Social and Cultural Rights.

The effective promotion of human rights internationally faces many challenges and practical obstacles. It is rejected in some quarters as unacceptable interference in the affairs of sovereign states. We insist, on the contrary, that the behaviour of governments, like that of individuals, is subject to universal values. It is not interference to pass judgement on a government's conduct and to adjust relations with that government accordingly. Actions such as terminating aid or trading relations are exactly the opposite of intervention in the internal affairs of another country.

The promotion of human rights has been attacked by others as a disguised attempt to shift the international agenda away from the problems of poverty and economics. This is certainly not our intention, as the earlier discussion of international development makes clear. We believe with the Canadian Council of Churches that "basic needs—food, water, shelter—[are also] inviolable rights, without which it is impossible for human beings to sustain life." (34) This is why we reaffirmed help to the poorest people and countries as the primary purpose of the Canadian aid program. Of equal importance, we affirm Canada's support for collective as well as individual rights, including the rights of workers and women and of religious and cultural minorities. We strongly endorse the argument of Edward Ratushny that Canada should refuse to choose either individual or collective rights over the other. "We should simply take the position that all rights are important, and there is no reason why individual rights have to be detracted from in order to support collective rights." (25:36)

Apart from the need to clarify its meaning and purpose, human rights policy faces a number of practical obstacles, not least of which is the absence of any agreed-upon enforcement mechanism. It is essential that human rights policy combine an adherence to principle with respect for careful procedure and practical results, the object being actually to relieve injustice. In considering the instruments available to promote human rights internationally, we think it useful to make a distinction between *protecting*

human rights and *developing* human rights. Whereas the former is concerned primarily with identifying, exposing and censuring human rights abuses, the latter attempts to strengthen those institutions and values that provide the only longer-run assurance that human rights will be respected.

Human Rights Protection

The main tradition in human rights policy is that of seeking to expose and, in one way or other, to end human rights violations. We believe that such an approach remains necessary and, indeed, in the case of Canada, should be made more vigorous. At the same time, we caution that the effectiveness of this approach is limited and that it depends on its international credibility. Among the necessary elements in a human rights protection policy are standards, credible investigation and sanctions.

As witnesses testified before the committee, the international promotion of human rights is exposed to a multitude of dangers, not least of which are frivolousness and politicization. On one hand there is the urge to become the scolds of the world, on the other the temptation to pursue political or ideological goals in the guise of human rights. The first requirement in avoiding these dangers is to establish human rights standards.

The committee believes that a basic standard is available to trigger and guide Canadian human rights policy, namely the appearance of a pattern of systematic, gross and continuous violations of basic human rights. In its brief to the committee, the Canadian Council of Churches described those rights.

The churches assume that all people everywhere, regardless of their ideological, cultural, or political system, wish to be free from disappearance, from arbitrary arrest, detention, torture and extra-judicial execution and from state-sponsored racial discrimination. (34)

Where such practices occur and can reasonably be ascribed to state policy, Canada should be actively concerned.

Almost nowhere in the world are gross and systematic violations of human rights proclaimed as state policy or practised in the light of day. As a general rule they are hidden and their existence is vigorously denied. Indeed much of the psychological horror of torture and disappearances arises from this hidden quality. It follows from this that one of the most valuable instruments in preventing or ending human rights violations is the spotlight of international attention. There are three main channels of investigation open or available to Canada.

The first channel is international human rights forums, the most important of which is the United Nations Human Rights Commission. Created by the General Assembly in 1945, the Commission deals with many of the major human rights problems in the world, as well as serving to develop human rights standards and conventions. We received testimony that Canada, as an elected member of the Commission from 1976 to 1984, gained the respect of other countries and was valued by non-governmental organizations, which relied on the Canadian delegation to raise their issues at Commission sessions and to lobby on their behalf. A brief submitted by Philippe LeBlanc, by contrast, expressed concerns that Canada's performance as an observer at the 1985 session was low-key and far less effective. (2) **The committee joins witnesses in recommending that Canada seek re-election to the United Nations Human Rights Commission and, in any case, follow its work actively. Particular attention should be paid to protecting and strengthening the position of the Commission within**

the United Nations system. We recommend further that Canada work to strengthen the UN Working Group on Indigenous Populations. Native peoples throughout the world have been among the earliest and most cruelly abused victims of the denial of human rights.

In addition to the United Nations, we are convinced that there are other multilateral opportunities to develop an activist human rights policy. Canada should support and co-operate with the recently established human rights office in the Commonwealth Secretariat. Both inside and outside the Commonwealth, the government should collaborate on human rights issues with democratic middle powers among the developed and developing countries. Middle powers may be less likely to muddy the waters of human rights policy with geopolitical considerations and activities. Through close co-operation with developing countries, Canadian human rights policy will be sensitized to the perspectives and concerns of the Third World.

A second channel open to Canada in investigating and exposing human rights violations is the network of voluntary organizations working in this field. They range from national human rights bodies, whose members in some countries risk their lives to expose human rights violations, to international organizations that specialize in compiling and disseminating this information. In its submission to the committee, the Canadian Section (English-speaking) of Amnesty International—one of the most widely respected of the voluntary organizations—described the value of its partnership with the Canadian government.

We have watched with great satisfaction as the Canadian government has taken an activist approach to promoting human rights and opposing human rights violations in bilateral and multilateral fora. As a result, the Canadian section has often made the statement that we consider the Immigration Commission (dealing with refugees) and the Department of External Affairs our allies in the struggle for the international promotion and protection of human rights. (2)

The committee recommends strongly that an even closer collaboration with voluntary organizations become a central feature of the government's approach to human rights. In this regard, Edward Ratushny urged the government to establish a Human Rights Advisory Commission to serve as a regular channel of policy advice to the secretary of state for external affairs. We support this suggestion in principle, but note that there are several approaches to the functioning and composition of such a body. Accordingly we recommend that the government immediately investigate the most effective means of creating a Human Rights Advisory Commission.

The committee was pleased to hear testimony that Canadian officials are committed to an effective human rights policy. At the same time, we are aware of the pressures within the Department of External Affairs to attach priority to trade, security or political considerations and, in the process, to downplay support for human rights. To overcome this tendency, we recommend that the Department of External Affairs follow the example of the Netherlands Ministry for Foreign Affairs in establishing in-service training and refresher courses in human rights for all its officers.

International human rights forums and non-governmental organizations are well established channels for Canada's promotion of human rights. There now exists a third channel and the opportunity to develop a more coherent and activist approach. A House of Commons Standing Committee on Human Rights has just been created. As it begins to develop the international side of its mandate, we recommend that the Committee examine with particular care alleged international cases of gross and systematic violations of human rights, especially where they involve countries where Canada has

large development assistance programs or significant trade relations. The Human Rights Committee should work closely with the Standing Committee on External Affairs and International Trade. At the same time we urge the external affairs committees of both the Senate and the House of Commons to keep human rights issues on their agendas and to place them in the broader context of Canada's overall foreign policy. The human rights findings and recommendations of these committees could form an important element in cabinet consideration of the eligibility list for official development assistance if the committees requested a comprehensive response to their reports from the government, as House of Commons committees are empowered to do under Standing Order 99(2).

The investigation and exposure of human rights violations has some value in and of itself. Generally speaking, however, a determination that violations are taking place is only the first step towards some further action, or at least demands for further action by the international community.

There are occasions when public criticism is an essential human rights tool. But in general a successful human rights policy is like an iceberg: largely out of sight. In describing what he called the "unfortunate tendency in Canada to talk about quiet or loud diplomacy", John Holmes observed to the committee:

Well, of course, any intelligent country uses whichever one is more effective. There are times when quiet diplomacy is much more likely to get some warm bodies out. If you are trying to get people out of a totalitarian country, it is often better to do some private negotiations and not score points by making speeches. (25:46)

Visits abroad by the prime minister, other cabinet ministers and parliamentarians are among the most promising opportunities for expressing human rights concerns using a judicious blend of public pressure and private persuasion. We expect and encourage the government to take advantage of such opportunities, as indeed the Prime Minister did successfully on a recent trip to China and South Korea, the Secretary of State for External Affairs did on an earlier trip to the Soviet Union, and the Minister of External Relations did on her trip to Central America in the fall of 1985. In blending human rights concerns with trade, diplomatic and aid discussions, Canada can convey the message that human rights are an integral, not a peripheral, part of its international relations.

Apart from strictly diplomatic actions, Canada has a large development assistance program that can be put at the service of human rights. The issue of whether and how to do so attracted a great deal of attention in the briefs and submissions to the committee. Generally we hear Canadians saying that there should be links between development assistance and human rights, but carefully constructed links. That is our own approach; in this regard, we strongly endorse the recommendations of a parliamentary predecessor, the Sub-committee on Canada's Relations With Latin America and the Caribbean, as they appear in its report, *New Directions for Canadian Foreign Policy*, (78:14-15) which was tabled in the House of Commons on November 30, 1982.

- Canadian development assistance should be substantially reduced, terminated, or not commenced in cases where gross and systematic violations of human rights make it impossible to promote the central objective of helping the poor.
- Where countries systematically violate human rights or otherwise do not qualify for official development assistance, Canada should seek through international organizations to extend humanitarian assistance and to support those struggling for human rights.

- Where countries have a poor human rights record but not so extreme as to justify the termination of aid, Canada's development assistance should be channelled mainly through the private sector and particularly through non-governmental organizations that work directly with the poor. In addition, it should be the policy of the Canadian government in such cases to direct a portion of its assistance to organizations that are struggling to maintain and protect civil and political rights.
- Where countries that qualify for Canadian assistance are showing improvement in their respect for human rights this should be encouraged by a substantial increase in assistance.

Apart from bilateral aid programs, Canada is a major supporter of a number of international financial institutions (IFIs)—such as the World Bank and the regional development banks—which are very important sources of development finance for Third World countries. Some submissions to the committee argued that Canada should press the IFIs to establish human rights criteria for the granting of loans and other assistance. This would be a departure from the established IFI principle, defended repeatedly by Canada, of judging applications solely on their technical or developmental merits. The committee is acutely conscious of the dangers of further politicizing the IFIs in the name of promoting human rights. Nevertheless, we recognize that the most extreme violations of human rights destroy the possibility of economic and social development. Accordingly, we recommend that Canada use its voice and vote at meetings of international financial institutions to protest systematic, gross and continuous violations of human rights.

Finally we come to the most serious sanctions, short of war, that can be applied in response to persistent and extreme human rights violations—economic sanctions and the breaking of diplomatic relations. In the case of economic sanctions, government goes beyond regulating its own international relations to control private trade and commerce. There was debate before the committee as to whether and under what circumstances such action could be effective. Our general conclusion is that the interdependence of modern economies does indeed make them highly vulnerable to international economic boycotts of trade and investment, but that vulnerability is directly proportional to the extent and duration of the boycott. The basic requirement for effective economic sanctions, then, is that they be supported as universally as possible by the international community. Failing that, a sanctions policy, particularly of a middle power like Canada, can still have symbolic value.

As for breaking diplomatic relations, this runs strongly against the Canadian tradition of accepting the *de facto* government of a country as the authority with which Canada will deal. Moreover we think it self-defeating to terminate relations in any circumstance where there is hope of change for the better or opportunities for Canada to help out. It should be seen as the last card to play, after which one is largely removed from the game.

Human Rights Development

Thus far we have discussed a human rights protection policy conducted through international law and sanctions. The committee is convinced that, while strengthening this approach, Canada should move forward and create a positive human rights development program as well. Through co-operative programs of financial support, exchange, research and technical assistance, Canada should contribute to the long-

10
11

term development of political, civil and cultural rights as it now contributes to long-term economic and social development through the aid program. By helping to build representative political and other institutions and strengthen processes that serve, directly or indirectly, to protect human rights, Canada can add an element of protection to the carrots and sticks of traditional human rights policy.

The assumption underlying development assistance policy has been that economic growth would enhance other forms of social and political development—including enhanced respect for human rights—more or less automatically. Experience has shown that although creating and distributing wealth is of fundamental importance to developing countries, economic development by itself does not resolve social and political tensions. It often increases them. Many countries in Latin America, for example, achieved rapid economic growth in the 1970s and, at the same time, suffered political polarization, instability and the plague of human rights violations.

The roots of this trouble lie partly in extreme inequalities and concentrations of economic and political power. They lie also in the failure of institutions to defend and promote the rights of the individual, of minority groups and of the community as a whole. Growing numbers of people throughout the world wish to strengthen representative political and other institutions as one means of ending the cycles of repression and instability that have beset them. Without regard to ideology, this struggle for the development of human rights aims to promote the freedom of individuals to organize in labour, academic, religious and political associations, the establishment of an independent judiciary, a free press and effective democratic institutions, and the holding of genuine elections with the broadest spectrum of political expression.

The importance of human rights and democratic development does not mean that international co-operation in this area is easy or always possible. Issues of this sort are often considered off-limits to outsiders, an attitude Canadians can well understand. The principal danger is that what is represented as international co-operation may in fact constitute interference or even intervention. Such interventions have had anti-democratic and repressive consequences in the Third World, whatever the rhetoric that accompanied them.

Experience has shown that these objections amount to a well founded caution about how international programs in human rights and democratic development should be designed and run. They should, in the first place, be co-operative—responding to the requests of others as they identify their own interests and needs.

Canada is not—and should not be—in the business of exporting its own institutions. It can and should be equipped to share its experience and to co-operate with others as they develop their own institutions. Such programs should enjoy the active support, or at least the acquiescence, of partner country governments and peoples. The most promising opportunities for co-operation would occur in countries like Argentina or the Philippines, which have embraced democracy after periods of authoritarian rule. Serious human rights offenders would no doubt disqualify themselves and seek to discourage their people from participating in Canadian programs to assist democratic development. In those cases, Canada should try, where possible, to encourage the building of links with non-governmental organizations seeking to promote democratic development.

Such programs should also be practical and primarily technical in nature, careful to avoid advocacy, propaganda and the most sensitive or controversial areas of democratic development. Such matters are for the people of any country to debate and settle themselves. International assistance can be helpful in developing the means to achieve agreed-upon goals. We would offer the following as examples of activities that have already occurred in embryo and could be developed further.

- Strengthening Canada's capacity and effectiveness as an observer in elections abroad and developing programs of technical assistance in building of electoral institutions and procedures. (56:26-27)
- Providing technical and financial assistance in the strengthening of workers' organizations. This work could build on earlier projects such as those undertaken by the Canadian Labour Congress with CIDA support to help set up trade union research institutes in Belize and Jamaica.
- Encouraging partnership between human rights research and advisory bodies in Canada and their counterparts abroad through programs of exchange and joint research.
- Establishing a Latin America-Canada co-operative research program in legislative institutions. In time this might lead to the building of a Latin American legislative research and technical assistance network. (25:41-67)

Other promising areas include the organization of human rights bodies such as offices of ombudsmen, federalism, the strengthening of judicial institutions, the rule of law, local government, and the media. The government and the Parliament of Canada should consider developing direct programs of their own. For example, a program in electoral and representative institutions could be created in CIDA's Institutional Co-operation and Development Services Division, and the Parliamentary Co-operation program run by the Parliamentary Relations Secretariat could be expanded. In general, however, we incline to the view that projects should be developed and managed by non-governmental organizations in co-operation with counterpart organizations in partner countries.

Canada has not previously been particularly active in international efforts to encourage human rights development. It can and should be for a number of compelling and practical reasons. Canada has the ability and, we believe, the credibility to cooperate in this area. Canada's approach to international relations emphasizes co-operation with others rather than imposition of its own values and institutions. Programs to encourage human rights through democratic development would also be a means of opening political channels with other countries. They would serve as a two-way street, allowing Canadians to express their own values and share their experience while learning of the needs and aspirations of others and being reminded of the incompleteness and vulnerability of Canada's own democracy. To these reasons we would add another: such programs could serve as a unifying force in Canadian foreign policy, expressing the Canadian commitment to human rights in a non-ideological and non-partisan manner. To this end, we recommend that the government consider establishing an International Institute of Human Rights and Democratic Development with carefully prepared guidelines for supporting activities by non-governmental organizations. To ensure that the Institute is sensitive to the varying national perspectives on democratic development, particularly in the Third World, we recommend that its board of directors include international representation, on the model of the International Development Research Centre. Funding for the Institute should be provided as a small fraction of official development assistance funds.

Assisting Refugees

Assisting refugees is a special part of the Canadian concern to relieve the suffering of those whose basic rights have been violated.

Canada has an honourable tradition of providing such assistance. This country has received refugees fleeing civil strife in many parts of the world and has assisted those who have had to leave their homes temporarily. The generous response of the Canadian public was illustrated perhaps most dramatically between 1975 and 1980, when more than 60,000 Indo-Chinese boat people were welcomed to Canada. Over 34,000 of them were resettled with private support from some 7,000 sponsoring groups.

The goals of our refugee policies are consistent with our larger foreign policy objectives—namely, humanitarian assistance to disadvantaged peoples and our interest in a stable and just international order. Canada has the capacity to play a major international role in promoting these goals. Geography insulates us from the immediate problem of refugees. We are also one of the few countries in the world with the economic and social capacity to resettle substantial numbers of refugees, and we will continue to do so. As George Cram of the Anglican Church of Canada described it,

Canada has a unique ability and critically important role to play in the family of nations, to set some standards and be, in some ways, the standard setter for refugee policy areas. (56:19)

The committee considers it especially important to affirm that refugee and immigration policy, though related to one another, are quite distinct. Many refugees have proven to be capable and hard working citizens and have sometimes established themselves more readily here than other immigrants. But refugee policy is not guided by these considerations. It is an aspect of the overall Canadian policy of extending humanitarian assistance to others, while immigration policy is governed to a much greater extent by Canada's economic and social self-interest. It is therefore important that economic cycles, which play a major role in determining immigration flows, not be allowed to dry up the humanitarian impulse that lies behind the welcome Canada extends to refugees.

The danger of confusing refugee and immigration policy is greatly exacerbated by the enormous increase in people claiming refugee status. Refugees are normally defined as people seeking asylum outside their country of origin because of a well founded fear of persecution for reasons of race, religion, nationality or political opinion. Also included are those who cross borders when fleeing from external aggression or the breakdown of public order. Numbers in the latter categories grew alarmingly in the early 1980s, principally as the result of such events as the Soviet invasion of Afghanistan and the turmoil in Central America. It is estimated that the worldwide population of such refugees is now in excess of 10 million. More recently, deteriorating economic conditions in many developing countries have swelled the number of people seeking refugee status as an escape route from hardship. There has been intense international debate about whether any such people should qualify as refugees.

Worldwide refugee pressures have contributed in turn to a tremendous backlog of refugee claimants in Canada. This problem stems from attempts to differentiate 'legitimate' refugees from those who should be considered part of the normal immigration process. It is clear that the refugee determination process needs reform. The objective should be to establish a system that, first and foremost, embodies our international commitment as a signatory of the United Nations Declaration on Refugees while providing an effective and timely method of identifying legitimate refugees.

The government recently announced a package of reforms to the refugee determination process as well as plans to clear up the present backlog of applicants. The committee has not reviewed or evaluated these measures. We would only reaffirm Canada's traditional commitment to providing immediate sanctuary for those fleeing persecution while the refugee determination process is completed. **We think it particularly important that Canada remain generous in providing sanctuary to Central American refugees that are the victims of repression and violence. We strongly support the government's decision to extend an oral hearing on questions of merit to all claimants.**

In addition to its domestic refugee policy, Canada has been among the strongest supporters of international agencies helping refugees, such as the United Nations High Commission for Refugees (UNHCR) and the International Committee of the Red Cross. We commend this policy and strongly urge its further development. Despite its strong support for the UNHCR, Canada has no representation in the senior ranks of the organization. **The government should press for Canadians to be appointed as senior officials of the United Nations High Commission for Refugees. With adequate representation, Canada should support the UNHCR in updating international refugee programs and coming to grips with outstanding policy questions, such as the definition of 'refugee' under international agreements and the rights and responsibilities of host countries.**

Despite the best efforts of the international community, the provision of refugee assistance has occasionally stalled in a semi-permanent situation of international welfare dependency in huge refugee camps. These camps are, in turn, the breeding grounds for bitterness and resentment among the refugees and objects of intense hostility among the citizens of host countries. A promising initiative to avoid these dangers was brought to the committee's attention. CIDA has made a substantial contribution to a project of the UNHCR and the World Bank to generate income for Afghan refugees in Pakistan. The project, involving reforestation and road reconstruction, was designed to benefit the refugees and the host country and to be sensitive to the people of Pakistan. Discussions are currently under way for a second phase of the project. **We strongly urge Canadian support for refugee income generation projects, such as the one for Afghan refugees in Pakistan, to assist refugees to be as self-supporting and productive as possible while seeking their repatriation or permanent resettlement.**

The primary role of this committee is to recommend general policy approaches and principles. It is obviously beyond the ability of any such investigation to consider the many individual circumstances to which those principles apply. But in the area of human rights three cases call out for attention and comment—Afghanistan, South Africa and Central America.

Afghanistan

In recommending generous Canadian humanitarian and development assistance to the Afghan refugees, we are moved by the extraordinary brutality that has caused their plight. The Helsinki Watch Committee, the United Nations Human Rights Commission and other highly reputable human rights organizations have documented the most extreme gross and massive violations of human rights arising directly from the Soviet occupation of Afghanistan. Commenting on the various reports that reach the international community, Canada's Ambassador to the United Nations has observed:

10

11

You have in the...reports, the microcosm of a nation massacred and mutilated. Over one million dead. An equal or greater number physically scarred by the battle for life. Between one and two million uprooted, ravaged and homeless in their own land. Four to five million [out of a total population of 16 million] as wretched refugees in Pakistan and Iran. (Speech to the United States General Assembly, November 12, 1985)

This wholesale destruction of a people is being carried out by the Soviet Union and its puppet régime in Kabul for no other reason than crude geopolitical ambition. The Soviet Union has dispatched over 100,000 of its troops with the immediate aim of violent repression and the longer-term objective of reducing Afghanistan to a Soviet colony. As has happened so often in the history of colonialism, the imperial power failed to reckon with the national spirit and independence of the people. Despite the terrible slaughter, the Afghan people have not been subjugated. They are continuing to fight.

In these circumstances, what can the international community do? Appealing to Soviet public opinion cannot work because the Soviet media do not report on the situation in Afghanistan and there is no opportunity for opponents of Soviet policy to voice their opposition within the country. The only existing leverage arises from the adverse effect on the USSR of international public opinion. It is essential that the spotlight be kept on Afghanistan by the news media of the world and by international organizations. Meetings have taken place in Geneva between Soviet representatives and officials of the United Nations, as well as between the foreign ministers of Pakistan and Afghanistan. We strongly urge the United Nations to continue to its efforts to achieve a negotiated settlement in Afghanistan involving, as a *sine qua non*, the withdrawal of Soviet troops.

Such a settlement may take years to achieve, although we are confident that the Soviets will come to accept its inevitability. In the meantime the suffering continues. The committee recommends that Canada continue to give high priority to providing humanitarian and medical assistance to Afghan refugees in Pakistan and that it strongly support the efforts of the International Red Cross and the United Nations High Commission for Refugees in particular. In its bilateral relations with the Soviet Union, Canada should take every opportunity to raise the issue of Afghanistan and make clear that Soviet occupation and devastation of that country constitute a serious obstacle to improved relations. In that connection we recommend the continued use of frank and direct language by Canada's representatives in United Nations forums in New York, Geneva and elsewhere.

South Africa

Each case of human rights violation is unique. Afghanistan is a case of massive violations arising from foreign occupation. South Africa is a case of institutionalized racism that is reflected in every aspect of life—personal, social, political and economic. Whites are citizens, blacks are sub-citizens, at the mercy of white law. Although condemned for 20 years by the international community, apartheid has remained intact.

During the 1980s the black people of South Africa have shown themselves increasingly prepared to pay any price to claim their human rights. The white government of South Africa, faced with this growing militancy, has replied with a combination of harsh repression and mild reform. The price in blood and suffering has been high: some 1,500 people have been killed in the past 18 months, and countless

more have been injured and imprisoned. The sense of drift towards steadily greater confrontation and massive violence grows daily.

Faced with this situation, the international community has begun to apply concerted pressure on South Africa. The government of Canada, supported by all parties and the overwhelming majority of the Canadian people, has made its opposition to apartheid very clear. Speaking in the House of Commons on September 13, 1985, the Secretary of State for External Affairs declared that "Canadians are offended by and abhor the practice of institutionalized racism by a society that claims to share our values." He went on to say that "the government of South Africa should have no doubt that we will invoke full sanctions unless there is tangible movement away from apartheid." The question before the government and this committee is whether "tangible movement" is occurring and, if not, how and when to apply sanctions.

These questions were debated extensively before the committee. We are persuaded that severe economic sanctions, if widely supported, would be effective in putting pressure on the South African government. As one witness pointed out, the proof of their effectiveness is that South Africa has made advocacy of international sanctions a treasonable offence. Testimony before the committee persuades us that the best means of using this instrument is through unrelenting and co-ordinated step-by-step pressure by the international community.

Canada is currently seeking to work within the Commonwealth as a channel for international influence. The Commonwealth Accord, agreed to in Nassau in October 1985, imposed a limited set of sanctions and called upon the government of South Africa to take a number of steps "in a genuine manner and as a matter of urgency":

- (a) Declare that the system of apartheid will be dismantled and specific and meaningful action taken in fulfilment of that intent.
- (b) Terminate the existing state of emergency.
- (c) Release immediately and unconditionally Nelson Mandela and all others imprisoned and detained for their opposition to apartheid.
- (d) Establish political freedom and specifically lift the existing ban on the African National Congress and other political parties.
- (e) Initiate, in the context of a suspension of violence on all sides, a process of dialogue across lines of colour, politics and religion, with a view to establishing a non-racial and representative government.

The Accord also established a Group of Eminent Persons, including Archbishop Edward Scott, Primate of the Anglican Church of Canada, to promote dialogue between the black majority and the South African government as well as monitor and report on the pace and direction of change. The Group was to report to a Commonwealth group of seven heads of government, including the Prime Minister of Canada, which is responsible for formulating further Commonwealth action.

The committee wishes to give strong but qualified support to this process. It is our hope that the Group of Eminent Persons will be able to play a useful and constructive role in encouraging South African dialogue. Failing that, they may help build consensus about future action. It must be recognized that there are major obstacles—particularly the resistance of Great Britain—in the way of strong, co-ordinated action by the Commonwealth. It is therefore incumbent upon the government of Canada to prepare careful contingency plans of its own and to play a leadership role in the Commonwealth.

If the Commonwealth Group of Eminent Persons had reported that significant but insufficient progress was occurring in dismantling apartheid, the committee had agreed to recommend that Canada take the lead in preparing a further Commonwealth action plan consisting of specific sanctions such as those listed in clause 7 of the Commonwealth Accord of October 1985. These include (a) a ban on air links with South Africa; (b) a ban on new investment or reinvestment of profits earned in South Africa; (c) a ban on the import of agricultural products from South Africa; (d) the termination of double taxation agreements with South Africa; (e) the termination of all government assistance to investment in, and trade with, South Africa; (f) a ban on all government procurement in South Africa; (g) a ban on government contracts with majority-owned South African companies; and (h) a ban on the promotion of tourism to South Africa. Canada has already implemented three of these measures.

Now that the Group of Eminent Persons has reported—as we feared it would—that no significant progress is occurring in dismantling apartheid, Canada should move immediately to impose full economic sanctions, seek their adoption by the greatest possible number of Commonwealth members, and promote similar action by non-Commonwealth countries.

In any event, we strongly urge establishment of a black South African human rights and democratic development program. Canada established a scholarship program for black South Africans in 1983 and has since expanded it. We strongly support this approach and encourage further efforts to assist in building black social, economic and political institutions towards the day when black South Africans will exercise their full rights as citizens.

We encourage the government to expand direct contacts at the highest levels with black political organizations in South Africa. Bearing in mind that lifting the ban on the African National Congress (ANC) and releasing from prison its leader Nelson Mandela are two of the steps called for in the Commonwealth Accord, such high-level contacts should certainly include the ANC.

In addition to the situation in South Africa, the committee is deeply concerned about the well-being of the black countries neighbouring on South Africa. Canada should continue to provide generous amounts of direct assistance and support international efforts, such as those of the Southern African Development Co-ordination Conference, to help South Africa's vulnerable neighbours cope with the economic difficulties that international sanctions directed at South Africa will create for them as well as to overcome punitive measures that the South African government might direct against them.

We are under no illusions that the situation in South Africa can be transformed without further violence. No matter what the international community does, more bloodshed and racial conflict are bound to occur in South Africa. But we do believe that the route proposed by the Commonwealth Accord offers the best hope for transition towards a basically democratic society. The ending of apartheid, even if offered quickly, is unlikely to end the violence, because the repressive acts of the white minority have created animosity that will not easily be contained. But without international pressure to supplement domestic resistance, change will not occur fast enough to prevent even greater violence and bloodshed. The series of steps we propose is intended to convey a message to white South Africans that they must begin serious dialogue with their black countrymen and is offered in the hope of encouraging genuine reconciliation among the people of South Africa. The spirit that should guide all efforts is captured in the words of Nelson Mandela:

I want to impress this on the whites of South Africa. Although we will be the majority, that doesn't mean the minority will lose their power, their participation, their economic life. I believe that the whites here, unlike anywhere else in Africa, belong here. This is their home. We want to share that home, and share power with them.

Central America

The third case of human rights to which we turn our attention—Central America—presents yet another pattern of gross and persistent human rights violations. It is estimated that some 150,000 to 200,000 people have been killed over the past decade through repression and civil war in El Salvador, Guatemala and Nicaragua. In turn, this violence has generated an estimated 1.5 to 2 million refugees, roughly 10 per cent of the population of the region. In addition, there has been widespread economic destruction, which, together with international economic pressures, has pushed Central America to the brink of economic collapse. This suffering has given rise to widespread international concern, a concern that is shared by large numbers of Canadians.

The committee received more submissions on Central America than on any other single subject. A remarkably large number of witnesses had first-hand experience in this area, often as aid workers or members of visiting delegations, and spoke with greater conviction and knowledge as a result. Many of the briefs pointed to Canada's special interest in promoting human rights in Central America, including the concern for refugees, development assistance programs in the region, and the negative effects of regional instability on the western hemisphere. The briefs and submissions expressed the concern—which we share—that human rights violations in Central America arise from the failure of economic development, the frequent absence of political alternatives to dictatorships and military régimes, social upheaval, increasing cycles of violence, and external intervention.

In trying to arrive at a fair and balanced understanding of the crisis in Central America, we were guided by the earlier work of the Sub-committee on Canada's Relations with Latin America and the Caribbean. The words of its 1982 report are as true today as they were when they were written:

The mounting violence in Central America, which is threatening to engulf the entire region, arises primarily from internal causes. It is, however, reinforced and spread by the injection of outside ideological concerns and by the provision of military assistance to both repressive governments and revolutionary groups. Far from promoting stability, the policies of neighbouring countries tend to perpetuate and intensify instability.

The Sub-committee recognized that Central America and the Caribbean are of vital importance to the United States and to the western alliance. Efforts should be made to protect these regions from superpower rivalries. The independence of all countries should be respected, and outside military involvement from whatever source should cease. (*Final Report*, pp. 11-12)

Since that report was written, the situation has evolved. Many witnesses expressed the view that, in the interval, U.S. policy has contributed to massive militarization of Central America and thereby to widespread and chronic human rights abuses. They advocated a more active role for Canada in criticizing the U.S. administration's support for the Contras, and most briefs included a recommendation that Canada open an embassy in Managua. The witnesses went on to say that, in its search for a military solution to what is essentially a set of social and economic problems, the U.S.

government has armed and helped greatly to expand Central American military forces, which have shown themselves repeatedly to be indifferent to human rights. A majority of the committee believes that it must be stressed that U.S. policy has been designed, in part, to counter other foreign military intervention in Central America and that Canada should oppose outside intervention in Central America by all countries.

A few committee members consider that the government should make strong public representations to the government of the United States that it adopt a policy towards Central America based on the need for social, economic and political reform in the place of the current policy, which stresses East-West conflict and militarization.

The same minority would also like Canada to join the initiative of the foreign ministers of the Contadora Group and the Lima Support Group to impress upon Washington the need to try to bring the conflict to an end and to change its policy towards Central America. We are all agreed, however, that Canada should continue to oppose outside intervention in the region, including the funding of such groups as the Contras and the provision of outside forces.

In making these general observations about Central America, the committee wishes to draw attention to the varying situations in the five republics of the region. While the human rights prospects in some of these countries remain uncertain at best, there are also important signs of hope and progress.

Guatemala has the worst human rights history in Central America, a history that reached its nadir in the early 1980s in a brutally efficient military search and destroy campaign against guerillas and Guatemala's large Indian population. As a result of human rights violations, Canada ended its official development assistance program. We are encouraged by the fact that politically motivated human rights violations have declined over the past year. The election of a new civilian president in comparatively honest elections is a hopeful sign, though it remains uncertain whether President Cerezo's government can bring the military under control. We welcome the Guatemalan government's proclaimed respect for human rights and support for regional peace. Canada should seek, through non-governmental organizations, to support projects designed to help the poorest people in Guatemala, as well as the process of social and economic reform. Guatemala also presents the opportunity and need for Canadian co-operative programs of human rights and democratic development.

El Salvador, Guatemala's neighbour to the south, continues to suffer the ravages of a five-year-old civil war that has brought widespread human rights violations and economic devastation. It is clear that human rights abuses have been committed by both sides in the civil war, although Amnesty International continues to report that the vast majority of violations is being committed by right-wing death squads and security forces under the control of government authorities. The number of politically motivated murders has declined significantly over the past two years, although human rights organizations in San Salvador still report four to six assassinations by death squads every month.

The 1984 election of a civilian president, Napoleon Duarte, was seen at the time as a step in the direction of political reconciliation. Regrettably, the Duarte government's control of human rights violations and ability to promote economic and social reform is limited. We are encouraged, however, by the government's recent offer to resume negotiations with rebel forces and the acceptance of that offer by the rebels. Canada's own role in this situation must be to encourage dialogue and to ensure that the

Canadian aid program is directed very carefully at providing help to refugees and to the rural and urban poor. We think this can best be achieved through experienced, reputable and independent Canadian and Salvadoran non-governmental organizations that extend humanitarian and other assistance on the basis of need and not political considerations.

Honduras, like El Salvador and Guatemala, illustrates the individuality of Central American countries. Though it is the poorest country in the region, its domestic human rights history has been less extreme than that of its immediate neighbours. The main problems facing Honduras are the intensifying poverty of many of its people and the dangers that arise from serving as a staging base for the U.S.-directed war against Nicaragua. There are encouraging signs that the civilian government of Honduras has growing misgivings about the activities of the Contras operating out of its territory and is seeking ways to promote dialogue with its neighbour to the south, Nicaragua. Canada's role should be to prevent any of its substantial development assistance being used to contribute to the militarization of the country and, at the same time, to encourage dialogue between Honduras and Nicaragua.

Nicaragua is at the centre of the storms that have raged throughout Central America for the past decade. The 1979 revolution toppled a brutal and corrupt political dynasty first established in the early 1930s. At the same time it opened a door on revolutionary change and turmoil in the region.

The Sandinista government has made significant progress in meeting the basic human needs of the poorest Nicaraguans, particularly through its literacy, health care and land reform programs. In the course of implementing these and other reforms, the Sandinistas have been accused by some critics of moving Nicaragua towards a totalitarian state. Internal opposition to the government has been succeeded by a U.S.-supported guerilla war and economic blockade. Human rights organizations have reported widespread and extensive human rights violations by the Contras. These same organizations report that human rights abuses have been committed by the government of Nicaragua, particularly against the Miskito Indians. These reports have been acknowledged and acted upon by the Nicaraguan government. Amnesty International also documents substantial numbers of political detainees and harassment of opposition political figures. It is equally clear, however, that the human rights abuses committed by the government of Nicaragua do not begin to compare in scale or intensity with the violations connected to the governments of Guatemala and El Salvador over the past five years.

Canadian policy towards Nicaragua should consist of three elements: first, continuation of official development assistance programs directed at helping the poorest people; second, staunch support for political pluralism and religious freedom in Nicaragua; and third, support for a negotiated settlement of the differences between Nicaragua and the United States.

Some members of the committee agree with the many witnesses who recommended establishing a Canadian embassy in Managua. Nicaragua is currently looked after by the ambassador in Costa Rica, who is accredited to four states in the region. An embassy in Managua would certainly have practical value in increasing the flow of information on developments in Nicaragua, providing increased support for Canadian development assistance projects in that country, and helping to speed up the processing of immigration applications. The utility of opening a mission in Managua would have to be examined in relation to Canada's overall needs for diplomatic representation in Central America. Despite the evident concerns of a significant number of Canadians,

Canada's commercial and immigration interests in Nicaragua are in fact quite limited, and they appear to be looked after adequately under current arrangements. Unless there is a marked increase in trade, aid, immigration or other ties, an embassy should not be a priority. Accordingly, a majority of the committee opposes the proposal for immediate establishment of a Canadian embassy in Managua but urges the government to monitor the opportunities that might arise.

Finally we come to *Costa Rica*, the southern-most of the Central American republics, which continues its tradition of general respect for human rights. There have been worrying signs that Costa Rica was progressively being drawn into regional conflict and would itself fall victim to polarization and violence. We are encouraged, however, that the new government of President Oscar Arias has taken several positive steps to arrest this trend and to strengthen Costa Rica's role as a peace maker in Central America. In particular, the conclusion of a border agreement with Nicaragua is evidence that concrete progress can be made in resolving regional conflicts. Canada should continue to provide generous assistance to Costa Rica and strongly support Costa Rica's efforts as a regional peace maker.

In the course of presenting this brief review of Central America, we have demonstrated repeatedly our conviction that the promotion of human rights in the region depends critically on political and economic reform within the countries, peace between them, and an end to superpower—and particularly U.S.—intervention in the region. Above all, Central America needs breathing room to find its own solutions to its own problems. We are encouraged that the governments of the region are beginning to assert their independence and to expend effort in the search for peace.

Many Canadians believe that Canada can and should be very active in Central America. In addition to supporting the Contadora process and dialogue within and between individual countries, Canada should promote human rights in Central America by maintaining a generous refugee policy for those who are the victims of human rights violations. Some 8,300 Central American refugees came to Canada in 1984 and 1985 alone. While Canadian influence over the security policies of other countries is limited, Canada has a special opportunity to offer direct, practical and desperately needed help to the hundreds of thousands of refugees in the region. We would urge two Canadian initiatives: establishment of a 'Refugee Watch' program with other countries and non-governmental organizations to provide greater security in the refugee camps; and active support for economic development and self-sufficiency programs for refugees. The government should also strengthen Canada's capacity to monitor human rights situations in Central America, paying particular attention to the circumstances in each country and the views of Canadian NGOs in these countries. Canada should promote co-operative programs of democratic and human rights development and support elements in these countries favouring progress in human rights.

**STATEMENT
DISCOURS**



86/77

Statement in the House of Commons
by the Right Honourable Joe Clark,
Secretary of State for External
Affairs, on the occasion of the
Tabling of the Government's
Response to the Report of the
Special Joint Parliamentary
Committee on Canada's
International Relations

OTTAWA

December 4, 1986.

10
11

Mr. Speaker,

This morning I tabled a statement on Canada's international relations, responding to the report presented in June by a Special Joint Committee of this House and the other place. That caps an unprecedented exercise in participatory democracy in the development of Canadian foreign policy.

Members of the Joint Committee held hearings across this country, from St. John's to Vancouver to Yellowknife. Thousands of Canadians made their views known, either directly or through organizations, on issues as diverse as arms control, export development and human rights in South Africa. The Committee produced a practical and sensible report, achieved by consensus and unanimous in its conclusions.

The response tabled today has two parts. First is a general statement of government policy in the seven main policy areas that the Special Joint Committee addressed. Second is a detailed response to all the recommendations made by the Committee. These number 121. The statement as a whole provides a picture of the government's foreign policy. It underlines our commitment to the constructive, internationalist approach that we have been pursuing from the moment we came into office.

The government accepts the great majority of the Committee's 121 recommendations, and has already carried out some of them.

There are a few recommendations we are unable to accept, sometimes because we believe the remedy suggested is not the best available, sometimes for financial reasons. In each instance we propose a different or less costly alternative.

Mr. Speaker. Through the Committee Canadians expressed deep concern about the need for progress in arms control. The government fully shares this concern. We welcome the Committee's support for the six arms control and disarmament objectives enunciated by the Prime Minister in October 1985.

With our allies we are working to build on the possibilities for progress identified at Reykjavik. Our common goal is to create a safer, more peaceful world, notably through radical reductions in nuclear arms. Canada is also using its influence to try to prevent the loosening of existing restraints on the arms race in space and on earth. We are playing an active role in multilateral forums. This year and last the UN General Assembly unanimously approved Canadian-

10

11

sponsored resolutions on the importance of verification to arms control agreements. We contributed to the recently concluded Stockholm Conference, which reached agreements on confidence-building measures that will reduce the risk of accidental war in Europe.

The government agrees with the Committee that Canada has an important contribution to make in the area of peacekeeping. We have added the Sinai to the areas where Canada is helping to keep the peace. Canada is also attempting to play a moderating role in the resolution of regional conflicts. We are strongly supporting the Contadora process in Central America while opposing intervention by third parties. In the Middle East we are giving strong support to efforts to negotiate a peaceful settlement of the Arab/Israeli dispute.

The Committee urged that Canada work in concert with the international community to combat terrorism. We are doing that. The International Civil Aviation Organization recently accepted a Canadian proposal that should lead to significant improvements in airport security around the world. Meanwhile, we are strengthening our domestic defences against terrorism, so that what we do ourselves supports our efforts to persuade others to act.

Mr. Speaker, The Committee attached especially high priority to making the Canadian economy more competitive internationally. The launching of the new round of multilateral trade negotiations and the bilateral negotiations with the United States hold out the prospect of improving access to our most important markets. The National Trade Strategy, in which we have enjoyed the full cooperation of the provinces and the private sector, is producing substantial results. We are at the same time meeting the Committee's recommendations aimed at exploiting the potential of the dynamic Asia-Pacific market. New trade offices, for example, have been opened in Bombay, Shanghai, Osaka and Auckland.

We have paid close attention to the vital role of small and medium-sized businesses in developing our international trade. We will consult with them to see how our export development and export financing services can be further improved to meet their needs.

The government is also doing everything possible to meet the Committee's recommendations in the area of aid and development. We have set out some broad directions in the statement tabled today. We are maintaining real growth in aid

and development funding despite cutbacks in many other areas. We are ensuring that our aid programs focus primarily on the poor of the world. The critical role of women in development will receive greater recognition. The proportion of aid we disburse through non-governmental organizations is already higher than for any other major donor. Canadian youth will be given the opportunity for greater involvement. We also intend to give greater attention to human resource development in our aid programs and to the potential of the private sector in developing countries.

The government shares the Committee's belief that foreign students constitute an important asset for Canada as well as for developing countries. We intend to increase substantially the number of CIDA scholarships. We are seeking to develop in cooperation with the provinces a national strategy to make it easier for foreign students to study in Canada.

The government today affirms what so many Canadians told the Committee: that the international promotion of human rights should be a fundamental and integral part of our foreign policy. The government has already changed the export control regulations so that they take greater account of human rights considerations. Henceforth officers in the Department of External Affairs will receive appropriate training if they are being posted to countries whose governments seriously violate human rights. So will officers at headquarters on geographic or other desks responsible for important aspects of relations with those countries.

The Committee made an important recommendation in favour of establishment of an institution to respond to the needs of developing countries seeking to strengthen their democratic institutions and domestic human rights. We agree. We are now identifying distinguished Canadians to advise the government on the form and mandate this institution should have.

The Committee attached great importance to the northern dimension of Canadian foreign policy. The government is determined to act vigorously in exercising control of our north. We have affirmed that Canadian sovereignty extends to all the waters of the Arctic archipelago and announced regulations establishing baselines around the perimeter of the archipelago. We are committed to construct an arctic class icebreaker.

10
11

Our Northern foreign policy will have four dominant themes:

- affirming Canadian sovereignty;
- modernizing Canada's northern defences;
- preparing for commercial use of the Northwest Passage; and
- promoting cooperation with other northern nations.

The government fully shares the Committee's conviction that Canada can and should play a significant role in multilateral institutions. We are working hard to strengthen the UN by promoting necessary reforms and providing a high level of support. We are now the fourth largest contributor to the UN System, and play an active, effective role.

Canada has an especially important role to play in the Commonwealth and La Francophonie. Next year the heads of government of both organizations will meet in Canada - La Francophonie in Quebec City in September and the Commonwealth in Vancouver in October. Part of Canada's distinctive identity is rooted in our membership in those two international families, and we intend to make the most of those advantages.

Mr. Speaker, growing interdependence, "the relentless internationalization of the national agenda", is a major theme of the Committee's report. Like the Committee, the government sees constructive internationalism as the only appropriate response to interdependence. A retreat into insularity would be a tragic mistake. No country can turn back the clock. Interdependence is challenging, yes, but it holds out great opportunities for furthering international peace and prosperity. Just as individuals can accomplish far more working together, so can nations.

At the same time we must find room for realism, perspective and humility. Canada is not a superpower and our national experience has been extraordinarily peaceful and prosperous compared to that of most of mankind. Internationalism calls for a great deal of understanding and perseverance, and a lot of plain, hard work.

Few countries are better placed than Canada to make a significant contribution to international order and development. Few other countries have such close ties to so much of the world - ties of history, family, culture, trade. We see constructive internationalism as confidently building on Canada's strengths and traditions. It is and will remain the fundamental foreign policy orientation of the government.

Canada's International Relations

RESPONSE OF THE
GOVERNMENT OF CANADA
TO THE REPORT OF THE
SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE
AND THE HOUSE OF COMMONS

Presented by
The Right Honourable Joe Clark
Secretary of State for External Affairs

10

11

© Minister of Supply and Services Canada 1986

Cat. No. E2-119/1986

ISBN 0-662-54813-2

Promoting Human Rights

Concern for the fundamental rights of individuals and groups is intrinsic to Canadian society and Canada's historical heritage. In the Charter of Rights and Freedoms and in the provincial human rights statutes, Canadians have set for themselves high standards of human rights.

It is both logical and proper that standards which we promote within Canada should find full expression in Canadian foreign policy. For example, the determination to defend human rights and democratic values informs Canada's interest in promoting world order, and is the vision that guides our development assistance program in the Third World.

Moreover, many Canadians retain family, religious, or other tangible links with former homelands. Concern for the welfare of those who remained at home, and a desire to maintain contact with them, prompts such Canadians to seek action by their government when human rights are violated abroad.

For these reasons, human rights are and will remain a fundamental, integral part of Canadian foreign policy.

Promoting Respect for Human Rights

The report of the Special Joint Committee gave a knowledgeable analysis of the complexity of ensuring full respect for human rights. The challenge of ensuring full respect for human rights as defined in universally accepted human rights documents is a major hurdle that has yet to be surmounted. Many countries differ in their views on which sets of human rights – political and civil or economic, social and cultural – should be accorded greater emphasis. Despite widespread ratification of the UN covenants on human rights, international machinery for protecting human rights is slow and largely ineffective. Even voluntary acceptance of such valuable negotiated documents as the Helsinki Final Act and the Madrid Concluding Document does not ensure compliance with their human rights provisions.

Nevertheless, basic standards of human rights exist, and the principle that human rights is a legitimate subject for international discussion and action has become firmly entrenched. Canada has not hesitated to use its voice and where necessary its political and economic weight to try to redress serious human rights violations whenever they have occurred. Through the UN and Commonwealth it has sought to bring pressure to bear on South Africa to end apartheid. Both in multilateral forums and on bilateral occasions with the Soviet Union, it has denounced the grave violations of the most basic human rights in Afghanistan. Canada has raised its voice against repression of civil, religious and minority rights in the USSR and Eastern Europe. It has condemned the persecution of Baha'is in Iran. It has spoken out on human rights abuses in Latin America, Africa and Asia. Bilateral visits such as that of the Prime Minister to Korea, and of the Secretary of State for External Affairs to the Soviet Union, have been used to register human rights concerns directly at the most senior levels of leadership in those countries. Canada's ambassadors abroad from time to time are able to play a quiet but effective role in human rights protection.

Canada has sought to strengthen the still modest multilateral machinery which exists to protect human rights. It has served several terms as a member of the UN Commission on Human Rights where it has worked to improve the Commission's reporting, monitoring, investigative and protective mechanisms. Though not currently a member of the Commis-

10

11

sion it pursues human rights issues as an observer and as a full participant in the UN Economic and Social Council, and in UN General Assembly discussions. It will again seek election to the Commission at an early date.

The government will continue to take a constructive and active approach to addressing serious and persistent violations of human rights. It will use all possible bilateral and multilateral occasions to press other governments to abide by freely undertaken international obligations. High level visits, international meetings, bilateral representations and other methods will be used to register Canadian concerns about human rights and violations and to urge remedial action.

Non-governmental organizations have assumed an increasingly important role in promoting human rights abroad. Partly as a reflection of this development, the government has intensified the consultative process on human rights issues with Canadian non-governmental organizations. Consultation is now formalized on an annual basis prior to the annual meeting of the United Nations Commission on Human Rights. Individual non-governmental organizations have been encouraged to make and sustain direct contacts with relevant geographical and functional divisions within the Department of External Affairs, CIDA and other departments.

This is not to suggest that the role of government and private citizens on human rights will or should merge. The government must ultimately take responsibility for deciding Canadian policy and for speaking for all Canadians at meetings with a governmental character. Private groups, for their part, will wish not to be seen as part of the machinery of government.

Nonetheless, there is scope for closer dialogue and cooperation between the government and its citizens on such a crucial issue as human rights. The government particularly welcomes the opportunities which the new House of Commons Standing Committee on Human Rights will provide in this respect. When there is greater clarity concerning the interests and activities of this Committee, the government will be in a better position to consider the Special Joint Committee's recommendation that a Human Rights Advisory Commission be established.

Development of Human Rights

Canadians have helped develop international human rights instruments, from the Universal Declaration of Human Rights to the provisions of the Final Act of the Conference of Security and Cooperation in Europe. Canada has ratified all of the major international human rights instruments of the United Nations, and most of the important instruments of the ILO and UNESCO. These provisions cover the full range of obligations, from civil and political rights to economic, social and cultural rights. Both federal and provincial governments share the responsibility for ensuring that Canadian laws and practices are consistent with international obligations.

Canada will continue to work through the United Nations, the Commonwealth, the Vienna Follow-Up Meeting of the Conference on Security and Cooperation in Europe and other forums, in order to enhance standards. As suggested by the Special Joint Committee, the government is also prepared to collaborate actively with developing countries as they seek to evolve their own democratic institutions and mechanisms for human rights promotion. For this reason, it favours the creation of an institute for promoting human rights and democratic development, as recommended in the report of the Special Joint Committee, and has already begun to study how this should best be done.

Human Rights and Development Assistance

A balanced approach to human rights issues and development attempts to ensure that repressive régimes will not be rewarded or legitimized through Canadian assistance policies. But it must also ensure that the victims of human rights violations – often the poorest members of society – are not subjected to a double jeopardy by being deprived of needed outside help as well as of their rights. This policy is grounded in the government's conviction that fostering economic and social development is a long-term process conducive to the fuller enjoyment of a broad range of rights.

The government will, therefore, continue to proceed positively but carefully in harmonizing its development assistance and other human rights goals. Where human rights violations have become so massive and persistent that the delivery of effective development assistance becomes impossible, Canadian aid has been, and will be, suspended. In other less serious situations, aid is sometimes most effectively delivered through non-governmental agencies or through multilateral channels. In still others, where human rights violations do not prevent the successful mounting of development projects for the benefit of those in need of assistance, the government has continued to give bilateral aid and will do so in the future. Where countries have improved their human rights performance or where changed circumstances warrant encouragement, the government has sought to increase the level of development assistance flowing to them.

10

11

Promoting Human Rights

Conclusion/Recommendation

75. We want to affirm what so many Canadians proclaimed before the committee: that the international promotion of human rights is a fundamental and integral part of Canadian foreign policy. (page 99)

Response

The government affirms that the international promotion of human rights is a fundamental and integral part of Canadian foreign policy.

Human Rights Protection

Conclusion/Recommendation

76. The committee believes that a basic standard is available to trigger and guide Canadian human rights policy, namely the appearance of a pattern of systematic, gross and continuous violations of basic human rights. (page 100)

Response

The government uses the standard of systematic, gross and continuous violations of basic human rights in considering its overall foreign policy orientation and implementation.

Conclusion/Recommendation

77. The committee joins witnesses in recommending that Canada seek re-election to the United Nations Human Rights Commission and, in any case, follow its work actively. Particular attention should be paid to protecting and strengthening the position of the Commission within the United Nations system. We recommend further that Canada work to strengthen the UN Working Group on Indigenous Populations. Native peoples throughout the world have been among the earliest and most cruelly abused victims of the denial of human rights. (page 100)

Response

Canada will seek re-election to the Commission on Human Rights and to other human rights bodies.

Through Canada's Permanent Mission in Geneva and an observer delegation, it contributes to the work of the UN Working Group on Indigenous Populations and has been particularly active in its standard-setting exercises. Canada intends to contribute to a Voluntary Fund that has been set up to assist some indigenous representatives from poorer countries to participate in the Working Group.

Conclusions/Recommendations

78. The committee recommends strongly that an even closer collaboration with voluntary organizations become a central feature of the government's approach to human rights. (page 101)

79. We recommend that the government immediately investigate the most effective means of creating a Human Rights Advisory Commission. (page 101)

Response

Over the past decade there has been increased collaboration between the government and the non-governmental organizations which work in related and complementary areas. This collaboration takes such forms as annual consultative conferences and meetings in preparation for Canadian participation in the United Nations Commission on Human Rights and with Amnesty International in preparation for the United Nations General Assembly. During the year there are many informal meetings as well. Through the working of the newly established House of Commons Standing Committee on Human Rights more extensive collaboration is to be expected. The government will consider this recommendation on a Human Rights Advisory Commission when there is greater clarity concerning the interests and activities of the Standing Committee and their means of liaison with the Canadian groups concerned.

Conclusion/Recommendation

80. We recommend that the Department of External Affairs follow the example of the Netherlands Ministry for Foreign Affairs in establishing in-service training and refresher courses in human rights for all its officers. (page 101)

Response

The Department of External Affairs will begin regular training in human rights prior to officers being posted abroad and for returnees working as geographical desk officers and those administering policy on export controls.

Conclusion/Recommendation

81. A House of Commons Standing Committee on Human Rights has just been created. As it begins to develop the international side of its mandate, we recommend that the committee examine with particular care alleged international cases of gross and systematic violations of human rights, especially where they involve countries where Canada has large development assistance programs or significant trade relations. The Human Rights Committee should work closely with the Standing Committee on External Affairs and International Trade. At the same time, we urge the External Affairs committees of both the Senate and the House of Commons to keep human rights issues on their agendas and to place them in the broader context of Canada's overall foreign policy. The human rights findings and recommendations of these committees could form an important element in Cabinet consideration of the eligibility list for official development assistance if the committees requested a comprehensive response to their reports from the government, as House of Commons committees are empowered to do under Standing Order 99. (page 101)

Response

The government will certainly take into account the reports on human rights of these committees when considering Canadian development assistance programs and other aspects of its foreign policy. In particular these reports could form an important element in the Cabinet's consideration of the eligibility list for official development assistance.

Conclusion/Recommendation

82. Visits abroad by the Prime Minister, other Cabinet Ministers and parliamentarians are among the most promising opportunities for expressing human rights concerns using a judicious blend of public pressure and private persuasion. We expect and encourage the government to take advantage of such opportunities, as indeed the Prime Minister did successfully on a recent trip to China and South Korea, the Secretary of State for External Affairs did on an earlier trip to the Soviet Union, and the Minister of External Relations did on her trip to Central America in the fall of 1985. In blending human rights concerns with trade, diplomatic and aid discussions, Canada can convey the message that human rights are an integral, not a peripheral, part of its international relations. (page 102)

Response

The government will continue to use a judicious blend of public pressure and private persuasion in expressing human rights concerns during visits abroad when there are prospects of such representations being productive.

Conclusions/Recommendations

83. We endorse the following recommendations of the 1982 Report of the Sub-Committee on Canada's Relations with Latin America and the Caribbean:

83a. Canadian development assistance should be substantially reduced, terminated, or not commenced in cases where gross and systematic violations of human rights make it impossible to promote the central objective of helping the poor.

83b. Where countries systematically violate human rights or otherwise do not qualify for official development assistance, Canada should seek through international organizations to extend humanitarian assistance and to support those struggling for human rights.

83c. Where countries have a poor human rights record but not so extreme as to justify the termination of aid, Canada's development assistance should be channelled mainly through the private sector and particularly through non-governmental organizations that work directly with the poor. In addition, it should be the policy of the Canadian government in such cases to direct a portion of its assistance to organizations that are struggling to maintain and protect civil and political rights.

83d. Where countries that qualify for Canadian assistance are showing improvement in their respect for human rights this should be encouraged by a substantial increase in assistance. (page 102)

Response

The government agrees that gross or systematic violations of human rights must be given proper weight in Canadian development assistance policy. It also considers that economic development is a fundamental element in promoting the human rights of the poor in developing countries. Therefore, in taking human rights into account, the government would not wish to give undue weight to human rights violations where these did not fundamentally jeopardize the delivery of assistance to those most in need. The government has, in the past, suspended or not commenced assistance where gross violations have been accompanied by serious security problems, as in Uganda and Guatemala. It will continue to follow this approach. The government will also seek to support the victims of human rights abuses through appropriate international organizations, and where it is more effective the government has and will channel assistance through Canadian non-governmental organizations.

Careful consideration will be given to whether and, if so, how the government could work productively through non-governmental organizations involved in maintaining and protecting civil and political rights. The government agrees that eligible countries, such as the Philippines, that have improved human rights records should be encouraged through increased development assistance.

Conclusion/Recommendation

84. We recommend that Canada use its voice and vote at meetings of international financial institutions to protest systematic, gross, and continuous violations of human rights. (page 103)

Response

The government is examining this recommendation carefully. The key issue is how to further fundamental human rights interests without seriously impairing, through further politicization, the effectiveness of multilateral financial institutions in their critical task of bringing about needed development and adjustment in developing countries. These institutions must be sensitive to the impact of human rights situations on prospects for social-economic development, and take fully into account the potentially positive effect of development projects in improving conditions for vulnerable groups. The government would welcome a detailed examination of the issues involved by the Standing Committee on External Affairs and International Trade and the Standing Committee on Human Rights.

Human Rights Development

Conclusions/Recommendations

85. The committee is convinced that, while strengthening its approach to human rights protection, Canada should move forward and create a positive human rights development program as well. Through cooperative programs of financial support, exchange, research and technical assistance, Canada should contribute to the long-term development of political, civil and cultural rights as it now contributes to long-term economic and social development through the aid program. (page 103)

86. Canada is not - and should not be - in the business of exporting its own institutions. It can and should be equipped to share its experience and to cooperate with others as they develop their own institutions. Such programs would enjoy the active support, or at least the acquiescence, of partner country governments and peoples. (page 104)

Response

The government recognizes that there may well be interest in Third World countries in seeking advice from countries like Canada in building institutions that guarantee human rights and would be prepared in such cases to offer support. Canada will, for example, respond favourably to Haiti's request for developing procedures for democratic elections. CIDA's bilateral and non-governmental organizations' programs provide funding for initiatives in specific countries. Nevertheless, further development of programs requires detailed study because of the difficulty of establishing the proper criteria for extending support. The government would also want to minimize the possibility of appearing to interfere in the domestic affairs of another country, a problem identified in the committee's report itself.

Conclusion/Recommendation

87. We recommend that the government consider establishing an International Institute of Human Rights and Democratic Development with carefully prepared guidelines for supporting activities by non-governmental organizations. To ensure that the Institute is sensitive to the varying national perspectives on democratic development, particularly in the Third World, we recommend that its board of directors include international representation, on the model of the International Development Research Centre. Funding for the Institute should be provided as a small fraction of official development assistance funds. (page 105)

Response

The government welcomes and accepts the recommendation for an institute which would have as its aim the development and strengthening of democratic institutions and human rights in developing countries. Design and establishment of the institute will require care to ensure that it is effective. The government therefore intends to establish a consultative mechanism to provide advice on how to proceed. Funding will be available from official development assistance allocations to support the institute which would focus on the Third World in its activities.

Assisting Refugees

Conclusion/Recommendation

88. We think it particularly important that Canada remain generous in providing sanctuary to Central American refugees that are the victims of repression and violence. We strongly support the government's decision to extend an oral hearing on questions of merit to all claimants. (page 107)

Response

Canada is widely known for its generous provision of sanctuary to refugees and oppressed persons from Central America and intends to maintain this policy. (The government itself sponsored 3,000 refugees in 1986.) The new refugee status determination system that will shortly come into effect provides for an oral interview for applicants.

Conclusion/Recommendation

89. The government should press for Canadians to be appointed as senior officials of the United Nations High Commission for Refugees. With adequate representation, Canada should

support the UNHCR in updating international refugee programs and coming to grips with outstanding policy questions, such as the definition of "refugee" under international agreements and the rights and responsibilities of host countries. (page 107)

Response

Canada continues to look for vacancies in the senior positions of the United Nations High Commission for Refugees and will keep pressing the UNCHR to give Canada adequate representation in the organization. In any case, Canada intends to take an active role in supporting the UNHCR in updating international refugee programs and coming to grips with outstanding policy questions.

Conclusion/Recommendation

90. We strongly urge Canadian support for refugee income generation projects, such as the one for Afghan refugees in Pakistan, to assist refugees to be as self-supporting and productive as possible while seeking their repatriation or permanent resettlement. (page 107)

Response

Canada supports the extension of income generating projects for Afghan refugees in Pakistan and will elsewhere encourage and support similar projects which have the concurrence of the host.

Afghanistan

Conclusion/Recommendation

91. The committee recommends that Canada continue to give high priority to providing humanitarian and medical assistance to Afghan refugees in Pakistan and that it strongly support the efforts of the International Red Cross and the United Nations High Commission for Refugees in particular. In its bilateral relations with the Soviet Union, Canada should take every opportunity to raise the issue of Afghanistan and make clear that Soviet occupation and devastation of that country constitute a serious obstacle to improved relations. (page 108)

Response

Canada will continue to respond favourably to the United Nations High Commission for Refugees and the International Red Cross' programs for Afghan refugees in Pakistan. During the current fiscal year, CIDA provided \$4 million to the UNHCR and \$475,000 to the ICRC. In addition, \$14 million worth of food aid was delivered to Afghan refugees. At the same time, Canada does not hesitate to remind the Soviet Union of Canadian views on Soviet actions in Afghanistan. Two recent instances where Canada made known its views on Afghanistan were the speech made by the Secretary of State for External Affairs to the United Nations General Assembly in September 1986 and the visit of the Soviet Foreign Minister to Canada in early October 1986.

South Africa

Conclusions/Recommendations

92. If the Commonwealth Group of Eminent Persons had reported that significant but insufficient progress was occurring in dismantling apartheid, the Committee had agreed to recommend that Canada take the lead in preparing a further Commonwealth action plan consisting of specific sanctions such as those listed in clause 7 of the Commonwealth Accord of October 1985. (page 110)

93. Now that the Group of Eminent Persons has reported – as we feared it would – that no significant progress is occurring in dismantling apartheid, Canada should move immediately to impose full economic sanctions, seek their adoption by the greatest possible number of Commonwealth members, and promote similar action by non-Commonwealth countries. (page 110)

Response

The government is in the forefront of major industrialized countries in applying economic sanctions. It could foresee the possibility of implementing full economic sanctions on its own if there is no significant progress in eliminating apartheid and if more effective concerted action is not forthcoming. In the meantime, the government has adopted a step-by-step approach to the imposition of limited sanctions as a more fruitful tactic that will strike at apartheid without destroying the South African economy on which the blacks depend. It also provides time for concerted action with our allies and the public and gives us influence with other Western countries which the immediate unilateral application of full economic sanctions would not.

Conclusion/Recommendation

94. In any event, we strongly urge establishment of a black South African human rights and democratic development program. Canada established a scholarship program for black South Africans in 1983 and has since expanded it. We strongly support this approach and encourage further efforts to assist in building black social, economic and political institutions towards the day when black South Africans will exercise their full rights as citizens. (page 110)

Response

The government has a \$7 million educational assistance program over three years to develop future black leadership, a \$1 million program for families of political detainees, a \$350,000 program for promoting the economic development of blacks and support groups working for peaceful dismantlement of apartheid as well as supporting various non-governmental organizations' efforts in this area. The government is also exploring other avenues of assistance to support black social, economic, and political institutions, particularly through technical and financial assistance and programs of exchange.

Conclusion/Recommendation

95. We encourage the government to expand direct contacts at the highest levels with black political organizations in South Africa. Bearing in mind that lifting the ban on the African

National Congress (ANC) and releasing from prison its leader Nelson Mandela are two of the steps called for in the Commonwealth Accord, such high level contacts should certainly include the ANC. (page 110)

Response

The government believes that expanding dialogue with high level representatives of black political organizations in South Africa, including the African National Congress, should be part of a Canadian strategy of encouraging the replacement of the apartheid system with one where all South Africans can live in freedom, equality, and harmony. The Secretary of State for External Affairs has already met with ANC officials and has indicated his willingness to meet with them again. Part of the purpose of such a dialogue is to encourage non-violent solutions and an understanding on the part of black leaders of the strength of the Western commitment to promoting the dismantling of apartheid.

Conclusion/Recommendation

96. Canada should continue to provide generous amounts of direct assistance and support international efforts, such as those of the Southern African Development Coordination Conference, to help South Africa's vulnerable neighbours cope with the economic difficulties that international sanctions directed at South Africa will create for them as well as to overcome punitive measures that the South African Government might direct against them. (page 110)

Response

Canada now provides close to \$100 million each year to vulnerable countries in the region, bilaterally and through the Southern Africa Development Coordination Committee (SADCC). Funds are also channelled through private groups and international organizations. Our objective is to reduce the dependence of these countries on South Africa. The government plans to increase its disbursements to SADCC over the next five years and is consulting with Commonwealth partners regarding the most effective assistance to the Front Line States.

Central America

Conclusion/Recommendation

97. A majority of the committee believes that it must be stressed that U.S. policy has been designed, in part, to counter other foreign military intervention in Central America and that Canada should oppose outside intervention in Central America by all countries. (page 112)

Response

The government disapproves of both the export of revolution and third party intervention in Central America. It has strongly backed the regionally-based Contadora initiative. Canada supports the idea of a dialogue between Honduras and Nicaragua and the resumption of dialogue between the USA and Nicaragua, as well as talks between the government of Nicaragua and its opposition.

Conclusion/Recommendation

98. A majority of the committee opposes the proposal for immediate establishment of a Canadian embassy in Managua but urges the government to monitor the opportunities that might arise. (page 114)

Response

The government will continue to monitor its need for additional representation in the light of the evolving situation and the need to promote Canadian interests. At the present time it is more cost effective to service Nicaragua from the Embassy in San José, Costa Rica. Its recently increased staff will permit even more frequent visits to Nicaragua by Canadian officials.

Conclusion/Recommendation

99. While Canadian influence over the security policies of other countries is limited, Canada has a special opportunity to offer direct, practical, and desperately needed help to the hundreds of thousands of refugees in Central America. We would urge two Canadian initiatives: establishment of a "Refugee Watch" program with other countries and non-governmental organizations to provide greater security in the refugee camps, and active support for economic development and self-sufficiency programs for refugees. The government should also strengthen Canada's capacity to monitor human rights situations in Central America, paying particular attention to the circumstances in each country and the views of Canadian non-governmental organizations in these countries. Canada should promote cooperative programs of democratic and human rights development and support elements in these countries favouring progress in human rights. (page 114)

Response

Canada supports and endorses the work of the United Nations High Commission on Refugees and would not wish to undermine or preempt the UNHCR in its work. Canada does recognize that this work could be strengthened and will discuss the idea of a refugee watch program in the camps with the multilateral organizations and non-governmental organizations concerned with improving the plight of the refugees.

Canada supports economic development and self-sufficiency programs for refugees.

There has been an improvement of late in the monitoring of human rights situations in Central America through Canada's posts and more frequent contacts with non-governmental organizations working in the area. For example, on the Guatemala situation Canadian officials have contacts with the Peace Brigades International that allows Canada to observe the activities of the Grupa de Apoyo. The new Guatemalan Human Rights Advocate has visited Canada and there are consultations with the Interchurch Committee for Human Rights in Latin America. Reporting on civil and human rights records of major offenders is an integral part of our political relations program at our posts.

Promoting effective cooperative programs of democratic and human rights development is a desirable objective but where it involves support for non-governmental organizations in recipient countries its implementation requires careful study.

10

11

The United Nations Financial Crisis

In the calendar year 1986 the United Nations faced the worst financial crisis in its history. The immediate problem was the failure of a number of member states, especially the United States (whose assessed contribution is 25% of the budget) to pay their full assessments. But the financial crisis was also the result of excessive growth in program expenditures, and cost increases which went beyond the collective capacity of member states to pay. Over time, some sort of financial crisis was inevitable, given the disparity between available resources and new program requirements.

The human rights program of the United Nations is relatively small, accounting for approximately 0.7 per cent of the total budget of the organization. But this figure is slightly deceptive, as a number of operational expenditures, such as conference services for the various United Nations commissions and committees, come out of the budgets of other divisions within the system. Nevertheless, because of the financial crisis, even the modest human rights program was asked to absorb program reductions, as the Secretary General made an across-the-board cut of ten per cent in the total budget of the organization. Many of these cuts came in the area of contract services, part-time help, conference services, travel and other discretionary items. Of particular significance, it was decided that there would be no 1986 session of the Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities, nor of its Working Group on Indigenous Populations. The Human Rights Committee had its annual sessions reduced to two in number from three. For somewhat different reasons, a session of the Committee on the Elimination of Racial Discrimination was not held in 1986. At the recommendation of the Secretary General, summary records were eliminated at many meetings of U.N. bodies, including the Commission on Human Rights and the Sub-Commission.

In a highly controversial decision, the Secretariat also decided to place strict limits on reports by special reporters. Several reports were edited severely, and in the cases of reports on Afghanistan, Iran, El Salvador and Chile, the reports were so bereft of content that they proved to be virtually useless as a basis of sound information or discussion. To compound the problem, additional material which had been produced in one of the official languages of the United Nations was allowed to remain in reports done in that language. The result was that some reports in various languages were short; the same report in another official language was

complete in all details. While the Canadian delegation could understand that the underlying reasons were the need to avoid translation costs, we were highly critical of the decision, which robbed many delegations of key information on which to base informed decisions.

The Canadian Delegation was faced with a virtual fait accompli with respect to the first round of austerity measures in 1986. To prolong the fight might even have endangered the solvency of the Organization, as many reductions were urgent and the entire package of measures had to be agreed at once. But we placed on record our opposition to further cuts in the human rights program, not only in the Third Committee (Human Rights) but also in the Fifth Committee (Administration). Late in the session of the General Assembly, when it appeared evident that another round of reductions would be necessary in 1987, the Right Honourable Joe Clark wrote a personal letter to the Secretary General of the United Nations, asking directly that he refrain from any further reductions in programs related to the work of the United Nations in the field of human rights. The Fifth committee subsequently discussed another package of measures designed to effect reductions for the next twelve months, and through the efforts of the Canadian Delegation, the human rights programs were spared what appeared to be significant measures regarding the provision of summary records and other documentation. At the end of UNGA 41, therefore, the Secretary General had been made fully aware of Canadian concerns, and actions had been taken to keep program reductions to a level which would permit the continued and effective operation of the Centre for Human Rights.

At the present time, the financial situation of the United Nations remains critical. At least ten per cent of the budget must be cut again in 1987 (some \$85 million), and measures must be taken to encourage the early payment of assessed contributions. A late payment by the United States of part of its 1986 contribution assured the Organization of funding through the early parts of 1987, but additional measures need to be taken.

The Canadian position can be stated as follows:

- a) there is room for program reductions in many areas which will make the Organization leaner, but which will in no way detract from its effectiveness in crucial areas. There are, for example, excessive conference costs in some areas, and travel programs which are unrealistic. These are the areas which should be tackled on a priority basis.

- b) there is very little room for reductions in the already meagre support afforded the United Nations human rights program. Key parts of the program, such as the total budget for special rapporteurs, have been reduced to what is possibly the minimum budget consistent with realistic, effective fact-finding work. If further reductions have to be made, care must be taken that these reductions do not erode the capability of the Centre for Human Rights to discharge its key mandate.
- c) with respect to reports and other documents, the mistakes of 1986 cannot be repeated. Realistic guidelines have to be developed about the length of reports, and reports should be written which conform to those guidelines. On the other hand, arbitrary and destructive decisions cannot be taken after the fact to limit the circulation of information. Reports should focus on analysis, trends, recommendations and conclusions, and not on superfluous and redundant discussion about mandates and meetings.
- d) the Commission on Human Rights should have summary records, as this is the key body in the general field of human rights in the United Nations system. Similarly, where other bodies are working in treaty-making, standard-setting and the examination of country reports, as is the case with much of the work of the Human Rights Committee, summary records should be provided for these bodies as well.
- e) work should be undertaken to assess whether a portion of the work of the Centre for Human Rights lends itself to voluntary funding by Governments or in co-operation with non-governmental organizations. While the Government of Canada is not in a position to say definitively that it could contribute to a voluntary fund in the field of human rights, certain programs could be funded voluntarily in conjunction with governments.
- f) the work of the United Nations in the field of human rights helps to sustain the prestige of the Organization in the eyes of the Canadian public. Any erosion in the human rights program would be seen as limiting the effectiveness of the United Nations, and would have a debilitating effect on Canadian confidence in the ability of the Organization of move forward in this vital area.

LOWE-MARTIN

86-2380

Position Paper by the Department of External Affairs

Consultations between Non-Governmental Organizations in the field of human rights and the Department of External Affairs began in the mid-1970s, when Canada resumed its membership in the U.N. Commission on Human Rights. Consultations became larger and more coherent in each succeeding year. With the growing size and significance of these consultations, reflected in a Ministerial presence for the past five years, have come other contacts between NGOs and External Affairs. At the present time, there are at least three types of consultation on an annual basis: the January consultations with all NGOs in the human rights field; bilateral consultations between individual NGOs and External Affairs, which we have arranged over the past few years, and more informal contacts between individual NGOs interested in one topic or a single geographical area and the respective geographical division within External Affairs.

In its report of June, 1986, the Special Joint Committee on Canada's International Relations emphasized the positive collaboration between human rights NGOs and External Affairs, and recommended strongly "that an even closer collaboration with voluntary organizations become a central feature of the government's approach to human rights". The Committee went on to state that, among several approaches to this particular issue, it recommended "that the government immediately investigate the most effective means of creating a Human Rights Advisory Commission". In his response to the report of the Special Joint Committee, the Right Honourable Joe Clark supported strongly the principle of closer collaboration with non-governmental organizations, but refrained from supporting any single solution pending further discussions among NGOs and between NGOs and the Department of External Affairs.

In the latter part of 1986, officials of External Affairs had the opportunity to discuss the concept of closer collaboration with a number of NGOs. Further suggestions were solicited, and concrete implementation schemes were requested. At the present time, however, despite widespread support for closer collaboration and explicit expressions of support for the idea of a Human Rights Advisory Commission, there have been few suggestions which amplify or build on the recommendations of the Special Joint Committee. External Affairs would be most interested in broadening the limited dialogue which has existed on this issue, and in discussing concrete ideas which would implement the principle of closer collaboration.

In requesting the NGO community to refine further its notions of a consultative framework, External Affairs implicitly recognizes that building a new vehicle for consultation is best done by persons who can advise directly on the type of

organization they require and on how this organization might function in practice. External Affairs, however, has a number of criteria in mind in framing such a mechanism.

- (a) the creation of a commission or consultative body should not preclude other consultations, either individually or collectively by other NGOs.
- (b) the membership of a consultative body must reflect the diversity of the Canadian nationality; it cannot be restricted to one region, language group, gender, etc.
- (c) the onus for selecting members to any limited-membership body should rest with the NGO community rather than with the Department, in order to preserve a proper arm's length relationship between the Department and the NGO community.
- (d) the functioning of the commission or committee (ie, dates of meetings, sites of meetings, agenda items, etc.) should be determined by a procedure that reflects the partnership between External Affairs and the NGO community.

External Affairs would prefer a relatively simple, informal consultative procedure that is open to all NGOs who work in the field of human rights. Within the framework of consultations that meet the above criteria, External Affairs would be prepared to assume some of the normal secretariat functions of keeping mailing lists, preparing agendas and documentation, and advising members of meeting dates and times. In the view of External Affairs, however, the most effective vehicle is likely to be a committee or commission characterized by simplicity and flexibility.

The views of participants in the NGO consultations are invited.

TO/À • SEE THE ATTACHED

FROM/DE • IMH

REFERENCE • OUR MEMORANDUM IMH-1231 NOVEMBER 11, 1986
RÉFÉRENCE

SUBJECT • NGO CONSULTATIONS - BRIEFING BOOK
SUJET

Security/Sécurité
UNCLASSIFIED
Accession/Référence
File/Dossier
Date
JANUARY 08, 1987
Number/Numéro
IMH-0016

ENCLOSURES
ANNEXES

DISTRIBUTION

Enclosed is the briefing book that has been prepared for the annual consultations with non-governmental organizations in preparation for Canada's participation in the Commission on Human Rights.

2. The dates for the consultations are January 28-29, 1987 in the Auditorium.

CO-Annex

*10 Deborah Welch
To see before
Catalogue
Place on Deborah's desk please*

M. Cleary
Michael Cleary
Human Rights and
Social Affairs Division

AMT

JIM
RBR
PNRE
LCR
LSR
GMR
RSR
RBR
GGBS
GAA
GAF
✓ BFL
GMR
EEA
IMD
IMU
PSR (2 copies)
JLO (2 copies)
MIRR
CPP
BFC
TRAN
VCSE
PRMNY (2 copies)
GENEV (2 copies)
SECSTATE/HUMAN RIGHTS DIRECTORATE/PAGE (22 copies)

OAS/WSHDC